This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

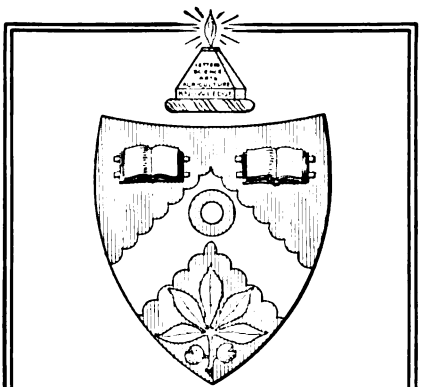

LIBRARY *of the*
OHIO STATE
UNIVERSITY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

TOME XLIV

(1917)

OHIO STATE
UNIVERSITY
DEC 3 1957
LIBRARY

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Librairie de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 5 (VI^e^)

1917

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Digitized by Google

IMPRIMERIE PHILIPPE RENOUARD

A PARIS

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

TOME XLIV

(1917)

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Librairie de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 5 (VI^e^)

1917

Digitized by Google

Digitized by Google

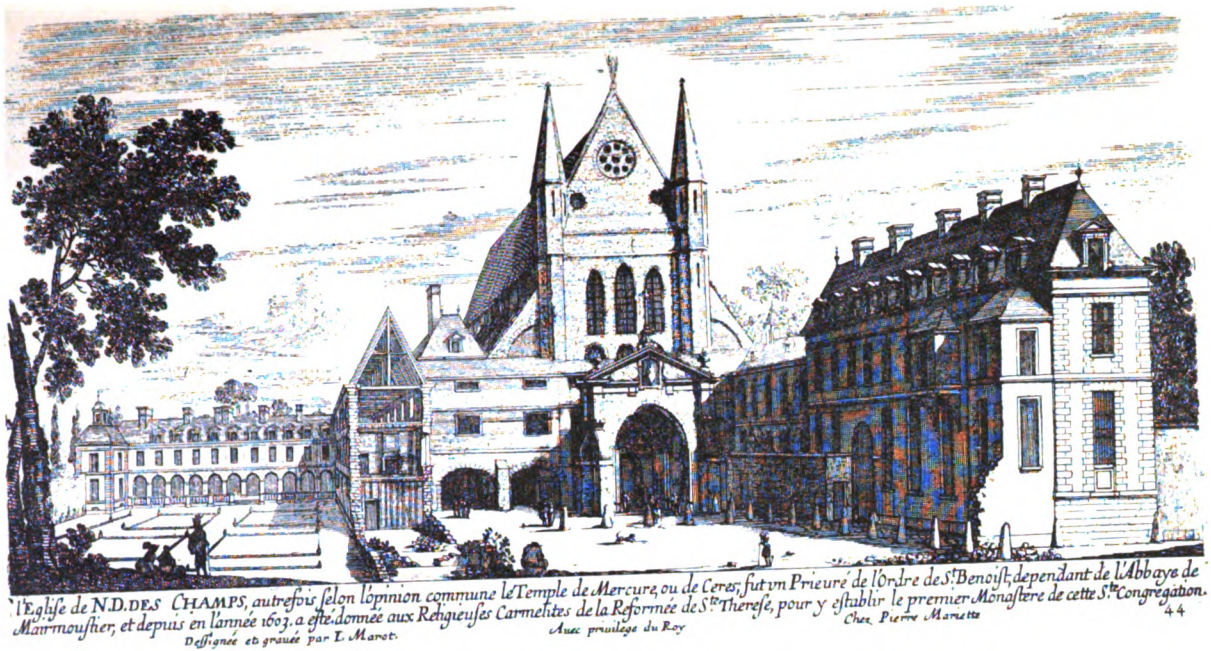

FIG. 1. — ANCIENNE ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS.

Dessinée et gravée par Jean Marot.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PREMIER MONASTÈRE DES CARMÉLITES EN FRANCE

LE COUVENT DE L'INCARNATION FAUBOURG SAINT-JACQUES

I

LES ORIGINES DU COUVENT

Un des plus zélés propagateurs de la dévotion à sainte Thérèse fut, en France, un prêtre normand, d'une ancienne famille originaire de Burgos, Jean de La Quintanadoine de Brétigny[1]. Né à Rouen, le 6 juillet 1556, mais élevé dans la Péninsule, il parlait couramment l'espagnol. Sa fortune lui procura le loisir nécessaire pour faire, au delà des Pyrénées, de longs séjours et pour s'initier à la réforme du Carmel. L'année même où mourut sainte Thérèse, en 1582, il retourna en Espagne et y vécut quatre années. Il visita les principales maisons de l'Ordre, fréquenta saint Jean de la Croix et forma une intime liaison avec le P. Jérôme Gratien, personnage en qui sainte Thérèse avait mis toute sa confiance. Une simple curiosité religieuse ne le poussait ni à ces études ni à ces voyages. Il espérait introduire en France des monastères de Carmélites.

Il s'ouvrit de ses projets à une femme d'une grande piété, Marie de Batarnay[2], veuve de Guillaume II, maréchal de

1. *La Vie de M. de Brétigny*, par le P. de Beauvais, S. J., Paris, 1747, in-12. — L'abbé H. Brémond, dans son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, 1916, t. II, p. 272, a inséré un portrait de Brétigny.

2. J.-B.-A. Boucher, *Histoire de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation*, 1854, in-16, t. I, p. 437; *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*. Troyes, 1846, t. I, p. 11.

Digitized by Google

Joyeuse. Elle était la mère du cardinal de Joyeuse et du Père Ange, capucin. La maréchale promit à M. de Brétigny de l'aider de tout son crédit. Elle écrivit au cardinal, son fils, qui résidait à Rome, pour obtenir les bulles nécessaires. Elle écrivit, de même, à Philippe II et au général des Carmes, pour solliciter leur adhésion. M. de Brétigny porta, lui-même, à Madrid, ces dernières lettres, en 1593. Il fit les frais de la première édition française des œuvres de sainte Thérèse. Néanmoins toutes ces dépenses, toutes ces démarches n'obtinrent pas le succès où tendaient ces efforts. Le moment était mal venu pour réussir, auprès de Henri IV. Récemment converti au catholicisme (25 juillet 1593), il demeurait toujours en garde contre Philippe II, car si le souverain espagnol ne songeait plus à conquérir la France, sa politique ne désespérait pas de la démembrer ou, tout au moins, de l'agiter. Les intrigues trouvaient des complices chez les derniers ligueurs et parmi plusieurs grands seigneurs royalistes, mécontents. Il fallut donc ajourner de pareils desseins. Ils furent repris, plus tard, par une amie de la maréchale, M^me^ Acarie.

Cette femme extraordinaire était une mystique, elle avait des extases et des visions. Quand elle sentait le ravissement s'emparer de son âme, elle essayait de s'y dérober en jouant d'un instrument de musique. Ces grâces célestes lui étaient, d'ordinaire, octroyées dans l'oraison, et s'achetaient par de cuisantes douleurs. Il lui semblait, d'après son témoignage, que son cœur se fendait en deux. Certains jours, le vendredi par exemple, elle éprouvait des maux presque intolérables, à la tête, au côté, aux pieds et aux mains.

Ces dons surnaturels n'excluaient pas un esprit pratique surprenant. Il se manifesta tout entier, après l'exil de M. Acarie, quand sa femme dut s'appliquer à rétablir une fortune que les guerres civiles avaient dérangée. Les magistrats et les procureurs, qu'elle visita ou consulta, admirèrent sa lucidité, sa clairvoyance et son bon sens.

Une pareille nature ne pouvait se restreindre au rôle qu'ambitionna, plus tard, M^me^ Guyon. Il n'était pas à la mesure d'une semblable chrétienne de grouper, dans une petite chapelle, quelques initiés pour les faire participer à des dévotions raffinées et quintescenciées. La foi de M^me^ Acarie plus robuste, plus saine, tendait inconsciemment au prosélytisme et à la

Digitized by Google

domination. Il se dégageait de sa personne un attrait que sa modestie ne s'expliquait pas. Mais les visiteurs, en foule, se pressaient au Marais, dans ce salon de la rue des Juifs, où les recevait la maîtresse du logis, vêtue d'une robe extrêmement simple, qui montait jusqu'au cou et dont les manches cachaient presque les mains. La religion de cette femme n'avait rien de rébarbatif et dans la conversation où brillait tant d'aisance et de solidité, se mêlait parfois l'abandon d'une aimable gaieté. Elle riait volontiers, d'assez bon cœur! Mais la plupart de ceux qui se succédaient dans cet hôtel, venaient y chercher autre chose qu'un divertissement. Ils s'adressaient à un médecin spirituel, expérimenté, qui connaissait toutes les maladies de l'âme, qui savait discerner les esprits et les consoler [1].

Lorsqu'on lui parla, un jour, des œuvres de sainte Thérèse, récemment traduites, elle désira en entendre quelques chapitres. Elle écouta cette lecture avec attention, mais sans paraître y prendre plaisir. Elle s'étonna même que l'auteur de pareils écrits eût mené à bien une entreprise aussi grande que la réforme du Carmel. Une nuit, tandis que M^me^ Acarie veillait dans l'oraison, elle se vit, tout à coup, entourée d'une grande lumière. Une religieuse, aux traits vénérables, couverte de pauvres vêtements, mais toute rayonnante de gloire, était présente, elle lui adressait la parole, pour lui ordonner, de la part de Dieu, de fonder, en France, des monastères de Carmélites. C'était sainte Thérèse qui apparaissait à M^me^ Acarie et lui manifestait sa volonté.

M^me^ Acarie fit part de cette vision à M. de Bérulle et à un Chartreux, Dom Beaucousin [2]. Ceux-ci, avant de se prononcer, réunirent quelques ecclésiastiques d'un zèle apostolique émi-

1. L'abbé M. Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmélites de France*, 1872, p. 126 et 243.

2. Avant sa profession religieuse, il appartenait au barreau de Paris. A peine profès, il fut élevé aux premières charges de l'Ordre, celles de maître des novices et de vicaire du couvent. Bientôt célèbre, dans tout Paris, par sa vertu et ses lumières, il se montra un directeur d'âmes incomparable, par sa connaissance du monde et des hommes, par sa prudence surnaturelle et par les lumières parfois prophétiques qui lui furent octroyées. Voy. l'abbé M. Houssaye, *ouv. cité*, p. 123. Bérulle fréquentait volontiers l'église des Chartreux, quand il était étudiant, et se promenait souvent sur les hauteurs désertes du faubourg Saint-Jacques. Voir Piganiol de la Force : *Description de Paris*, 1742, t. IV, p. 277.

Digitized by Google

nent : M. de Brétigny, M. Du Val, docteur en Sorbonne, et M. Gallemant, le saint curé d'Aumale, en Normandie. Les paroles de sainte Thérèse répondaient, chez tous, à un désir secret. Cette conférence se tint dans la cellule de Dom Beaucousin près du Luxembourg. Les détails de la vision présentèrent aux critiques des traits de certitude indéniables, mais quand on discuta les moyens d'exécution, les difficultés parurent insurmontables et l'on conclut : qu'on dirait à Mme Acarie de chasser de telles pensées jusqu'à ce que Dieu eût détourné les grands empêchements qu'il y avait alors.

De nouvelles apparitions de sainte Thérèse se succédèrent. Dans le courant de l'année 1602, Mme Acarie, préoccupée du sort de quelques pauvres honteux, forma le projet d'aller solliciter, en leur faveur, Catherine d'Orléans, princesse de Longueville[1], qui assistait à un sermon, dans une église de Paris. Au moment de présenter sa requête, une inspiration la poussa à abandonner cette démarche pour entretenir la princesse de l'introduction, en France, des Carmélites et pour la prier d'intervenir auprès du roi.

L'accueil de Henri IV ne fut pas d'abord favorable. Il lui était désagréable de voir des religieuses espagnoles s'établir en France. Enfin, il se rendit aux instances de sa cousine et signa, à Saint-Maur-les-Fossés, le 18 juillet 1602, les lettres patentes demandées. Toutefois, il y mit comme condition que les Carmélites viendraient seules et que les Carmes réformés ne seraient pas admis dans son royaume. Cette clause cachait peut-être une arrière-pensée, que les roueries, coutumières à ce prince rusé, rendraient fort vraisemblables. Le roi pensait sans doute que les supérieurs des Carmélites ne consentiraient pas à abandonner à d'autres la direction des nouvelles fondations et que la grâce octroyée à Saint-Maur-les-Fossés ne produirait aucun résultat.

Au commencement de l'été de cette même année 1602, M. de Marillac[2], celui qui fut plus tard garde des sceaux,

1. Victor Cousin, *La Jeunesse de Mme de Longueville*, édit. 1864, p. 79; *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, déjà citée, t. I, p. 24. La princesse dont il est question ne doit pas être confondue avec la célèbre Mme de Longueville. Catherine d'Orléans, fille de Henri d'Orléans, duc de Longueville, mourut en 1638 sans avoir été mariée.

2. Maître des requêtes. De douze ans plus âgé que Bérulle, ancien

Digitized by Google

trouva, chez un libraire, la vie de sainte Thérèse. Il l'acheta et l'emporta à Notre-Dame-de-Liesse, où il allait passer quelques jours. La lecture de ces pages lui suggéra la secrète pensée d'introduire cet ordre en France. Il rejeta une pareille idée, comme une chimère et une folie. En vain, voulut-il se délivrer de cette obsession. Il ferma le livre, puis le reprit, vaincu par une force à laquelle il ne pouvait se dérober, toujours poursuivi de la même idée fixe. A la fin, il se crut l'objet d'une inspiration divine et adressa à Dieu la prière de saint Paul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?*

Revenu à Paris, M. de Marillac entretint un ecclésiastique de ces préoccupations. Ce prêtre lui apprit les démarches, engagées déjà, afin de réaliser ce projet et le renvoya à M^me^ Acarie pour l'en instruire plus à fond [1].

A la suite des nouvelles visions de M^me^ Acarie, une autre conférence fut tenue aux Chartreux et saint François de Sales, alors de passage, y participa.

Dans cette assemblée, on arrêta : 1° Que le premier monastère des Carmélites déchaussées, en France, serait érigé à Paris; 2° qu'on s'adresserait au général des Carmes déchaussés de la congrégation d'Espagne, afin d'obtenir de lui quelques religieuses; M. de Brétigny fut chargé de cette négociation; 3° que l'on solliciterait l'approbation du pape [2].

L'assemblée désigna en outre d'avance, trois membres qu'elle destinait à être les supérieurs des Carmélites françaises : M. Gallemant, M. Du Val et M. de Bérulle. M. de Santeuil, prêtre du diocèse de Paris, partit pour Rome, muni d'une lettre de saint François de Sales, au pape Clément VIII et d'une requête de la princesse de Longueville, afin d'obtenir du Saint-Père une bulle d'érection.

---

condisciple de M. Acarie, il avait son hôtel au Marais, probablement rue Saint-Merri au n° 13 actuel. M^me^ Acarie l'avait souvent rencontré à Saint-Gervais, qui était leur paroisse commune. Né à Paris, le 9 octobre 1563, il appartenait à une famille de robe. Son père, Guillaume de Marillac, était conseiller d'État. Michel de Marillac contribua à faire passer l'arrêt de 1593, par lequel le Parlement de Paris, en vertu de la loi salique, excluait de la couronne tout prince étranger et facilitait, ainsi, l'avènement de Henri IV.

1. *Chroniques* citées, p. 26.

2. Abbé Gramidon, *Les Origines et la réforme Térésienne... en France*, Paris, 1873, in-18, p. 72 et ss.

Digitized by Google

Le Souverain Pontife octroya cette bulle le 13 novembre 1603. La princesse de Longueville fut autorisée à donner 2 400 livres de rente pour l'entretien de quinze religieuses. Le monastère futur devait être complètement exempt de la juridiction épiscopale, ainsi que de celle des Carmes mitigés de France. La question relative à la direction des Carmes réformés d'Espagne n'était pas nettement établie et devait susciter, plus tard, de fâcheuses contestations. Mais comme le roi ne voulait pas admettre ces religieux en France, on crut pouvoir passer outre.

Le général des Carmes, en Espagne, était depuis l'année 1600 le P. François de la Mère de Dieu. L'abbé Houssaye, très partial pour M. de Bérulle, a tracé de ce carme un portrait assez peu flatté. Il va même jusqu'à le qualifier d'esprit étroit et entêté. On conçoit cependant que ce moine ne se soit pas montré favorable aux conditions qu'on prétendait lui imposer. Il se déroba aux sollicitations de M. de Brétigny et celui-ci, désespéré, appela à la rescousse M. de Bérulle, qui partit en Espagne, afin de faire aboutir une affaire aussi compromise.

On s'occupa, pendant que se poursuivaient ces démarches, de chercher l'emplacement du futur monastère.

Les locaux conventuels, qui parurent le mieux appropriés, étaient situés au faubourg Saint-Jacques. C'était le prieuré de Notre-Dame-des-Champs ou des Vignes, non loin des Chartreux[1]. Il appartenait aux bénédictins de Marmoutier. Le cardinal de Joyeuse en était l'abbé commendataire. La date de sa fondation remontait au XI^e^ siècle, vers 1084. Mais les bâtiments tombaient[2] en ruines et les rares bénédictins qui y

---

1. Archives Nationales, S. 4 655, pièce 60. *Mémoire de ce que les dames religieuses carmélites du faubourg Saint-Jacques... ont pris et démembré de l'ancienne et royale fondation de la terre, fief et seigneurie du prieuré Notre-Dame-des-Champs-lès-Paris...* « Et au surplus a remarqué que lors de l'union, il n'y avait plus presque aucun bâtiment sur pied et que si peu qui en restait était tout en ruines et qu'à peine les religieux qui étaient deux ou trois au plus, y pouvaient trouver un logement commode... »

2. Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, 1855, p. 244 : « L'Église était un édifice considérable du XII^e^ siècle... Le portail, dont le style accusait seulement le XIII^e^ siècle, présentait plusieurs statues, saint Denis au trumeau, puis, dans les ébrasures, Moïse, Aaron, David ou Salomon et trois autres personnages qui semblaient être des pro-

Digitized by Google

végétaient ne trouvaient qu'avec peine à s'y abriter. Ils durent être transférés au collège de Marmoutier, près de la Sorbonne, et, pour les indemniser, une rente de 300 livres tournois, rachetable au capital de 4 500 livres, fut mise à la charge des nouvelles religieuses.

Le cardinal de Joyeuse, abbé commendataire, donna facilement son consentement, mais celui du Chapitre général de Saint-Benoît, fut plus difficile à arracher. Il opposa tant d'objections que, pour en finir, il fallut presque un ordre formel du roi.

Les clefs du prieuré furent remises, le 21 mars 1603[1], à M. de Marillac, à qui Mme de Longueville avait confié sa procuration. On avait cru d'abord qu'avec peu de dépense, on réparerait l'ancien prieuré et qu'il serait en état de renfermer environ vingt religieuses, mais, lorsqu'on examina, de près, les bâtiments, on s'aperçut qu'une très petite partie seulement pouvait être conservée. Encore, fallait-il reconstruire des murs et des planchers. Un architecte, nommé Biard[2], fut convoqué. D'après son avis, il fut décidé qu'on ne garderait rien autre que l'église à laquelle on adapterait un chœur, pour les religieuses, et qu'on élèverait un nouveau monastère. M. de Brétigny avait eu la précaution de faire venir d'Espagne le plan tracé par sainte Thérèse elle-même, pour toutes les maisons de la réforme. M. Biard reçut l'ordre de s'y conformer. Chœur, cellules, grilles, cloître, ermitages, infirmerie, tout, en un mot, dut être disposé comme dans les couvents d'Espagne.

Le 29 mars 1603, la duchesse de Nemours posa la première pierre des lieux claustraux, au nom de la reine Marie de Médicis, qui avait accepté le titre de première fondatrice et qui était alors à Fontainebleau. La princesse de Longueville et la princesse d'Estouteville, sa sœur, posèrent la deuxième pierre, en qualité de deuxièmes fondatrices. La cérémonie se fit avec beaucoup de pompe.

Peu de jours après, MM. de Bérulle et de Marillac posèrent la première pierre du chœur. Mme Acarie était descendue avec

---

phètes. Des croix encastrées dans les murs de la crypte attestaient que cette partie de l'église avait été l'objet d'une dédicace particulière... »

1. L'abbé M. Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmélites...*, p. 269 et ss.

2. Pierre I Biard, né vers 1559, mort en 1609.

Digitized by Google

eux, dans la tranchée du bâtiment. Elle demeurait profondément recueillie. Quand tout fut achevé, elle adressa la parole à M. de Bérulle et lui dit : « Vous serez le fondement de cet édifice pour le spirituel. » Puis se tournant vers M. de Marillac, elle ajouta : « Et vous, pour le temporel. »

La tradition voulait que saint Denis eût consacré ce lieu au culte de la Sainte Vierge. Une image de pierre, grossièrement taillée, et non moins grossièrement peinte, avait été apportée,

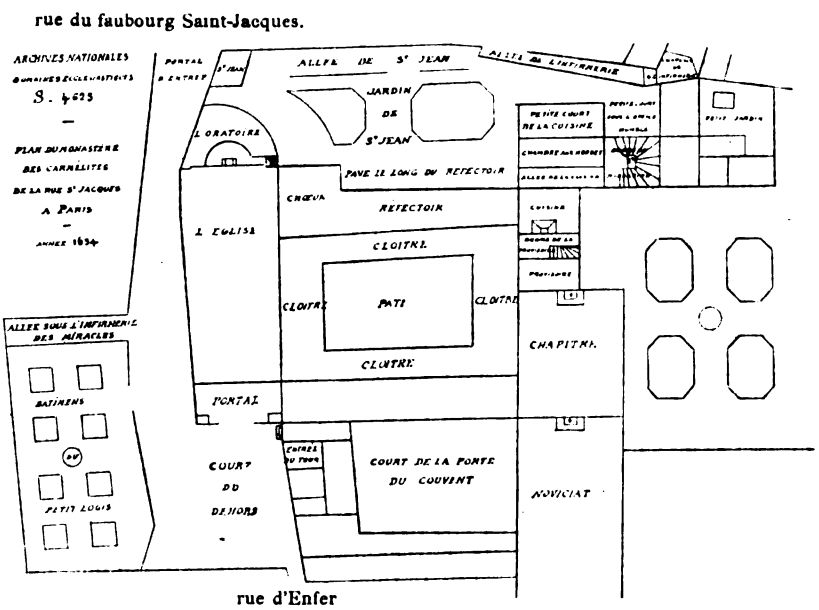

FIG. 2. — MONASTÈRE DES CARMÉLITES (1634).

selon la légende, par l'apôtre des Gaules, dans une grotte, au-dessus de laquelle s'éleva depuis l'église. Saint Denis, fuyant la persécution, se serait ménagé une retraite dans ces cavités, où, dès cette époque, on tirait la pierre à bâtir. La crypte de l'église renferme-t-elle la grotte authentique de saint Denis? L'absence de documents certains ne permet pas de l'affirmer. Mais il demeure très vraisemblable que le premier évêque de Paris ait recherché un asile assez près de la ville, avec laquelle il communiquait, par la voie romaine, et assez écarté pour se

Digitized by Google

soustraire aux perquisitions. On prétendait, en outre, qu'un temple païen s'était dressé jadis, dans l'enclos du prieuré. Une statue assez informe de Cérès, d'Isis ou de Mercure y aurait été adorée. Jaillot la vit encore et soutient, dans son livre, qu'on la plaça en 1605, au haut du pignon de l'église. Il serait bien étrange qu'une idole ait ainsi souillé un édifice chrétien [1].

L'église était orientée de l'est à l'ouest, avec l'abside du côté de la rue du faubourg Saint-Jacques et le portail dans la direction de la rue d'Enfer. Pour celui qui se plaçait sous le porche et regardait vers l'ouest, la maison priorale se trouvait située à sa droite. Ce fut la demeure temporaire des premières Carmélites, jusqu'au 24 août 1605. A cette date, l'autel placé provisoirement au midi fut, depuis, établi au levant.

M. de Marillac passa les marchés et s'engagea, en son propre nom, avec tous les ouvriers.

Malgré les soins de M^me^ Acarie et de M. de Marillac, le logement destiné aux novices, présentait une foule d'incommodités. Étroit et privé d'air, il ne consistait qu'en une seule chambre, divisée en cellules, au moyen de gros draps de bure.

Après un voyage très long et pendant lequel elles avaient couru de nombreux dangers, les Carmélites espagnoles : Anne de Jésus, Anne de Saint-Barthélemy, Éléonore de Saint-Bernard, Isabelle de Saint-Paul, Isabelle des Anges et Béatrix de la Conception, approchaient de Paris. Instruits du jour où elles arriveraient, MM. de Bérulle et de Marillac allèrent, le 15 octobre 1604, au-devant d'elles, jusqu'à Longjumeau. Ils prirent la tête de la pieuse caravane.

Comme on cheminait sur la route d'Orléans, on passa devant le prieuré Notre-Dame-des-Champs, mais on ne s'y arrêta pas et l'on se dirigea vers Saint-Denis, car on se trouvait

1. « On a cru longtemps (que ce lieu) avait servi de temple à Cérès, à cause d'une statue, placée au sommet du pignon de l'église. Certaines pointes de fer, passées sur sa tête, ont été prises pour des épis de blé, mais André Favin et plusieurs archéologues, après lui, ont reconnu, dans la statue, un saint Michel, pesant les âmes dans une balance. » (*Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. I, 1846, p. 28.) Voir aussi Sauval, t. I, 1724, p. 450. Moreau de Mautour, *Remarques sur quelques singularités de la ville de Paris*, dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions... depuis 1711 jusqu'en 1717* (1723, in-4°), p. 300-301; Piganiol de La Force, *Description historique de la ville de Paris*, t. VI, 1765, p. 166-168; Jaillot, *Recherches*, t. IV, 1782, *Quartier Saint-Benoit*, p. 150-152.

Digitized by Google

dans l'octave de cette fête. Sur le pont Notre-Dame, deux carrosses se joignirent à ceux des religieuses espagnoles. M^me^ de Longueville et la princesse d'Estouteville, sa sœur, se trouvaient dans le premier. Dans le second, M^me^ Acarie, ses trois filles et la marquise de Bréauté. Dès qu'on fut sorti de Paris, on mit pied à terre, pour se saluer. On remonta ensuite en voiture jusqu'à Saint-Denis, où l'on visita l'église et le trésor de l'abbaye. Les Carmélites passèrent la nuit dans cette ville, d'où on les conduisit, le 16 octobre, à Montmartre. M. de Brétigny dit la messe, dans la chapelle des Martyrs, et donna la communion à toute la compagnie. Ensuite, on accepta l'hospitalité au monastère des Bénédictines; l'abbesse[1] retint, jusqu'au lendemain, Anne de Jésus et ses compagnes.

Le 17 octobre, M^me^ de Longueville amena les religieuses espagnoles à Notre-Dame-des-Champs. Lorsque la mère Anne de Jésus franchit le seuil de cette maison, suivant l'usage que pratiquait, en pareille circonstance, sainte Thérèse, elle entonna le psaume *Laudate Dominum omnes gentes*, que reprirent ses compagnes. La sœur Anne de Saint-Barthélemy se rendit aussitôt à la cuisine, pour y remplir les fonctions de sœur converse et préparer le dîner de la communauté.

On était un dimanche, mais l'office ne se célébra pas dans l'église, parce que le Saint-Sacrement ne s'y trouvait point; le cardinal de Gondy, évêque de Paris, mécontent de ce que les nouvelles religieuses fussent soustraites à sa juridiction, leur témoignait sa mauvaise humeur, en refusant de les bénir. M. Gallemant courut chez le prélat et sut trouver d'heureuses et subtiles paroles : « Monseigneur, lui dit-il, ce couvent sera bien sous votre obéissance puisqu'il sera sous la nôtre, qui sommes tout à vous. » Désarmé par cette protestation et surtout par le ton avec lequel elle fut prononcée, M. de Gondy s'apaisa et promit d'envoyer, le 18 octobre, un de ses grands vicaires bénir le monastère, chanter la messe et exposer le Saint-Sacrement, dans l'église. Le nouveau Carmel prit, dès lors, le nom de l'*Incarnation*. Le 20 octobre, Marie de Médicis se rendit au faubourg Saint-Jacques, accompagnée de princesses

1. Marie de Beauvilliers, fille de Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, née en 1574, abbesse de Montmartre à vingt-quatre ans, morte le 21 avril 1657.

Digitized by Google

et de dames de la cour. M. de Bérulle lui présenta M. de Brétigny. La souveraine manifesta sa bienveillance par de gracieuses paroles et par des largesses[1].

Celles qui venaient d'abandonner leur patrie pour greffer, sur le sarment français, la réforme du Carmel, avaient toutes été formées par sainte Thérèse. Anne de Jésus fut une de ses filles de prédilection. Elle l'appela plus d'une fois, « ma couronne, la colonne de feu, guidant les Israélites dans le désert ». Lorsque M. de Bérulle s'entretint, à Salamanque, avec le P. Dominique Banès, des frères prêcheurs, et le consulta sur Anne de Jésus, ce dominicain en parla avec enthousiasme, il ne la jugea presque pas inférieure à sa mère spirituelle et déclara « qu'elle la surpassait par les qualités naturelles ». Ceux qui vécurent à Paris, sous sa direction, ne paraissent pas avoir ratifié de pareils éloges. Cette femme, d'un visage austère, d'un aspect froid, n'attirait pas. Elle inspirait, à la fois, la vénération et la crainte. Son ignorance de la langue française augmentait sa réserve. Nos usages la choquaient, la vivacité de nos compatriotes fut, par elle, qualifiée de *dissipation.* Son caractère entier et tout d'une pièce se heurta à la volonté non moins tenace de M. de Bérulle. Il en résulta des malentendus et des froissements fâcheux que leur zèle mutuel ne sut pas éviter.

Toutes ces vénérables Espagnoles avaient souhaité vivement venir en France, malgré les noires peintures que leurs supérieurs traçaient de ce pays, représenté à leurs yeux comme conquis, tout entier, par l'incrédulité et l'hérésie. Ces exagérations loin de les effrayer enflammèrent leur enthousiasme. Naïvement, elles s'imaginèrent marcher au martyre, féconder de leur sang notre sol et conquérir une récompense à laquelle leur modestie n'osait aspirer.

II

LES PRIORATS D'ANNE DE JÉSUS ET D'ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY

Installée au faubourg Saint-Jacques, avec ses compagnes, la Prieure, Anne de Jésus, songea à recevoir, au noviciat, une

---

1. Voir *Appendice III.*

Digitized by Google

partie des postulantes, réunies par Mme Acarie[1]. Une difficulté se présenta, tout d'abord; la Révérende Mère n'entendait pas le français. Sur le conseil de MM. Gallemant, Du Val et Bérulle, elle s'en rapporta, pour l'examen d'admission, à Mme Acarie et elle n'eut pas à se repentir de sa confiance. On résolut, d'abord, de ne désigner que trois personnes.

Le premier choix porta sur Mlle de Fonteines Marans. Elle appartenait à une excellente famille de Touraine. Son père avait rempli, en Flandre, les fonctions d'ambassadeur et, par sa mère, elle se trouvait la nièce de la chancelière Brûlart de Sillery. M. de Bérulle la rencontra, quelques années plus tôt, à Tours; il encouragea les aspirations surnaturelles de cette jeune fille et lui fit confidence de la fondation à laquelle il travaillait. Pour emprunter un mot de Mme Acarie, *elle ne marcha pas, mais courut* dans la voie qu'on lui indiquait. On fut, cependant, obligé de l'ajourner parce que son père fut attaqué d'une maladie subite et Mlle d'Hannivel dut entrer à sa place.

Mlle d'Hannivel, née à Paris, le 7 août 1579, avait alors vingt-cinq ans. Son père, Robert d'Hannivel, occupait la place de grand audiencier de France. Élevée avec beaucoup de soin, elle parlait l'italien et l'espagnol. Elle brilla dans la société mondaine de Rouen, jusqu'à l'âge de vingt ans. A ce moment, elle fut touchée par la grâce. Le duc de Villars, dans cette ville, avait été le chef de la Ligue. Il connaissait M. d'Hannivel qui traita, avec lui, au nom de Henri IV. Le duc distingua la jeune fille et demanda sa main pour son neveu. Celle-ci refusa, en alléguant qu'elle voulait « se faire capucine ». M. de Brétigny, son parent, la présenta à Mme Acarie et, en assistant à la messe de M. de Bérulle, elle se sentit appelée chez les Carmélites. La mère Anne de Saint-Barthélemy reconnut ses traits pour les avoir remarqués dans une vision.

---

1. Mme Acarie avait d'abord réuni, dans son hôtel de la rue des Juifs, ces postulantes. Mais, comme elles se trouvèrent gênées par le caractère tâtillon de M. Acarie (voir à ce sujet, dans l'ouvrage de l'abbé Boucher, l'anecdote de la danse avec une des postulantes), la fondatrice établit sa congrégation sur la montagne Sainte-Geneviève. Elle fut dissoute après l'arrivée des Carmélites espagnoles. Celles qui ne furent pas admises par Anne de Jésus furent recueillies par Mme de Sainte-Beuve, parente de Mme Acarie et fondatrice du couvent des Ursulines, rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

La deuxième novice, Mme Jourdain, veuve, amie de Mme Acarie, avait perdu, outre son mari, deux enfants. Douée de lumières surnaturelles, cette noble et vaillante femme était d'une intelligence sérieuse et fine, spirituelle jusqu'à enfoncer le trait, douée également d'un bon sens exquis. Elle connaissait, déjà, les religieuses du couvent de l'Incarnation puisqu'elle avait été les chercher en Espagne. A Saint-Jean-de-Luz, elle fut favorisée d'une grâce céleste. Au sortir de la messe, elle sentit, autour d'elle, un parfum dont la suavité lui inspira un recueillement extraordinaire et comme elle en parlait à ses compagnes, celles-ci, familiarisées avec de pareils phénomènes, lui répondirent : « C'est notre Sainte Mère Thérèse qui marche avec nous et nous reçoit, en France. »

La troisième novice était Andrée Levoix, la fidèle servante de Mme Acarie, celle devant qui cette sainte femme s'agenouillait, à la fin de la journée, pour avouer ses manquements. Andrée Levoix protestait, voulait relever sa maîtresse, refusait de rien entendre, se bouchait les oreilles et enfin ne se prêtait, de bonne grâce, à cet excès d'humiliation qu'à la condition de se prosterner et de s'accuser, à son tour.

La mère Anne de Jésus fixa la vêture pour le jour de la Toussaint. On pria la duchesse de Longueville de conduire Mlle d'Hannivel, la princesse d'Estouteville, Mme Jourdain et Mme Acarie, Andrée Levoix. Lorsque la porte du couvent s'ouvrit, la Prieure vint droit à cette dernière et l'introduisit, avant ses compagnes. Une servante eut, ainsi, l'insigne honneur d'être la première Carmélite française. Le provincial des Carmes de Catalogne présida la cérémonie, avant de retourner dans son pays. M. Gallemant, en qualité de premier supérieur, prononça le sermon. Il prit pour texte le 3e livre des Rois, chapitre 19, verset 19 : « Élie trouva Élisée, fils de Saphat, qui labourait, avec douze paires de bœufs, et conduisait lui-même, une des charrues des douze paires de bœufs. Élie, s'étant approché d'Élisée, mit son manteau sur lui. » Il parla, avec beaucoup d'onction et de force, sur l'excellence de l'habit religieux et sur la vocation à un aussi saint état que celui des Carmélites réformées. Andrée Levoix choisit le nom de Andrée de Tous les Saints, Mlle d'Hannivel, celui de Marie de la Trinité et Mme Jourdain celui de Louise de Jésus.

M. de Fonteines Marans se guérit promptement et amena

Digitized by Google

sa fille au couvent. Ce fut, pour tous deux, un sacrifice déchirant et Mlle de Fonteines avouait, plus tard, que le carrosse qui la conduisit au faubourg Saint-Jacques lui parut semblable à la charrette des condamnés à mort. Elle prit l'habit, le 11 novembre 1604, et adopta, en religion, le nom de Madeleine de Saint-Joseph.

Une autre profession, très émouvante, fut celle de la marquise de Bréauté, fille de Nicolas de Harlay, sieur de Sancy[1]. Son père était fort riche, puisqu'il leva, à ses frais, 10 000 Suisses qu'il amena, à Saint-Cloud, auprès de Henri III, pour combattre la Ligue. Sous Henri IV, il devint ambassadeur en Allemagne, surintendant des finances, colonel des Suisses, premier maître d'hôtel du roi et chevalier de ses ordres. M. de Sancy, protestant, se convertit au catholicisme. Sa fille, Charlotte, née à Paris, le 8 mai 1579, avait été baptisée catholique, mais confiée à une gouvernante hérétique. A l'âge de quatorze ans, M. Du Val lui imposa une confession générale, qui produisit peu d'impression. Elle se maria, en 1597, à Pierre de Bréauté, qui périt assassiné, à Bois-le-Duc, le 5 février 1600. Malgré ce tragique événement, la veuve n'en parut pas très profondément émue. Elle restait, avec un fils, âgé de treize mois, maîtresse de biens considérables. Quand les convenances le permirent, elle reparut dans le monde. D'un naturel gai, fort recherchée dans les sociétés, elle se grisa un peu de ses succès, sans que l'on ait jamais rien signalé de répréhensible dans sa conduite. Cette période de frivolité ne dura guère, car le jubilé de 1601 lui inspira des idées plus sérieuses. Elle rentra en elle-même, fit une confession générale à Cospéan[2], depuis évêque de Lisieux, et songea

1. J.-B.-A. Boucher, *Vie de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation*, Paris, 1800, p. 317.

2. *Philippe Cospéau nommé en France Philippe de Cospéan, sa vie et ses œuvres, 1571-1646*, par Ch. Livet. Paris, 1854, in-18. Successivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux, savant théologien, Cospéan conseilla Bossuet à ses débuts, fut ami de Bérulle; la reine Anne d'Autriche lui donna sa confiance et il célébra la messe dans la chambre de cette princesse, le jour de la naissance de Louis XIV. Il assista, à leurs derniers moments, le comte de Chalais et le comte de Montmorency-Boutteville. Malgré sa science et sa vertu, il prêtait un peu au ridicule et ses contemporains se sont parfois égayés à ses dépens. On parla longtemps des conférences, tenues chez Mme de Vendôme, pour la conversion de Turenne. Ce

Digitized by Google

à entrer en religion. Sa parente, Mme de Sainte Beuve [1], reçut ses confidences et la confia à Mme Acarie. Cette dernière se prêta à l'enjouement de ce caractère et le conquit tout entier, comme le témoigne cette boutade : « Mme Acarie m'aurait dit, en plein midi, qu'il faisait nuit que je l'aurais cru. » Elle surveilla, avec M. de Marillac, les ouvriers de Notre-Dame des Champs. Quand M. Acarie montrait du mécontentement, parce qu'il voyait sa femme s'absorber dans un trop grand nombre d'œuvres et lui échapper, Mme de Bréauté le déridait et l'emmenait promener, dans son carrosse. « Aussi disait-il : J'espère que l'on ne fera pas une Carmélite de l'aimable marquise. » C'était cependant le projet que celle-ci nourrissait, mais son père n'y pouvait consentir. A la fin, il céda, après bien des larmes, et assista à sa prise d'habit le 8 décembre 1604, fête de la Conception de la Sainte Vierge. Elle fut appelée Marie de Jésus [2].

La Prieure ne ménageait guère ses novices. Le plus pénible pour elles n'était pas d'habiter ce réduit mal aéré, que l'on a

---

dernier jouait le néophyte, afin de ménager à son ami le comte de Brion des entrevues avec Mlle de Vendôme. (Le comte de Brion avait été deux fois capucin et faisait un salmigondis perpétuel de dévotion et de péchés.) Le cardinal de Retz met en scène Cospéan dans ses *Mémoires*, lors de l'apparition des diables, à la barrière des Bonshommes. Voir dans le livre cité, p. 61, la mystification de Cospéan au château de Rambouillet et sa rencontre avec des nymphes.

1. J.-B.-A. Boucher, *Vie de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation*, Paris, 1800, p. 359. Mme de Sainte-Beuve, Magdeleine Luillier, née à Paris en 1562, fille de Jean Luillier, président de la Chambre des Comptes. D'une grande beauté, jugement solide, imagination vive, caractère doux et plein de franchise. Mariée à l'âge de dix-neuf ans à Claude le Roux, sieur de Sainte-Beuve, conseiller au Parlement de Paris, elle devint veuve après trois ans de ménage. Se montra ligueuse ardente, mais Henri IV, après son entrée à Paris, lui témoigna toujours beaucoup de considération et même la rechercha. Cousine de Mme Acarie. Dans les dernières années de sa vie, Mme de Sainte-Beuve se retira chez les Ursulines du faubourg Saint-Jacques et y mourut le 29 août 1630. Elle fut enterrée au milieu du chœur de l'église. Voir Hilarion de Coste, *Femmes illustres* et *Chronique de l'Ordre des Ursulines*, par Mme de Pomereu, 1673, t. II, p. 222.

2. Les autres novices furent Mlle Deschamps, sœur Aimée de Jésus, reçue en même temps que Mlle de Fonteines, Mme du Coudrai, fille du président Sevin. Elle prit le nom de Marie de la Trinité, porté déjà par Mlle d'Hannivel. (Abbé H. Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, 1916, in-8, t. II, p. 308.)

Digitized by Google

décrit déjà, ni de coucher sur un lit, composé d'une simple couverture jetée sur une paillasse. Mais les repas, apprêtés à l'espagnole par la mère Anne de Saint-Barthélemy, se composaient d'étranges brouets, devant lesquels les cœurs se soulevaient! Anne de Jésus se montrait impitoyable au réfectoire. Il fallait avaler sa portion, tout entière, sans marquer de répugnance. Les *chipotières* étaient mal notées et l'on réprimandait leur délicatesse. Un jour de fête, la sœur Anne de Saint-Barthélemy fit cuire ensemble de la morue avec des pruneaux et des piments. Les mères espagnoles se récrièrent sur l'excellence d'un pareil ragoût et trouvèrent cela délicieux; mais les autres convives, après quelques bouchées, eurent le palais en feu et durent s'arrêter, malgré toute leur bonne volonté. La Prieure se fâcha et dit sèchement : « Il faut bien, mes sœurs, que nous mangions tous les jours à votre mode et vous ne sauriez vous accommoder, une seule fois, à la nôtre. »

Son ignorance de la langue française la rendait ombrageuse. Un jour elle prononça, à la manière de son pays, les mots latins d'un capitule. Les novices ne purent garder leur sérieux. On entendit, derrière les bréviaires, des rires étouffés. Anne de Jésus s'offensa et priva ses filles de la communion. M. de Bérulle intercéda pour les coupables. Il eut, d'ailleurs, souvent à intervenir afin de tempérer cette nature fougueuse, qui appartenait à l'époque héroïque des fondations. Cette sainte femme s'abandonnait, dans sa piété, à une familiarité toute méridionale avec le tabernacle. Ainsi, pour demeurer plus de temps à la chapelle et observer la règle qui prescrit le travail des mains, elle réunissait ses religieuses devant le Saint-Sacrement avec leurs quenouilles. Là, assises sur leurs talons, tout en filant, elles chantaient et ne s'interrompaient que pour adresser au Seigneur les protestations de l'amour le plus naïf et le plus tendre.

Dans le courant de l'année 1605, les travaux du couvent furent achevés et il devint possible de s'installer dans le nouveau monastère. La mère Anne de Jésus voulut que cette prise de possession se fît avec solennité. Le jour choisi par elle, fut le 24 août, fête de Saint-Barthélemy. Quarante-trois ans auparavant, à cette même fête, sainte Thérèse avait entrepris sa réforme, à Avila. Les Carmélites, conduites par M. Du Val, se dirigèrent processionnellement vers leur nouvelle demeure.

Digitized by Google

Dès lors, la maison priorale fut réservée aux novices et on la désigna sous le nom de *Petit logis;* celui-ci subsista jusqu'en 1750. A cette époque, il fut détruit et l'on bâtit l'hôtel de Chaulnes sur l'emplacement qu'il occupait[1].

La Prieure éprouva-t-elle la satisfaction que semble supposer l'abbé Houssaye[2]? Un document dû à la bienveillance des Carmélites de Poitiers permet de contredire l'exactitude d'une pareille assertion. En effet, une lettre d'Anne de Jésus, à l'occasion de cette cérémonie, ne paraît pas exempte d'amertume. « Nous nous sommes rendues, écrivait-elle, à notre maison qui est de celles que notre Sainte Mère aurait renversées, si ce n'était qu'elle a été faite par des séculiers, avec piété et ignorance. Quant à l'église, je puis dire qu'elle inspire une grande dévotion. Sous le maître-autel se trouve la grotte où vécut saint Denis, tandis qu'il enseignait la religion chrétienne, en ce royaume;... l'église a dix chapelles très belles dont chacune semble un temple des plus somptueux de là-bas » (l'Espagne)[3].

Sauf quelques modifications de détail, l'ensemble du monastère se trouva désormais fixé, dans ses traits essentiels, à partir de 1605 et il conservera cet aspect jusqu'à son démembrement, pendant la Révolution. Ses bâtiments et dépendances formaient un grand quadrilatère, borné au nord, par le couvent bénédictin de Saint-Magloire[4] (aujourd'hui les Sourds-Muets), au sud, par la rue de la Bourbe (boulevard de Port-Royal), à l'est par la rue du faubourg Saint-Jacques (rue Saint-Jacques),

1. J.-B.-A. Boucher, *Vie de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation*, Paris, 1800, p. 97, et Archives nationales, Q^2 119, plan daté de 1634; voir ci-dessus, p. 8, ainsi que les *Appendices I et II*.

2. *M. de Bérulle et les Carmélites*, par l'abbé M. Houssaye, p. 404.

3. Lettre de la Révérende Mère Marie de la Croix, prieure du Carmel de Poitiers; citation empruntée à la *Vie d'Anne de Jésus*, par le P. Berthold Ignace de Sainte-Anne, éditée à Malines, en 1882.

4. Ce contrat, entre Catherine de Médicis et ces religieuses, fut passé en 1572; Archives nationales, LL 793 : *État en forme de journal*, des *Papiers concernant la cure et paroisse de Saint-Jacques, Saint-Philippe-du-Haut-Pas, depuis l'année 1562 jusqu'à l'année 1731 inclusivement*. Les Oratoriens de M. de Bérulle remplacèrent en 1620 ces Bénédictins. Jusqu'à cette date la fondation de M. de Bérulle (l'Oratoire) avait été établie dans une maison du faubourg Saint-Jacques appelée le Petit Bourbon (emplacement du Val de Grâce); voir abbé Grente : *Une paroisse de Paris sous l'Ancien Régime*, 1897, p. 95 et 96.

Digitized by Google

à l'ouest, par la rue d'Enfer (rue Denfert-Rochereau). On pénétrait dans le couvent, par deux issues, formant passage, l'une, ouvrant sur la rue du faubourg Saint-Jacques, l'autre, sur la rue d'Enfer. Ce chemin, si nous partons de l'est, longeait l'église, aboutissait à une vaste cour, où, à droite, se dressait le Petit Logis et, à gauche, les bâtiments du monastère. Ceux-ci, situés entre la cour et le jardin, se prolongeaient jusqu'au chevet de l'église et comprenaient, au rez-de-chaussée, le chœur, qui s'ouvrait sur le sanctuaire et sur le réfectoire; le cloître, le Tour qui donnait accès sur une cour intérieure. Le réfectoire communiquait avec la cuisine; le cloître accédait à la salle du chapitre. Dans un plan[1], daté de 1634, à côté de la salle du chapitre, se remarque le Noviciat. Si le Petit Logis subsista jusqu'en 1750, sa destination primitive fut modifiée. Il offrait, en effet, de nombreuses incommodités dont la principale était d'être séparé du couvent par une cour, livrée au public. Les cellules du monastère étaient à l'étage supérieur. Par une allée, longeant à l'est la cuisine, on aboutissaient à un degré qui menait à l'infirmerie et à la chapelle des malades. Des maisons locatives, appartenant aux Carmélites, s'adossaient au mur de clôture du côté du faubourg Saint-Jacques et de la rue de la Bourbe. Il n'y en avait pas rue d'Enfer, excepté à l'entrée du passage, et le long de cette voie de communication, entre les deux rues du faubourg Saint-Jacques et d'Enfer.

Quelques semaines plus tard, au mois de septembre, la mère Anne de Jésus dut partir pour la fondation de Dijon, emmenant avec elle la sous-prieure de Paris, Isabelle des Anges et Béatrix de la Conception dont elle ne pouvait se séparer.

Comme les professes, au couvent de l'Incarnation, n'étaient pas assez nombreuses pour procéder à l'élection d'une prieure, MM. de Bérulle, Gallemant et Du Val désignèrent la mère Anne de Saint-Barthélemy, alors éloignée de Paris et résidant à Pontoise[2]. Son départ de cette ville eut presque le caractère d'un enlèvement.

---

1. Se reporter à la figure 2, p. 8.

2. Elle fut la première prieure de cette fondation. *Autobiographie de la vénérable Mère Anne de Saint-Barthélemy*, par le P. Marcel Bouix, S. J., édition de 1869, p. 140.

Digitized by Google

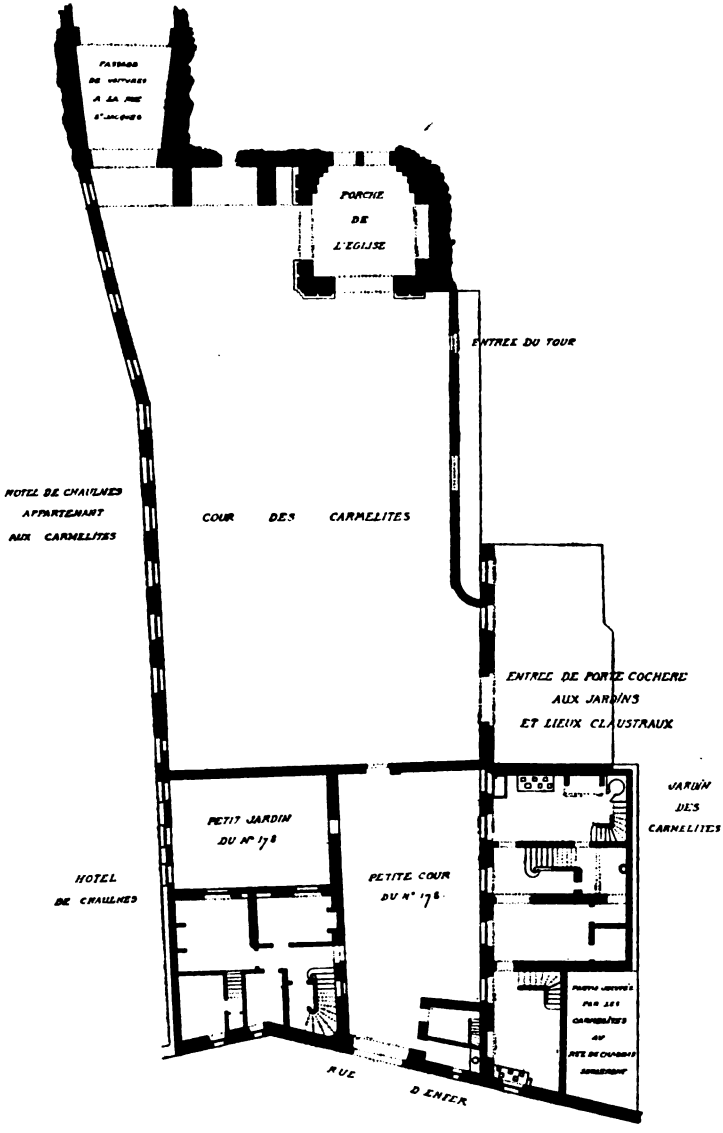

FIG. 3. — MONASTÈRE DES CARMÉLITES (1790).

(*Arch. nat.*, Q² 119.)

Digitized by Google

M. de Bérulle vint à Pontoise, accompagné de M. Toribio, neveu de la mère Anne, lequel étudiait, alors, à Paris. Parvenu au monastère, il enjoignit à la portière, sœur Louise de Jésus, de ne pas ébruiter sa présence et transmit ses instructions à la Prieure. Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1605, elle sortit de la clôture. Ceux qui l'attendaient lui ôtèrent son manteau blanc, son neveu lui jeta le sien sur les épaules et même la coiffa de son chapeau. Ainsi affublée, elle gagna une rue écartée où se tenait un carrosse.

Le priorat d'Anne de Saint-Barthélemy qui dura de 1605 à 1608, fut moins pénible aux religieuses françaises que le précédent. Cette Espagnole montrait moins de rudesse que celle à qui elle succédait et elle gagna la confiance de ses filles par un caractère plus avenant. Mais s'il existait, entre elle et Anne de Jésus, quelques divergences, toutes deux manifestaient un même regret : celui de n'être pas gouvernées par les Carmes.

Elle quitta l'*Incarnation* au mois d'avril 1608, pour se rendre à Tours, d'où elle partit pour la Flandre le 16 octobre 1611 [1].

III

LA PREMIÈRE PRIEURE FRANÇAISE MADELEINE DE SAINT-JOSEPH INFLUENCE, AU DEHORS, DU COUVENT DE L'INCARNATION

La première prieure française fut la mère Madeleine de Saint-Joseph [2], M^lle^ de Fonteines Marans. Les qualités éminentes qu'elle manifesta la désignèrent pour cette dignité,

1. L'abbé M. Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmélites de France*, p. 449 et 504. Il existe, aux Archives nationales, L. 1048, un fragment manuscrit d'une histoire de la Congrégation de Saint-Elie par le P. Isidore de Saint-Joseph. C'est le récit, en latin, de la fondation du Carmel de France. A ce manuscrit est jointe une note des Carmélites de Bruxelles, se plaignant que le P. Isidore élève la Mère Anne de Saint-Barthélemy au-dessus de la Mère Anne de Jésus. Dans le même carton, on remarque une copie de la déposition de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, dans la cause d'Anne de Jésus. Cette déposition est courte et assez froide.

2. Sa vie a été écrite par Senault, 1670, in-4°. — Voir *Appendice V*.

Digitized by Google

malgré sa jeunesse. Tous ceux qui l'avaient approchée s'accordaient à proclamer sa haute intelligence, sa maturité et sa sainteté. Mme Acarie, douée d'une manière surnaturelle pour le discernement des esprits, la louait sans réserve; M. Du Val disait d'elle que « c'était un feu caché sous la cendre et qui embraserait beaucoup d'âmes en l'amour de Dieu ». Il avait été révélé à la mère Anne de Saint-Barthélemy « que sœur Madeleine de Saint-Joseph obtiendrait beaucoup de grâces pour servir l'Ordre et qu'il lui serait départi de grands talents, pour conduire les âmes ». Mais si précieux que soient de pareils témoignages, sortis de telles bouches, leur réserve jusque dans l'éloge ne précise pas assez les qualités particulières de cette nature équilibrée, ferme sans raideur, digne sans fierté, d'une vivacité d'esprit que tempérait une douceur pleine de force! La nouvelle Prieure paraissait née pour exercer le commandement et le faire aimer.

Un pareil caractère souffrit sans doute beaucoup, sous une volonté aussi rude que celle d'Anne de Jésus [1]. Malgré sa discrétion, cette antipathie se trahit dans les réponses faites par Madeleine de Saint-Joseph, à l'enquête pour la béatification de l'ancienne compagne de sainte Thérèse. Trop de contrastes séparaient ces deux femmes, pour que la vie commune ne dût pas leur être pénible!

Avant d'exercer le priorat, Madeleine de Saint-Joseph donna sa mesure, dans la charge délicate de maîtresse des novices [2]. Les religieuses espagnoles lui léguèrent l'esprit de sainte Thérèse. La haute raison de la nouvelle prieure sut adapter les traditions du Carmel réformé au génie français dont elle possédait les plus belles qualités. Elle concevait, mieux que ses devancières, le plan de M. de Bérulle et elle entrait davantage dans son esprit.

---

1. Archives nationales, L. 1048, déposition de Madeleine de Saint-Joseph, dans la cause d'Anne de Jésus.

2. Voici les noms des principales novices placées sous sa direction : Catherine du Saint-Esprit (sa sœur); Marguerite de la Trinité (Mlle de La Barre); Marguerite de Saint-Joseph (Mme de Chandon); Marie de Saint-Jérôme; Gratienne de Saint-Michel, femme de chambre de la reine; Anne et Marguerite du Saint-Sacrement (Mlles Acarie); Marie des Anges (Mme de Bérulle); Angélique de la Trinité (Mlle de Brissac). (Abbé M. Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmélites de France*, p. 423.)

Digitized by Google

Ce que M^me^ Acarie avait été pour Bérulle jeune, Madeleine de Saint-Joseph le devint auprès de celui-ci, plus avancé en âge. Elle demeura la confidente de ses projets, la gardienne de certains secrets, la conseillère écoutée qui l'assista dans ses découragements et dans ses angoisses. Il la consulta sur la fondation de l'Oratoire [1] et ce fut elle qui triompha des dernières hésitations : « Qu'est-ce que j'entends? lui dit-elle, lorsque M. de Bérulle cessa de parler. Je suis toute hors de moy de ce que vous me dites. Oh! si je pouvais contribuer à cette œuvre par la perte de ma vie, je ne l'épargnerais pas. Que tardez-vous? Ne soyez plus maintenant en doubte. Est-ce que vous attendez des indices plus certains de l'appel et du commandement de Dieu? » Au fondateur d'une société vouée principalement à la prédication, elle conseilla, pour mieux dompter les moindres velléités d'orgueil qui s'insinueraient, subrepticement, dans une âme aussi épurée, de ne jamais monter lui-même en chaire, quelque instance qu'on lui fît! Bérulle adopta cet avis, qui répondait d'ailleurs à une certaine inquiétude de conscience et condescendit à se condamner au silence. Il se contenta de collaborer au travail de ses confrères, en les accompagnant, lorsqu'ils allaient prêcher, dans les villages, dans les prisons ou dans les paroisses de Paris. Une telle union mystique, entre ces deux natures, qui s'appuyaient ainsi mutuellement, laisse concevoir que Madeleine de Saint-Joseph n'ait jamais adopté les projets des prieures, ses devancières, pour déposséder Bérulle de sa direction spirituelle, en faveur des Carmes!

Si on se bornait à recueillir les traits édifiants des Carmélites du couvent de l'*Incarnation*, la moisson spirituelle, par son abondance même, lasserait l'attention. Mais ce monastère, placé sous le haut patronage de Marie de Médicis, sa première fondatrice, recruté en grande partie dans des familles aristocratiques, dirigé par une femme d'un esprit supérieur, qui avait connu le monde, ne borne pas son influence aux habitants de la clôture. Il en franchit les murs, il les dépasse

1. L'abbé M. Houssaye, *M. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus*, édit. de 1873, p. 14, 145, 214 et ss.; l'abbé H. Brémond a donné, p. 336 de son ouvrage déjà cité, un portrait de la Révérende Mère Madeleine de Saint-Joseph, d'après une gravure de Boulanger.

Digitized by Google

malgré l'exacte observation de la discipline. Si ceux qui résident dans cette demeure ne peuvent se répandre dans le monde, ils attirent le monde qui vient à eux. Les privilégiées, comme Marie de Médicis, la reine Henriette d'Angleterre, la princesse de Condé, la duchesse de Longueville, y pénètrent et y séjournent. Les autres, moins favorisés, se contentent de conversations aux grilles. Ils y recherchent des conseils et des consolations. Ces recluses ne demeurent étrangères ni à la vie du siècle, ni même à la politique.

La reine couchait quelquefois dans le couvent. Elle s'y fit construire un appartement dont je n'ai pu déterminer l'emplacement, mais qui devait être situé un peu à l'écart des bâtiments claustraux; assez près de l'église pour pouvoir assister aisément à l'office de la nuit, les jours de dévotion; assez éloigné des locaux où se tenaient les religieuses, pour ne troubler ni leur solitude, ni leur silence. Trois femmes pénétraient dans le monastère, avec Marie de Médicis, pour la servir. Mais ces personnes, choisies avec discernement, étaient si bien accoutumées à la vie monastique qu'elles savaient éviter avec soin tout ce qui aurait gêné le recueillement de la sainte maison [1].

Madeleine de Saint-Joseph avait voué une maternelle affection à Henriette-Marie, la future reine d'Angleterre, qui lui témoignait en échange la plus filiale confiance. La veille de son départ, en 1625, l'épouse de Charles Ier se fit conduire au faubourg Saint-Jacques, y passa la journée entière, servit de ses mains toutes les religieuses, au réfectoire, et ne partit qu'après un long entretien avec la mère prieure [2].

On suivait avec anxiété, au couvent de l'*Incarnation*, les péripéties du siège de la Rochelle. Richelieu tentait de secourir le fort Saint-Martin, défendu depuis trois mois par une poignée de braves, contre tous les efforts de Buckingham. En cas de succès, les Anglais se voyaient contraints d'évacuer l'île de Ré. Cet échec de leurs armes, en décourageant les Rochelais, devenait un présage de victoire. Mais beaucoup, à Paris, ne croyaient pas au succès final. Les faux bruits se répandaient dans le public et y trouvaient crédit. Madeleine de Saint-Joseph, soutenue par sa foi et par les encouragements

1. *Chronique des Carmélites*. Troyes, 1846, t. I, p. 155.
2. Cousin, *La Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 431.

Digitized by Google

de M. de Bérulle, avait confiance. Richelieu connaissait les sentiments qui animaient les Carmélites. Il demandait des prières. Cet homme d'État, malgré les ressources de son génie, ne dédaignait pas de recourir aux secours spirituels pour relever l'opinion abattue et pour apaiser ses propres angoisses. Le 22 juillet 1627, on apprit que le fort Saint-Martin était extraordinairement pressé et que les vents contraires semblaient en rendre le secours impossible. On demeura ainsi dans l'attente de mauvaises nouvelles; le 7 octobre, on ne savait rien encore. La mère Madeleine de Saint-Joseph fit dresser devant le Saint-Sacrement un petit autel où l'on mit les reliques et l'image de sainte Marie-Madeleine. Elle resta prosternée tout le jour. La nuit ne put interrompre sa prière. Elle la passa au pied du tabernacle. Toute la communauté veillait avec elle, partagée en trois groupes. Ces instances coïncidèrent avec un heureux fait d'armes, accompli par un officier subalterne dont on a gardé le nom. Le capitaine Audoin, entre le 7 et le 8 octobre, traversa les lignes ennemies et ravitailla le fort Saint-Martin qui, sans un pareil secours, aurait été contraint le lendemain d'ouvrir ses portes [1].

Lorsque le courrier, qui apportait la nouvelle de la réduction de la Rochelle, arriva à Paris, Marie de Médicis se trouvait au couvent de l'*Incarnation*. Elle remercia Dieu en silence, et se tourna ensuite vers la prieure : « Ma mère, lui dit-elle, les hommes ont beaucoup travaillé à la prise de la Rochelle, mais en effet, Dieu y a fait des miracles et je ne doute point que vos prières n'y aient infiniment contribué. » Le compliment était correct, plat et banal. On ne sentait point vibrer les battements du cœur dans l'épaisse poitrine de Marie de Médicis. Ce fut avec un autre élan que Madeleine de Saint-Joseph témoigna au ciel sa reconnaissance. Elle prescrivit à tout le couvent douze nuits d'adoration devant le Saint-Sacrement et trente-trois heures d'oraison.

Si la mère Madeleine de Saint-Joseph s'associait spirituellement à l'œuvre patriotique de Richelieu, elle ne craignait pas de braver sa toute-puissance quand la charité le comman-

1. L'abbé M. Houssaye, *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, édition de 1875, p. 267 et 360.

Digitized by Google

dait. En 1630, M. de Marillac, compromis par les intrigues de la reine mère, se trouva au nombre des victimes de la *Journée des dupes*[1]. Arrêté le 12 novembre à Glatigny, près de Versailles, le roi lui fit redemander les sceaux. On le conduisit d'abord à Caen, où il resta deux jours, puis à Lisieux où il séjourna six semaines. Il fut assez maltraité et en avertit la mère Madeleine de Saint-Joseph. Celle-ci le secourut aussitôt, par ses prières et celles de sa communauté. Pendant soixante jours et soixante nuits, le Saint-Sacrement demeura exposé. Son amitié intercéda en faveur du disgracié, elle fit parler au cardinal pour que le prisonnier fût traité avec moins de rigueur. Grâce à ses instances, on lui rendit des livres, du papier, de l'encre. Le 12 janvier, on le transféra à Châteaudun, où ses gardes le quittèrent. Il demeura libre dans l'abbaye de la Magdeleine, jusqu'au 21 juillet 1631. Marie de Médicis s'étant retirée en Flandre, on le mit dans le château avec des gardes. Dans les six mois qui suivirent sa destitution, sa belle-fille le rejoignit et résida auprès de lui avec ses enfants. Lorsqu'il fut mort, le 7 septembre 1632, d'une pleurésie, Madeleine de Saint-Joseph réclama son corps et lui érigea un tombeau dans la chapelle de sainte Thérèse, au bas du sanctuaire, où fut gravée l'épitaphe suivante, qu'elle composa elle-même. Ces lignes résumaient, non sans fierté, les vertus de celui à qui on rendait de pareils honneurs[2] :

Ci gît messire Michel de Marillac, garde des sceaux de France, lequel ayant été constitué en cette dignité et plusieurs autres a toujours gardé dans son cœur, l'estime des vrais honneurs et richesses de l'éternité, faisant plusieurs bonnes œuvres, gardant très soigneusement la justice, cherchant la gloire de Dieu, soutenant son Église, secourant les opprimés, donnant quasi tout ce qu'il avait aux pauvres, et au temps que par la Providence il fut privé de tout emploi et de toute charge, il fit paraître sa grande magnanimité et le mépris des choses de la terre, vivant très content et sainctement s'acheminant à la sainte mort, en laquelle il a passé de ce monde en l'autre, l'an de grâce 1632.

---

1. *Abrégé de la vie du garde des sceaux de Marillac.* Sans lieu ni date, cet imprimé est un résumé de la vie manuscrite de M. de Lezeau, conseiller d'État, que possède la bibliothèque Sainte-Geneviève.

2. Raunié, l'*Épitaphier du Vieux Paris*, t. II, 1893, p. 171, a omis de signaler que Madeleine de Saint-Joseph avait composé cette épitaphe.

Digitized by Google

Lorsque la mère Madeleine de Saint-Joseph mourut, au mois d'avril 1637, la princesse de Condé, la belle Charlotte de Montmorency, qu'Henri IV vieilli, mais non pas assagi, avait poursuivie jadis de ses assiduités, vint se prosterner dans l'infirmerie, où sa sainte amie avait expiré! Très émue de tous les souvenirs qu'elle y recueillit, touchée, jusqu'à croire à une intervention surnaturelle de la bienheureuse défunte, en sa faveur, la princesse voulut se ménager une retraite au couvent de l'Incarnation[1], où elle et sa fille Anne pourraient se retirer à leur gré. Par un acte capitulaire du 18 novembre 1637, elle acquit le titre de fondatrice qui lui concédait, à elle et à sa fille, les privilèges suivants : libre entrée du monastère, pour y boire, manger, coucher, assister au Service Divin et autres exercices spirituels; part à toutes les prières, veilles et autres œuvres pieuses; droit d'être inhumées dans la chapelle; faculté de faire entrer, jusqu'à six heures du soir, en hiver et sept en été, deux personnes, trois fois le mois.

La princesse s'installa provisoirement dans l'appartement de la reine, en attendant que le bâtiment qu'elle fit construire fût achevé. Les chroniques des Carmélites en désignent ainsi l'emplacement : « Le lieu où était située la maison de campagne de M. le garde des sceaux de Marillac, qui l'avait laissée à ce monastère, pour servir de dot à Mesdemoiselles ses petites-filles. »

Mais un doute subsiste. M. de Marillac posséda, dans le voisinage du couvent, deux maisons : l'une qu'il appelait *son Ermitage*, l'autre appelée *le Heaume*[2]. Cette dernière fut achetée par M. de Marillac en 1628 et il la prêta, au mois

---

1. Cousin, *La Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 107, et *Chroniques des Carmélites*, Troyes, 1846, t. I, p. 237, 243, 261.

2. Archives nationales, S. 4655, pièce 55, contrat passé devant Jean Mazzeau et Antoine Dimourons, notaires : Description de la maison du *Heaume*, « consistant en deux corps de logis, l'un devant, l'autre sur le derrière; petite cour, entre deux jardins, derrière, et aussi les appartenances et dépendances, tenant la totalité d'un côté à Louis Petit et de l'autre à la Maison du *Cheval bardé* et aboutissant, par derrière, au jardin des dames religieuses Carmélites de la maison à elles appartenant, hors leur couvent et par-devant sur la grande rue ». A cette description, il faut joindre un autre renseignement également tiré des Archives H^{3} 4092. On trouve en 1749, dans le Rentier des Carmélites, que la maison du *Heaume* existe encore puisqu'elle est louée 350 livres au sieur Mis-

Digitized by Google

d'avril de cette même année, à M. de Bérulle, atteint d'une maladie de langueur, privé de sommeil, dégoûté de toute nourriture, « inutile à lui-même et à charge aux autres ». Cette demeure mitoyenne de celle des Pères de l'Oratoire, avait été acquise pour y faire pénétrer une prise d'eau. Elle devait donc être peu éloignée de la fontaine située à l'entrée du passage. La maison du *Heaume* consistait en deux corps de logis, l'un sur le devant, l'autre sur le derrière, séparés entre eux par une petite cour, avec jardins derrière, aboutissant au jardin des Carmélites. Achetée au prix de 1600 livres tournois, elle fut donnée au couvent, avec réserve d'usufruit, au profit de M. de Marillac et de sa belle-fille Marie de Creil. Je ne crois pas cependant, pour ce qui concerne la demeure de la princesse, qu'il s'agisse du *Heaume*, mais plutôt de l'*Ermitage*, en me guidant sur les renseignements contenus dans les *Chroniques* et dont voici le texte : « Ce lieu servit depuis pour les exercices du noviciat, le couvent ne pouvant plus contenir les novices avec la communauté, qui se vit bientôt au nombre de quatre-vingts personnes. Mais[1], dans ces derniers temps, ce bâtiment que nous appelions le Petit Logis, n'étant plus habité et se dégradant beaucoup, la communauté le céda, en 1751, à bail emphytéotique, pour cinquante années, après lesquels il rentrerait à la communauté. » Ainsi le Petit Logis qui comprenait à la fois l'ancien prieuré de Notre-Dame-des-Champs et l'*Ermitage* de M. de Marillac, serait devenu, en 1751, l'hôtel de Chaulnes et plus tard le collège Lavoisier.

M^me^ la princesse de Condé meubla sa résidence « à la carmélite », son lit, ses rideaux étaient de serge brune; les tableaux qui ornaient sa chambre portaient la signature des maîtres les plus habiles, mais tous représentaient de saintes princesses dans la pratique de quelque action héroïque. Charlotte de

séry, boulanger, par bail à commencer de Noël 1749. On n'aurait donc pas pu en disposer par bail emphytéotique.

1. *Chroniques*, t. I, p. 243. — Voir aussi l'abbé M. Houssaye, *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, p. 311 et 315. « Voisin du couvent, il venait faire de fréquentes visites au parloir et s'entretenait un jour avec la sœur Marie de Saint-Jérôme, quand tout à coup il éprouva une impression si extraordinaire, qu'il ne put s'empêcher de s'écrier : — Qu'est-ce, je sens une nouvelle vie jusqu'au bout des doigts. » — Sur la guérison miraculeuse, *Mémoire d'Edmond de Messa*, Archives nationales, M. 233.

Digitized by Google

Montmorency passait parfois quinze jours de suite dans cette retraite. Elle y trouvait plus de plaisir qu'à la cour. La seule chose qui l'incommodât, c'était de se trouver la nuit sans femme de chambre. Des infirmités rendaient cette absence fort gênante, mais la Prieure, la mère Madeleine de Jésus, demeura inflexible, malgré sa charité, car pareille satisfaction ne pouvait être donnée qu'au préjudice de la régularité. Pour lui tenir compagnie, on lui accorda deux religieuses, qui demeuraient près d'elle, en gardant le silence. Le soir, quand la princesse les voyait ainsi muettes et immobiles, un certain frisson la saisissait et elle avouait qu'elle en avait presque peur, tant ces Carmélites ressemblaient à des fantômes. Fût-ce pour éviter cette solitude, ou pour toute autre cause, mais elle obtint d'avoir dans le dortoir une cellule aussi simple que les autres.

Elle aurait volontiers employé tous ses biens à l'utilité et l'embellissement du couvent. Cependant, on usait d'adresse pour se dérober à ses largesses. Elle s'en plaignait quelquefois, et disait : « Si nos mères voulaient, je ferais ici mille choses, mais elles ne peuvent pas ceci, elles ne veulent pas cela et je ne puis rien faire! »

Lorsque le 18 janvier 1650, le grand Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville furent arrêtés, Charlotte de Montmorency dit à Anne d'Autriche : « Au moins, Madame, si Votre Majesté me chasse, qu'elle me permette de me retirer aux Carmélites. » Elle crut pouvoir demander, sérieusement et à titre de grâce, ce qui n'avait été, précédemment, qu'une sorte de plaisanterie entre elle et la Régente. Mais cette consolation lui fut refusée. Ses instances ne purent obtenir que de passer au couvent un des deux jours, qui lui furent laissés, pour mettre ordre à ses affaires, avant de se rendre à Chantilly, où on lui enjoignit de rester. Dans le courant de l'année, elle put revenir à Paris et elle mourut à Chatillon-sur-Loing, le 2 décembre 1650. Son corps fut enterré aux Carmélites dans le cloître[1].

Anne Geneviève de Bourbon accompagnait souvent sa mère aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques et s'y plaisait tant que cet attrait inquiéta la princesse. La jeune fille prenait,

1. Raunié, *Épitaphier du Vieux Paris*, t. II, 1893, p. 175.

Digitized by Google

dans le monde, un air dédaigneux, qui lui attira quelques reproches, auxquels elle répondit avec adresse. « Vous avez, Madame, dit-elle, des grâces si touchantes, que comme je ne vais qu'avec vous et ne parais qu'après vous, on ne m'en trouve point. » Ces paroles apaisèrent Charlotte de Montmorency, encore très belle et sensible, malgré son esprit de pénitence, aux hommages que cette beauté, à son déclin, lui attirait encore! Quand M^lle^ de Bourbon dut assister à son premier bal, le monastère fut en émoi. Il fut décidé qu'avant d'affronter le péril, Anne-Geneviève s'armerait, en secret, sous sa parure, d'un cilice. Mais malgré cette précaution pieuse le succès fut si grand que les saintes résolutions fléchirent, les visites au faubourg Saint-Jacques s'espacèrent et M^lle^ de Bourbon négligea, pour un temps, ses fidèles amies[1].

Elle ne les oublia pas, cependant; dans ses plus grandes dissipations, elle entretenait, de ce côté, quelque commerce de lettres. Un peu avant la fin de la Fronde et la paix d'octobre 1652, étant à Bordeaux, et dans un couvent de bénédictines où elle s'était logée, elle écrivit à ses chères Carmélites : « Je ne désire rien, avec tant d'ardeur, présentement, que de voir cette guerre-ci finie pour m'aller jeter avec vous, pour le reste de mes jours... Si j'ai eu des attachements au monde, de quelque nature que vous les puissiez imaginer, ils sont rompus et même brisés... Mandez-moi quels livres vous me conseillez de lire? »

Elle quitta ensuite Bordeaux par ordre et se rendit à Moulins, auprès de la veuve de son oncle, le duc de Montmorency, dont le supplice l'avait tant émue, à l'âge de treize ans. Logée au monastère des filles Sainte-Marie, dont sa tante était supérieure, la conversion qu'elle pressentait, depuis quelque

1. Villefore, *Vie de M^me^ de Longueville*, t. I, p. 13; t. II, p. 172, 175 et ss. Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, p. 333, 337 et *passim*. Pour la note biographique, relative à Villefore, auteur de la *Vie de M^me^ de Longueville*, consulter le *Dictionnaire historique* de Pierre Barral, 1758 : « Villefore, Joseph-François, né à Paris le 24 décembre 1652, mort dans la même ville, le 2 décembre 1737, à l'âge de 85 ans. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1706. Il ne put jamais obtenir de privilège pour la *Vie de M^me^ de Longueville*. Il écrivit en outre, des *Mémoires secrets* sur la Constitution *Unigenitus*. Il est également l'auteur de traductions de saint Augustin, de saint Bernard, d'une *Vie de sainte Thérèse*, etc. »

Digitized by Google

temps, s'accomplit un jour, pendant une lecture de piété : « Il se tira, raconte-t-elle, comme un rideau de devant les yeux de mon esprit. Tous les charmes de la vérité, rassemblés dans un seul objet, se présentèrent devant moi. La foi, qui avait demeuré comme morte et ensevelie, dans mes passions, se renouvela, je me trouvai comme une personne qui, après un long sommeil, où elle a songé qu'elle était grande, heureuse, honorée et estimée de tout le monde, se réveille, tout à coup, et se trouve chargée de chaînes, percée de plaies, abattue de langueur et renfermée dans une prison obscure. »

Un des premiers résultats de sa conversion fut d'échanger une correspondance assez suivie avec la sous-prieure des Carmélites, la mère Marthe de Jésus, M^lle^ du Vigean, celle que le grand Condé avait aimée[1] autrefois, et qu'il aurait voulu épouser, en répudiant sa femme, la nièce de Richelieu, Clémence de Maillé de Brézé. Placée sous la direction de M. Singlin, M^me^ de Longueville faisait de fréquentes retraites, dans le faubourg Saint-Jacques, soit à Port-Royal, soit au couvent de l'*Incarnation*, où elle disposait du logement construit par sa mère. Le 30 mars 1671, à l'occasion d'un jubilé, elle s'y réconcilia avec la grande Mademoiselle : ce fut l'œuvre de la sœur Anne-Marie de Jésus, M^lle^ d'Epernon[2]. Cependant M^me^ de Longueville ne se fixa définitivement au faubourg Saint-Jacques qu'en 1672 après la mort de son fils chéri, le comte de Saint-Paul, tué au passage du Rhin.

Ses austérités, jointes à ses peines, hâtèrent sa fin : La maréchale d'Humières qui occupa, depuis, sa maison aux Carmélites répétait souvent à ses amis en leur montrant son plancher : « Voilà où M^me^ de Longueville couchait à plate terre, car alors le plancher n'était pas parqueté. »

Le jour où elle mourut (15 avril 1679), M. le Prince vint

---

1. Cf. le curieux travail de M. Auguste Rey, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXVII, 1910, p. 141.

2. Anne-Louise-Christine de Foix de la Valette d'Épernon, née en 1624, fille de Bernard, duc de la Valette d'Epernon et de Gabrielle de Bourbon, fille légitimée de la duchesse de Verneuil et de Henri IV. Elle entra aux Carmélites en 1648, fit profession en 1649, sous le nom de sœur Anne-Marie de Jésus et mourut en 1701 à l'âge de soixante-dix-sept ans. Elle était amie de M^me^ de Sablé et avait fui aux Carmélites la couronne de Pologne. Cousin, *M^me^ de Sablé*, p. 65.

Digitized by Google

encore la voir et se tint au pied de son lit, pendant que le curé de Saint-Jacques, le vénérable M. Marcel, pour animer la confiance de la mourante en la mère du Sauveur, lui paraphrasait le *Salve Regina*. Quand l'officiant fut arrivé à cet endroit : « Montrez-nous, après cet exil, Jésus, ce bienheureux fruit de votre sein », la malade essaya de se mettre sur son séant, les bras étendus. « Ah! que je suis touché, s'écria le Prince, en sortant. — Monseigneur, lui dit le curé, cela vous touche, parce que cela est vrai! »

Sa dépouille fut portée à Saint-Jacques du Haut-Pas sa paroisse, précédée de cent vingt valets de pied, tant de sa maison que de celle de M. le Prince, et reportée, dans le même ordre, aux Carmélites, où elle fut inhumée, auprès de M^me^ la princesse sa mère.

L'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette, prononça son oraison funèbre, dans l'église du couvent; M^me^ de Sévigné y assista comme en témoigne cette lettre du 12 avril 1680[1] : « La Providence, vraiment, voulut hier que M. d'Autun fit, aux grandes Carmélites, l'oraison funèbre de M^me^ de Longueville, avec toute la capacité, toute la grâce et toute l'habileté dont un homme puisse être capable. Ce n'était point Tartufe (on croyait, en ce temps, que l'évêque d'Autun était l'original dont Molière s'était inspiré), ce n'était point du Patelin, c'était un prélat de conséquence, prêchant avec dignité et parcourant toute la vie de cette princesse avec une adresse incroyable; passant tous les endroits délicats, disant et ne disant pas tout ce qu'il fallait dire ou taire. Il fit deux points, également beaux; il parla de sa beauté et de toutes ces guerres passées d'une manière inimitable et, pour la deuxième partie, vous jugez bien qu'une pénitence de vingt-sept ans est un beau champ pour conduire une si belle âme jusque dans le ciel... Vous me demandez pourquoi j'y étais? C'est que M^me^ de Guénégaud, par hasard, l'autre jour, chez M. de Chaulnes, me promit de m'y mener, avec une commodité qui me tenta : je ne m'en repens pas; il y avait beaucoup de femmes qui n'y

1. *Lettres de Madame de Sévigné*, édition des Grands Écrivains, t. VI, p. 352. Les mauvaises langues disaient de Roquette que ses sermons étaient bien à lui, car il les achetait. Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, p. 350.

Digitized by Google

avaient pas plus à faire que moi. M. le Prince et M. le Duc faisaient beaucoup d'honnêtetés à tous ceux et celles qui composaient cette assemblée[1]. »

On remarqua, aux obsèques, l'absence d'Harlay de Champvallon, archevêque de Paris; durant la maladie il négligea de faire prendre des nouvelles. M. le Prince et M. le Duc en furent choqués et adressèrent des reproches au prélat. Plusieurs personnes désiraient occuper la maison qu'avait eue M^me^ de Longueville, dans la cour des Carmélites. Le maréchal de Bellefonds, entre autres, voulait y venir demeurer. Mais le roi envoya un ordre pour ne point louer ce logis et assura en même temps aux Carmélites qu'on leur en payerait les arrérages jusqu'à ce qu'elles eussent la permission d'en disposer. Harlay de Champvallon alla, lui-même, au couvent porter ces instructions[2].

Ces séjours royaux et princiers attiraient au couvent de grandes largesses. Les religieuses n'employaient ces dons qu'à orner le sanctuaire qui fut ainsi décoré d'œuvres de maîtres, dont la liste sera donnée à la fin de cette étude. Parmi les peintures les plus remarquables, on a gardé le souvenir d'une admirable fresque de Philippe de Champagne, sur la voûte de l'église et qui représendait le Christ en Croix. Elle semble, d'après une note de l'abbé J.-B.-A. Boucher, dans *La Vie de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation*, avoir été exécutée pendant le deuxième priorat de Madeleine de Saint-Joseph,

1. Archives nationales, LL., 793, 11 juin 1679. « Il est décidé dans l'assemblée de la fabrique, etc., qu'il sera fait un service solennel aux dépens de la fabrique à son altesse M^me^ de Longueville. Nota : Les entrailles de cette princesse ont été inhumées en cette paroisse dans la chapelle du Bon Pasteur dont elle avait agréé la concession qui lui en avait été offerte le 8 septembre 1676. Son cœur a été porté à Port-Royal-des-Champs et son corps a été enterré aux Carmélites de ce faubourg. Mais en 1711, son cœur a été rapporté, avec celui de son fils, de Port-Royal-des-Champs, en cette église, où ils reposent dans la susdite chapelle. » S. 3396, Mémoire du transport des cœurs de M^me^ la duchesse de Longueville et de M. le duc de Longueville son fils; autorisation de l'archevêque de Paris, Louis-Antoine de Noailles, 13 janvier 1711; le curé de la paroisse était alors M. Desmoulins. Voir également Raunié, *Épitaphier du Vieux Paris*, t. II, p. 176.

2. Villefore, *ouv. cité*, t. II, p. 187. Les mêmes démarches furent faites à Port-Royal, pour éloigner les pensionnaires. Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, p. 349.

Digitized by Google

c'est-à-dire en 1624. Celle-ci, en effet, recommanda aux religieuses, qui étaient obligées de voir les aides de l'artiste, d'agir en apôtres et de parler de Dieu à ces hommes, car, ajoutait-elle, « puisqu'ils travaillent dans un couvent, il faut qu'ils en retirent quelque profit pour leur âme ». Les collaborateurs de Ph. de Champagne, stylés par leur patron, se conduisirent fort bien et l'on rapporte qu'un jour, pour s'animer à la besogne, ils chantèrent un cantique. La Prieure les en récompensa et les remercia, par l'envoi d'une pièce de monnaie d'or[1].

On a vu précédemment combien la princesse de Condé se contristait quand les Carmélites usaient de ruse pour lui dissimuler les besoins du couvent. Sa générosité triompha de leur discrétion et, en plusieurs fois, elle leur remit jusqu'à cent vingt mille livres, sans compter des pierreries et des ornements sacerdotaux. Tant de richesses scandalisèrent un peu, dans les couvents voisins, comme on peut le remarquer d'après une lettre écrite par la mère Angélique à la reine de Pologne, où elle lui parla d'un tabernacle qui coûta jusqu'à cent vingt mille livres! Non contente de ces libéralités personnelles, la princesse les provoquait dans son entourage. Son fils le duc[2] d'Enghien, qui relevait d'une grave maladie, cherchait à divertir l'ennui de sa convalescence en faisant apporter, dans sa chambre, les différentes curiosités que fabriquaient, à Paris, les bijoutiers, les orfèvres et les ébénistes. Parmi ces

1. J.-B.-A. Boucher, *ouv. cité*, p. 312. Se reporter également à la brochure de M. d'Arbouin : *Le peintre des Jansénistes, Philippe de Champagne*, Laval, 1911, in-8°; il cite les termes du devis, passé par ce peintre, avec la prieure des Carmélites, pour la décoration de l'église : « Toute l'architecture sera enrichie d'or à fond blanc, les chapiteaux des pilastres seront dorés tout à plat, les canelures desdits pilastres ornés de feuillages d'or, enfermés de filets d'or assez larges. Les corniches seront enrichies d'or, la frise sera enrichie de gros bouillons d'or ambré, dans les feuillages; en certains endroits, sortiront des petits anges, le tout d'or à fond blanc, les dentelures dorées, les plates-bandes enrichies d'un ornement d'or continu et les talons renversés d'or plat et tous les filets d'or. etc. » « Ph. de Champagne, ajoute M. d'Arbouin, employa aux frises en camaieux, de petits peintres, se réservant toute la voûte, sur laquelle il peignit un Christ qui était un chef-d'œuvre de perspective. D'Argenville nous apprend que la perfection du raccourci, tant admiré dans ce Christ, était due au fameux géomètre Desargues, qui en avait donné le tracé mathématique à Ph. de Champagne. »

2. *Chroniques des Carmélites*, t. I, p. 248.

Digitized by Google

raretés, se trouva un reliquaire, qui parut un chef-d'œuvre d'art et de richesse. Le duc demanda à qui appartenait cette pièce sans prix. L'orfèvre répondit que c'était aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, mais que, n'étant pas en état de payer la façon, elles l'avaient laissé entre ses mains, quoiqu'elles en eussent fourni l'or et les pierreries. Le jeune prince, pour complaire, sans doute, à sa mère, ordonna de délivrer ce reliquaire au couvent et pour indemniser l'orfèvre il trouva un expédient qui ne fut pas très onéreux à sa cassette. Il prit une bourse et chaque visiteur, qui se présenta, fut requis d'y laisser tomber quelque pièce d'or ou d'argent. On refuse rarement à de pareils quêteurs, aussi le prince réunit-il facilement deux mille livres, somme nécessaire pour la façon du reliquaire[1].

Néanmoins tant de magnificence ne contre-balançait pas les inconvénients qu'attiraient au couvent ces hôtes illustres, malgré leur docilité à se plier à la règle. Leur présence même provoquait, dans le parloir, un concours de courtisans et de mondains, qu'y amenait l'esprit de flatterie ou la simple curiosité. Si la charité trouvait à s'exercer, si la bonne semence tombait dans ces âmes trop souvent occupées de choses futiles, leur contact n'était pas sans apporter quelque préjudice aux religieuses, forcément dissipées par ces conversations, qui leur rendaient la vie intérieure plus difficile à conserver. Les gardiens vigilants de ces saintes filles avaient, dès l'origine, discerné le péril et leurs exhortations signalaient les mesures

1. Description du reliquaire : C'était un sépulcre d'or, long de six pouces, large de quatre, haut de sept, la couverture en forme de toit, aux deux extrémités, deux anges à genoux, en or émaillé; les quatre coins ornés de colonnes, enrichies de diamants. Sur chacune des deux colonnes reposait un vase d'or émaillé, d'où sortaient des flammes. Autour du sépulcre, une bande, émaillée couverte de diamants et de rubis. Deux têtes de chérubins et six festons émaillés tombaient de cette bande. D'autres bandes émaillées aussi richement, servaient à rejoindre les quatre cristaux qui formaient le toit. Trois cristaux fermaient trois côtés du sépulcre; quant au quatrième, celui du fond, il était clos par une planche d'or sur laquelle on voyait les trois Marie, visitant le Tombeau. Sur cette planche était représenté Notre-Seigneur ressuscité, apparaissant à sainte Madeleine. Quatre colonnes de cuivre doré, posées sur une table d'ébène, soutenaient le tout. Ce reliquaire renfermait deux morceaux du Saint-Suaire. (*Chronique des Carmélites*, t. I, p. 248.)

Digitized by Google

préventives qu'il fallait y opposer. Ainsi Bérulle, dans une homélie qu'il adressait aux Carmélites pour les tenir en garde contre les distractions que pouvaient leur causer les visites de la Reine, les conviait « à méditer sur la plénitude de la Majesté Divine et à ne plus songer au reste qu'à une ombre qui passe et ne laisse aucune marque et impression de soy. Pas une ne lèvera les yeux pour les regarder, dit-il, pas une ne divertira son esprit pour y penser. Chacune demeurera occupée de Dieu, comme si ces personnes n'estoient point dans la maison, hors trois ou quatre qui seront choisies pour porter ce fardeau et en garantir et descharger la communauté [1]. »

C'était d'un même esprit que s'inspirait la charmante Marguerite Acarie, la mère Marguerite du Saint-Sacrement. Mais elle abordait le danger en face, avec une hardiesse qui n'excluait pas la bonne humeur. Un jour que la reine Anne d'Autriche se trouvait au parloir [2] avec toute la communauté, comme elle n'apercevait pas cette religieuse, dissimulée par ses compagnes, à cause de sa petite taille, elle demanda à la voir et se plaignit, avec bonté, de ce qu'elle ne disait rien. « Madame, répondit la mère Marguerite, si j'osais, j'adresserais à Votre Majesté une représentation. Elle nous fait, sans doute, plus d'honneur que nous ne méritons, lorsqu'elle prend la peine de venir nous visiter, mais, si elle connaissait l'impression que laisse, sur notre esprit, l'éclat qui accompagne sa présence et le temps qui nous est nécessaire pour revenir de cette impression, je pense qu'elle aurait la bonté de nous abandonner dans notre solitude ! »

IV

MADAME DE LA VALLIÈRE AUX CARMÉLITES

Mme de Longueville vivait encore quand Mme de La Vallière entra aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques. On sait combien l'ancienne maîtresse eut à souffrir, quand Louis XIV imagina, avec une cruauté ingénieuse, de l'employer à dissi-

1. L'abbé M. Houssaye, *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, p. 320.

2. L'abbé J.-B.-A. Boucher, *ouvr. cité*, édition de 1800, p. 334.

Digitized by Google

muler son nouveau caprice pour Mme de Montespan. Le roi feignait d'aller chez La Vallière. Il en traversait, seulement, la chambre; il jetait, sans s'arrêter, sur le lit de l'infortunée une petite chienne, et lui disait : « Tenez, Madame, voilà pour vous. » La jalousie, la honte, le dégoût ramenèrent cette âme au repentir. Elle s'ouvrit de ses peines à un ami sûr, le maréchal Gigault de Bellefonds, qui la mit en relation avec Bossuet.

Parfois, pour calmer sa fièvre, elle se rendait au parloir des Carmélites, faubourg Saint-Jacques. Elle enviait la liberté d'esprit, la paix intérieure qu'elle remarquait sur le visage des religieuses, et elle aspirait à se réfugier dans un asile où l'on paraissait si heureux. Mais elle n'osait formuler sa demande. Les austérités du Carmel lui inspiraient un grand respect. Elle rentrait en elle-même et, avec une humilité chrétienne, ne se dissimulait pas la profondeur de sa chute. Elle savait que l'ordre de Sainte-Thérèse se ferme à celles dont la vie a été irrégulière. Les appréhensions s'accrurent quand, à la suite d'une indiscrétion, on sut que la visiteuse était la duchesse de La Vallière. L'accueil fut plus réservé, les figures plus fermées[1]. Loin de blâmer une telle attitude, Mme de La Vallière n'en ressentit que plus d'estime pour le Carmel, plus d'envie d'y être admise! Elle se chercha un solliciteur, qui fut son ami le maréchal de Bellefonds. Une des tantes de ce dernier était religieuse au faubourg Saint-Jacques, Judith de Bellefonds, la mère Agnès de Jésus[2]. Quelques lignes de Bossuet écrites après la mort de cette femme, éminente par sa vertu et sa piété, gravent avec sa maîtrise ordinaire le portrait moral de celle qu'il regrettait : « Nous ne la verrons donc plus cette chère mère? Nous n'entendrons plus de sa bouche ces paroles que la charité, que la douceur, que la foi, que la prudence dictaient toutes et rendaient si dignes d'être écoutées. C'était cette personne sensée qui croyait à la loi de Dieu et à qui la loi était fidèle. La prudence était sa compagne et la sagesse était sa sœur. La joie du Saint-Esprit ne la quittait

1. Jules Lair, *Louise de La Vallière*, édit. de 1881, p. 293 et *passim*.

2. Née en 1611, elle avait pour sœur la marquise de Villars, la mère du vainqueur de Denain. Elle entra aux Carmélites en 1629, veille de la fête de sainte Agnès, et mourut le 24 septembre 1691.

Digitized by Google

pas. Sa balance était toujours juste et ses jugements toujours droits. On ne s'égarait pas, en suivant ses conseils. Ils étaient précédés par ses exemples. Sa mort a été tranquille, comme sa vie, et elle s'est réjouie au dernier jour[1]. » La charité l'emporta sur la stricte observance des statuts; vers la fin d'octobre 1673, le maréchal fut autorisé à transmettre une réponse favorable.

Nous n'avons pas à développer ici les autres obstacles qu'il fallut vaincre du côté de Louis XIV. Mme de Montespan, avec l'âpreté railleuse des Mortemart, tournait en ridicule cette vocation. Un exemple parti de si haut trouvait des imitateurs et il revient quelque écho de tous ces bruits méchants dans une lettre de Mme de Sévigné à sa fille du 15 décembre 1673. « Mme de La Vallière ne parle plus d'aucune retraite, c'est assez de l'avoir dit. Sa femme de chambre s'est jetée à ses pieds, pour l'en empêcher. Peut-on résister à cela? »

Néanmoins, Mme de La Vallière persévérait dans son dessein. Sa prudence, sa douceur, sa fermeté eurent raison de toutes les difficultés et le jour vint, en avril 1674, où elle s'agenouilla aux pied de la Révérende Mère Claire du Saint-Sacrement[2], alors Prieure, et lui dit : « Ma Mère, j'ai fait, toute ma vie, un si mauvais usage de ma volonté! Mais je viens la remettre entre vos mains, pour ne plus la reprendre! » On la conduisit devant l'autel, elle s'offrit à Dieu, demanda, comme une grâce, de prendre immédiatement l'habit religieux. Elle donna la robe d'apparat qu'elle portait pour être transformée en ornement d'église. Anticipant, autant que possible, sur ses vœux, elle coupa ses cheveux blonds et se soumit, dès le premier jour, à la règle, pour les heures de veille, pour le vêtement, pour la chaussure, pour la nourriture. Un sentiment la soutenait, dans tous ces détachements, dans ce brusque abandon d'habitudes plus molles. Elle se sentait en sûreté!

Cependant tant d'énergie ne persuadait pas la cour. On y escomptait une prompte lassitude, Mme de Sévigné y croyait

---

1. Lettre de Bossuet à la mère Marie du Saint-Sacrement (Mlle de la Thuillerie), édit. Lebel, t. XXXIX, p. 690. Le 4 janvier 1680, Mme de Sévigné écrit à sa fille : « Je fus ravie de l'esprit de la mère Agnès », t. VI, édit. des Grands écrivains, p. 174.

2. Mlle Chabot de Jarnac.

Digitized by Google

comme bien d'autres; ces insinuations amusaient sa malice. « Mme de La Vallière, écrivait-elle au comte de Guitaut, est aux Carmélites où, huit jours durant, elle a vu ses enfants et toute la cour. Elle caquette et dit merveilles. Elle croit être dans un désert, pendue à cette grille! Elle nous fait souvenir de ce que nous disait, il y a bien longtemps, Mme de La Fayette, après avoir été deux jours à Ruel, que, pour elle, elle s'accommoderait parfaitement bien de la campagne [1]. »

Moins de trois mois après son admission, on lui permit [2] de prendre jour pour la vêture. Elle choisit le 2 juin 1674, huitième dimanche après la Pentecôte, où on lit l'évangile du Bon Pasteur, rapportant sur ses épaules la brebis retrouvée. Mme de La Vallière pria successivement Bossuet et Bourdaloue de prononcer le sermon. L'un et l'autre furent empêchés. M. de Fromentières, évêque désigné d'Aire, les suppléa. C'était un homme un peu froid, d'un jugement sûr, et d'un sens très délicat.

Un grand concours de monde occupait l'église du couvent, la jeune Mademoiselle, Mme de Longueville, Mme de Guise, et Mme de Bouillon.

Louise de La Vallière revêtit ses vêtements de grande dame, sortit de la clôture et prit place dans le chœur, au milieu des siens. L'abbé Pirot, docteur en Sorbonne et supérieur des Carmélites, officiait, M. de Fromentières prêcha. Il emprunta à l'évangile du Bon Pasteur le texte de son discours, il sut émouvoir et dominer l'assistance, par ses actions de grâce et par ses conseils. Avec la joie d'un missionnaire heureux d'une conversion aussi éclatante, il célébra un pareil retour. Avec l'autorité d'un évêque il ne craignit pas de dire que la vie religieuse n'était pas un asile pour les âmes faibles, un abri contre les épreuves de la vie : « Ne croyez pas que cette douceur que vous goûtez ne puisse être altérée. Les peines, je dois vous y préparer, pourront succéder aux douceurs! » Puis se retournant vers l'assistance : « La grâce élève aujourd'hui cette âme comme un exemple éclatant à tout son siècle; mais s'il n'en profite, cet exemple pourrait bien lui être un jour une condamnation éternelle. Si un aussi grand coup

1. *Lettres de Madame de Sévigné*, t. III, p. 406.
2. Jules Lair, *ouv. cité*, p. 297 et *passim*.

Digitized by Google

de miséricorde nous est inutile, il n'y a plus rien à espérer pour notre salut. »

Le sermon achevé, Louise de La Vallière reçut l'habit béni par l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, puis, se retirant avec les religieuses, elle dépouilla ses vêtements de duchesse, prit le cilice, l'habit de laine grossière, chaussa ses pieds nus des alpargates de corde et revint se prosterner devant l'autel.

Louise de la Miséricorde pratiqua, pendant son noviciat, le conseil de saint Bernard : « Si vous commencez à vous donner à Dieu, donnez-vous parfaitement. » Elle s'abandonna sans réserve. Elle accepta ou plutôt rechercha les plus humbles travaux. On la vit balayer, lessiver la sacristie, étendre le linge dans les greniers; au plus fort de l'hiver les durs labeurs ne lui arrachaient qu'une réflexion : « A peine peut-on prier Dieu. » Emportée par son désir d'humiliation, elle demanda à faire profession comme simple converse. Mais la Mère Agnès, avec le calme d'un esprit plus rassis et d'une vertu plus éprouvée, lui interdit cet excès d'abaissement.

Pendant l'année de son noviciat, Louise écrivit plusieurs fois à Bellefonds. Elle lui mandait qu'il se présentait parfois des visites qui la troublaient. Il lui fallait se fortifier, avant de se rendre au parloir. « Je vais, disait-elle, devant le Seigneur, le prier de me garder et, après, je retourne le remercier de m'avoir retirée d'avec ceux qui l'offensent pour me mettre avec ceux qui ne pensent qu'à le servir. » D'autres fois, ce n'était pas une épreuve qu'elle rencontrait à la grille, mais un réconfort, quand elle entendait de Rancé, non plus l'abbé mondain, connu autrefois à Blois, mais le réformateur de la Trappe, entré, lui aussi, dans le sentier étroit de la pénitence.

Au bout d'un an, le 3 juin 1675, elle prononça ses vœux au chapitre. Le lendemain mardi de la Pentecôte, la foule envahit, de nouveau, l'église des Carmélites. On y remarquait Monsieur, frère du Roi, Madame, Mademoiselle, fille d'Henriette d'Orléans, la Grande Mademoiselle, M^me^ de Guise, la duchesse de Longueville, M^me^ de Scudéry, tous les personnages de la cour. La Reine prit place à la tribune des religieuses, à ses côtés s'assit sœur Louise de la Miséricorde, à laquelle on allait donner le voile noir des professes. La messe était dite par l'abbé Pirot.

Digitized by Google

Bossuet monta en chaire, il commença par ces paroles de l'Apocalypse. « Et Celui qui était assis sur le trône a dit : « Je « renouvelle toutes choses [1]. »

Ce passage, Bossuet l'avait choisi en ne songeant qu'à la seule La Vallière. « Dieu disait-il à la Mère Agnès, a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses : vraiment tout est nouveau et je suis persuadé plus que jamais de l'application de mon texte [2]. » Mais dans l'intervalle, il y eut une autre nouveauté, un autre miracle! Quand Bossuet prononça, en public, ces magnifiques paroles de l'Écriture, elles semblaient s'étendre à d'autres qu'à la nouvelle professe, car on s'entretenait à la cour de la rupture du Roi et de Mme de Montespan. Avec la confiance robuste d'un grand chrétien et d'un cœur droit, Bossuet ne voulait pas même soupçonner les défaillances probables d'une convalescence morale fragile après une guérison si soudaine. Aussi, heureux, avec quelque naïveté, d'avoir été choisi pour obtenir la conversion d'un aussi illustre pénitent, adressait-il à la Reine cet exorde où il célébrait, avec éclat, un changement si merveilleux et si émouvant pour le cœur délaissé de Marie-Thérèse. « Madame, disait Bossuet, ce sera sans doute un grand spectacle quand Celui qui est assis sur le trône d'où relève tout l'univers et à qui il ne coûte pas plus à faire qu'à dire, parce qu'il fait tout ce qui lui plaît par sa seule parole, prononcera du haut de son trône, à la fin des siècles, qu'il va renouveler toutes choses, et qu'en même temps on verra toute la nature changée, faire paraître un monde nouveau pour les élus. Mais quand, pour nous préparer à ces nouveautés surprenantes du siècle futur, il agit secrètement, dans les cœurs, par son Saint-Esprit, qu'il les renouvelle, qu'il les change, et que, les remuant jusqu'au fond, il leur inspire des désirs jusqu'alors inconnus, ce changement n'est ni moins nouveau, ni moins admirable. Et certainement, chrétiens, il n'y a rien de plus merveilleux que ces changements. Qu'avons-nous vu et que voyons-nous? Quel état et quel état! Je n'ai pas besoin de parler, les choses parlent assez d'elles-mêmes. »

Et il ajoutait : « Admirez donc avec nous ces grands chan-

---

1. *Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia.* (*Apoc.* XXI, 5).

2. Lettre de Bossuet à la Mère Agnès, 19 mars 1675.

Digitized by Google

gements de la main de Dieu. Il n'y a plus rien ici de l'ancienne forme; tout est changé au dehors; ce qui se fait, au-dedans, est encore plus nouveau : et moi, pour célébrer ces nouveautés saintes, je romps un silence de tant d'années, je fais entendre une voix que les chaires ne connaissent plus[1]. »

Il eut conscience que sa parole allait dépasser l'auditoire pour atteindre des absents, et, afin de donner carrière à une éloquence qui l'emportait au delà de ce couvent, il usa de cet artifice oratoire : « Ma sœur ajouta-t-il, en se tournant vers Louise de la Miséricorde, vous saurez bien démêler ce qui vous est propre.,. »

Libre, alors, il montra les égarements d'une âme oublieuse de son Créateur, uniquement occupée d'elle-même. Il la représenta séduite par la beauté, « éprise d'une fleur que le soleil dessèche, d'une vapeur que le vent emporte », « captive du plaisir », asservie aux sens, avide de jouissances et par cette avidité « tombant insensiblement dans les pièges de l'avarice, triste et sombre passion autant qu'elle est cruelle et insatiable ».

Ensuite, des passions basses passant à l'examen des passions plus nobles et plus généreuses : « Voyons, s'écriait l'orateur, ce que la gloire lui pourra produire. Il n'y a rien de plus éclatant ni qui fasse tant de bruit parmi les hommes, et, tout ensemble, il n'y a rien de plus misérable ni de plus pauvre. Pour nous en convaincre, considérons-la dans ce qu'elle a de plus magnifique et de plus grand. Il n'y a point de plus grande gloire que celle des conquérants; choisissons le plus renommé d'entre eux. Quand on veut parler d'un grand conquérant, chacun pense à Alexandre. Ce sera donc, si vous voulez, Alexandre qui nous fera voir la pauvreté des rois conquérants. Qu'est-ce qu'il a souhaité, ce grand Alexandre, et qu'a-t-il cherché par tant de travaux et tant de peines qu'il a souffertes lui-même et qu'il a fait souffrir aux autres? Il a souhaité de faire du bruit dans le monde, durant sa vie et après sa mort. Il a tout ce qu'il a demandé; personne n'en a tant fait : dans l'Égypte, dans la Perse, dans les Indes, dans toute la terre, en Orient et en Occident, depuis plus de deux mille ans on ne parle que d'Alexandre. Il vit dans la bouche de tous les hommes

1. Remarque de M. Jules Lair : « De tant d'années, ne faudrait-il pas lire : de trois années? Bossuet avait encore prêché en 1672! » P. 304, note.

Digitized by Google

sans que sa gloire soit effacée ou diminuée depuis tant de siècles; les éloges ne lui manquent pas, mais c'est lui qui manque aux éloges. Il a eu ce qu'il demandait; en a-t-il été plus heureux? Tourmenté par son ambition, durant sa vie, et tourmenté, maintenant, dans les enfers, où il porte la peine éternelle d'avoir voulu se faire adorer comme un dieu, soit par orgueil, soit par politique! Il en est de même de tous ses semblables. Ceux qui désirent la gloire, la gloire, souvent, leur est donnée. « Ils ont reçu leur récompense, dit le Fils de Dieu, ils ont été payés selon leurs mérites. » « Ces grands hommes, dit saint Augustin, tant célébrés parmi les gentils et j'ajoute, trop estimés parmi les chrétiens, ont eu ce qu'ils demandaient; ils ont acquis cette gloire qu'ils désiraient avec tant d'ardeur et, vains, ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs désirs : *Quærebant non apud Deum, sed apud homines gloriam... ad quam pervenientes, perceperunt mercedem suam vani, vanam.* »

Ceux qui lisent aujourd'hui ces pages les goûtent davantage que ceux qui écoutèrent de pareils accents! M^me^ de Sévigné n'assistait pas à la cérémonie, mais elle en connut les détails et les rapporta à sa fille. Elle sut que Bossuet « n'avait pas été aussi divin qu'on eût pu l'attendre ». On trouva que malgré la précaution oratoire : « Ma sœur, parmi les choses que j'ai à dire, vous saurez bien démêler ce qui vous est propre », il abusait un peu trop de cette licence, pour s'abandonner à un sujet étranger à la cérémonie. Il s'agissait d'une profession et non pas d'Alexandre. Le détour parut trop long, avant d'aboutir à ces louanges délicates, qui, cette fois, atteignaient directement Louise de la Miséricorde, lorsque l'orateur peignit « l'âme qui revient à Dieu, à qui Dieu fait entendre sa voix, quand il lui plaît, au milieu des bruits du monde, dans son plus grand éclat, au milieu de toutes ses pompes ». Elle rejette d'abord ses richesses. Elle renonce aux parures recherchées. « Mais osera-t-elle toucher à ce corps si tendre, si chéri, si ménagé? N'aura-t-on point pitié de cette complexion délicate? Au contraire, c'est à lui principalement que l'âme s'en prend, comme à son plus dangereux séducteur... Elle donne au corps une nourriture peu agréable et, afin que la nature s'en contente, elle attend que la nécessité la rende supportable. Ce corps si tendre couche sur la dure. » Enfin l'âme

Digitized by Google

« déçue par sa liberté, dont elle a fait un mauvais usage, songe à la contraindre; de toutes parts, des grilles affreuses, une retraite profonde, une clôture impénétrable, une obéissance entière, toutes les actions réglées, tous les pas comptés ».

Quand il eut fini de parler, la pénitente descendit de la tribune. « Elle fit cette action, cette belle et courageuse personne, comme toutes les autres de sa vie, d'une manière noble et charmante. » Une année de cloître et d'austérités n'avait pas altéré ses traits. Tout au contraire, elle était d'une beauté qui surprit tout le monde. Quand le voile noir, bénit par l'archevêque, présenté par la reine Marie-Thérèse, eut été posé par la Prieure, celle-ci prit Louise de la Miséricorde par la main et la conduisit à une sorte de petit jardin, dessiné au milieu du chœur des religieuses. La nouvelle professe s'étendit face contre terre au milieu de fleurs disposées comme la bordure d'une tombe, un drap noir la recouvrit; un frisson parcourut alors l'assemblée et bien des yeux se mouillèrent.

Environ un an plus tard, la reine Marie-Thérèse, bonne jusqu'à l'aveuglement et qui s'imaginait que Mme de Montespan était seulement l'amie du Roi, eut assez peu de tact pour l'emmener aux Carmélites et pour mettre en présence les deux anciennes rivales. Mme de Montespan organisa une loterie où elle distribua tout ce qui peut convenir à des religieuses. Elle eut l'impertinence d'imposer à son ancienne victime une sorte d'interrogatoire : « Tout de bon, êtes-vous aussi aise qu'on le dit? — Non, répondit la Carmélite, je ne suis point aise, mais je suis contente. » — Déconcertée, Mme de Montespan poussa la sottise ou la méchanceté jusqu'à lui demander si elle n'avait rien à dire au Roi : « Tout ce que vous voudrez, Madame, tout ce que vous voudrez. » — « Mettez, dans tout cela, ajoutait Madame de Sévigné, toute la grâce, tout l'esprit et toute la modestie que vous pourrez imaginer. » Mme de Montespan se sentit vaincue, se déroba, alla à la cuisine où elle confectionna, sur place, une sauce qui coûta, dit-on, quatre pistoles, et qu'elle mangea de grand appétit.

L'épreuve douloureuse que subit, ce jour-là, Louise de la Miséricorde eut, à ce même parloir, sa contre-partie. Un jour, on lui annonça que Mme de Montespan l'attendait à la grille. Ce n'était plus l'altière favorite, suivie d'un nombreux cortège et affectant, jusque dans ce couvent, une joie indécente.

Digitized by Google

A cette heure, disgraciée, éloignée de la cour, ayant voulu se réfugier dans un couvent, incapable d'y demeurer, écartée par son amant, repoussée par son mari, méprisée de tous ses enfants, légitimes ou illégitimes, elle abaissait sa fierté jusqu'à venir mendier des conseils qu'elle était, du reste, incapable de suivre! Que se dirent ces deux femmes? Les larmes qui brûlaient les yeux de Mme de Montespan le laissèrent deviner. Combien son ancienne rivale était alors vengée! Avant d'entrer au couvent et quand Mme de La Vallière, soupesant le poids des pénitences dont elle allait se charger, demeurait encore indécise, une réflexion triompha de ses dernières hésitations. « Quand j'aurai trop de peine aux Carmélites, dit-elle, je me souviendrai de ce que ces gens-là m'ont fait souffrir. » *Ces gens-là*, à leur tour, avec l'inconscience de l'égoïsme, venaient l'entretenir de leurs peines.

Mme de Sévigné elle-même qui, jadis, avait parlé de Mme de La Vallière avec tant de légèreté, amenda aussi son langage comme en témoigne cette lettre du 5 janvier 1680 à sa fille. Elle visitait alors la Mère Agnès de Jésus et allait se retirer, quand sœur Louise de la Miséricorde, retenue jusqu'à ce moment par le prince de Conti, se présenta à la grille : « Quel ange m'apparut à la fin... Ce fut à mes yeux tous les charmes que nous avons vus autrefois. Je ne la trouve ni bouffie, ni jaune. Elle est moins maigre et plus contente. Elle a ses mêmes yeux et ses mêmes regards. L'austérité, la mauvaise nourriture et le peu de sommeil ne les ont ni creusés, ni battus; je n'ai jamais rien vu de plus extraordinaire. Elle a cette même grâce, ce bon air, au travers de cet habit étrange! Pour la modestie, elle n'est pas plus grande que quand elle donnait au monde une princesse de Conti.

« M. le prince de Conti l'aime et l'honore tendrement. Elle est son directeur. Il est dévot et le sera comme son père. En vérité cet habit et cette retraite est une grande dignité pour elle[1]. »

Sœur Louise de la Miséricorde ne mourut que le 6 juin 1710. Des infirmités l'éprouvaient : un mal de tête habituel, une sciatique, un rhumatisme douloureux, qui avait envahi tous ses membres. L'estomac fort délabré, elle souffrait, de plus,

1. *Lettres de Madame de Sévigné*, édition citée, t. VI, p. 174.

Digitized by Google

d'un mal interne très violent. Un mot de sa Prieure peint l'attitude de la pénitente, ainsi torturée : « Elle ne laissa voir que ce qu'elle ne put cacher. »

Elle avait, autrefois, obtenu la permission de se lever deux heures avant la communauté. La veille de sa mort, elle se leva, encore, à trois heures du matin, pour continuer ses exercices de piété ordinaires; mais le mal triompha de son courage et elle ne put arriver jusqu'au chœur. Restée en chemin, elle s'appuya au mur pour se tenir, pouvant à peine parler, tant ses douleurs étaient vives. Une sœur, enfin, l'ayant trouvée en cet état, courut avertir l'infirmière. Il fallut emporter la malade. Malgré son état, elle ne voulait pas quitter la serge, ni user de linge. Les médecins, appelés en hâte, la firent d'abord saigner, mais ils ne tardèrent pas à voir que leurs remèdes seraient inutiles.

La nuit suivante, se sentant de plus en plus faible, elle demanda les derniers sacrements. Elle se confessa, communia et l'on crut un moment que le mal donnerait quelque répit. Presque aussitôt, une grande faiblesse survint et l'on fut obligé de rappeler l'abbé Pirot. Il administra l'Extrême-Onction à la moribonde, qui la reçut avec une pleine connaissance. Il était, alors, onze heures du matin. A ce moment, la princesse de Conti, que l'on avait avertie, arriva auprès de sa mère, mais la malade ne parlait plus. Toutefois, par de tendres regards, par des gestes pleins de religion, elle témoigna tout ce qu'elle souhaitait à sa fille, tout ce qu'elle lui conseillait. Elle conserva la lucidité de son esprit jusqu'à la fin. Elle expira à midi, âgée de soixante cinq ans et dix mois.

Le bruit de sa mort se répandit bientôt de tous côtés. Suivant l'usage, son corps fut exposé auprès de la grande grille du chœur. La foule se pressa pour la contempler, depuis le matin jusqu'à cinq heures et demie du soir. Pendant tout ce temps, quatre religieuses suffisaient à peine à recevoir et à rendre les reliquaires, médailles, images qu'on leur passait pour toucher ces précieux restes. Dans leur enthousiasme pieux les témoins de ce spectacle parlaient de la défunte comme d'une sainte et n'attendaient pas les décisions de Rome pour la canoniser. Mesurées dans leurs sentiments, les Carmélites gardèrent une chrétienne réserve. La lettre circulaire adressée aux autres couvents ne contient que ces lignes :

Digitized by Google

« Nous vous demandons les suffrages ordinaires de l'Ordre pour notre très honorée sœur Louise de la Miséricorde, professe de ce monastère, qu'une maladie de trente heures vient de nous enlever. » La Prieure omettait sciemment trente-six années d'austérités, de jeûnes et de souffrances volontaires.

V[1]

LE JANSÉNISME AU COUVENT DU FAUBOURG SAINT-JACQUES

Si les Carmélites, malgré leur clôture, exerçaient, au dehors, un apostolat qui produisait souvent des effets merveilleux, comme on a pu le constater en ce qui concerne particulièrement la duchesse de La Vallière, la présence de princesses, dans l'enceinte du couvent, et le concours de courtisans dans les parloirs n'étaient pas sans inconvénients pour les religieuses. On a déjà insisté, précédemment, sur la dissipation qui en résultait. Mais il y avait aussi un autre danger, beaucoup plus grave à redouter. Ces hôtes, ces étrangers instruisaient les recluses des querelles théologiques qui déchiraient l'Église de France. Ces nouvelles, accueillies avec émotion, commentées aux récréations, induisaient, tout naturellement, ces femmes à prendre parti dans ces controverses. Le zèle des supérieurs essaya d'ouvrir leurs yeux à un péril qu'elles ne paraissaient pas soupçonner et contre lequel elles ne se gardaient pas. Un de leurs visiteurs, le P. Gibieuf, de l'Oratoire, à qui Bérulle témoigna la plus grande confiance, puisqu'il s'ouvrit à lui des craintes que lui inspirait Saint-Cyran, écrivit à tous les couvents de l'Ordre, le 11 septembre 1648, peu de temps avant que Nicolas Cornet eût résumé, en cinq propositions, la doctrine de l'*Augustinus*, déférée à Innocent X, une lettre circulaire, dans laquelle il

1. Les documents consultés pour ce travail sont de deux sources tout à fait contradictoires : les uns appartiennent à M. A. Gazier, les autres m'ont été indiqués par la bienveillance de M. Auvray. B. N., man. f. fr. 17719. Ils proviennent des papiers de Dom Lataste, évêque de Bethléem, qui dirigea, en 1748, contre les Carmélites, l'enquête dont nous racontons l'histoire.

Digitized by Google

interdisait « de lire les livres qui traitent des matières contentieuses sur la pénitence et la fréquente Communion. » « Vous ne lirez donc point, mandait-il, leurs livres et leurs apologies (des disciples de Saint-Cyran) qui sont remplis de disputes et d'altercations, ni les livres des Pères qu'ils ont traduits en notre langue, *d'autant que ce sont matières qui vous surpassent.* J'ajoute à cette défense leurs catéchismes en théologie familière, leurs livres de dévotion, leurs lettres, la vie de saint Bernard avec leurs réflexions... »

On se relâcha sur l'observation de pareille défense puisqu'il y eut lieu de la renouveler, comme en témoignent les lignes placées au bas d'une gravure mortuaire de M^me^ de La Vallière, insérée dans l'Obituaire de Port-Royal. Sœur Louise de la Miséricorde y est représentée couchée, sur son lit de mort, et la notice *déplore les souffrances morales, endurées par la pénitente, privée des livres qui faisaient sa consolation.* (Cette gravure est reproduite dans l'ouvrage de M. Jules Lair, dernière édition.)

Il était fort difficile, au couvent de l'Incarnation, de se soustraire à l'influence janséniste. M^me^ de Longueville s'y retira en 1672, après la mort de son fils le comte de Saint-Paul, tué au passage du Rhin. Elle y occupait un petit hôtel dont on voit encore les vestiges, près de la rue Nicole prolongée. Ces bâtiments étaient limitrophes du *Petit Logis*, nom par lequel les Carmélites désignaient l'ancien prieuré de Notre-Dame-des-Champs, devenu, en 1605, le Noviciat, quand les travaux, conduits par M^me^ Acarie et le chancelier de Marillac, permirent aux Carmélites, venues d'Espagne, de s'installer dans le monastère préparé à leur intention. Si l'on insiste sur ces détails topographiques, c'est qu'ils joueront un rôle important dans ce récit, et qu'il y sera parfois question du *Petit Logis.* M^me^ de Longueville habitait, une partie de l'année, la demeure du faubourg Saint-Jacques. Le reste du temps, elle se rendait à Port-Royal. Elle servait donc de lien entre les deux couvents. Les curés de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, M. Marcel[1], et son successeur, M. Desmoulins, tous deux

1. Sur ces ecclésiastiques, voir abbé Grente, *Une paroisse de Paris sous l'ancien régime*, 1897, p. 81 et ss.; sur Desmoulins, les *Nouvelles ecclésiastiques*, t. I, 1728-1760, p. 335, contiennent quelques détails biogra-

Digitized by Google

hommes d'une haute vertu et d'un zèle apostolique ardent, partageaient les opinions d'Arnauld. Néanmoins, jusqu'à la promulgation de la Bulle *Unigenitus*, la maison du faubourg Saint-Jacques demeura assez calme et ne parut point souffrir des luttes provoquées par la condamnation du Formulaire, non plus que de l'exécution prescrite, en 1709, contre Port-Royal des Champs.

Les deux conseils les plus écoutés, chez les Carmélites de l'Incarnation, furent Du Guet et Nivelle. Le premier se séparait des jansénistes fanatiques. Il était, suivant le mot de Sainte-Beuve[1], « le Nicole de ces temps opiniâtres et querelleurs, de ces temps insensés et convulsifs ». Il ajoutait peu de foi aux miracles opérés sur la tombe du diacre Pâris; il se prononçait contre *la divinité* des convulsions; il rompit, à ce sujet, des lances avec le journal janséniste *les Nouvelles ecclésiastiques* et rappela son rédacteur à la prudence! Aussi, dans un numéro du 24 décembre 1731, un article fort violent fut-il dirigé contre lui. On lui objecta « que les incrédules qui niaient les miracles du diacre Pâris ou qui les expliquaient par des raisons naturelles seraient amenés, désormais, à nier ou à expliquer pareillement ceux de Jésus-Christ. » Indigné de ce rapprochement, Du Guet prit la plume et, le 9 février 1732, se défendit dans une lettre adressée à un jeune confrère de l'Oratoire de Juilly, le P. Pinel. Cette brochure, rendue publique, fut un événement et un scandale, parmi les *appelants*, et comme on n'avait pas de raisons solides à lui opposer, on l'attaqua par des insinuations perfides. Les intransigeants répétèrent à leurs adeptes que Du Guet était bien vieilli et que son esprit s'affaiblissait!

L'autre conseil, Nivelle, fils d'un avocat au Parlement,

---

phiques et plusieurs renseignements sur son testament spirituel. Il y rendait grâces à Dieu d'être né dans l'Eglise catholique, d'y avoir connu et aimé les vérités *proscrites par la Bulle*, de s'être opposé à ce décret, etc. Le récit de ses obsèques se trouve dans le *Journal de Barbier*, t. II, p. 259. Le *Nécrologe* de l'abbé R. Cerveau, 1760, 1re partie, p. 186, constate que Desmoulins « eut l'avantage de voir un grand nombre d'illustres proscrits se réfugier sur sa paroisse. Il était *appelant, réappelant* et attaché à la cause de M. de Senez et aux miracles de M. de Pâris. Ces démarches le firent exclure des assemblées de la Faculté. »

1. *Port-Royal*, t. IV, p. 341; VI, p. 58, 71, 77, 78, 79.

Digitized by Google

protégé par le prince de Condé, entré au séminaire de Saint-Magloire en 1712, admis à une petite académie théologique qui se réunissait dans la cellule du P. Foucquet[1] où se préparaient des ouvrages contre la Constitution *Unigenitus*, ami de Soanen, évêque de Senez, attira sur lui l'attention des Jésuites, qui voulurent le faire arrêter, en 1726. Il se cacha dans la paroisse Saint-Jacques, où le curé Desmoulins, son ami, lui chercha un asile et il serait possible qu'il ait habité une cachette chez les Carmélites, comme le soupçonnèrent ses ennemis.

De ces renseignements, il résulterait que les Carmélites se trouvaient, à partir de l'année 1713, rangées parmi les opposantes à la Bulle, mais au nombre des jansénistes modérés. Aussi, les nonces (Crezcenci et Durini) considéraient-ils cette communauté comme rebelle au Saint-Siège. Pour marquer leur défiance et leur mécontentement, ils refusaient de confirmer les supérieurs élus par ces religieuses. Celles-ci durent recourir à l'Ordinaire, soit au cardinal de Noailles, soit, après sa mort, à son successeur, M. de Vintimille. Avec le nouvel archevêque, Christophe de Beaumont, elles rencontrèrent moins de bienveillance.

Le 7 octobre 1747, dans la nuit, mourut M. De la Mare, grand pénitencier de N.-D. et supérieur des Carmélites de l'Incarnation. Il avait montré, dans sa conduite, la même versatilité que son archevêque, Noailles : *Appelant*, d'abord, contre la Bulle, puis révoquant cet appel, quand le cardinal l'eut lui-même révoqué. Depuis ce temps, il avait affecté une entière soumission qui se manifesta, envers les Carmélites, par quelques exhortations à la docilité, dont elles ne tinrent aucun compte. Au fond, ce vieillard ne cherchait qu'à finir, en repos, sa carrière. Après quelques protestations platoniques, pour assurer la tranquillité de sa conscience, il n'inquiéta pas davantage les religieuses de l'*Incarnation*.

La Prieure, Louise de Saint-Augustin, M^me^ d'Osmont, devant la difficulté que lui créait cette mort soudaine, redoutait surtout, en pareille conjoncture, l'hostilité du visiteur Dom La Taste, évêque de Bethléem.

---

1. Charles-Armand Foucquet, fils du surintendant, né le 9 août 1657, entré à l'Oratoire en 1680, supérieur de Saint-Magloire en 1699, mort le 18 septembre 1734.

Digitized by Google

Dom La Taste avait été bénédictin et Prieur des Blancs-Manteaux. Ses ennemis l'accusèrent de se montrer d'autant plus zélé ultramontain qu'il voulait racheter sa conduite passée. Ancien opposant à la Bulle, devenu, par ambition, un fougueux champion de la Constitution *Unigenitus*[1], ses écrits, flétris par le Parlement, dénoncés aux sanctions du chapitre général de l'ordre bénédictin de Saint-Maur, le forcèrent à quitter son couvent. Il trouva moyen d'échanger sa dignité de Prieur contre celle d'un évêché *in partibus*, et de conquérir, ainsi, son indépendance. Les auteurs des pamphlets jansénistes, intitulés *Lettres apologétiques pour les Carmélites du faubourg Saint-Jacques*, non contents de le qualifier des épithètes les plus outrageantes, ont essayé de le ridiculiser, à propos d'un banquet qui lui fut donné par l'archevêque de Paris, M. de Vintimille, célèbre par la bonne chère de sa table. L'appétit de M^gr de Bethléem à se nourrir d'aliments gras, aurait scandalisé les témoins d'un pareil spectacle; on ajoutait qu'il n'avait pas, comme excuse, l'absence du choix parmi les mets servis à ce dîner, puisque leur hôte, par égard pour le général des Bénédictins, convié au repas, avait fait servir des viandes et du poisson. C'était, insinuait-on, « se montrer bien pressé de ne plus observer l'abstinence conventuelle ».

Il ne faut pas prendre à la lettre de pareils écrits, injustes et violents. Sans doute, Dom La Taste ne fut pas aussi noir que le peignirent ses ennemis! Fut-il exempt de tout reproche et sa conduite mériterait-elle les éloges sans réserve de ses partisans? La vérité demeure fort difficile à démêler au milieu de ces récits contradictoires et passionnés. Réservons, pour l'instant, notre jugement.

Les pamphlets cités taisent, avec soin, les maladresses de M^me d'Osmont, la Prieure des Carmélites. M. De la Mare était, on s'en souvient, mort dans la nuit du 7 octobre 1747. Le matin même, M. de Bethléem recevait, de la Prieure, une lettre qui l'informait, à la fois, et du décès du supérieur et de son remplacement par l'abbé Boucher, curé de Saint-Honoré. Un tel procédé parut naturellement, au visiteur, étrange et inconvenant. Il y eut, à ce propos, un échange de lettres assez vives. L'affaire fut portée devant le Nonce. L'archevêque

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, t. II, table, 1728-1760, p. 121.

Digitized by Google

Christophe de Beaumont entretenait avec l'abbé Boucher des relations sinon très amicales, du moins assez suivies, car la nièce de l'abbé avait épousé le comte de Bennac, parent du prélat. Néanmoins lorsque les Bénédictines de la Ville-l'Évêque élurent cet ecclésiastique comme supérieur, M. de Beaumont refusa de confirmer ce choix, et dans un entretien confidentiel, relatif aux Carmélites, engagea M. Boucher à décliner la charge qu'elles lui offraient.

M. de Bethléem opinait pour l'abbé d'Agoult, chanoine de Notre-Dame, homme de qualité, qui sans passer pour janséniste, n'était point haï par eux. Il résidait alors en Provence, pour y rétablir sa santé. Mais Mme d'Osmont n'en voulait à aucun prix. Elle recourut à des amis, qui lui désignèrent l'abbé Guéret, frère du curé de Saint-Paul. Il passait pour un caractère souple, assez habile. Il rassura la Faculté de Paris sur son orthodoxie, obtint d'y être réintégré parmi les docteurs, après une disgrâce passagère, sans toutefois donner à ses démarches les allures d'un désaveu trop éclatant. C'était donc un homme adroit, sachant louvoyer, se grimer, et ne révélant pas ses arrière-pensées. Les plus sévères le jugeaient catholique par la signature, mais janséniste d'esprit et de cœur. Cette opinion paraissait assez fondée, car les dames de la secte assiégeaient son confessionnal. Le Nonce et l'archevêque le considérèrent comme dangereux et désavouèrent le nouveau choix de Mme d'Osmont.

Elle avait démasqué trop brusquement sa tactique, qui était d'opposer à M. de Bethléem un supérieur actif, assez capable de le croiser dans tout ce qu'entreprendrait cet évêque, au faubourg Saint-Jacques, contre le parti janséniste. La conséquence de cette fausse manœuvre fut de la livrer, sans défense, et elle tomba ainsi sous la pleine juridiction de ce visiteur.

L'artifice de Dom La Taste fut d'introduire dans le monastère des gens qui lui seraient dévoués, sous prétexte d'y rétablir l'ordre temporel, fort compromis par une mauvaise administration. Les revenus ne suffisaient plus à l'entretien du couvent, les dettes s'accumulaient et l'on ne recrutait plus de novices. M. de Bethléem obtint, le 5 mars 1748, de M. de Maurepas, une lettre de cachet, ordonnant aux officières des Carmélites de Saint-Denis d'aller vérifier les comptes au couvent du

Digitized by Google

faubourg Saint-Jacques; le Roi s'étonnait qu'il n'entrât plus de filles dans cette maison.

La Prieure de Saint-Denis se nommait, en religion, sœur Catherine Dorothée de la Croix et, dans le monde, Mme de Dillon[1]. Voici comment la jugeait Dom La Taste : « Il nous faut une fille de qualité et celle-ci est d'un nom également chéri et estimé en France. Il faut une fille d'une foi ferme et qui ait du courage et celle-ci monterait sur l'échafaud, avec jubilation, pour la soumission aux Pasteurs et, quoique humble à se croire incapable de tout, elle est si obéissante néanmoins que, pourvu que la voix de ses supérieurs se fasse entendre, elle entreprendrait, sans hésiter, de marcher sur les eaux! Avec cela, beaucoup d'esprit, des façons très aimables et une si éminente sainteté que les religieuses qui la connaissent et les confesseurs qui savent son cœur à fond la regardent comme une autre sainte Thérèse. »

Ces éloges s'expliquent par les services que la sœur Catherine-Dorothée avait déjà rendus aux partisans de la Bulle. Professe au couvent de Pontoise, peu de temps avant la mort de Fleury, elle imagina de pénétrer dans le monastère de Saint-Denis, gagné à la cause janséniste, afin d'instruire ses supérieurs de ce qui s'y passait et de travailler ainsi à y rétablir l'orthodoxie. Elle s'ouvrit de ses projets à son confesseur, un jésuite, le P. de La Noue, au supérieur de Pontoise, l'abbé de Combes, également supérieur des Missions étrangères à Paris. Encouragée par ce dernier, elle écrivit au cardinal Fleury, elle se mit en rapport avec l'abbé Savalette, visiteur général de l'Ordre, avec le P. de La Rivé, jésuite, avec une ancienne amie d'enfance, la duchesse de Villars, dame d'atours de la Reine. Tout le monde approuva son dessein; seul, l'ancien évêque de Mirepoix, Jean-François Boyer, précepteur du Dauphin, éleva quelques doutes sur le succès d'une pareille tactique. Elle lui donna tort, en réussissant, et le priorat de Saint-Denis fut la récompense de son succès. On comprend alors les ménagements de Dom La Taste envers une telle per-

1. Elle appartenait à une famille noble d'Irlande. Arthur, comte de Dillon, né en 1670, mort en 1733, entra au service de la France après la chute de Jacques II, avec un régiment irlandais et se couvrit de gloire sous Noailles, Vendôme et Villars.

Digitized by Google

sonne, qui n'était plus à son coup d'essai. Nature remuante, prompte à se jeter dans le danger, elle était, comme les enthousiastes, sujette aux découragements et aux défaillances. Il la soutenait par ses lettres et il tolérait une familiarité un peu étrange dans les réponses qu'elle lui adressait, comme on pourra le constater à la date du 24 décembre 1747 :

Mon Révérend Père,

Si par excès de confiance, je n'avais pas hasardé ma réputation cent fois auprès de vous, vous ne sauriez pas mon beau rêve. Peut-être aurais-je des ordres, de cette affaire, de manger quatre potages par jour... Mais, je fais la folle avec mon père! Venons donc au singulier rêve. Assurément, je n'avais pensé ni à M. de Mirepoix, ni au cher abbé de Combes! Avec son air de tendresse et de paix qui charmait en lui, il m'a dit, mais cela avec même accent de bonté que vivant : « Mon pauvre enfant, M. de Mirepoix a des craintes sur l'exécution du projet de Saint-Jacques, écrivez-lui, votre lettre lui fera impression. » — Moi, le croyant vivant et dans la joie, je l'ai pris par la main et lui ai dit qu'il savait bien la répugnance que je sentais à me produire et, tout du même ton que vivant, il m'a répondu : « Innocente, vous n'êtes bonne à rien et pas sainte », et m'a fait entendre que malgré cela, je faisais glorifier Dieu! — Voilà mon histoire. Mais sincèrement, j'aurais juré le voir et, à mon réveil, j'ai vu le faux. Je vous assure que s'il me rend une seconde visite, je le prierai d'aller parler à l'oreille de M. de Mirepoix. Mais le respect et l'obéissance que j'ai toujours eus pour lui semblent me forcer de vous dire ceci : Riez tout à votre aise. Mais, de quoi je ne ris pas et qui (mot illisible) quelquefois mon zèle, c'est l'appréhension qu'il ne se termine par le priorat de Saint-Jacques. Je suis obligée, en conscience, de vous avouer qu'à moins qu'il n'y ait du péché formel, après mes trois ans, plus de gouvernement pour moi! Et comptez, mon Père, que je puis servir à vos projets plus efficacement, dans toute autre qualité que celle de Prieure. Je ne vous dis ceci que parce qu'à votre dernière visite, vous m'avez laissé entrevoir que peut-être vous nous enverrez à Saint-Jacques. A notre premier entretien, je vous dirai mes petites idées, pour ménager une Prieure pour cette maison. Vous me verriez bien autrement zélée, si j'avais une certitude que cela ne tombera pas sur moi. J'espère de votre bonté pour moi que vous entrerez dans mes vues qui me paraissent venir du bon Dieu. Mais quelle lettre! C'est pour réveiller mon Père, ce soir, en attendant la messe de minuit...

Digitized by Google

Le 7 mars 1748, vers cinq heures et demie du matin, quoique le froid fût affreux et que la glace eût couvert tous les chemins, M. de Bethléem partit de Saint-Denis, avec la Mère Prieure, Mme de Dillon, la Mère Sous-Prieure, Mme de La Roche et la sœur Dépositaire. Il les conduisit toutes trois au monastère de la rue Chapon, jusqu'au lendemain!

Lorsque Mme de Dillon fut arrivée à Paris, l'un de ses premiers soins fut d'écrire à Mme d'Osmont, Prieure de Saint-Jacques, une lettre pleine de politesse et de respect, la priant de ne lui savoir point mauvais gré d'une commission à laquelle elle se soumettait uniquement par obéissance.

Le temps continua, la nuit suivante, d'être excessivement froid et le pavé était couvert de verglas. Cependant, comme il importait d'arriver à Saint-Jacques avant qu'il y eût du monde dans les rues, M. de Bethléem se trouva le lendemain, 8 mars, vers cinq heures et demie du matin, à la rue Chapon. La Prieure de Saint-Denis et ses deux compagnes avaient déjà entendu la messe et communié. On partit avant six heures, mais il en était plus de sept quand on atteignit le faubourg Saint-Jacques, parce que les chevaux glissaient. La mère d'Osmont, accompagnée de quelques sœurs, ouvrit la porte et M. de Bethléem introduisit dans le monastère les trois commissaires jusque dans la salle du Tour.

La réception fut polie, mais aussi froide que le temps. L'évêque rompit le premier le silence, et s'adressant à Mme d'Osmont, lui dit que Mme de Dillon ne pouvait exécuter les ordres de Sa Majesté que si elle avait la liberté de parler aux sœurs, quand elle le jugerait nécessaire. Se tournant ensuite vers Mme de Dillon, il lui en octroya la permission et ajouta qu'il autorisait les sœurs à parler à cette Mère, si elles le désiraient. « Mais, interrompit avec vivacité Mme d'Osmont, Mme de Dillon sera la Prieure de Saint-Jacques et non pas moi? — Non, ma Révérende Mère, repartit M. de Bethléem, elle ne sera point Prieure de Saint-Jacques; il n'y en aura point d'autre que vous. Mais elle a des ordres du Roi, il faut qu'elle les exécute et j'ai droit de lui donner les pouvoirs que je lui donne. Vous savez mes intentions, elle les sait, cela suffit. » Après quoi, il se retira et alla tout de suite chez l'ancien évêque de Mirepoix. Celui-ci inquiet de cette première démarche s'était rendu de Versailles à Paris, afin d'en connaître plus tôt les détails.

Digitized by Google

La tâche entreprise par Mme de Dillon n'était point commode, car la Prieure de Saint-Jacques savait se défendre et tourner les ordres de Dom La Taste. Sous prétexte d'installer les *intruses* plus commodément, elle les plaça dans une infirmerie écartée et, avec des airs d'attentions et de politesses, elle attacha à leurs pas la Sous-Prieure, la Mère Le Nain de Tillemont[1] qui ne cessa de les observer et de rôder autour de leurs chambres. Trois jours se passèrent ainsi. Au bout de ce temps, M. de Bethléem vint au faubourg Saint-Jacques. Il interrogea ses commissaires sur les épreuves qu'elles enduraient, parla avec la Mère d'Osmont, essaya de l'apaiser par ses procédés. Il partit assez soucieux. Son air préoccupé frappa la Prieure de Saint-Denis. Pour le rassurer, elle lui écrivit, le 12 mars 1748, la lettre suivante :

Monseigneur et Père,

N'allez pas, je vous en conjure, vous trop inquiéter sur les circonstances où nous sommes et sur lesquelles nous avons toujours compté. Nous ne comptons pas moins sur une bonne issue à tout ceci, car je vous réponds bien que puisque le bon Dieu a permis que nous soyons entrées dans ce lieu de ténèbres, quand il faudrait mourir à la peine, nous ne le quitterions pas que la vraie lumière n'y rentre. Les mines, depuis votre visite d'hier, sont beaucoup plus riantes. Nous avons fait aujourd'hui l'examen de la sacristie; les choses sont bien médiocres. Peut-être nous en fait-on accroire? Cependant elles avaient l'air naturel. La sœur de Nointel est fort de mon goût. Il est bien triste de s'égarer comme elles font! J'ai demandé la liste des noms des sœurs pour faire comprendre que j'allais me mettre en train de les voir. La Mère Prieure a passé ce matin près de trois quarts d'heure avec nous. Dans certains moments elle paraît ébranlée. Enfin, mon Père, le désir de la conversion de ces chères sœurs adoucit tout... Quel plaisir de faire la volonté de Dieu! Je jouis d'un plein repos. M. Savalette a été avec nous de fort bonne humeur, dans sa visite ce matin...

Mme de Dillon ne tarda pas à découvrir que l'on célébrait la messe, dans ce couvent, d'une façon singulière. On disait à

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1765. Petite-nièce de Le Nain de Tillemont, il la fit entrer aux Carmélites de Saint-Jacques, à dix-sept ans; exilée dans le couvent de la rue Chapon, puis à Soissons; elle mourut en janvier 1765, âgée de soixante-deux ans.

Digitized by Google

haute voix le canon et les paroles de la consécration, usage condamné dans les Rites ecclésiastiques de Dom Edmond Martène et formellement défendu par les rubriques du Missel, auxquelles le Concile de Trente ordonne expressément de se conformer. Vers l'année 1716, M. Petit Pied introduisit cette nouveauté dans la paroisse d'Asnières et la plupart des *appelants* s'y conformèrent. On ne put empêcher les Mères de Saint-Denis d'assister à la grand'messe le dimanche. Jusqu'à ce jour, la Mère Le Nain de Tillemont avait su trouver moyen de leur faire entendre des messes régulièrement célébrées. Mais le visiteur allait être prévenu et l'on redoutait ses sanctions. La nouvelle circula dans les cercles jansénistes. M^me^ Mol crut devoir en écrire à M. de Bethléem. Cette dame était la nièce de Du Guet; personne active, impétueuse, violente et qui compromettait son oncle par ses indiscrétions. Abandonnant son ménage, son mari et ses enfants, elle avait suivi ce vieillard en Hollande, à Troyes, et dans tous les autres lieux où il s'était retiré. Utile parfois à un pareil homme, pour résoudre les difficultés journalières de la vie, elle en devint parfois le fléau. Des amis de Du Guet l'entendirent un jour murmurer, vers 1729 : « Qui me délivrera de cette femme-là! » Sous prétexte qu'elle haïssait à mort tous les jansénistes, partisans des convulsions, elle se croyait en droit d'exiger que l'on épargnât ou protégeât ceux d'entre eux qui y étaient opposés. Avertie de ce qui se passait au couvent de la rue Saint-Jacques et de l'histoire de la messe, elle adressa à Dom La Taste la lettre suivante, où elle lui parla en même temps des assiduités de M. Nivelle à ce monastère :

Monseigneur,

Je suis depuis quelques jours hors d'état de sortir, à cause d'un gros rhume, accompagné d'une toux assez importune, mais j'ai toujours meilleure compagnie que je ne mérite et je sais par là tous les bruits que l'on fait courir, dont il y en a qui méritent que l'on vous en rende compte. On assure que les Carmélites de Saint-Denis, à leur arrivée, ont trouvé que celui dont elles ont entendu la messe l'avait dite à voix trop intelligible et que pour prouver qu'elles ne croyaient pas qu'une telle messe fût bonne, elles ont, sur-le-champ, envoyé quérir un bénédictin anglais pour la dire, afin de s'assurer par là qu'elles l'avaient entendue. Comme un tel

Digitized by Google

acte de schisme n'est certainement point enseigné par vous, Monseigneur, j'ai cru qu'il était à propos de vous en rendre compte, au cas qu'il soit vrai, dont je doute beaucoup.

Un autre bruit que l'on fait courir et dont je suis certaine de la fausseté, c'est que M. Nivelle va tous les jours aux Carmélites, qu'il y donne des conseils pour ce que l'on doit faire et qu'il est l'âme de tout : et plus j'ai fait d'enquête, plus je me suis rendue certaine, mais de la dernière certitude, que depuis qu'il est déménagé, il n'a ni parlé, ni écrit à aucune de ces religieuses et qu'il ne sait de leurs nouvelles et de leurs affaires que celles qu'on dit dans les rues. Comme vous ne voulez rien exiger de plus de lui, Monseigneur, je vous supplie très humblement et très instamment de ne point ajouter foi à des bruits si certainement faux et de les approfondir. Vous verrez alors, par vous-même, la créance que méritent des personnes capables d'inventer de telles faussetés. Mais de quoi des fanatiques ne sont-ils pas capables ? surtout contre un homme qui a été des leurs et à qui ils ne peuvent pardonner de les avoir quittés et d'avoir été le ministre de M. l'abbé d'Asfeld[1], tant pour la consultation que pour les écrits que cet abbé a faits depuis, pour faire connaître les horreurs de ce fanatisme! J'ose donc vous supplier, Monseigneur, d'examiner tout par vous-même. Vous ne me refuserez pas cette grâce, qui intéresse votre gloire et pour laquelle je serai toujours zélée parce que rien n'égale l'attachement et le très humble respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissante servante.

DU GUET MOL.

A Paris, le 15 mars 1748.

Le même jour, M. de Bethléem répondit en ces termes à M^me^ Mol :

Il est vrai, Madame, qu'on a fait courir le bruit, qui a été même porté à la cour, que M. de Nivelle a tenu la conduite dont vous me parlez. Mais il est vrai aussi que je me suis contenté de demander aux Carmélites de Saint-Jacques si ce bruit était vrai et que m'ayant assuré qu'il est calomnieux et qu'en conséquence, j'ai résolu de le faire savoir à la cour, pour qu'on n'y ajoute pas foi.

1. *Table des Nouvelles ecclésiastiques*, t. I, 1728-1760, p. 17. Jacques-Vincent Bidal d'Asfeld, docteur en Sorbonne, né en 1664, mort en 1745, était du nombre des cent docteurs exclus de Sorbonne. En 1714, dans une lettre à Noailles, il qualifiait d'apostasie le fait d'accepter la Bulle.

Digitized by Google

Il ne me paraît pas que, dans cette conduite, j'aie mis de l'amertume.

Quant à la messe, dite entièrement à voix intelligible, je ne pourrais soutenir d'y assister, voyant qu'on viole ainsi, dans la plus auguste action de religion, une loi du Concile de Trente, par laquelle il est ordonné à tout prêtre de se conformer aux rubriques du Missel, rubriques qui ordonnent de dire certaines portions de la liturgie en sorte que le prêtre s'entende et qu'il ne soit point entendu par ceux qui l'environnent. Il faudrait, pour me résoudre à entendre la messe d'un prêtre qui la dirait toute à voix intelligible, que je ne pusse faire autrement. Je n'ai donc garde de blâmer la conduite que les sœurs de Saint-Denis ont tenue à ce sujet. Je les en loue, au contraire, beaucoup. Je leur ai même dit sur la répugnance extrême qu'elles me montrèrent à communier de la main d'un prêtre, que cette façon de dire la messe ne montrait que trop être janséniste, que je ne voulais point qu'elles communiassent de sa main. Si cet ordre vous paraît, Madame, un acte de schisme, j'ose vous assurer que vous vous trompez. On n'est point schismatique en ne voulant point recevoir les sacrements de la main de ceux qui se séparent de l'obéissance qu'ils doivent à leurs pasteurs. Mais on l'est véritablement, quand on leur refuse cette obéissance. Au reste, Madame, comme il me semble, ou plutôt que je suis très persuadé que mon devoir est que je tienne la conduite que je tiens, je vous avoue que tout ce qu'on peut dire ne me touche point. On criera contre moi si l'on veut : pourvu que Dieu soit content, cela suffit!

J'ai l'honneur d'être avec respect, Madame, etc.

La Prieure de Saint-Denis dut retourner provisoirement à son monastère, pour une profession. Elle quitta le couvent le samedi 23 mars et y revint le mardi 26. Dans cet intervalle, au milieu de la nuit, à l'insu de la Sous-Prieure et de la Dépositaire de Saint-Denis, M. Lecaille, chapelain, administra les derniers sacrements à la dame Sellier, en religion sœur Marie-Magdeleine, fille sans esprit, fort entêtée dans la désobéissance et qui n'avait pas fait ses Pâques depuis sept ans. Elle était sœur d'un certain abbé Sellier, fort dévot aux convulsions. Un jour qu'il assistait en nombreuse compagnie à l'une de ces scènes ridicules et scandaleuses, la convulsionnaire déclara tout à coup, au milieu de ses bonds, que N.-S. voulait que tous les mystères de sa Passion fussent représentés sur l'une des personnes présentes. L'oracle écouté avec soumission et

Digitized by Google

respect, on rechercha quel serait le bienheureux choisi pour tenir la place du Sauveur. L'abbé Sellier pressa de questions la convulsionnaire et lui demanda par quel mystère on devait commencer? Après plusieurs grimaces, elle répondit : la flagellation et désigna l'abbé Sellier lui-même pour subir ce supplice. Il essaya de contester, au grand scandale de la compagnie, qui s'empara de lui et le fouetta sans ménagement, malgré ses cris. Mais, on l'étendit sur une croix, construite à la hâte, et on s'apprêtait à l'y clouer, lorsque des passants, attirés par le vacarme, arrivèrent avec des gens de police. A cette vue, bourreaux et victime gagnèrent une porte dérobée. Telle fut l'aventure de cet ecclésiastique. Quelques-uns même allèrent jusqu'à prétendre qu'il avait eu la main percée.

Peu de jours après cette administration clandestine des derniers sacrements, M. de Bethléem recueillit une nouvelle charge contre M^me^ d'Osmont et contre son peu de franchise. L'archevêque de Paris avertit le visiteur qu'un certain abbé Mesnier, vieux prêtre de Saint-Benoît, confesseur des sœurs jansénistes de la Salpêtrière, passait pour confesser également les Carmélites. M. de Bethléem convoqua chez lui cet ecclésiastique. Il se présenta un octogénaire, se soutenant à peine, sur une canne, sourd à ne pas entendre et d'apparence presque imbécile. L'entretien s'engagea : « Ne pensez-vous pas, Monsieur, commença l'évêque, qu'il faut se soumettre aux lois de l'Église? — Oui, Monseigneur, hors de là point de salut. — N'est-ce pas votre sentiment que la Constitution *Unigenitus* est une loi de l'Église? — Oui, c'est mon sentiment. — Alors, comment pouvez-vous vous accommoder avec des filles qui font profession ouverte de détester cette Constitution? — Ah! dame, je ne leur parle pas de cela, moi. Elles m'ont dit qu'elles n'ont aucune hérésie, n'est-ce pas assez? » M. de Bethléem pérora longtemps et à tous ses arguments le vieillard opinait du bonnet, avec si peu de défense, qu'on pouvait se demander si l'abbé Mesnier ne se faisait pas plus bête qu'il n'était réellement. Quand le bonhomme fut congédié et que le visiteur voulut éclaircir ses doutes auprès de M^me^ d'Osmont celle-ci lui avoua, en riant, que ses filles lui disaient souvent : « M. Mesnier n'a ni oreilles, ni esprit. » Elle se moquait évidemment! Aussi le couvent demeura fermé, désormais, à un tel confesseur, mais il s'agissait d'en désigner d'autres.

Digitized by Google

M. de Bethléem proposa à Mme d'Osmont de s'adresser aux Pères de Saint-Magloire. Elle ne fit aucune objection, mais dans ses instructions à ses religieuses, elle leur dit : « Pâques approche, communiez sans vous confesser, vous n'êtes pas en péché mortel et M. le visiteur nous refuse tout confesseur. » Ces paroles, rapportées à l'évêque, amenèrent une altercation publique, entre lui et la Prieure. « Si vous osez, ma Mère, lui dit-il, nier l'offre que je vous ai faite, je tiens dans ma poche une de vos lettres qui va vous convaincre. » Devant pareil scandale, l'infortunée perdit contenance et, tout émue, répondit, en balbutiant : « qu'elle ne niait pas l'offre ; qu'elle avait écrit à Saint-Magloire, mais que ces Pères ne voulaient pas venir. » Alors, M. de Bethléem s'adressa à la communauté et, fort de son avantage, prononça, à haute voix, ces paroles : « Puisque ces Pères refusent leur ministère, j'autorise de s'adresser à tous les prêtres approuvés de la Doctrine de Saint-Charles[1]. »

On devine sans peine l'agitation qui résulta d'un semblable événement. Au couvent de Saint-Jacques, on ne se rendait au tribunal de la Pénitence que très rarement, Mme d'Osmont s'en approchait trois ou quatre fois, pendant l'année, Mme Le Nain, la Sous-Prieure, une ou deux fois. Néanmoins, elles communiaient de temps en temps, mais certaines religieuses, comme on l'a vu pour Mme Sellier, restèrent des années sans faire leurs Pâques. Quand on demandait un confesseur à la Prieure, on la mettait de mauvaise humeur. Car ce prêtre pouvait, par ses questions, troubler ses pénitentes, les interroger, ébranler leur bonne foi, ou si elles s'obstinaient, malgré ses représentations, refuser de les absoudre.

L'éclat qui venait de se produire obligea la Prieure à changer de tactique.

Sans perdre de temps, M. de Bethléem se rendit à Saint-Charles. Quatre prêtres seulement lui promirent leur concours. Le premier qui se présenta fut le P. Jeaume, ex-général de l'Ordre, mais comme il était dur d'oreille, il saisit ce prétexte pour s'excuser et ne plus revenir. Quant aux trois autres, les PP. de Saint-Genis, Muletti et Thomassin, comme ils tardèrent un peu, Mme d'Osmont eut le loisir de rassembler ses amies,

1. Leur monastère était situé rue des Fossés-Saint-Victor, dans l'hôtel de Verberie. *Lebeuf*, édit. *Cocheris*, in-8, 1863, t. II, p. 603.

Digitized by Google

et de délibérer. Il fut conclu que la mère Prieure, ou la Sous-Prieure et quelques sœurs des plus capables affronteraient les nouveaux venus. S'ils ne parlaient point de soumission, on dirait aux autres sœurs d'aller en confiance. S'ils touchaient cette question, on trouverait bien moyen de se débarrasser d'eux. Mais, pour mieux pénétrer la façon de penser de ces ecclésiastiques, on imagina de trouver un prétexte pour qu'ils vinssent successivement et non tous les trois à la fois. Dans cette intention, la Prieure écrivit au visiteur la lettre suivante :

Monseigneur,

J'ai exécuté les ordres que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de me donner, en avertissant nos sœurs que les PP. Muletti, de Saint-Genis et Thomassin viendraient samedi pour les confessions. Comme elles n'ont point l'honneur de les connaître, il serait difficile de se fixer au choix et, si vous l'agréez, Monseigneur, il suffira que l'un de ces Pères ait la bonté de venir cette semaine et, la suivante, l'on pourra passer à un autre et, les ayant connus tous les trois, ensuite prendre un parti. Comme plusieurs de nos sœurs ne vont que de quinze jours en quinze jours à confesse, je craindrais que ces trois Pères venant à la fois, l'on ne pût fournir à leur donner du monde et abuser de leur temps. C'est ce qui m'a fait prendre la liberté de vous le représenter.

J'ai l'honneur, etc.

Ce 28 mars 1748.

La pensée cachée de ce billet ne fut pas difficile à pénétrer. Mais celui qui le reçut se montra condescendant et ferma les yeux. Les Pères Thomassin et Muletti vinrent à Saint-Jacques, l'un après l'autre. On les sonda. Ils parlèrent d'obéissance, on disputa avec eux et leur mission fut, dès lors, terminée. Aucune sœur ne se présenta plus. Quant au P. de Saint-Genis, il confessa la Prieure et deux autres religieuses. Elles se retirèrent toutes rayonnantes, mais, sans qu'on sût pourquoi, il refusa de continuer son ministère.

De son côté, la Prieure de Saint-Denis, avec ses deux compagnes, s'occupait de sa tâche et ne paraissait pas douter du succès. « Mon Père, marquait-elle dans un billet à La Taste, je n'ai jamais si bien dormi! Les mines sont plaisantes.

Digitized by Google

Surtout on tâche de nous empêcher de sortir de notre petit canton. Cela me fait espérer qu'elles ont des sujets légitimes d'appréhender que nous ne parlions aux sœurs. Plusieurs nous font certains airs gracieux à la récréation, qui se passe au mieux. Mais la mère Prieure, pour m'éviter, dit-elle, tout embarras, m'a apporté, aujourd'hui, l'état du temporel. »

M^me^ de Dillon sut nouer des intelligences avec les deux sœurs Fredeau et Du Chalard qu'on lui avait signalées comme bien disposées. Certains clins d'œil, de part et d'autre et qu'on ne pouvait remarquer, malgré la vigilance de la Mère Le Nain, toujours aux aguets, leur permirent de s'approcher mutuellement et de se chuchoter quelques paroles. On convint ainsi des moyens de se rencontrer. Le logement écarté où M^me^ d'Osmont avait relégué les commissaires facilita ces conversations secrètes. Une de ces chambres aboutissait à un escalier dérobé et presque hors d'usage. Ce fut par là que se glissèrent les sœurs, mais séparément et à l'insu l'une de l'autre. Un jour, il advint qu'elles se rencontrèrent et elles se firent réciproquement grand'peur. Lorsqu'elles parvenaient à la porte où on les attendait, la cellule s'ouvrait et se refermait sur-le-champ, tandis que la Sous-Prieure de Saint-Denis, ou la Dépositaire montait la garde à l'autre porte. Si l'on frappait, on n'ouvrait point que la sœur, en conférence avec M^me^ de Dillon, ne se fût évadée!

Ainsi, se rassemblèrent les éléments du rapport que rédigea cette religieuse et qu'elle adressa à M. de Bethléem.

Ce mémoire se divisait en plusieurs chapitres : le désordre financier, les affaires du temps, la régularité et quelques remarques générales. Sans reproduire intégralement une pièce aussi considérable, nous allons en résumer les idées essentielles.

Désordre financier.

La comptabilité était mal tenue; dans les livres-journaux on voyait la trace de pages déchirées. Six années manquaient, de 1727 à 1733. On constatait que de 1708 à 1745 des vases sacrés et de l'argenterie d'église avaient été aliénés pour la somme de 108 000 livres.

Digitized by Google

Affaires du temps.

Mme d'Osmont, Prieure, assurait souvent, de vive voix ou par écrit, qu'on ne parlait jamais des affaires du temps. C'était, cependant, la principale occupation des sœurs et le sujet perpétuel de leurs conversations. Les récréations se passaient à discuter des questions de théologie. On lisait les *Nouvelles ecclésiastiques*, et au réfectoire des livres mis à l'*index*. Chaque sœur faisait le docteur et cette manie s'étendait jusqu'aux converses. Une religieuse avait à son chapelet un reliquaire plein de chiffons de M. de Saint-Cyran, de M. Quesnel, de M. de Pontchâteau et de M. Pâris. Une autre se levait, tous les jours, à deux heures après minuit parce qu'on lui avait rapporté que ce diacre se levait à cette même heure.

La dévotion à la Sainte-Vierge paraissait plus qu'affaiblie, ainsi que la dévotion aux Saints, même à sainte Thérèse. Une des commissaires entendit une Carmélite dire que les Constitutions de l'Ordre étaient un pauvre ouvrage; elle accompagna ces paroles scandaleuses d'un geste de mépris et elle ajouta que sainte Thérèse les avaient rédigées un an avant sa mort, donnant à entendre que l'esprit de la grande réformatrice commençait à baisser.

La sœur d'Auvergne recevait elle-même au Tour, en main propre, des lettres, des livres, les *Nouvelles ecclésiastiques*; elle tenait des assemblées secrètes.

Au parloir, les sœurs jansénistes, avec leurs parents et amis, déclamaient fortement contre les prêtres qui ne disaient pas tout haut le canon de la Messe.

Une dame vint voir sa sœur, en religion Marie-Anne de Saint-Jérôme. L'Angélus sonna, la dame se leva pour le réciter, la religieuse la reprit et se vanta de remplacer cette prière par une Antienne à la Passion et à la Résurrection de N. S.

Une autre dame vint voir sa fille, la Carmélite Marie-Élisabeth de Saint-Jean. Cette sœur parla des persécutions qu'elle prétendait souffrir, mais elle se consola par l'assurance qu'elle avait que ses supérieurs ne pouvaient atteindre son âme, et qu'ils étaient comme le diable à l'égard de Job.

A une récréation, on prit le parti de certaines religieuses qui se communiaient elles-mêmes.

Digitized by Google

On dit que les premiers chrétiens en usaient ainsi dans les temps de persécution, comme si l'état où se trouvait actuellement le couvent permettait à leur imagination un pareil rapprochement.

Nulle union entre les sœurs. Certaines pour quelque vexation sont demeurées des années sans se parler. Mais, s'agit-il des affaires du temps, leur concert est prompt et parfait.

Régularités[1].

Il y a deux ouvertures dans les murs, dont l'une donne dans une auberge (située rue de la Bourbe); on y passe du fumier; l'autre dans le Petit logis (l'ancien noviciat), sert au même usage et à passer les ouvriers.

Il y avait une porte au clocher, qui avait communication au dehors et qui vraiment était scandaleuse.

(Cette porte a été fermée par l'ordre de l'évêque de Bethléem).

A une porte, qui donne sur le jardin, il n'y a qu'un guichet qui n'est fermé que par un verrou. Il y a huit portes sur le jardin. Nous en avons trouvé une qui n'était fermée qu'avec une traverse de bois, quoiqu'il eût une serrure dont il nous a paru que l'on ne faisait pas d'usage. Nous avons vu les sœurs du voile blanc (sœurs converses), au jardin sans grand voile, les jardiniers tout près d'elles.

Nous avons aussi vu la sœur jardinière parler et lire des pa-

Il est d'usage dans toutes nos maisons et de régularités, exprimées par le cérémonial, qu'il n'y aura qu'une seule porte qui est celle de clôture, par où doit passer le fumier, le bois et les ouvriers.

Il est défendu de ne parler jamais aux jardiniers que la porte ouverte et avec une tierce, l'une et l'autre en grand voile et jamais au travers de la porte ni par aucunes ouvertures.

Il ne doit y avoir qu'une porte ou deux, au plus, sur le jardin, et toujours bien fermées à clef.

1. Ce chapitre est rédigé en deux colonnes, la première contient les faits observés par M^me^ de Dillon; la seconde, l'énoncé de la *Règle*.

Digitized by Google

piers au jardinier pendant le grand silence, sans tierce.

La plupart des fenêtres qui sont de plain-pied du jardin, sont sans jalousies.

C'est l'usage de nos maisons d'avoir des jalousies aux fenêtres de plain-pied, du jardin et des cours.

Depuis que nous sommes arrivées dans cette maison, nous avons vu aller les sœurs sans tierces au parloir, jusqu'au temps que Monseigneur notre visiteur en a ordonné autrement. Ce qui ne s'observe pas encore fort exactement, étant donné l'habitude de manquer à cette régularité depuis bien des années.

Nos constitutions portent, au chapitre 3e, que l'on ait toujours une tierce au parloir, si ce n'est pour affaire de conscience, ou cas extraordinaire, avec permission expresse de la Prieure, ce qui doit arriver rarement.

On ne fait aucune difficulté de demeurer aux parloirs pendant les heures de communauté, les temps du grand silence, même celui d'après complies. On est très facile à ouvrir les grilles. Souvent, il est arrivé que n'ayant fait mention que d'une seule personne qui demandait les sœurs lorsqu'elles étaient au parloir, il en montait plusieurs autres sans avertir au Tour.

On ne doit point demeurer au parloir pendant les heures de communauté. L'usage porté dans le cérémonial est de n'avoir qu'un parloir, celui du supérieur, et la grille de l'infirmerie, pour communier les malades et trois confessionnaux au plus.

Il y a dix endroits par où on peut parler, sans compter les Tours et la petite grille de l'infirmerie.

Nos constitutions portent qu'on ne doit voir que père, mère, frère et sœur, la grille ouverte.

On ne doit laisser monter personne au parloir, sans que les tourières du dedans n'en soient averties; c'est à elles d'en aller avertir les sœurs qui sont au parloir, sans quoi elles ne doivent point parler à ceux qui survienNent.

Digitized by Google

Office divin. — On ne chante que très rarement la messe.

Le chant est d'une hauteur contraire à notre usage et mêlé d'un faux plain-chant.

Les vêpres durent une heure tous les jours et par là on retranche l'heure destinée à la lecture.

Les cérémonies du chœur se font sans uniformité ni décence; la plupart tournent le dos au Saint-Sacrement lorsqu'elles sont à genoux et de même à l'oraison. La cloche pour les heures de l'office manque incessamment et les sœurs n'en font aucune pénitence.

On ne donne pas le temps de faire l'examen de conscience après matines. Ce temps se passe à dire des prières vocales, dont nous ne connaissons pas l'origine et quelquefois même les Sept Psaumes.

Plusieurs des sœurs ont des bréviaires français et latins. Nous soupçonnons que plusieurs le disent en français dans le particulier.

Il y a une des sœurs qui dit toujours le bréviaire parisien.

On inspire aux sœurs du voile blanc de dire l'office dans le bréviaire français.

Depuis plusieurs années, on ne tient presque plus de chapitre.

Nos constitutions portent qu'on chantera la messe les dimanches et fêtes. Au même chapitre, il est dit qu'à l'ordinaire tout se dit bas, qu'on dit vêpres au coup de deux heures, qu'après on fera la lecture. En sorte que l'on n'emploie qu'une heure pour vêpres et la lecture, soit qu'elles soient solennelles ou non.

L'uniformité dans le chœur a toujours été l'attention principale des Carmélites.

L'usage de notre ordre est d'attendre sous la cloche que l'heure sonne et lorsque l'on y manque, il y a des pénitences pour cela.

Les constitutions marquent qu'on fera l'examen de conscience après matines et la lecture, le tout dans l'espace d'un quart d'heure.

C'est une singularité que nous ne connaissons pas dans nos maisons régulières.

Tout autre bréviaire que le romain nous est absolument interdit.

L'usage du bréviaire pour les sœurs du voile blanc a été condamné par les chapitres généraux. L'usage est qu'elles disent pour leurs offices un nombre de *Pater* spécifié dans nos constitutions.

Digitized by Google

La règle ordonne de tenir le chapitre une fois la semaine.

Réfectoire. — Celles qui sont au gras mangent à leurs places ordinaires au réfectoire.

L'usage en toutes nos maisons est d'avoir une table au bas du réfectoire, où mangent toutes celles qui font gras, excepté la Mère Prieure et la Sous-Prieure.

Plusieurs mangent dans leurs cellules et autres endroits de la maison.

Il est défendu par nos règlements de manger hors le réfectoire commun, excepté à l'infirmerie, en cas de maladie.

Récréations. — Plusieurs se dispensent de se rendre jamais à la récréation. Chacune suit là-dessus son caprice.

Il est marqué dans nos constitutions que toutes doivent s'assembler en récréation, personne ne doit s'en exempter, sans permission, qui doit être rarement accordée.

On y parle beaucoup des nouvelles du monde.

Nos constitutions ne permettent que des discours simples et édifiants, on n'y doit point parler des choses du monde.

Silence. — Le silence est fort mal observé : on trouve souvent des religieuses assemblées dans des recoins, qui parlent longtemps pendant le temps du grand silence.

Il est marqué dans nos constitutions, que pas une des sœurs ne doit parler à une autre, hors les récréations, si ce n'est pour les choses indispensables, pour les offices, et au temps du grand silence, on ne doit point parler du tout.

Les religieuses entrent facilement dans les cellules les unes des autres.

Pour les fautes ci-mentionnées, on trouve à la fin de nos constitutions les pénitences que l'on doit imposer aux sœurs qui les commettent, ce qui ne se pratique en aucune façon.

Autres remarques. — On nous a dit que des sœurs converses

Digitized by Google

avaient rencontré, la nuit, la mère d'Osmont et la Sous-Prieure avec des grands voiles baissés, chargées de paquets, allant vers le *Petit logis*, où il y a une ouverture dans le mur, ce qui nous fait croire que l'on a passé par cet endroit bien des choses.

Aux enterrements on a fait faire aux messieurs ecclésiastiques tout le tour du dortoir. On leur fait voir le chapitre, le réfectoire et le noviciat. Il est cependant ordonné dans nos constitutions de mener les prêtres par le droit chemin et de ne pas souffrir qu'ils s'arrêtent en aucun lieu.

On a vu, au dernier enterrement, une religieuse s'arrêter du temps à parler dans le cloître avec M. l'abbé de Francière.

Nous avons vu une religieuse qui mangeait au réfectoire, la communauté présente, avec une cuiller de vermeil ou de tombac[1], ce qui est absolument contre nos usages, qui ne permettent que des cuillers de bois.

Il y en a qui se décrassent le visage avec des eaux de senteurs, ce qui est bien opposé à nos constitutions, qui ordonnent que l'on ait tout mépris de soi. Cet article nous fait horreur.

On nous a assuré que l'on ne se servait jamais d'aucune vaisselle d'argent, cependant nous avons vu deux écuelles d'argent dont on se sert à l'infirmerie.

Le café et le chocolat sont

1. Tombac, alliage de cuivre et de zinc.

Digitized by Google

également en usage. Il y en a qui prennent habituellement du café et souvent deux fois par jour, cependant on feint de regarder comme une chose fort extraordinaire que les sœur catholiques (*sic*) prennent une bouchée de pain et un verre d'eau le matin, lorsqu'il n'est pas jeûne.

Nous avons trouvé cachée, dans un endroit de la maison fort retiré, une grosse provision de sucre. On en dépense quelquefois par an de 800 à 1 000 livres pesant. Nous l'avons vu par les comptes, la moindre provision est de 600 livres pesant.

La provision de café est montée quelquefois jusqu'à 10 livres par an et de 30 livres de chocolat, outre ce que les parents fournissent.

On ne boit point de vin au réfectoire et on en dépense souvent par année, pour plus de 1 000 livres. On dit que c'est pour les malades.

Les malades sont traitées avec une dureté excessive, ce qui est bien opposé à l'esprit de notre Sainte Mère, sainte Thérèse.

En résumé, ce long réquisitoire dont nous avons reproduit la plus grande partie, accusait les sœurs du couvent de l'*Incarnation* de ne plus se confesser parce qu'elles ne professaient pas les mêmes doctrines que les directeurs mis à leur disposition; de se singulariser par les offices célébrés dans leur église; de vénérer des reliques jansénistes. La discipline était fort relâchée, les constitutions mal observées, les dépenses excessives, quelques-unes injustifiées. Certaines provisions, telles que le vin, dont on ne buvait pas au réfectoire, se consommaient avec une rapidité tout à fait disproportionnée au nombre de messes entendues dans l'église. Il fallait donc qu'il

Digitized by Google

y eût des personnes suspectes, auxquelles le couvent servait d'asile, nourries aux dépens du monastère. Ainsi s'expliquait le désordre de la comptabilité et l'accumulation des dettes.

Il reste à examiner, maintenant, ce que les jansénistes alléguèrent pour justifier les Carmélites.

Il était plus facile d'attaquer que de se défendre[1]. Les apologistes du couvent, gens habiles et armés d'une plume acérée surent rédiger une lettre dans laquelle ils tournèrent en ridicule l'esprit fureteur et tâtillon de Dom La Taste. Ils reconnaissaient l'existence de cette porte, située dans le *Petit Logis* et que signalait Mme de Dillon, mais d'après eux cette ouverture servait au sonneur de cloches, ou aux ouvriers. Il y avait bien, à côté, un grenier où séchait le linge du couvent, mais trois clefs fermaient ce réduit, mieux défendu que la porte principale. Le Prélat impatient de vérifier tout par lui-même monte au grenier. La Prieure Mme d'Osmont, retenue à l'infirmerie ne peut l'accompagner, mais la Mère Le Nain, la Sous-Prieure, la Dépositaire et les trois Carmélites de Saint-Denis l'escortent. La clef du grenier ne se trouve pas. On parle de forcer la serrure, lorsqu'on s'avise d'un chemin assez difficile mais devant lequel l'intrépidité de M. de Bethléem ne recule pas. On prend par une des tourelles situées au bas de l'église, on grimpe un escalier et on monte dans la gouttière située entre le toit des chapelles et le bâtiment des religieuses. Monseigneur, dépouillé de son manteau long, suivait la Dépositaire qui lui montrait la route. Il fallut enjamber plusieurs trous béants, le spectacle ne manquait pas d'originalité, car, d'ordinaire, les évêques, non plus que les religieuses, ne se rendent pas en procession dans les gouttières, réservées aux chats.

Le récit ne fut pas démenti, ce qui laisse à penser que l'évêque de Bethléem commit une maladresse en se promenant ainsi avec des religieuses, malgré la règle. Il prêtait par son imprudence le flanc à des adversaires prompts à le prendre en défaut.

Les sanctions furent très rigoureuses. Le 15 mai 1748[2], à onze heures du matin, le lieutenant de police Berryer se pré-

1. *Lettres apologétiques en faveur des Carmélites,* première lettre:
2. Bibl. de l'Arsenal. *Arch. de la Bastille,* 11650.

Digitized by Google

senta au faubourg Saint-Jacques et demanda la Mère Prieure. Mme d'Osmont, alors à l'infirmerie, parce qu'elle souffrait des jambes, se traîna à la grille, appuyée sur un bâton. « Madame, lui dit le Magistrat, je suis chargé de vous remettre cet ordre du Roi », et il lui fit passer une lettre de cachet, lui intimant de se rendre aussitôt aux Carmélites de la rue de Grenelle. Elle lut le papier, réunit autour d'elle Mme Le Nain, Mme d'Auvergne et quelques anciennes religieuses, demanda son manteau blanc, ses sandales et un bâton plus commode que celui qu'elle tenait. La porte s'ouvrit; le carrosse du lieutenant de police attendait dehors, avec un exempt. Comme Mme d'Osmont vit qu'il n'y avait pas de femme dans cette voiture, elle refusa d'y monter, si une tourière ne l'accompagnait pas. Cette satisfaction obtenue, elle obéit, sans plus tarder. L'évêque de Bethléem vint la voir, rue de Grenelle, et essaya de la catéchiser. Il y perdit son temps, ses arguments et ses menaces. Le châtiment, loin de réduire cette femme, l'exaspéra et quand l'évêque parla de l'envoyer à Pontoise, elle répondit, avec fermeté, qu'au lieu de céder, elle marcherait plutôt au martyre.

La sœur Du Chalard qui avait renseigné Mme de Dillon, la Prieure de Saint-Denis, et lui avait fourni les éléments de son rapport, fut nommée, par M. de Bethléem, présidente du couvent, en l'absence de Mme d'Osmont. Une lettre de cachet enjoignit aux religieuses d'obéir à cette religieuse. Le 18 mai, la Sous-Prieure et un certain nombre de Carmélites rédigèrent une protestation. Dix jours plus tard, l'évêque et le lieutenant de police se présentèrent ensemble au parloir, où ils firent venir la Sous-Prieure et toute la communauté. Berryer remit à Mme Le Nain, l'ordre du Roi qui prescrivait de laisser ce magistrat pénétrer dans le monastère pour faire connaître au chapitre les intentions de Sa Majesté. Il entra, avec M. de Bethléem. L'évêque lut l'ordre dont il était porteur, ordre qui l'autorisait à introduire toutes les religieuses étrangères qu'il voudrait, pour y exercer les charges et les emplois qu'il leur destinerait. Alors, la Sous-Prieure et toutes celles qui avaient signé la protestation du 18 mai, déclarèrent persister dans leur opposition. Mais, pour marquer leur obéissance et leur respect aux ordonnances du Roi, en ce qui ne demeurait pas contraire à leur conscience, elles remirent à l'instant, entre

Digitized by Google

les mains du visiteur, toutes les clefs des grilles, du noviciat, de la porte d'entrée. Elles ouvrirent même celle du couvent aux quatre religieuses étrangères qu'il amenait avec lui.

Avant de se retirer, M. de Bethléem présenta la sœur Du Chalard à la communauté, en qualité de supérieure, pendant l'absence de Mme d'Osmont et l'installa, en présence de Berryer, dans le chœur, dans la salle du chapitre et dans le réfectoire, à la première place après celle de la Prieure, qu'il laissa vacante.

La Sous-Prieure, Mme Le Nain de Tillemont, avait accepté une lettre d'obédience pour le couvent de la rue Chapon. Devant la résistance de la communauté, qui refusait de la laisser partir, elle fut enlevée par ordre du Roi. La sœur Jaubert, qui avait été maîtresse des novices et Sous-Prieure, fut exilée à Pontoise. Quand l'instant de son renvoi fut venu, la Supérieure Mme Du Chalard vint à la porte pour la faire sortir; mais la Première Portière, la sœur d'Aubigny, se cacha pour ne pas remplir cet office. La Supérieure ordonna à la sœur de Rochebouet d'ouvrir. Celle-ci refusa. Alors Mme Jaubert, elle-même, prit les clefs, mais une autre Carmélite, la sœur Ferret les lui ôta et s'adressant à la Supérieure : « Ma sœur, dit-elle, tout se fait ici par la violence, ouvrez, s'il vous plaît, la porte vous-même, cela ne convient qu'à vous. »

Un nouveau châtiment fut la conséquence de cette scène tragique. Six autres religieuses partirent en exil et quinze étrangères furent introduites au faubourg Saint-Jacques. La majorité étant assurée au sujet présenté par le visiteur, on nomma Prieure la sœur De Rais, professe de Guingamp. Une des plus anciennes Carmélites du couvent, Mme d'Auvergne, âgée de soixante dix-neuf-ans, rédigea une protestation couverte de 17 signatures; elle s'éleva contre la régularité d'un pareil acte, exécuté en dépit des constitutions et de l'autonomie de chaque Carmel. M. de Bethléem y répondit par une nouvelle lettre de cachet. La Prieure fit procéder à la désignation de ses officières, le visiteur devint le supérieur de ce couvent mais le peu qui restait d'opposantes refusa de paraître devant lui, lorsqu'il se présenta au monastère. Parmi ces irréductibles se trouvait une infirme, la sœur Frigery; elle mourut en refusant les Sacrements, qu'il lui fallait obtenir par une soumission à la Bulle. Elle fut enterrée sans les prières de l'Église.

Digitized by Google

Ainsi se termina cette lutte émouvante à laquelle participèrent des femmes arrivées au terme de la vieillesse et l'une d'entre elles à l'article de la mort! Tant d'énergie ne laisse pas que de remuer ceux mêmes qui ne partagent pas de telles opinions. On regrette la stérilité de tant d'efforts, dignes d'un plus noble emploi; on déplore de voir ces divisions, cet acharnement entre catholiques, quand l'incrédulité les observe d'un œil narquois et se moque de leurs disputes. Champion de l'orthodoxie, Dom La Taste fut poursuivi par la haine des jansénistes jusque dans la tombe, ainsi que les religieuses qu'il employa. Les exécutions avec Berryer furent considérées comme presque aussi tragiques que celles accomplies par d'Argenson, lorsque ce lieutenant de police dispersa, en 1709, les religieuses de Port-Royal. Mérite-t-il les éloges des orthodoxes? Il faut, il est vrai, tenir compte de la difficulté de sa tâche. Mais je crois, sans injustice, qu'on peut lui reprocher d'y avoir été inférieur. Il déploya, dans ses enquêtes, un zèle tâtillon et policier, s'arrêtant aux moindres vétilles; il irrita au lieu d'apaiser, il ne sut pas tempérer sa fermeté d'un véritable esprit de charité, et, finalement, il s'exaspéra de la résistance que lui opposèrent des gens habiles, fertiles en expédients, prompts à trouver le défaut de la cuirasse, et à ridiculiser leurs adversaires. Il donna alors un libre cours à sa colère et ne procéda plus qu'avec brutalité et à coups de lettres de cachet.

VI

LA RÉVOLUTION

Le 25 octobre 1789, l'Assemblée Constituante décrétait : « Que toute émission de vœux serait suspendue, dans les monastères de l'un et l'autre sexe. » Cette décision équivalait à la suppression. Les Carmélites de la rue de Grenelle, agissant au nom de toutes les Carmélites[1] de France, firent remettre à l'Assemblée une adresse, signée des Prieures des

1. *Mémoire sur la fondation, le gouvernement et l'observance des Carmélites déchaussées*, publié par les soins des Carmélites du premier monastère de Paris. Reims, 1894, in-8, t. II, p. 864 et ss.

Digitized by Google

trois monastères de Paris et de celui de Saint-Denis. Nous extrairons de ce document ces simples paroles :

« On aime à publier dans le monde que les monastères n'enferment que des victimes, lentement consumées par les regrets, mais nous protestons devant Dieu, que s'il est sur la terre une véritable félicité, nous en jouissons à l'ombre du sanctuaire et que, s'il fallait encore opter entre le siècle et le cloître, il n'est aucune de nous qui ne ratifiât encore son premier choix... Non, vous ne nous arracherez pas de force à ces retraites... C'est au nom de toutes nos sœurs, dont les monastères sont répandus dans les différentes parties du royaume, que nous avons, Nos Seigneurs, l'honneur de mettre à vos pieds, cette adresse. Chacune a signé et aurait voulu le faire de son sang, qu'elle préfèrerait mille morts à un changement d'état qui ferait son martyre. »

L'Assemblée Constituante demeura sourde à de pareils accents. Elle confirma sa décision précédente par un nouveau décret, celui du 15 février 1790, qui abolissait les ordres religieux.

Le 15 juin de la même année, Jean-Louis Brousse Desfaucherets[1], lieutenant de Maire (*sic*), assisté d'Augustin Develly et d'Antoine-Fabien Chatel, conseillers administrateurs de la Ville de Paris, vint frapper à la porte de la clôture, au couvent du faubourg Saint-Jacques. La Prieure leur fit ouvrir et ils pénétrèrent dans le monastère.

Leur premier soin fut de dresser une liste de toutes les religieuses et de se faire présenter les Constitutions. En les parcourant rapidement, les chapitres XVIII, XIX et XX, relatifs aux punitions des religieuses, attirèrent leur attention. Ils remarquèrent qu'il y était question *de prison*. Aussitôt, ils ordonnèrent à la Prieure de réunir tout le monde, tant professes que converses, et quand on leur eut obéi, ils adjurèrent au nom de la probité et de la religion, celles qui comparurent devant eux, de leur déclarer s'il y avait dans le couvent, des prisons, et dans le cas où il y en aurait, si aucune personne n'y était détenue? La réponse fut unanime. On repartit aux délégués de la Municipalité parisienne que ce genre de puni-

1. Archives nationales, S. 4655. Voir à l'appendice VI, la liste des religieuses.

Digitized by Google

tion, autorisé par les Constitutions faites en Espagne, et peut-être par les mœurs de ce pays, était absolument inconnu dans les maisons françaises de l'Ordre [1].

Rassurés sur ce point, les commissaires voulurent tout au moins affranchir celles qui *gémissaient derrière ces grilles*, contrairement à leur vocation. La Prieure, la Mère Louise de Gonzague, à qui on offrait la liberté, répondit : « Pour l'amour de Dieu, tout purement, j'ai embrassé l'état de Carmélite. J'y veux persévérer et mourir ! » — Le langage de la Sous-Prieure fut identique à celui de la Révérende Mère : « Je ne désire d'autre liberté que de resserrer les liens qui m'unissent à Jésus-Christ. » Le personnel du couvent tout entier, appelé séparément devant les enquêteurs, repoussa, sans qu'il y eut une exception, les prétendus bienfaits de leurs libérateurs [2]. A partir de ce moment, ceux-ci ne s'occupèrent plus que de recueillir les informations les plus détaillées sur les ressources du monastère et sur les objets d'art qu'il renfermait.

Ils se guidaient dans leur recherche, sur un état sommaire, dressé conformément à la déclaration que fit à l'Hôtel de Ville, le 27 février 1790, le fondé de pouvoirs de la Communauté, le sieur Jean-Pierre Graffin, avocat au Parlement, demeurant rue Saint-André-des-Arts. D'après son dire les revenus s'élevaient bruts à 52 741 livres 15 sols 10 deniers.

Savoir :

1° En maisons.	23 543 l.	
2° En terres et fermes . . .	20 050 l.	
3° En rentes perpétuelles. .	7437 l.	7 s. 10 d.
4° En rentes viagères. . . .	1711 l.	8 s.
	52 741 l.	15 s. 10 d.

Les charges comprenaient :

1° 720 livres de fondations de messes.
2° 5 287 livres 4 sols 2 deniers de rentes.
3° 16 206 livres 16 sols de réparations et autres charges.

Les maisons louées par les Carmélites abritaient comme locataires, en général, des gens de petit métier : coiffeurs,

1. Archives nationales, S. 4655.
2. *Mémoire cité*, p. 396.

Digitized by Google

menuisiers, aubergistes, etc. Mais il y avait aussi des logis plus importants, d'un prix relativement élevé et quelques-uns aménagés avec un certain luxe. Les vestiges d'un de ces hôtels subsistent encore, c'est pourquoi on s'arrêtera plus particulièrement aux détails de cette habitation.

Borné au nord par le mur de Saint-Magloire, où résidaient les Oratoriens (aujourd'hui les Sourds-Muets), l'enclos des Carmélites se terminait, de ce côté, par un jardin dépendant d'une de leurs maisons, désignée dans les inventaires sous le nom d'hôtel de Villefort[1].

Ce jardin se trouvait limité, du côté de la rue Saint-Jacques par des maisons, également aux Carmélites, les nos 101, 100, et 99, qui ne présentaient rien de remarquable[2]. Au 98 de cette même rue s'ouvrait la porte cochère qui donnait accès dans une des cours de l'hôtel de Villefort. Un passage existait, sous un bâtiment double en profondeur, élevé de deux étages sur la rue, avec une mansarde au-dessus. Cette maison avait été partagée en plusieurs appartements modestes. A droite de la porte cochère, était la loge du portier, à gauche, des cabinets d'aisance, une sellerie, une écurie, des remises, établies au rez-de-chaussée de la maison mitoyenne, sise au 97 et qui prenait jour, à la fois, sur la rue Saint-Jacques, à l'angle du passage des Carmélites, sur le passage, et sur la cour du 98.

---

1. Sur la famille d'Izarn de Villefort, voir *Saint-Simon*, édition Boislisle, t. XX, p. 305 et suiv., et notamment les détails biographiques de cette singulière Jeanne-Thérèse de Launay de Penchrec'h, dite Jeannette, mariée à M. de Villefort d'Haussy le 12 mars 1711. Les Izarn de Villefort étaient une ancienne famille du Rouergue, dont la généalogie remontait au XIVe siècle (Cabinet des titres, dossier bleu 9541 et Pièces originales, dossier 35691). Ce n'est pas Mme d'Haussy qui habita cette demeure, puisque le bail, passé avec les Carmélites, au nom de Mme de Villefort, est du 4 octobre 1783. Mais ce fut probablement sa belle-sœur, Marguerite-Louise Billouart de Kervazégant, épouse de Louis-François d'Izarn de Villefort, ancien lieutenant des grenadiers au régiment des gardes françaises, mort le 26 novembre 1774.

2. Elles avaient pour enseigne *Notre-Dame de Liesse*, *Le Heaume* et le *Cheval Bardé*. Rappelons que le *Heaume* fut une maison achetée par M. de Marillac et qu'il prêta à Bérulle, malade, Archives nationales, S.4655. Cette habitation était voisine de celle qu'il appelait son *Ermitage*. La maison du *Heaume* avait été acquise pour y faire pénétrer une canalisation d'eau. Voir l'abbé M. Houssaye, *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, p. 310.

Digitized by Google

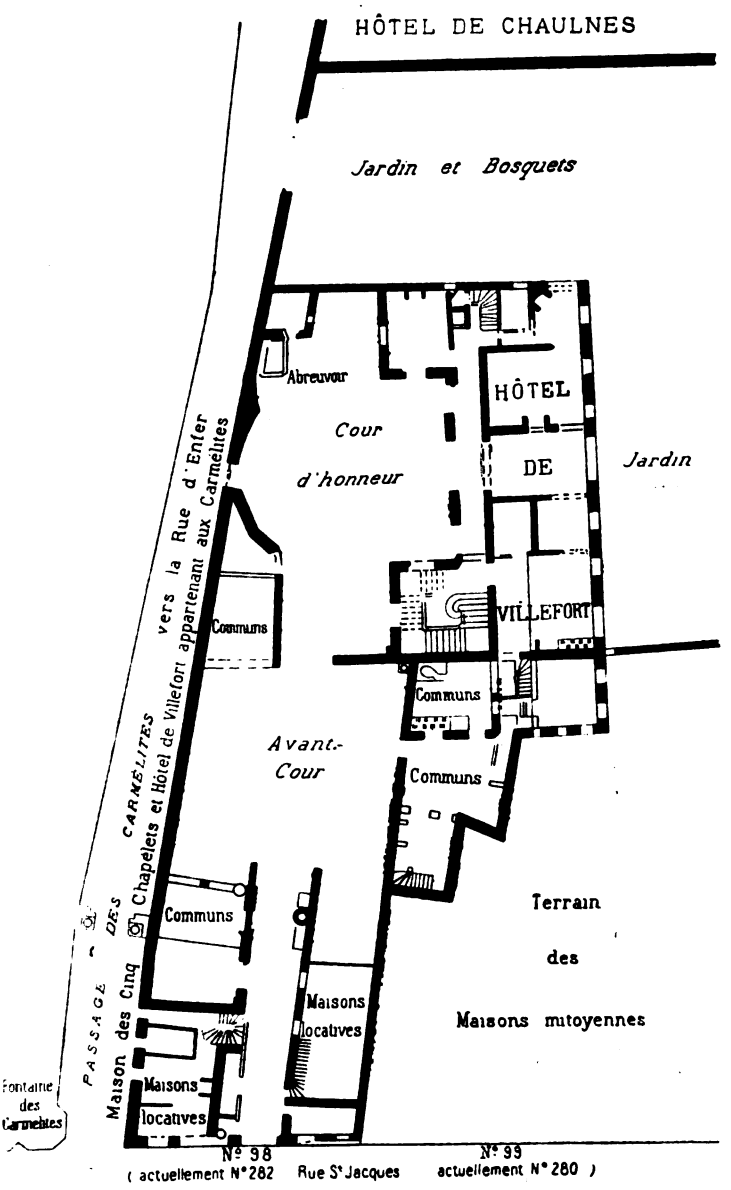

FIG. 4. — HÔTEL DE VILLEFORT ET HÔTEL DE CHAULNES.
(*Archives nationales*, S. 4655.)

Digitized by Google

On pénétrait ensuite, dans une seconde cour où, à droite, s'élevait un grand corps de logis, bâti en pierre de taille, du côté de la cour, avec deux gros pavillons aux extrémités. Sur la cour s'ouvrait une galerie et, par son milieu, on entrait dans une antichambre carrelée en grands carreaux de terre cuite, éclairée sur un jardin, par une large porte vitrée.

On communiquait avec le premier étage par un vaste escalier, placé dans un des pavillons.

Dans la cour, au fond, une grille fermait un bosquet séparé d'un plus grand jardin par un treillage, attaché sur de grands tilleuls. Le surplus du jardin se divisait en deux parties. Celle devant le bâtiment à l'usage de parterre, dont les plates-bandes étaient garnies d'arbres fruitiers, à haute et basse tige. Le pourtour des murs était tapissé de treillages auxquels s'attachaient des vignes et toutes sortes d'arbres à fruits, en plein rapport. Au milieu du jardin, on remarquait un bassin en plomb.

Au couchant, cet hôtel était mitoyen de l'hôtel de Chaulnes, dont nous parlerons plus loin; au midi, il touchait au passage des Carmélites.

La location de l'hôtel varia de 4 111 livres à un peu plus de 3 000 livres. La maison locative du 98, celle des Cinq Chapelets, au 97, et l'hôtel formèrent un lot que les experts estimèrent à la somme de 52 300 livres[1].

En face de la maison des Cinq Chapelets, de l'autre côté du passage, on remarquait l'habitation de l'évêque de Cidon[2] qui y était logé, sa vie durant, au prix d'un capital abandonné au monastère.

Toute la bordure de l'enclos, le long de la rue Saint-Jacques n'appartenait pas aux Carmélites. La maison, par exemple, qui correspondait approximativement au n° 93, avait comme propriétaire un sieur Boitel. Une caserne de gardes françaises[3] est indiquée, aussi, en face du Val de Grâce, dans un plan que possède l'archevêché de Paris et qui n'est pas daté. Des enseignes

1. Archives nationales, S. 4655.

2. Dom Taboureau, évêque *in partibus* de Cidonie, nommé en 1778. Il figure encore, à ce titre, dans l'*Almanach royal* de 1790.

3. Valère Fanet, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXI, 1904, pp. 289-309.

Digitized by Google

FIG. 5. — ANCIENNE ENTRÉE DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES, RUE SAINT-JACQUES, 284. ÉTAT ACTUEL (1917).

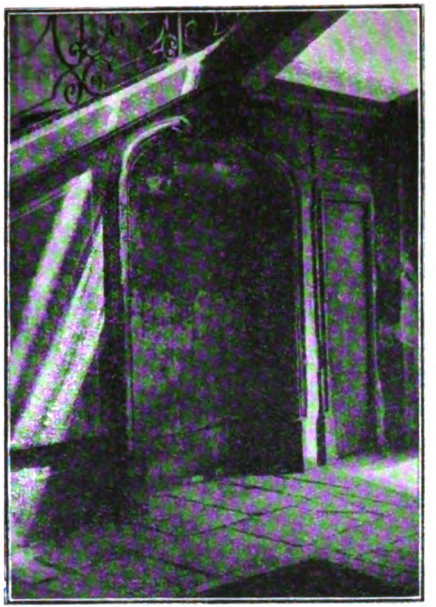

FIG. 6. — ESCALIER DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLEFORT, RUE SAINT-JACQUES, 282. ÉTAT ACTUEL (1917).

Digitized by Google

Digitized by Google

désignent les immeubles que louait le monastère : *l'Image Saint-Michel*, le *Barrillet d'Or*, le *Cheval Blanc*, la *Salamandre*, *Saint-Sébastien*, situés devant le Val de Grâce et, sans doute, entre le passage et la caserne, mentionnée plus haut. Ensuite, plus au sud et au delà de la caserne, s'ouvrait l'auberge de la veuve Roussel, connue sous le nom de : la *Grande et la Petite Herse*[1].

La rue de la Bourbe (boulevard de Port-Royal) ne comptait que quatre maisons, de la rue Saint-Jacques à la rue d'Enfer : 1° celles louées à la veuve Carteri; 2° au sieur Rivière; marchand de chevaux; 3° au sieur Danneville; 4° à la dame Rifardeau.

La rue d'Enfer n'avait pas de locataires, excepté dans l'aile qui dépendait du monastère et où on pouvait accéder par une petite cour, s'ouvrant rue d'Enfer.

Plus au nord, s'élevait l'hôtel de Chaulnes. Le 3 octobre 1752, les Carmélites avaient, par acte passé devant Me Herzon, notaire à Paris, donné à bail emphytéotique à Charles Balligaud, maître menuisier, et à Marie-Anne-Catherine Sauvé, son épouse, une grande maison, cour, jardin et dépendances, ci-devant appelée le *Petit Logis* de l'hôtel de Marillac, pour 54 années, qui commencèrent à courir le 1er janvier 1754, moyennant une redevance annuelle de 700 livres. Le sieur Claude-Éléonor de la Frainaye, écuyer et son épouse furent subrogés à la jouissance de ce bail le 19 octobre 1754 et ces derniers, le 30 décembre 1767, cédèrent et transportèrent leurs droits, pour le temps qui restait à courir, au duc et à la duchesse de Chaulnes, à compter du 1er avril 1768[2].

Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes[3],

1. Cette maison portait le n° 71.

2. Archives de la Seine, *Domaines*, carton 4077, Dr 4092, requête présentée à la grand'chambre du Parlement, par les Carmélites, pour être payées de leur loyer.

3. Les *Mémoires de la paroisse Saint-Jacques, par un artisan.* Bibl. de la Ville de Paris, cote 26773. Le nommé Bonissel, cordonnier, avait rédigé ces notes que remania l'abbé Boulanger, mort en avril 1779. Il est à remarquer que les dates de ce mémoire, au sujet du décès du duc de Chaulnes, ne concordent pas avec celles des Archives LL, 793. Elles indiquent, pour le décès, le 3 novembre 1769 et le 13 pour date du service en son honneur. Le duc était marguiller de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Digitized by Google

membre de l'Académie des Sciences, n'y vécut que peu de temps, puisqu'il mourut, en son hôtel, le 23 septembre 1769, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il fut enterré à Saint-Sulpice, son cœur déposé au Carmel de la rue Chapon et ses entrailles furent envoyées dans sa terre de Chaulnes[1]. En 1790, un des locataires de cette demeure était le graveur anglais Strange, qui y avait son atelier[2].

L'inventaire cité plus haut montre que les ressources pécuniaires du couvent étaient médiocres. Il renfermait, il est vrai, une assez importante collection d'objets d'art. Le procès-verbal des commissaires que nous reproduisons ci-après a pris soin d'indiquer l'emplacement des tableaux et des sculptures énumérés.

ÉGLISE. — SCULPTURES

Maitre-autel. — Quatre grandes colonnes marbre noir veiné, avec leurs chapiteaux et bases de bronze doré.

Deux anges en bronze, modelés par Flamen.

Un bas-relief, en argent, avec une frise pour bordure; même matière. Le tout modelé par Flamen et représentant l'*Annonciation*. Les marbres de l'autel sont en noir veiné. Les marches et les rampes qui les accompagnent, en même marbre.

Quatre colonnes de vert d'Égypte forment la séparation du sanctuaire. Elles sont surmontées de chapiteaux et portées par des bases en bronze doré. Un Christ en bronze par Sarazin surmonte la grille.

Chapelles. — Deux colonnes de noir veiné, garnies de chapiteaux et bases de bronze ornent un des autels.

Le cardinal de Bérulle, sculpté, de grandeur naturelle, en marbre blanc, par Sarazin. Son piédestal est orné de deux bas-reliefs, faits, dit-on, par Lestocart, son élève.

Plusieurs pavés et tombes de marbre noir et blanc.

Deux bénitiers et leurs bases, en marbre noir veiné.

---

1. *Mémoires* de Bonissel, déjà cités. — E. Raunié (*Épitaphier*, t. II, pp. 177-186) ne fait pas mention du dépôt du cœur du duc de Chaulnes chez les Carmélites de la rue Chapon.

2. Note inédite de l'abbé Mercier de Saint-Léger, communiquée par M. Paul Lacombe. Voir quelques détails sur l'étrange femme épousée par le duc, dans la *Revue hebdomadaire* du 14 octobre 1916, article de M. Ed. Pilon.

Digitized by Google

ÉGLISE. — TABLEAUX

SANCTUAIRE. — *L'Annonciation de la Vierge*, par Guido Reni.

Six tableaux de la *Vie de la Vierge*, par Philippe de Champagne.

Le Miracle des Cinq pains, par Stella.

Jésus apparaît aux saintes Femmes, par La Hyre.

Entrée de Jésus dans Jérusalem, par le même.

La Samaritaine, par Stella.

Le repas de Jésus chez le Pharisien, par Le Brun.

Jésus servi par les Anges, par le même.

CHAPELLES. — *Apparition de saint Joseph à sainte Thérèse*, par Verdier.

Le Songe de Joseph, par Champagne.

Panneaux, représentant la *Vie de saint Joseph*, par le même.

Saint Joseph trouve son épouse en prière, par J.-B. Champagne.

Apparition de la Vierge à un religieux, école de ce maître.

Panneaux, peints par Verdier.

Sainte Geneviève en prière, par Le Brun.

Panneaux représentant la *Vie de cette Sainte*, par Verdier.

La Madeleine repentante, connue sous le nom de Madame de La Vallière, peinte par Le Brun.

La Madeleine dans le désert, par Houasse.

SALLE DANS LE TOUR. — Quatre tableaux de divers maîtres, ne méritant description.

VESTIBULE D'ENTRÉE — *Jésus en jardinier* et *une Apparition*, école de Vignon.

Quatre tableaux médiocres.

CHAPITRE. — *Portrait de Madame de La Vallière* et celui de *Madame d'Épernon*, par l'Entel (?), un tableau médiocre.

Le Bon Pasteur, école de Vignon.

Saint Michel combat les vices, médiocre.

Sainte Marie l'Égyptienne, par d'Olivet.

NOVICIAT. — Quatre petits tableaux de la *Vie de la Vierge*, par Houasse.

Un religieux dans un désert, par La Hyre.

La mort de saint Bernard, école de Champagne.

Une Vierge, par Houasse.

Jésus au milieu des Docteurs, école de Champagne.

Un médiocre tableau, une *Annonciation*, par Lallemand.

Digitized by Google

Escalier. — *Apparition de la Vierge à saint François*, école de Champagne.

Le Chœur. — *La Pentecôte*, d'après Le Brun, par Houasse.
Une Descente de croix, par le même.
Jésus apparait aux saintes Femmes, copie d'après La Hyre.
Saint Michel, d'après Raphaël.
Sainte Catherine au martyre, par un élève de La Hyre.
Trois portraits.
L'Annonciation, d'après Guido.
Panneaux représentant des Anges, etc.

Oratoire. — Quatre tableaux de la *Vie de Jésus*, par Houasse.

Avant-Chœur. — *Jésus à la Colonne.*
Une Vierge et Jésus, médiocres.
La Visitation de la Vierge, d'après Del Piombo.
La Sainte Famille, d'après Raphaël.
David en prière, par Vignon.
La Cananéenne, par Stella.
Saint Charles, copie d'après Le Brun.

Galerie. — *Jésus délivre le Purgatoire*, école de Vignon.
Jésus dans le désert, école de Le Brun.
Six tableaux, peints par les élèves de Vignon.

Chapelle des Saints. — Trente-cinq reliquaires plaqués soit en vermeil, argent ou cuivre, ornés de cristaux, lapis et pierres de couleurs.
Jésus prêche, par Stella.
Panneaux, école de Vignon.
Une Sainte Famille, d'après Raphaël.
Tête de *Madeleine*, par Bloemaert.
Trois devants d'autel peints.
Une *Vierge*, par Champagne.
Six tableaux par J.-B. Champagne.
Jésus couronne sainte Thérèse, par Houasse.
Panneaux peints, par le même.
Arabesques et cartouches, par le même.
Tête de femme, par Champagne.

Allée de la Reine. — Trois têtes, par divers maîtres dont une représente *saint Denis*.

Roberie. — *La Samaritaine*, école de Champagne. *Job sur son fumier*, par Lallemand.

Digitized by Google

SALLE DE LA REINE. — *Entrée de Jésus à Jérusalem; La Cananéenne;* Un *Sauveur du Monde; La Pentecôte; L'Ascension.*

Ces tableaux sont de l'école de Champagne. Plusieurs sont médiocres.

CHAUFFOIR. — *Les douze Apôtres*, têtes colossales, par J.-B. Champagne.

DORTOIR. — *Jésus servi par les Anges*, école de Vignon.

PARLOIR DE LA SUPÉRIEURE. — Un dessus de porte, école de Champagne.

Un *Calvaire*, médiocre copie.

Une *Adoration des Bergers*, par Annibal Carrache.

PETITE CHAPELLE. — *Jésus enfant.*

Six tableaux de la *vie de saint Jean* et arabesques médiocres.

Jésus apparaît à un religieux, par Houasse.

CHAPELLES ET ORATOIRES. — Quatre petits tableaux de la *Passion de Jésus*, par le même.

Saint Pierre éveille Jésus, par Vignon.

Six médiocres tableaux.

Deux petites copies, d'après Carrache.

Six autres médiocres tableaux.

La Vierge portée par les Anges, par Houasse.

Six panneaux de la *Vie de la Vierge*, par le même.

Douze autres panneaux, arabesques, etc., par le même.

Autres panneaux, grisailles, par le même.

Jésus au Jardin des Oliviers, dans le goût de Verdier.

Neuf tableaux de la *Vie de Jésus*, par le même.

Un Christ entouré d'Anges, par Lequenoy (?)

Plusieurs têtes médiocrement peintes, représentant des Vierges.

Le Sommeil de Joseph, par Houasse.

Huit panneaux, par le même.

Six grands mauvais tableaux.

Douze mauvais paysages.

JARDIN. — ORATOIRE. — Dix tableaux, peints sur bois, par Champagne, représentant la *Vie de Jésus.*

Six panneaux, plafonds peints, par le même[1].

---

1. Archives nationales, S 4655. État des tableaux et monuments d'arts et de siances (sic) provenant des dames Carmélites, rue Saint-Jacques, lesquels ont été déposés au dépôt provisoire, établi aux Petits-Augustins.

Digitized by Google

Cet inventaire n'est pas complet et les Carmélites réussirent à sauver, par divers pieux moyens, les objets suivants :

SCULPTURES

La statue de *saint Denis*, qui était autrefois dans la chapelle souterraine.

Une statue de la Vierge appelée *Reine des Anges* et représentée son sceptre à la main.

Une statue fort ancienne, représentant la *Vierge assise, avec Jésus enfant*, autrefois au noviciat.

PEINTURES

Une image peinte sur pierre de la *Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus*. Cette peinture est fort ancienne et une tradition l'attribue à saint Luc, lui-même, et la fait apporter, en Gaule, par saint Denis, qui l'aurait laissée dans le souterrain, où il se réfugiait, pour éviter la persécution.

Deux tableaux, sur bois, attribués à Le Brun. L'un représente *sainte Thérèse* priant, pour les âmes du purgatoire, et voit plusieurs d'entre elles sortir de ce lieu d'expiation, pour s'élever vers le ciel.

L'autre représente la même sainte, en oraison, un séraphin lui perce le cœur d'un dard enflammé.

Un tableau, beaucoup plus ancien, représente le même sujet. On ignore le nom de l'artiste.

Jésus-Christ apparaissant à la mère Anne de Jésus et à la mère Anne de Saint-Barthélemy, leur prédisant, à l'une et à l'autre, la fondation de l'Ordre, en France, et leur apprenant que sa volonté était qu'elles y fussent envoyées ; par Le Brun.

Deux portraits de *Mademoiselle d'Épernon, sœur Anne-Marie*. L'un de ces portraits est attribué à Mignard, l'autre plus petit est l'original ou une très bonne copie du charmant portrait de Beaubrun, gravé par Edelinck.

Un portrait de *Madame de La Vallière, sœur Louise de la Miséricorde*, de Mignard ou d'un de ses élèves.

Mademoiselle de Bains, la Mère Madeleine de Jésus.

Un portrait de *Madame de Bréauté, la Mère Marie de Jésus*.

Plusieurs portraits de *Mademoiselle Fonteines, la vénérable mère Madeleine de saint Joseph*.

Un portrait de *Mademoiselle de Bellefonds, la Mère Agnès de Jésus-Maria*.

Un portrait de *Mademoiselle Langeron de Maulevrier, la Mère Anne-Thérèse de saint Augustin*, portrait attribué à Largillière.

Digitized by Google

Les reliquaires que possédaient les Carmélites furent fondus par les révolutionnaires. Parmi ces reliquaires, il y en avait un, où était déposé le cœur du cardinal de Bérulle. Il eut le même sort que tous les autres. Mais les religieuses sauvèrent le cœur de leur premier et vénéré supérieur et elles le conservèrent, précieusement enchâssé, dans une boîte d'argent, présent de la petite-nièce de Bérulle.

OBJETS NON PORTÉS SUR L'INVENTAIRE DES ARCHIVES ET ÉGARÉS, D'APRÈS LE TÉMOIGNAGE DES CARMÉLITES

Saint François de Paule, par Simon Vouet.

Quatre tableaux entourés d'arabesques dorés, du même artiste savoir : *l'Apparition des Anges après l'Ascension; David avec l'Ange, qui répand le fléau de la peste; Tobie, tirant le poisson de l'eau; Zacharie à qui l'Ange apparait.*

Divers tableaux espagnols.

Sainte Catherine de Sienne, de Pietro de Cortone.

Ecce Homo, de Carlo Dolce.

Vierge, de Sasso Ferrato.

Plusieurs miniatures, une, entre autres, attribuée à Petitot, représentant la *princesse de Condé, Mère de Madame de Longueville.*

Une statue en marbre de Girardon, *Jésus-Christ ressuscitant*, placée dans le jardin, avec une *sainte Thérèse* et une *Madeleine*, en pierre.

Deux tableaux de Le Brun représentant l'un la *Résurrection de Jésus-Christ*, l'autre *Jésus-Christ attaché à la colonne du prétoire pour subir la flagellation.* Ces deux pièces furent dérobées et retrouvées, au commencement du XIX^e^ siècle, chez un marchand de bric-à-brac[1].

Malgré les vexations et les menaces, les Carmélites s'estimaient encore heureuses de pouvoir demeurer, au moins, dans leur couvent. Mais, le 13 août 1792[2], un arrêt ordonna aux religieuses d'abandonner leur monastère dans l'espace de trois jours. Elles n'obéirent pas à cette injonction; ni la nou-

1. Victor Cousin, *La Jeunesse de M^me^ de Longueville*, p. 390 et ss.

2. *Mémoire sur la fondation, le gouvernement et l'observance des Carmélites déchaussées, publié par les soins des Carmélites du monastère de Paris*, Reims 1894, t. II, p. 864.

Digitized by Google

velle des massacres du 2 septembre, ni les clameurs qui se faisaient entendre sous leurs murs, ne purent les déterminer à quitter cet asile. Il fallut que les commissaires, suivis par la populace, vinssent les en chasser. Le 29 septembre 1792, les commissaires se rendirent au faubourg Saint-Jacques et signifièrent aux *ci-devant* Carmélites de sortir. Ils apposèrent les scellés, laissant la maison à la garde d'un citoyen, chargé de veiller « à ce que rien de contraire aux intérêts de la nation ne se passe[1] ».

Exilées de leurs cloîtres, privées de porter l'habit religieux, les Carmélites n'eurent plus qu'une préoccupation, celle de garder, autant qu'il leur serait possible, les promesses qu'elles avaient faites à Dieu. Les exercices de la vie régulière furent continués, dans les divers groupes qu'elles avaient dû former et qu'on cherchait à rapprocher les uns des autres, afin que l'on pût toujours communiquer avec la Prieure. Les religieuses qui, par leur naissance, appartenaient à la noblesse, avaient été obligées de sortir de Paris; mais elles se fixèrent tout auprès de la ville; d'autres, enfin, sur la demande et avec la bénédiction de la Prieure, durent retourner, momentanément, dans leurs familles. Ces années de désolation s'écoulèrent dans la prière, la souffrance morale et un travail opiniâtre, qui ne suffisait pas toujours à la subsistance des proscrites.

Un pauvre cahier, tenant lieu de tout registre, contient de courtes notes sur les principaux événements de ces jours de tristesse. On trouve, en tête, ces lignes :

« Nous avons eu le malheur de sortir de notre maison le 29 septembre 1792 »; et, après avoir marqué un changement de domicile, accompli le 23 mai 1793, la rédactrice n'ajoute que ceci : « Nous avons remis tout notre argent en commun, le 24 août 1793, pour honorer la pauvreté de N. S. et aspirer à la sainteté de notre état. — Nous avons eu le bonheur de posséder N. S. à demeure, le jour de Sainte-Térèse 1796. »

Le cahier marque ensuite le rappel d'une sœur à la réunion principale (?), la mort de dix religieuses, celle des supérieurs, l'élection des élisantes pour procéder à une élection nouvelle. Ce fut tout ce que les Carmélites prirent soin de noter. Mais

1. Acte officiel gardé aux Archives du couvent de l'*Incarnation*.

Digitized by Google

les souvenirs les plus édifiants, gardés d'abord par tradition, ont été plus tard consignés dans leurs Archives. La Communauté du faubourg Saint-Jacques fut une de celles que les révolutionnaires inquiétèrent le moins. La prudence, la douceur et la grâce de la Mère Louise de Gonzague délivrèrent plusieurs fois ses filles de grands dangers; leur chapelain se dévoua pour elles, en sorte que la messe ne leur manqua jamais [1].

Les Carmélites résidaient encore dans leur couvent que des spéculateurs, flairant une affaire avantageuse, se portaient acquéreurs, en tout ou en partie, des biens sécularisés. A la date du 27 août 1790, on note la lettre à la Commune de Paris d'une locataire du couvent, la veuve Cartri, domiciliée rue de la Bourbe; le 7 septembre 1790 celle de François Horaist, marchand boucher rue des Bourguignons, soumissionnaire pour l'auberge dite la *Grande* et la *Petite Herse*, tenue par la veuve Roussel, immeuble estimé 36 180 livres; le 11 février 1791, celle du sieur Morin Ducellier, entrepreneur de bâtiments, demeurant rue de la Tonnellerie, au *Soleil d'Or*, soumissionnaire pour la maison de la rue de la Bourbe, louée au sieur Rivière, estimée 7 353 livres; celle du nommé Michel-Abraham Roda, marchand carrier, demeurant rue du faubourg Saint-Jacques, n° 276, pour la totalité des lieux claustraux, jardins et dépendances (cette pièce n'est pas datée); enfin les maisons et enclos des Carmélites furent adjugés en bloc, le 3 frimaire an IV (24 novembre 1795), au citoyen Barthélemy, fabricant de poudre. Des pièces contentieuses échangées entre cet individu et la régie prouvent qu'il occupait le monastère dès le 14 nivôse an II (3 janvier 1794) [2].

Le 24 novembre 1800, Mgr Spina [3], archevêque de Corinthe, écrivait au cardinal Consalvi : « J'ai l'honneur de transmettre à Votre Éminence une lettre de l'abbé Boucher qui adresse à Sa Sainteté un exemplaire de la Vie de la bienheureuse Marie

1. *Mémoire...*, cité, t. II, p. 864.

2. Archives nationales, Q[1] 1362-1363, f° 38, n°s 422 et 677; Tourneux, *Bibliographie de l'Histoire de Paris*, t. III, p. 478; Archives de la Seine, *Domaines*, 699. Ces derniers documents m'ont été obligeamment communiqués par M. Barroux.

3. Comte Boulay de la Meurthe, *Documents sur le Concordat*, t. III, p. 655, n° 833.

Digitized by Google

de l'Incarnation. Ce prêtre est directeur d'une maison de Carmélites qui étaient déjà immédiatement soumises au Saint-Siège et qui, encore au nombre de dix-neuf, continuaient à vivre en communauté, pratiquant la plus rigide observance de leur règle. Je croirais qu'une courte réponse au directeur, avec la bénédiction apostolique à la communauté, serait une récompense méritée par la constance et la piété de ces religieuses. »

Le 17 avril 1801[1], Fouché prescrivit au Préfet de Police de rechercher toutes les maisons où étaient réunies d'anciennes religieuses pour y vivre en communauté. Des informations recueillies par les commissaires de police, il résulta qu'il y avait, alors à Paris, 404 religieuses, vivant par petits groupes, dans 62 maisons différentes. C'étaient les débris des congrégations que la Révolution avait supprimées ou dispersées. Environ 42 religieuses, réparties en huit maisons, s'occupaient d'œuvres charitables et 54 divisées en dix maisons, se livraient à l'enseignement. Le plus grand nombre vivait de travaux à l'aiguille. Quelques-unes y ajoutaient la mince ressource de la pension ecclésiastique.

Pour ce qui concerne particulièrement les Carmélites[3], elles habitaient, dans le XI[e] arrondissement, une maison rue Notre-Dame-des-Champs n° 1479.

Ce fut en 1802 que les Carmélites purent recouvrer les ruines et une partie du terrain du monastère de l'*Incarnation*. Elles y rentrèrent le 18 octobre, anniversaire du jour où les fondatrices espagnoles y avaient vu placer le T. S. Sacrement; l'église n'existait plus, elle fut démolie en 1798. Le propriétaire fit alors, d'après le témoignage de l'abbé Boucher, transporter le corps d'Andrée de Tous les Saints, cette ancienne servante de M[me] Acarie, qui fut la première novice française, dans une cave, avec d'autres ossements et on combla le tout[4].

Quant à la rue du Val-de-Grâce, elle fut ouverte le 8 thermidor an V (26 juillet 1797); une décision ministérielle, relative à l'alignement, fut prise le 9 novembre 1805, et elle fut seule-

1. Comte Boulay de la Meurthe, *Documents sur le Concordat*, t. IV, p. 532, n° 1064.

2. Archives nationales, F[7] 6291, dossier 5924. Je dois l'indication de cette cote à la bienveillance de M. le comte Boulay de la Meurthe.

3. Voir plus loin *Appendices VII* et *VIII*.

4. Boucher, *ouvr. cité*, édit. de 1800, p. 327.

Digitized by Google

ment achevée après l'expropriation d'un immeuble Langlois, à la suite d'un décret du 14 août 1811 (*Voies publiques*, Nomenclature officielle). Le couvent se trouvait désormais borné, au sud, par cette rue. Une brasserie s'établit rue d'Enfer et ses magasins s'étendaient sur l'emplacement des anciens jardins du monastère. L'hôtel de Chaulnes subsistait encore et les religieuses de l'Abbaye-aux-Bois s'y établirent au commencement du Consulat[1].

Les Carmélites ne recouvrèrent qu'une bien faible partie des objets d'art qui décoraient leur église et les lieux claustraux. Les châsses avaient été fondues, certaines pierres précieuses, qui les décoraient, furent envoyées au Muséum; les plus remarquables de leurs tableaux, transportés d'abord à l'ancien couvent des Petits Augustins, furent remis, par Lenoir, au Musée du Louvre. On a prétendu qu'une dame de Bérulle, petite-nièce du cardinal, racheta, au moment de la dispersion du Musée des Petits Augustins, la statue de Sarazin et les bas-reliefs de Lestocart, pour en faire don aux Carmélites. Cela doit être inexact, car nous savons par une note de Lenoir que ce chef-d'œuvre fut restitué aux religieuses par un décret du 29 août 1817[2].

En 1824, elles recouvrèrent le buste à mi-corps du cardinal de Bérulle, sculpté, en marbre, par François Anguier; un bas-

---

1. Abbé Grente, *Le Culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat*, s. d. (1903), p. 153. Voir également : M^me^ de Stolz, *Notice sur le premier monastère de la Congrégation de N.-D. de Paris (Abbaye-aux-Bois)*; Paris, 1877, in-12, pp. 103 et 105. Établies à Rungis, en 1792, près Choisy-le-Roi, les religieuses louèrent, en 1799, rue d'Enfer, le petit hôtel de Chaulnes à demi ruiné. La partie saine de l'hôtel fut sous-louée et le produit de cette sous-location devint l'unique ressource de la congrégation. Au début de 1803, elles y installèrent un pensionnat et un externat gratuits. Trop à l'étroit, la communauté fut transférée rue Saint-Etienne, au mois d'avril 1803.

2. V. Cousin, *La Jeunesse de M^me^ de Longueville*, p. 390, et *Archives du Musée des Monuments français*, t. III, 1897, p. 176, n° 167, et p. 291. Trois bas-reliefs ornent le piédestal, le 1^er^ représentant le sacrifice de Noé, à la sortie de l'arche, le 2^e^, le sacrifice de la Messe et le 3^e^, les armes du cardinal accostées de deux anges embouchant les trompettes de la Renommée. Cf. Lebeuf, édit. Cocheris, t. II, p. 163 et ss.; *Les Trois Statues du cardinal de Bérulle*, par le P. Ingold (Paris, Poussielgue, 1893, in-4°, 36 pp. et 1 gravure représentant l'œuvre de Sarazin), ainsi que Raunié, *Épitaphier*, t. II, p. 172.

Digitized by Google

relief en bois, représentant l'*Apothéose d'Élie dans un char de feu*, sculpté par Flamen;

Un bas-relief, en plâtre, sans glace, représentant *Jésus au tombeau*, par Duret; une statue en pierre de Tonnerre; un petit groupe, représentant l'*Assomption de la Vierge*, par l'un des Adam[1].

Plusieurs années après que les Carmélites eurent quitté, une seconde fois, leur couvent pour se réfugier à l'étranger, M. Victor Ménage, administrateur judiciaire au Tribunal civil, informa le 10 décembre 1907 le Préfet de la Seine qu'après un examen de l'immeuble 8 *bis*, rue du Val-de-Grâce, qui devait être exproprié pour le percement de la rue Nicole prolongée, il avait remarqué, dans la catacombe servant de chapelle, des inscriptions et plaques susceptibles d'intéresser l'histoire de Paris. Cette communication transmise à la Commission du Vieux Paris, il fut décidé qu'une visite serait faite par la Commission plénière[2].

Les observations relevées dans ces procès-verbaux ne présentent rien de bien concluant, au sujet de la crypte qui attira, surtout, l'attention des commissaires. Renfermée dans l'intérieur de la clôture, les archéologues, avant la Révolution, ne l'avaient pu voir. Quand les Carmélites reprirent possession de leur monastère, ces religieuses retrouvèrent ce lieu vénéré rempli de décombres. On travailla à déblayer cette chapelle souterraine, où la légende voulait que saint Denis se fût réfugié, où saint Ignace de Loyola et saint François de Sales avaient célébré la messe. Le 1er décembre 1856 (*Semaine religieuse* du 30 novembre 1856, t. VI, p. 455), une cérémonie solennelle d'inauguration eut lieu en présence de l'archevêque de Paris. Le P. de Ravignan y prit la parole. Les dimensions du sanctuaire souterrain étaient très exiguës; deux cents personnes, à peine, y trouvaient place.

Déjà avant que la Commission du Vieux Paris se transportât rue du Val-de-Grâce, M. Paul Lacombe[3] visita, en janvier 1902, sous la conduite de l'architecte des Carmélites, le

1. *Archives du Musée des Monuments français*, t. III, 1897, p. 314.

2. Extraits des procès-verbaux de la *Commission du Vieux Paris*, année 1907, p. 416, et 1910, p. 89.

3. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1902, pp. 33-34.

Digitized by Google

couvent abandonné. Il a consenti, avec sa bienveillance habituelle, à me communiquer les notes relevées par lui, au cours de cette journée :

La crypte reconstruite imparfaitement, en 1856, dut subir une réfection, presque totale, en 1895 ; ces travaux furent entrepris par un ingénieur de la Compagnie d'Orléans qui travaillait à la ligne Médicis-Gare de Sceaux et qui avait une sœur religieuse dans le couvent. On procéda à un déblai complet des terres et le tout fut mis à ciel ouvert. Quand la voûte fut achevée, on rechargea la maçonnerie par un remblai jusqu'au niveau du sol du jardin. L'axe de la crypte se trouve à environ 40 mètres de la rue du Val-de-Grâce et à 10 mètres au-dessous du sol superficiel. On accède à ce sanctuaire par deux escaliers, tous deux anciens, mais partiellement reconstruits, lors des travaux successifs exécutés dans la crypte. Un premier escalier, large et de pente douce, conduit, en 16 marches, à un premier étage d'où l'on franchit, à nouveau, 35 marches pour atteindre le sol de la chapelle. Un couloir voûté y accède. On remarque le long du mur quelques armoires, fermées par des portes de fer. Les espaces du mur non utilisés sont ornés d'une sorte de mosaïque, composée de morceaux de poteries, provenant du sol du jardin, dans lequel elles furent retrouvées, après la démolition du monastère, à l'époque révolutionnaire. Cette décoration, d'assez mauvais goût, fut exécutée par des religieuses, conformément à celle qui existait dans l'ancienne chapelle souterraine, d'après le témoignage de l'abbé Boucher, aumônier des Carmélites, au moment du Concordat. La crypte ne présente aucune curiosité de style. Ses dimensions sont de 5 mètres de longueur sur 4 de largeur. Elle renferme un autel de pierre, quatre inscriptions pieuses, sans intérêt historique, et deux autres plus curieuses à recueillir. Sur une plaque de marbre noir, placée à droite, en entrant, on lit :

HIC, DYONISIUS AREOPAGITA
PRIMUS PARISIENSIUM EPISCOPUS, IN GALLIAS A S. CLEMENTE
PONTIFICE MAXIMO MISSUS
SÆVIENTE PERSECUTIONE, DE
LITUIT. HIC SACRA CELEBRAVIT
FANUM GENTILIUM SUPERSTITI

Digitized by Google

ONI DICATUM ET HUIC LOCO
SUPERSTRUCTUM DEIPARÆ
VIRGINI SACRAVIT, IBIQUE EJUS
IMAGINEM A S. LUCA EVANGE
LISTA DICATAM, QUÆ PRIMA
OMNIUM VENERATIONI PARISI
ENSIUM OBLATA EST, COLLOCAVIT.

Du côté opposé, sur une autre plaque de marbre noir se trouvent gravés ces mots :

REVERENDA HÆC LOCA A FIDELI
BUS PIO CULTU ANNUM USQUE
MLXXXIV SERVATA, DEINDE MONA
CHIS ORDINIS S. BENEDICTI TRADI
TA ET AB EIS, POSTEA, ANNO MDCIV
MONIALIBUS CARMELITANIS CON
CESSA, FURENTE RERUM GALLI
CARUM PERTURBATIONE ANNO
MDCCXCIII DIRUTÆ FUERE; CRYPTA
CUJUS VESTIGIA ANNO MDCCCLV
INVENTA SUNT, SERVATO ANTIQUÆ
AEDIS AMBITU REEDIFICATA EST QUÆ
NOVA FABRICA GRAVES INJURIAS
PERPESSA, HOC ANNO MDCCCXCV
INSTAURATA ATQUE EXORNATA FUIT.

On sort de la crypte par un escalier beaucoup plus étroit que l'autre. Il est divisé par un palier qui communique avec les caves du couvent, par lesquelles on parvient à un petit réduit où se dresse un autel, surmonté d'une inscription, rédigée moitié en latin, moitié en français :

VERBUM CARO FACTUM EST
ET HABITAVIT IN NOBIS
DU 23 JANVIER AU 2 FÉVRIER 1871.

Là, paraît-il, se réfugièrent les religieuses, à la fin du siège de 1870-71, pendant le bombardement.

Placée sous une voie publique, sans qu'il semble qu'aucune précaution ait été prise contre de nouvelles dégradations, la chapelle souterraine est exposée à tomber, encore, en ruines.

Digitized by Google

De ce long développement il semble qu'on puisse tirer les conclusions suivantes : la crypte actuelle, après de si nombreux remaniements, ne conserve aucun vestige de la chapelle primitive. Mais ce sanctuaire est orienté de l'est à l'ouest, comme l'ancienne église des Carmélites; il fut sans doute compris dans le soubassement de cet édifice. Rappelons-nous qu'en 1604, lorsque Anne de Jésus vint prendre possession de ce monastère, elle croyait, avec toutes ses compagnes et avec les fondateurs du couvent, que saint Denis s'était réfugié dans la « grotte[1] », au dessous de cette église, pour fuir les persécutions.

Nous ne terminerons pas cette étude sur l'ancien couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques sans y joindre une courte notice sur l'iconographie qui concerne notre sujet, et nous donnerons quelques indications sur les vues et les documents que renferme notre travail aussi bien que sur un certain nombre de gravures, de portraits et de plans qu'il sera facile de trouver ailleurs.

L'édition de 1800 de la *Vie de la Bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation* par l'abbé J.-B.-A. Boucher contient, à la première page, une gravure de Massart, exécutée en l'an V de la République, qui représente le triomphe de la Bienheureuse. Le sujet a été exécuté d'après une gravure, faite à Rome, au temps de la béatification. Massart a copié le portrait de cette sainte femme, en s'inspirant d'un dessin au crayon qui était entre les mains des Carmélites de Pontoise et qui passait pour ressemblant.

Au-dessus du sujet principal, se trouvent trois médaillons : celui du centre représente sainte Thérèse d'après un portrait appartenant jadis à la duchesse de Berwick et donné par elle, en 1768, aux Carmélites de la rue de Grenelle. Ce tableau était lui-même une bonne copie d'un original, possédé par les Car-

1. C'est ainsi que la Mère Anne de Jésus désignait ce souterrain antique; voir l'*Appendice* I. — Notre confrère, M. Paul Lacombe, possède un exemplaire de la feuille d'annonce de l'adjudication du couvent (29 juillet 1911), accompagnée d'un plan du lotissement. Ce document montre combien le prolongement de la rue Pierre-Nicole compromet l'avenir de la crypte.

Digitized by Google

mélites d'Albe et peint du vivant de la sainte. A droite de ce médaillon, on voit celui d'Anne de Jésus et, à gauche, celui d'Anne de Saint-Barthélemy.

Au-dessous du grand sujet se trouvent également trois autres médaillons, représentant les trois premiers supérieurs des Carmélites françaises : Gallemant, curé d'Aumale, l'abbé Duval, professeur en Sorbonne, et le cardinal de Bérulle.

L'encadrement contient de petites scènes et deux autres portraits : l'accident de M^me^ Acarie à Luzarches. On la voit relevée sur un drap, quand elle s'est cassé la cuisse; en face, elle est représentée soignant les malades de l'hôpital de Saint-Gervais, à Paris. Les portraits sont ceux de M. de Brétigny et du chancelier de Marillac.

Différentes statues allégoriques sont disposées entre les médaillons. Entre sainte Thérèse et Anne de Jésus, la *Chasteté*, qui porte le nom hébreu de Dieu (Jéhovah), écrit sur son cœur; entre sainte Thérèse et Anne de Saint-Barthélemy, la *Pauvreté*, qui foule aux pieds de l'or et des pierreries et qui tient une croix dans la main. — Entre MM. Gallemant et Duval est représentée l'*Obéissance*, qui porte un joug sur lequel on lit le mot latin *suave*. Entre MM. Duval et de Bérulle : la *Pénitence* qui tient d'une main une discipline et de l'autre de petits poissons.

M. l'abbé H. Brémond, dans l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. II, 1916, a inséré plusieurs gravures intéressantes dont quelques-unes lui appartiennent, tandis que les autres sont la propriété de M. l'abbé Lévesque, directeur au séminaire de Saint-Sulpice; à la page 240 un portrait de Duval, sur une terrasse, debout devant une table, sur laquelle se trouvent un crucifix, un encrier, un chapelet et un livre; p. 256, un portrait de Marillac, sans nom d'auteur; p. 272, un portrait de Brétigny, avec ses armes, au-dessous du médaillon; p. 304, un groupe d'Anne de Jésus et de la sœur Marie de l'Incarnation, signé Van Lothom; p. 336, un portrait de Madeleine de Saint-Joseph, d'après Boulanger; p. 352, un tableau des premières Carmélites françaises; au centre, la Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus sur son genou, couronnant, de la main gauche, Madeleine de Saint-Joseph, tandis que l'Enfant Jésus couronne la Mère Marie de Jésus (de Bréauté); derrière Madeleine de Saint-Joseph, sont agenouil-

Digitized by Google

lées : Anne du Saint-Sacrement (de Violle) et sœur Andrée de Tous les Saints (Andrée Levoix). Derrière la mère Marie de Jésus, et dans la même posture : Marie de la Trinité (d'Hannivel) et Marie-Madeleine de Jésus (de Bains). Cette photographie provient d'une ancienne peinture, communiquée à l'abbé Brémond par le Carmel de Blois.

Si les documents iconographiques, se rapportant aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, sont, comme on vient de le voir, fort abondants, les documents topographiques ne le sont pas moins. Le plan de *Tapisserie* (vers 1547) mentionne l'église Notre-Dame-des-Champs; mais on ne peut le citer qu'à titre de curiosité; c'est dans le plan d'*Olivier Truschet* (1552) et dans le plan de *Saint-Victor,* attribué à Du Cerceau (1555), qu'on en trouvera une représentation un peu plus claire.

Le plan de Belleforest (1575) ne nous fournit pas de renseignements importants, mais il contient, sur la région, des détails qui ne sont pas à négliger.

C'est sur le plan de Quesnel ainsi que sur celui de Vassallieu, tous deux datés de 1609, que nous voyons la mention des *Carmélites* se substituer à celle de l'ancien prieuré. Dans l'un et dans l'autre apparaît, pour la première fois, le profil de bâtiments qui ont la prétention de représenter le nouveau monastère. Quesnel le dénomme *Carmeline*, et Vassallieu, *Carmelins.*

Le plan de *Mathieu Merian* (1615) donne aux constructions conventuelles plus d'importance qu'on n'en voit chez ses prédécesseurs. Ici on lit : *Les Carmelline c*[*ouvent?*].

La même remarque s'applique au plan de *Melchior Tavernier* (1630), qui n'est qu'une copie, sinon un calque du plan de *Merian.*

Négligeant les deux plans de *Jean Boisseau* (1652 et 1654), signalons celui de *Gomboust* (1652), premier plan linéaire et géométrique de Paris. Il nous donne le tracé de tout l'enclos des religieuses, jusqu'à la rue de la Bourbe, le champ de ce plan s'étendant, de ce côté, bien au delà de Port-Royal; près de l'église, on lit l'inscription : *Nostre Dame des Champs*, et dans les jardins, en gros caractères : *LES CARMELITES.*

Nous avons passé sous silence les plus anciens plans de Paris, publiés avant 1550 parce qu'ils ne nous fournissent rien

Digitized by Google

ou presque rien sur le quartier Saint-Jacques; de même ferons-nous pour les nombreux plans de la seconde moitié du XVII^e siècle et du commencement du XVIII^e, parce qu'ils n'ajoutent rien à leurs devanciers, en ce qui concerne notre sujet. Signalons cependant le plan de *Bretez*, dit (à tort) le plan *Turgot* (1734), qui est, rappelons-le, dessiné en perspective, et dont l'orientation générale a permis de représenter plusieurs des bâtiments qui nous intéressent ici.

Terminons enfin ce rapide examen par la mention du plan de *J.-B.-M. Jaillot,* joint au tome IV des *Recherches critiques* de cet auteur (éditions de 1774 ou de 1782), et par celle du plan de *Verniquet* (1796). A défaut de détails pittoresques, ces plans nous offrent une image géométrique très précise du couvent de l'*Incarnation* au moment où il allait, à la suite des événements révolutionnaires, disparaître presque entièrement sous le marteau des démolisseurs.

Nous avons cru pouvoir nous dispenser de reproduire les portraits ainsi que les documents topographiques que nous venons d'énumérer; le lecteur s'y reportera aisément. Nous nous sommes attaché, au contraire, à la recherche de documents inédits ou moins connus, et il nous reste à consigner ici quelques remarques qui seront très sommaires.

La gravure de Jean Marot placée en tête de ce travail nous a été amicalement communiquée par M. Paul Lacombe. Elle fait partie de la seconde suite du *Recueil des plus beaux édifices et... des églises de Paris*, de Jean Marot, publié par Pierre Mariette (*Catalogue de... l'œuvre de Jean Marot*, par A. Bérard, dans l'*Annuaire de l'architecte* d'Adolphe Lance, 1864, p. 63, n° 9). La date de l'exécution de cette pièce est difficile à préciser, mais elle se place sûrement avant 1655, puisqu'on en trouve une copie un peu modifiée et assez mal gravée dans le premier volume de la *Topographia Galliae* de Gaspard Merian, imprimée à Francfort en ladite année. D'autre part, la date présumée de la naissance de Jean Marot (1625) ainsi que les qualités qui distinguent l'original, ne permettent pas d'en reporter la gravure à une époque beaucoup plus éloignée.

Le cuivre existait encore un siècle plus tard et la planche de Jean Marot, encore en très bon état, fut utilisée (avec beaucoup

Digitized by Google

d'autres) par C.-A. Jombert qui l'inséra (n° 44) dans *Les Délices de Paris et de ses environs* (Paris, C.-A. Jombert, 1753, in-fol., 8 pp. pour le texte et la table; 210 planches numérotées). Le format de notre volume a nécessité une réduction importante : la gravure originale compte $0^{m},257 \times 0^{m},138$, tandis que la dimension de notre reproduction n'est que de $0^{m},160 \times 0^{m},082$. — On nous reprochera peut-être d'avoir négligé la *Veüe de l'église des Carmélites* d'Israël Silvestre (L.-É. Faucheux, *Catalogue*, 1857, p. 108, n° 4 et Th. Fabré, dans le *Bulletin des Beaux-Arts*, t. III, 1886, p. 168, n° 104); nous ne l'avons pas jugée suffisamment intéressante, et elle a été maintes fois imitée, copiée ou reproduite. Faute d'une épreuve originale, le lecteur s'en fera une idée en consultant *La Géométrie pratique* par Allain Manesson Mallet, t. II, 1702, p. 19, pl. VIII, et le *Tableau historique et pittoresque de Paris* par Saint-Victor, t. III, 1811, p. 358.

Les plans du monastère des Carmélites en 1634 (fig. 2, p. 8) et en 1790 (fig. 3, p. 19) sont tous deux tirés des Archives nationales.

Celui de l'hôtel de Villefort (fig. 4, p. 77) provient du même dépôt; l'entrée de cet hôtel se trouvait dans le faubourg Saint-Jacques (actuellement rue Saint-Jacques, n° 282). On remarquera dans le haut de ce plan (côté de la rue d'Enfer, actuellement rue Denfert-Rochereau, nos 19-23, l'indication de la situation de l'hôtel de Chaulnes (cf. fig. 3, p. 19), dont l'emplacement est maintenant occupé en grande partie par l'École Lavoisier (rue Denfert-Rochereau, n° 19) et par les immeubles voisins (nos 21-23).

Sur une planche hors texte (p. 78) sont réunies les reproductions de deux photographies prises sur place en juillet 1917. L'une (fig. 5) nous donne l'état actuel de l'ancienne entrée du monastère (ancien *Passage des Carmélites*); on y peut voir les colonnes, dont le fût est indiqué dans la fig. 4 (p. 77). Ces colonnes, dont l'emplacement n'a pas changé, forment maintenant le porche d'entrée d'une remise de voitures à bras, rue Saint-Jacques, n° 284. — L'autre gravure (fig. 6) représente l'escalier de l'ancien hôtel de Villefort, rue Saint-Jacques, n° 282.

François Rousseau.

Digitized by Google

APPENDICES

I

LETTRE DE LA MÈRE ANNE DE JÉSUS SUR L'INSTALLATION DES CARMÉLITES AU FAUBOURG SAINT-JACQUES[1]

(Voir plus haut, p. 17.)

Nous nous sommes rendues à notre maison qui est de celles que notre mère[2] aurait renversées si ce n'était qu'elle a été faite par des séculiers, avec piété et ignorance; car il est certain qu'ils y ont dépensé plus de 60 ducats[3] et elle n'est point terminée. Si l'on achevait l'église qu'ils y ont jointe, on n'y arriverait pas pour 200 ducats. Quant à cette dernière, je puis dire qu'elle inspire une grande dévotion. Sous le maître autel, en effet, se trouve la grotte où a vécu saint Denis tandis qu'il enseignait la religion chrétienne en ce royaume; c'est là qu'il a dit sa première messe et qu'il se cachait, lui et ses compagnons. Dès lors, il dédia ce lieu à Notre-Dame et à notre glorieux père saint Joseph, et il y laissa leurs images en pierre; elles sont fort dévotes. L'église a dix chapelles très belles dont chacune semble un temple des plus somptueux de là-bas. Elle renferme beaucoup de sépulcres de Saints... Il y avait là jusqu'à présent un prieuré qu'on a acheté pour nous; c'est une maison et un fort beau jardin avec 400 ducats de rente. Cet argent doit servir à l'église; on l'emploiera à faire dire des messes et à d'autres choses, concernant le service divin.

Tandis qu'on termine la maison neuve, nous logeons en celle-ci qui est toute proche.

(*Mémoire sur la fondation, le gouvernement et l'observance des Carmélites déchaussées, publié par les soins des Carmélites du monastère de Paris.* Reims, 1894, in-8°, tome II, p. 21.)

---

1. Cette lettre ne porte pas de suscription.
2. C'est-à-dire sainte Thérèse.
3. Ce chiffre nous paraît fautif et il nous semble qu'il y a là une erreur du copiste.

Digitized by Google

II

OBSERVATIONS DE LA MÈRE ANNE DE JÉSUS SUR LA CRÉATION ET L'INSTALLATION DU NOUVEAU MONASTÈRE

(Voir plus haut, p. 17.)

La disposition du futur monastère était en effet parfaitement régulière; on avait exactement suivi, pour sa construction, les plans apportés d'Espagne. La princesse de Longueville s'était même fait renseigner par M. de Brétigny sur le mince ameublement et les moindres ustensiles, à l'usage des mères, en leur pays, pour leur en fournir de semblables. La maison n'avait pas une ligne d'ornementation; les pièces étaient basses, tout y respirait la plus parfaite pauvreté. (Ces bâtiments, en partie détruits pendant la Révolution, furent restaurés ensuite et servirent d'habitation aux religieuses, jusqu'en 1855.) Cependant, nous l'avons dit déjà, on s'était écarté des constitutions sur un point notable : le nombre des cellules avait été porté à 48; il était donc plus que doublé et l'étendue des bâtiments se trouvait, en conséquence, considérablement augmentée. Les Mères en éprouvèrent du mécontentement et de l'inquiétude. Elles demandèrent à voir la bulle d'érection et déclarèrent qu'elles ne pouvaient accepter la qualité de chef d'ordre, donnée au monastère qu'elles venaient fonder, non plus qu'aucune des choses qui pourraient porter atteinte aux constitutions, ajoutant qu'elles ne seraient pas venues d'Espagne si elles avaient su qu'on voulût s'écarter, en quoi que ce soit, de leurs règles. Les pouvoirs qu'avaient reçus les Supérieurs de changer celles-ci, de fixer le nombre des religieuses et les autres statuts étaient, en effet, de nature à les alarmer. Mais les Supérieurs renoncèrent, sur-le-champ, à cette condition de chef d'ordre, qui fut ainsi abandonnée, avant même la fondation du monastère, et ils promirent aux Carmélites que l'on ne ferait aucune chose qui fût contraire à l'Institut.

(*Mémoire sur la fondation...*, ouvrage déjà cité, tome II, p. 5.)

III

NOM DONNÉ AU NOUVEAU MONASTÈRE

(Voir plus haut, p. 10.)

La bulle d'érection donnait, à la princesse de Longueville, le droit de placer le nouveau couvent sous l'invocation dont elle ferait

Digitized by Google

choix. Il fut dédié sous le titre de l'*Incarnation*. La *Chronique* de Pontoise fait remarquer que la Mère Anne de Jésus aurait désiré qu'il fût placé sous le vocable de *Saint Joseph*, comme presque tous ceux que sainte Thérèse avait fondés et elle ajoute que la dévotion de M. de Bérulle pour le mystère de l'*Incarnation* prévalut alors.

(*Mémoire sur la fondation...*, ouvrage déjà cité, tome II, p. 6.)

IV

TRAITS DU CARACTÈRE DE LA MÈRE ANNE DE JÉSUS

(Voir plus haut, p. 16.)

Voici un exemple rapporté par la Mère Marie de la Trinité (M^lle^ d'Hannivel). Étant un jour avec Sa Révérence au parloir, parlant à une damoiselle de nos amies, elle me demanda comme j'étais de ma santé; je lui dis quelque petite infirmité qui m'incommodait. Notre vénérable Mère me tança fort lorsque je fus seule avec Sa Révérence; je lui répondis que je la priais de me dire comment je devais faire, en semblable occasion; elle me dit qu'il fallait dire qu'on se porte bien selon la volonté de Dieu, car son bon plaisir est tout notre bien. La maxime d'Anne de Jésus était qu'il fallait encore jeûner trois semaines après avoir pensé qu'on n'en pouvait plus. Tout ce qui ressentait l'attendrissement sur soi-même lui paraissait une faiblesse, indigne d'une Carmélite... Elle trouvait les Françaises polies, mais elle était persuadée qu'elles étaient naturellement moins dures sur elles-mêmes que les Espagnoles et plus faciles à s'accorder quelques délicatesses superflues.

(*Mémoire sur la fondation...*, ouvrage déjà cité, t. II, p. 15.)

V

LISTE DES PRIEURES DU COUVENT DE L'INCARNATION[1]

1604-1844

(Voir plus haut, p. 20.)

1604. — Anne de Jésus, née de Lobère.
1605. — Anne de Saint-Barthélemy, née Garcia.
1608. — Madeleine de Saint-Joseph, née de Fonteines.

---

1. La date de l'élection de chaque prieure est suivie du nom de religion, puis du nom de famille. — Les deux premières prieures élues (Anne de Jésus et Anne de Saint-Barthélemy) étaient d'origine espagnole; toutes les suivantes, à partir de 1608, étaient d'origine française.

Digitized by Google

1615. — Marie de Jésus, née de Bréauté.
1624. — Madeleine de Saint-Joseph, née de Fonteines.
1635. — Madeleine de Jésus, née de Bains.
1638. — [La même, réélue.]
1642. — Marie de la Passion, née du Thil.
1645. — Madeleine de Jésus, née de Bains.
1649. — Agnès de Jésus-Maria, née de Bellefonds.
1653. — Madeleine de Jésus, née de Bains.
1656. — [La même, réélue.]
1659. — Marie de Jésus, née de Gourgues.
1662. — Madeleine de Jésus, née de Bains.
1665. — Agnès de Jésus-Maria, née de Bellefonds.
1669. — [La même, réélue.]
1672. — Claire du Saint-Sacrement, née Chabot de Jarnac.
1675. — Agnès de Jésus-Maria, née de Bellefonds.
1678. — [La même, réélue.]
1681. — Claire du Saint-Sacrement, née Chabot de Jarnac.
1684. — Agnès de Jésus-Maria, née de Bellefonds.
1687. — [La même, réélue.]
1690. — Claire du Saint-Sacrement, née Chabot de Jarnac, morte en charge.
1691. — Marie du Saint-Sacrement, née de la Thuillerie.
1694. — [La même, réélue.]
1697. — Madeleine du Saint-Esprit, née Le Bouif.
1700. — Marie du Saint-Sacrement, née de la Thuillerie.
1703. — [La même, réélue.]
1705. — Marguerite-Thérèse, née Du Merle de Blanc-Buisson.
1708. — [La même, réélue.]
1709. — Madeleine du Saint-Esprit, née Le Bouif.
1712. — [La même, réélue.]
1715. — Anne-Thérèse de Saint-Augustin, née Langeron de Maulevrier.
1718. — [La même, réélue.]
1721. — Thérèse de Saint-Michel, née de Bellefonds.
1724. — [La même, réélue.]
1727. — Anne-Thérèse de Saint-Augustin, née Langeron de Maulevrier.
1730. — [La même, réélue.]
1733. — Thérèse de Saint-Michel, née de Bellefonds, morte en charge.
1734. — Louise de Saint-Augustin, née d'Osmont.
1737. — [La même, réélue.]
1740. — Anne-Thérèse de Saint-Augustin, née Langeron de Maulevrier, morte en charge.

Digitized by Google

1742. — Louise de Saint-Augustin, née d'Osmont.
1745. — [La même, réélue.]
1748. — Angélique de la Miséricorde, née de Rais Pont-Brilland, professe de Guingamp, morte en charge.
1751. — Catherine-Dorothée de la Croix, née Dillon, professe de Pontoise.
1754. — Marie de Saint-Ange, née Gillot, professe de Chaumont.
1757. — Marie-Thérèse de Saint-Augustin, née Dearlbac, professe de Limoges.
1760. — [La même, réélue.]
1763. — Marie-Élisabeth de Jésus, née Du Balboy.
1766. — [La même, réélue.]
1769. — Marie-Thérèse de Saint-Anne, née de La Barde.
1773. — Marie de Saint-Augustin, née de Vilhac.
1776. — [La même, réélue].
1779. — Marie du Sacré-Cœur, née Le Groune de Maison-Neuve.
1782. — Marie de Saint-Bernard, née de La Grange.
1785. — [La même, réélue.]
1788. — Louise de Gonzague, née Vallangellier.
1798. — Thérèse de Jésus, née Langairon.

1821. — Anne-Marie, née Bocquet.
1824. — Mélanie de Saint-Jérôme, née d'Encausse.
1828. — Isabelle des Anges, née Pléau.
1831. — [La même, réélue.]
1834. — Marie-Thérèse, née Gaspard.
1837. — Isabelle des Anges, née Pléau.
1841. — Marie-Thérèse, née Gaspard, morte en charge.
1841. — Isabelle des Anges, née Pléau.
1844. — Isabelle de Saint-Paul, née de Blie.

(*Chroniques de l'ordre des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse depuis leur introduction en France.* Troyes, 1846, in-8°, t. I, p. 289.)

VI

LISTE DES RELIGIEUSES DU COUVENT DE L'INCARNATION PROCÈS-VERBAL DU 15 JUIN 1790 [1]

(Voir plus haut, p. 74)

Marie-Louise de Gonzague, *Prieure*, 45 ans, née Claude-Louise Vallangellier.

1. Le nom de chaque religieuse est suivi de l'indication de son âge, puis de son nom de famille.

Digitized by Google

Marie-Adrienne des Anges, *Sous-Prieure*, 61 ans, née Marguerite-Adrienne Brette [*ou* Brêt?].

Scolastique-Suzanne de Saint-Bernard, *Dépositaire*, 50 ans, née Adélaïde-Madeleine-Scolastique Lefèvre.

Sophie de Sainte-Anne, *Dépositaire*, 72 ans, née Marie-Anne Châtelain.

Marie-Louise de Jésus, 63 ans, née Marie-Anne Brette [*ou* Brêt?].

Julie du Saint-Esprit, 74 ans, née Marthe de Ribagnac.

Anne-Gabriel de Jésus, 68 ans, née Anne-Gabriel Goury.

Louise-Thérèse de Saint-Augustin, 62 ans, née Louise-Thérèse Boiron.

Anne-Thérèse de Saint-Joseph, 59 ans, née Jacqueline Dambrugeac.

Marie de Sainte-Thérèse, 62 ans, née Marie-Marguerite Barbier.

Marie-Claire de Sainte-Thérèse, 52 ans, née Marie-Anne de Caqueray.

Marie-Victoire de Saint-Joseph, 51 ans, née Anne-Placide de Brette.

Du Cœur de Marie, 72 ans, née Thérèse-Joseph Desgrousillier.

Adélaïde de Sainte-Élisabeth, 54 ans, née Élisabeth Hastain.

Marie de la Providence, 56 ans, née Jeanne-Marie-Françoise Hastain.

Henriette de la Miséricorde, 45 ans, née Anne-Madeleine Noury.

Anne-Marie de Saint-Benoît, 41 ans, née Scolastique-Benoite Bocquet.

Rose de Saint-Jean de la Croix, 40 ans, née Marie-Catherine-Victoire Vaconsin.

Éléonor de Jésus, 39 ans, née Marie-Anne Noury.

Thérèse de Jésus, 39 ans, née Marie-Henriette Longuéron.

Madelaine de Saint-Joseph, 45 ans, née Marie-Jeanne Le Chartier.

Angélique de l'Enfant Jésus, 45 ans, née Anne-Madelaine Mérault.

Augustine de Sainte-Thérèse, 46 ans, née Marguerite-Louise Le Maître.

Euphrosine de Sainte-Madelaine, 42 ans, née Euphrosine-Reine d'Egmont.

Dorothée de Sainte-Thérèse, 34 ans, née Marie-Dorothée Courtillier.

Gertrude de la Résurrection, 38 ans, née Angélique-Ursule Mestain.

Xavier du Saint-Sacrement, 28 ans, née Marie-Louise Seguin.

Josephine de Sainte-Thérèse, 31 ans, née Anne-Prudence Nicolas.

Digitized by Google

Élisabeth de Sainte-Thérèse, 32 ans, née Françoise-Thérèse Alain.

Hippolyte du Cœur de Jésus, 22 ans, née Fabienne de Ribagnac.

SŒURS CONVERSES

Julienne de Saint-Benoit, 67 ans, née Julienne Fertan, décédée le 11 avril 1792.

Marie de Jésus, 68 ans, née Marie Gojar.

Marthe de Saint-Élie, 67 ans, née Marie-Madeleine Delondre.

Marie de l'Incarnation, 60 ans, née Françoise Césard.

Maxence de l'Annonciation, 45 ans, née Maxence Remoulu.

Charlotte de Tous les Saints, 39 ans, née Thérèse-Sophie Rousselet.

NOVICE DE CHŒUR

Mélanie de Saint-Jérôme, née Rose-Thérèse d'Encausse de La Batu.

(*Archives nationales*, S 4655.)

VII

LISTE DES RELIGIEUSES CARMÉLITES DE LA RUE SAINT-JACQUES RÉUNIES EN COMMUNAUTÉ RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS N° 1479[1]

(Voir plus haut, p. 88.)

Brêt [*ou* Brette] (Marie-Anne), en religion Marie-Louise de Jésus, 73 ans, née à Rennes. — Infirme.

Gary [*ou* Goury?] (Anne-Gabriel), en religion Gabriel de Jésus, 77 ans, née à Villeneuve-Saint-Georges. — Infirme.

Barbier (Marie-Marguerite), en religion Marie de Sainte-Thérèse, 71 ans, née à Coulommiers. — Infirme.

Caqueray (Marie-Anne-Claire), en religion Claire de Sainte-Thérèse, 61 ans, née à Besancourt? (Seine-Inférieure).

Lefèvre (Adélaïde-Madeleine-Scolastique), en religion Suzanne de Saint-Bernard, 59 ans, née à Jeanville (Eure-et-Loir).

Longairon (Marie-Henriette), en religion Thérèse de Jésus, 49 ans, née à Manteng? (Lot).

---

1. On lit en tête de cette pièce : *Préfet de Police. XI^e^ arrondissement, Division du Luxembourg.* Elle fut adressée au ministre de la Police générale par le préfet de police Dubois le 1^er^ floréal an IX (4 mai 1801).

Digitized by Google

Le Chartier (Marie-Jeanne), en relig. Madelaine de Saint-Joseph, 54 ans, née à Villedieu (Manche).

Egmont (Euphrosine-Reine d'), en religion Euphrosine de Sainte-Madeleine, 51 ans, née à Lorient (Morbihan).

Courtillier (Dorothée), en religion Dorothée de Sainte-Thérèse, 44 ans, née au Mesnil (Seine-et-Oise).

Du Lorieux (Anne-Prudence), en religion Joséphine-Thérèse, 40 ans, née à Saint-Germain (?).

Allain (Françoise-Thérèse), en religion Élisabeth-Thérèse, 42 ans, née à Paris.

Ribagnac (Fabienne), en religion Hippolyte du Cœur de Jésus, 31 ans, née à Acobazac? (Haute-Vienne).

Vaconsin (Marie-Catherine-Victoire), en religion Saint-Jean-de-la-Croix, 49 ans, née à Paris.

Delondre (Marie-Madeleine), en religion Marthe de Saint-Élie, 76 ans, ex-sœur converse, née à Romilly (Eure).

Césard (Françoise), en religion Marie de l'Incarnation, 70 ans, née à Champigny (Haute-Marne).

Remoulu (Maxence), en religion Maxence de l'Annonciation, 54 ans, née à Moussy-le-Vieil (Seine-et-Marne), cuisinière.

Rousselet (Thérèse-Sophie), en religion Charlotte de Tous les Saints, 49 ans, née au Bourget (Seine), cuisinière.

Croisau (Marie-Anne-Antoinette), en religion Rosalie du Saint-Sacrement, 56 ans, née à Paris, ex-sœur converse des Carmélites de Sens.

Elles travaillent toutes à de menus ouvrages de lingerie.

(*Archives nationales*, F⁷ 6291, n° 5924.)

VIII

ÉPITAPHES DU COUVENT DES CARMÉLITES [1]

(Voir plus haut, p. 88.)

Andrée de Tous les Saints (sœur), née... Levoix † 1605 [667].

Bavière (Princesse Anne, Palatine de) † 1723 [676-677].

---

1. Dans l'église (ancienne église de Notre-Dame-des-Champs; dans le chœur, dans la nef et dans les chapelles), dans le Chapitre et dans le cloître. Cette liste ne comprend que les vingt-deux noms cités par Émile Raunié. S'il faut s'en rapporter à Cocheris (*Histoire du diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf, nouvelle édition, 1864, t. II, p. 162), on doit

Digitized by Google

Bérulle (Cardinal Pierre de) † 1629[1] [679].
Blanquier ou Nanquier (Simon) † 1544 [670].
Bobin (Catherine), veuve de Jacques Poille † 1654 [665].
Bourbon (Anne-Geneviève de), duchesse de Longueville † 1679 [684].
Bullion (Pierre de) † 1659 [668].
Clotard (Jean-Baptiste) † 1527 [671].
Harcourt (Trois princesses d') † 1671 [663].
Hecquet (Philippe) † 1737 [669].
Jossivel (Bertrand) † 1503 [673].
Le Camus (Édouard) † 1674 [680].
Mallesec (Hugues de) † 1522 [674].
Marillac (Michel de) † 1632 [678].
Martinozzi (Anne-Marie), princesse de Conti † 1672 [682].
Montmorency (Charlotte-Marguerite de), princesse de Condé † 1650 [683].
Orléans (Marguerite d'), princesse de Longueville † 1615 [681].
Orléans (Catherine d'), princesse de Longueville † 1638 [681].
Pelé (Jean) † 1451 [672].
Pelé (Thomas) † 14.. [672].
Rochechouart (Anne de) † 1608 [675].
Tricot (Marguerite) † 1651 [664].
Varillas (Antoine de) † 1696 [666].
Vautier (François) † 1652 [662].

(Émile Raunié, *Épitaphier du vieux Paris*, t. II, 1894, pp. 157-176, nos 662-684.)

---

y ajouter les noms du duc Charles de Montausier († 1690) et de sa femme, née Julie d'Angennes († 1671), ainsi que le nom du maréchal de Turenne († 1675) dont le cœur seulement aurait été déposé chez les Carmélites. D'autre part M. de Guilhermy (*Inscriptions du diocèse de Paris*, t. I, 1873, p. 567), dit, d'après le P. Anselme, que Charles de Brancas († 8 janvier 1681) fut inhumé dans le couvent de la rue Saint-Jacques.

1. Le célèbre monument de Sarazin et de Lestocart ne fut élevé qu'en 1657.

Digitized by Google

LA QUERELLE
DES DAMES DE PARIS, DE ROUEN DE MILAN ET DE LYON
AU COMMENCEMENT DU XVI[e] SIÈCLE

Les entrées des rois dans les grandes villes étaient autrefois des fêtes solennelles, à l'occasion desquelles les bourgeois tenaient à honneur de montrer à la fois leurs richesses et leur attachement au souverain. Ce n'était pas toujours au début de leurs règnes que les princes visitaient les capitales de leurs provinces. Louis XII, monté sur le trône au mois d'avril 1498, ne se rendit à Rouen que dix ans plus tard. Il y fit son entrée le jeudi 28 septembre 1508; la reine Anne de Bretagne l'y rejoignit le 3 octobre suivant. Le détail des splendeurs déployées par les habitants lors de la réception royale nous est connu par deux relations contemporaines [1] que M. Pierre Le Verdier a reproduites en y joignant des notes tirées des archives municipales [2].

---

1. *Lentree du treschrestien Roy de France Loys douziesme de ce nom en sa ville de Rouen. le xxviii. iour de Septembre. Mil cinq cens et huyt.* S. l., in-4 goth. de 4 ff., 35 ll., signat. A, avec une fig. au titre, représentant le roi armé, chevauchant à la tête de ses troupes. — Bibliothèque Méjanes, à Aix, *Incunables*, 274. — Autre édition à la Bibliothèque de Dresde, recueil *Hist. Gall.* C 219.

Lentree de la Royne a Rouen. S. l. n. d., in-4 goth. de 2 ff., 35 ll., signat. A, avec une fig. au titre, représentant la reine sur son cheval, accompagnée de sa suite. — Bibliothèque Méjanes, à Aix, *Incunables*, 275, et Bibliothèque de Dresde, même recueil que ci-dessus. — Cf. Brunet, II, 992-993.

2. L'Entrée du roi Louis XII et de la reine à Rouen (1508), précédée d'une Introduction par P. Le Verdier. *Rouen, imprimerie Léon Gy*, MDCCCC

Digitized by Google

Le séjour de Louis XII à Rouen se prolongea jusqu'au 25 octobre. Le roi se rapprocha lentement de Paris et s'arrêta quelque temps à Villepreux, non loin de Saint-Cyr. Il gagna de là sa capitale. Il y avait fait son entrée en grande pompe le 2 juillet 1498 [1]; sa venue ne pouvait donc donner lieu qu'à quelques démonstrations populaires. Les dames cependant s'entendirent pour faire au souverain une réception dont elles étaient le principal ornement. Louis XII, surpris de leur empressement, touché de leur grâce et charmé de leur beauté, eut, paraît-il, l'imprudence de laisser entendre

. . . . . que les Parisiennes
Luy plaisoient mieulx que celles de Rouen.

Un Normand était présent; par lui le propos revint aux oreilles des Rouennaises qui ne cachèrent pas leur dépit. Un poète populaire se fit l'écho de leurs plaintes dans une épître à laquelle il répondit lui-même au nom des dames de Paris. Les deux épîtres, précédées d'un récit de l'incident et d'une ballade, sont réunies dans une petite pièce intitulée : *Le Debat des dames de Paris et de Rouen sur l'entree du roy*. Nous connaissons de ce poème deux éditions, l'une qui porte la marque de Guillaume Nyverd, tandis que l'autre, qui est anonyme, a dû être exécutée dans l'atelier de Jehan Trepperel.

[1900]. Petit in-4 de IV p., 6 ff. non chiffr. et 36 p. (*Société des Bibliophiles normands*). — Cf. une note bibliographique importante dans le compte rendu de l'*Assemblée générale* de la même Société, du 17 décembre 1903, pp. 13-14.

1. *Lentree du roi de France treschrestien Loys douziesme de ce nom a sa bonne ville de paris. & aussi de monsr de paris, & le souper qui fut fait au palais. Faicte lan mil .cccc. iiii xx. & xviii. Ce lundi .ii. iour de iuillet.* — *Explicit.* s. l. n. d. [Paris, 1498], in-4 goth. de 6 ff., de 32 ll., signat. A, avec une gravure sur le titre, représentant l'entrée du roi, et reproduite par Claudin, *Hist. de l'impr.*, t. II, 1901, p. 85. — Bibl. Mazarine, *Incunables*, 1013 et Bibl. nat. (avec différences?), Rés. L.b^{29} 19. — Cf. Pellechet-Polain, t. III, n° 4578. Un exempl. est à la Bibl. de Dresde, mais peut-être aussi avec différences; il en est de même d'un exemplaire porté au *Catalogue* Lignerolles, 1894, t. III, n° 2559.

Il existe au moins deux éditions, peut-être trois, de cette pièce; toutes sont imprimées avec les caractères de Pierre Le Caron, à Paris. Un exemplaire, conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*Catal.* Daunou-Pellechet, p. 209, n° 917; Pellechet-Polain, t. III, n° 4579) n'a pas de gravure sur le titre. — Cf. Brunet, II, 992.

Digitized by Google

La pièce n'est accompagnée d'aucun nom d'auteur, mais elle est signée de la devise : *De bien en mieulx*, devise que nous savons être celle de Maximien. On ne connaît ce poète que par ses ouvrages; sa vie est complètement ignorée. La seule pièce contemporaine où il soit fait mention de lui est le *Contreblason de faulces amours*, composé par d'Estrée en 1512[1].

Les œuvres de Maximien sont :

1° *L'Advocat des dames de Paris, touchant les pardons sainct Trotet*, poème satirique, écrit vers 1500 et dont on cite deux éditions anciennes[2];

2° *Le Debat des dames de Paris et de Rouen*, 1506 (c'est le petit ouvrage dont nous parlons en ce moment);

3° *L'Arrest du roy des Rommains donné au grant conseil de France* (1509), pièce politique dont il existe au moins trois éditions anciennes[3];

4° *Le Testament et Regretz de Ludovic, autrement dit le More* (1510)[4];

5° *La Rescription des dames de Millan a celles de Paris et de Rouen* (v. 1512), poème dont il est question plus loin.

La devise du poète : *De bien en mieulx*, accompagne

---

1. *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, publiées par Arthur Piaget et Émile Picot*, I (1896), p. 280.

2. Bibliothèque nationale, Rés., Ye 1274 (ancien Y 4402 A) et Rés. Y² 2715 (ancien Y² 1299 B). Il a été réimprimé par P.-A. Gratet-Duplessis, chez Garnier fils, à Chartres, en 1832, et par Montaiglon et Rothschild, dans le *Recueil de Poésies françoises*, XII (1877), pp. 1-36. — Cf. Brunet, I, 57.

3. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, VI (1857), pp. 120-157. Cat. Rothschild, I, n° 523. — Autre édition à la Bibliothèque nationale, Réserve Ye. 4308. — Brunet (I, 495) en cite une troisième qui a été imprimée à Rouen.

4. Cat. Lignerolles, II (1894), n° 1184, et (même exemplaire) Cat. Fairfax Murray (1910), n° 673, avec reproduction. Un autre exemplaire de cette poésie est à la Bibliothèque de Nantes. — Il existe une autre pièce que nous tenons à signaler, afin d'éviter toute confusion; elle est intitulée : *Lettres nouuelles de Milan. Auec les regrets du seigneur Ludouic* (Lyon, 10 avril) et commence ainsi : *Adieu Milan, cité plaisante et belle...* (Bibl. nat., Rés. 4° Lb²⁹ 21). Les *Regrets* sont de Gringore, ainsi qu'en témoigne l'acrostiche de la fin. La poésie de Maximien commence par ce vers : *L'an fructueux que Pallas et Mercure...* Ce sont deux morceaux absolument différents.

Digitized by Google

en outre, dans deux éditions, un huitain imprimé en tête du *Debat de l'Homme et de l'Argent* de frère Claude Platin; une troisième édition signe ce même huitain de la devise : *En tout patience,* et les vers ne sont probablement pas de notre auteur[1]. Un huitain signé de la même devise : *De bien en mieulx*, se lit, vers 1528, dans les *Notables, Enseignemens*, etc., de Pierre Gringore[2].

Maximien, comme on l'a vu par la liste de ceux de ses ouvrages qui nous sont connus, faisait partie de la phalange de poètes que Louis XII entretenait pour servir ses desseins politiques. Aucun roi ne comprit comme ce prince le rôle que la presse pouvait jouer afin d'émouvoir l'opinion publique. La poésie avait alors infiniment plus de prise que la prose sur le peuple; aussi voyons-nous Louis XII emmener à sa suite en Italie des poètes et des joueurs de farces; les uns français, comme Jehan Marot, Jehan d'Auton, Maximien, Jacques d'Adonville et probablement Pierre Gringore; les autres italiens, comme Graziano da Lucca, auteur d'un petit poème imprimé à Lyon[4], Simeone Litta, connu en France sous le nom de Simon de Milan, et le célèbre Giorgio Alione, d'Asti, qui écrivait et parlait les dialectes astésan et milanais, outre le toscan et le français.

Après son expédition contre les Génois, le roi était remonté vers la Lombardie et il avait fait son entrée à Milan le 1er juillet 1509. Une brève relation de cette solennité, rédigée par un auteur anonyme, fut imprimée à Lyon, peu après, « soulz congié de monseigneur le grant chancelier[5] ». On n'y

---

1. Voy. Cat. Rothschild, I, n° 543.
2. Voy. le même *Catalogue*, I, n° 500, art. 1.
3. Tome XII, pp. 37-52.
4. Catal. Rothschild, I, n° 1039.
5. Cat. Rothschild, II, n° 2108. Édition différente à Chantilly, Catal. Delisle, n° 1118. Celle-ci a été reproduite, vers 1854, par le procédé Dupont. Il existe un exemplaire de cette reproduction à la Bibliothèque nationale, Rés. 4°Lb²⁹86, et un exemplaire de l'édition originale, dont nous ignorons le sort actuel, a figuré dans le catalogue de la vente Ruggieri (1873), sous le n° 207. — Cf. Brunet, II, 992-993, et Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, 1897, p. 11-13, avec fac-similés. Les deux *Entrées* ont été imprimées, à Lyon, par Noël Abraham. Nous doutons de l'existence d'une édition imprimée par Noël Alexandre qui a été citée par

Digitized by Google

trouve guère qu'une énumération des personnages qui faisaient partie du cortège royal; cependant, après avoir décrit le somptueux arc de triomphe élevé par les Milanais, l'auteur ajoute : « Quant est des dames de la ville, de leur accoustrement et gorre pour le jour, il les faisoit bon veoir, et estoyent bien deliberees d'elles montrer. » Jehan d'Auton, plus explicite, raconte longuement dans sa chronique les fêtes auxquelles les dames prirent la part la plus brillante.

La querelle engagée entre les Rouennaises et les Parisiennes rappela aux Milanaises les démonstrations auxquelles elles s'étaient livrées elles-mêmes, en l'honneur du roi. Un poète italien se fit leur interprète; il composa sous leur nom une épître, ou « rescription » adressée à leurs rivales françaises. Dans ce factum, écrit trois ans après l'entrée de Louis XII à Milan, c'est-à-dire en 1512 [1], les Italiennes s'étonnent du conflit survenu après les fêtes de 1508. Qu'ont fait les dames de Rouen ou celles de Paris, en comparaison de ce qu'ont fait les Milanaises?

La pièce italienne ne nous est malheureusement pas parvenue; elle ne nous est connue que par une traduction; mais, si nous ne possédons pas l'original, nous pouvons cependant, avec quelque vraisemblance, l'attribuer à Simeone Litta, autremenr dit Simon de Milan. Cet auteur, à qui l'on doit toute une série de petits poèmes écrits en l'honneur de Louis XII et de François I[er], avait des relations suivies avec la France, où il est probable qu'il eut l'occasion de séjourner [2]. Un livret où il avait recueilli un certain nombre de recettes plus ou moins amusantes [3] eut, dès le commencement du XVI[e] siècle,

---

Brunet; le nom de ce soi-disant imprimeur lyonnais parait, du reste, être imaginaire.

1. Voir le vers 70 de la *Rescription des dames de Millan.*

2. Les compositions historiques de Simeone Litta sont presque toutes réunies dans un précieux recueil de la Bibliothèque particulière du roi d'Italie, à Turin, recueil décrit par M. L. Cesare Bollea, dans le *Bollettino storico bibliografico subalpino*, t. XVII (Casale, 1912, in-8) : *Una Miscellanea cinquecentista.*

3. *Questa e una Opereta da intendere et vedere molte gentilezze esperimentate da molti excellentissimi homini; approbata per Symeone da Milano.* S. l. n. d., in-4 de 8 ff. (Cat. Destailleur, 1891, n° 971.)

Digitized by Google

les honneurs d'une traduction française[1]. Un assez long poème dans lequel Simeone résumait les événements de la campagne contre les Vénitiens[2], fut de même traduit en français[3]. Une troisième pièce de Simeone Litta, le *Lamento de Venetiani*[4]

---

1. *Sensuyuét plu‖sieurs gétillesses ‖ pour faire en toute bõne cõpaignie. Et aussi ‖ plusieurs receptes bonnes et vtiles esprou‖uees par maistre Simon de Millan.* S. l. n. d., in-8 goth. de 8 ff. (Cat. Bancel, 1882, n° 125.)

Sensuyuét plu‖sieurs belles nou‖ueaultez ioyeuses proffitables & honnestes Com‖sees [sic] *par Symon de Millan.* S. l. n. d. [Paris? v. 1525], in-8 goth. de 4 ff. (Cat. Rothschild, t. I, n° 314.)

2. *Opera nouamente composta inela quale se contene como la sacra Maesta del Re e venuta de Franza e gran parte de li signori che a menato con seco el giorno che entro in Milano e quando el se parti e come tolsen Reuolta ala rota del campo e la signoria e come preseno el signore Bertholameo Daluiano e come fu menato a Milano e la legreza che hebe li milanesi e tutto quel che stato fine al presente.* S. l. n. d., in-4. (Biblioth. Ambrosienne à Milan, S. Q. O. 7. 39, n° 4). — Cf. Al. D'Ancona, *La Poesia popolare italiana, studj* (Livorno, Vigo, 1878, in-12), p. 62; — Antonio Medin, *La Storia della repubblica di Venezia nella poesia* (Milano, Hoepli, 1904, in-12), p. 510, art. 245.

3. *Euure nouuellemẽt ‖ translatee de Italienne rime : en rime ‖ françoyse contenant laduenement du ‖ trescrestien Roy de france Loys .xij. de ‖ ce nom a Millan : & sa triumphante en‖tree audit millan auec grande cõpaignie de noblesse ‖ estant auec luy. Et de la dolente prinse de Riuolte ‖ sur les venitiens. Aussy cõment il a vaincu & rue ius ‖ larmee venitiẽne : & prins prisonnier le seigneur Bar‖tholomy Dauigliano. Et cõment il fut mene a mil‖lan : et de la ioye desditz millánoys et autres : de ladi ‖ te victoire nouuellemẽt audit trescrestien et illustre ‖ Roy donnee. — ¶ Ce present liure nouuellement comme dessus est ‖ dict trãslatz ditalien : en rime francoyse, a este soubz ‖ conge et licence Imprime a Lyon le .ix. iour de iuing ‖ Lan mil cincq cens et neuf* [1509]. In-4 goth. de 8 ff. non chiffr. de 31 lignes à la page pleine, impr. en lettres de forme; sign. *a*. (Catalogue Rothschild, t III, n° 2591 et, autre édition à la Bibliothèque nationale, Rés. Ye, 1085. Les deux éditions ont été imprimées, à Lyon, par Noël Abraham. — Cf. Brunet, II, 993, et Baudrier, *Bibliographie lyonnaise,* t. III, 1897, p. 16-19, avec fac-similés.)

4. *Lamento de venetiani nouamente composto per domino Simeone* [*in*] *el quale se contene el paexe che ano perso in Italia he fora de Italia.* — [A la fin :] *Impressum In monteregalli. S. d.* [1509], in-4 goth. de 4 ff. à 2 col. Le *Lamento*, qui compte 42 octaves, commence ainsi :

Son Venetia sconsolata...

Il a été reproduit par Medin et Frati, *Lamenti storici dei secoli XIV, XV e XVI,* III, p. 95-113.

L'édition originale a été imprimée à Mondovì par *Vincenzo Berruerio* Biblioth. particulière du roi à Turin, *Poesie varie,* 1500).

Digitized by Google

eut également un traducteur français[1]. Il se peut que Simeone Litta ait envoyé en France un poème composé par lui à la louange des Milanaises.

Quel qu'en fût l'auteur, le poème fut lu à l'issue d'un banquet où étaient réunies « plusieurs bonnes galloises ». Certains assistants, qui entendaient bien l'italien, aidèrent à le faire comprendre.

> Dont l'ung d'entre eulx, qui le parla tresbien,
> Le declaira a tous de point en point.

Un poète qui était présent mit à son tour l'épître en vers français. Ce poète n'était autre que Maximien, l'auteur du *Debat des Dames de Paris et de Rouen*, comme nous l'apprend la devise finale : *De bien en mieulx*. Maximien se dit simple traducteur, et laisse par conséquent aux Milanaises la responsabilité des arguments qu'elles font valoir à leur avantage. Que l'on interroge les seigneurs français qui ont accompagné le roi en Italie, ils diront quel accueil il reçut,

> Les grans esbas, le soulas et liesse
> Que lui firent dames et damoiselles.

On n'a pas oublié les banquets, les danses, les joutes qui eurent lieu pendant toute la durée du séjour royal. Rien n'éga-

---

1. *La lamentation de* || *venise en laquelle* || *se cõtiẽt le pais quil* || *ont perdu en italie* || *& hors ditalie : en frã* || *coys*. S. l. n. d. [1509], in-8 goth. de 8 ff. de 23 lignes à la page pleine.

La *Lamentation* se compose de 37 strophes de 8 vers ; elle débute ainsi :

> Venise suis la desolee...

Cat. Rothschild, I, n° 569. — Notre ami, le comte Antonio Medin, en a donné, en 1889, une réimpression qui se trouve à la Bibliothèque nationale, 8°Ye, pièce 2243.

Il ne faut pas confondre la traduction de la poésie de Simeone Litta avec une autre pièce, d'un auteur encore indéterminé, qui signe : *Tout par honneur*, intitulée *La Complainte de Venise*, et dont voici le premier vers :

> Dieu eternel, des astres gouverneur...

Le texte de la *Lamentation* est, malgré l'analogie du titre, absolument différent et se rapporte d'ailleurs à des événements ultérieurs. Il existe au moins trois éditions de la *Complainte* : deux sont décrites dans le Catalogue Rothschild, t. IV, n°s 2832 et 2833 ; une troisième est conservée à la Bibliothèque nationale, Rés. Ye 3742 ; Montaiglon a décrit cette dernière, et en a donné une réimpression dans son *Recueil de Poésies françoise*, t. V, 1856, p. 120-126.

Digitized by Google

lait, rien n'égale l'élégance et le luxe des Milanaises; elles ne se contentent pas de robes de drap comme les Parisiennes ou les Rouennaises, que l'on prendrait pour de simples chambrières; elles ne portent que de la soie, des broderies et des bijoux. Elles sont habituées à rester tête nue, même s'il neige ou s'il pleut; elles ont la poitrine découverte et les manches découpées. Les Parisiennes feraient bien de soigner leurs ongles et de ne plus porter de pantoufles crottées.

On trouvera dans la *Rescription* bien d'autres détails curieux. Les Milanaises terminent ainsi :

Conclusion, nous ne pouvons penser
Qui vous esmeut d'esmouvoir telles noises
Et de vouloir l'une a l'autre tancer
Pour vous cuider priser et avancer,
Vous de Paris, contre les Rouennoises
Ou autrement, veu que les Lyonnoises
Qui vous passent n'en ont nul debat pris;
Par quoy nottez que aux dames mylannoyses
De tout honneur est ennuyt deu le pris.

Les dames de Lyon interviennent ici pour la première fois dans le débat. Il est assez vraisemblable qu'un poète populaire saisit l'occasion pour faire leur éloge et les mettre au-dessus des Parisiennes. Ainsi prit naissance une nouvelle querelle, où figurèrent seulement les représentantes des deux villes. Nous possédons deux épîtres rimées et deux réponses échangées entre les dames de Paris et les dames de Lyon. Dans celle des deux compositions qui paraît être la plus ancienne, les femmes de Paris prennent l'initiative de l'attaque; dans la seconde, ce sont les Lyonnaises qui interpellent directement les Parisiennes. Rien ne nous révèle les auteurs de ces pièces, qui se rattachent à l'école des rhétoriqueurs, se complaisant aux vers batelés, ou s'efforçant de terminer chacune de leurs strophes par un proverbe.

Il est parlé dans les épitres des joutes et autres divertissements pour lesquels les Lyonnaises sont passionnées. Mais aucune allusion ne nous fournit de date précise. Le roi Louis XII avait fait son entrée solennelle dans leur ville, le 10 juillet 1499[1]; le texte du poème nous apprend seulement

1. R. de Maulde La Clavière, *Chronique de Jean d'Auton*, I, p. 15, note 1. — Quelques semaines plus tard, le 6 octobre 1499, le roi de

Digitized by Google

que la cour était à Lyon, ce qui nous reporte à l'époque des guerres d'Italie.

Nos auteurs satiriques ne nous parlent que des dames de Paris, de Rouen et de Lyon; c'est que ces trois villes étaient les trois capitales de la France. Au xv^e^ siècle, Rouen l'emportait à beaucoup d'égards sur Paris, tant par l'activité de ses marchands que par le génie de ses artistes; pendant la première moitié du xvi^e^ siècle, le premier rôle fut joué par Lyon, où la cour résida pendant les guerres d'Italie, où se traitèrent les affaires financières d'une grande partie de l'Europe, et où se développa une société brillante et lettrée, moitié française, moitié italienne.

Dans *L'Advocat des dames de Paris*, Maximien raconte qu'il est allé, sur la fin du carême, entendre un sermon. Le prédicateur s'efforçait de faire un cours de morale.

Ainsi que font quasi tous sermonneurs,
Il parla bien de l'estat des seigneurs
Qui aujourd'huy menent ung train royal,
Des justiciers, officiers, gouverneurs,
Qui, pour avoir partout les grans honneurs,
S'approchent près de l'estat curial;
Pareillement du bruit seigneurial
Que dames ont par leurs charivaris
En tous quartiers, et, par especial,
Du grant estat des dames de Paris.

Comme il disoit, pour villes apparentes,
En France y a trois citez excellentes,
C'est assavoir Paris, Rouen, Lyon,
Dont les dames sont gorgiases, gentes,

France faisait sa première entrée à Milan. Le récit de cette cérémonie nous a été conservé dans une pièce latine intitulée : *Ingressus xp̄ianissimi Ludouici francorum* || *Regis in ciuitatem Mediolaneñ.* || *Die dominica Sexta Octobris .M. cccc. xcix. Ludouicus* || *francorum Rex...* S. l. n. d. [Rome, Eucharius Silber (?)], in-4, 2 ff., 43 ll. Cette pièce (Bibl. nat., Rés. 4°Lb^29^200), qui a pourtant été décrite par Hain (*10313), paraît avoir échappé à tous les bibliographes modernes. — Voir encore, au sujet de cette *Entrée* : L.-G. Pélissier, *Les Préparatifs de l'entrée de Louis XII à Milan, d'après des documents des archives italiennes, avec les preuves* (Montpellier, 1891, in-8 carré de 55 pp.; imprimé à petit nombre, pour le mariage d'Abel Lefranc, 22 juin 1891).

Digitized by Google

Frisques, de hait, a gaudir diligentes,
De vif esprit et de cueur de lyon;
Mais des raisons deist ung droit million
Pour demonstrer, tout bien veu et compris,
Qu'a bien braguer, a son opinion,
Dedens Paris les dames ont le pris.

Quoy que plusieurs prisent les Lyonnoises,
Veu qu'elles sont assez bonnes galloises,
De doulx parler et grans courtisiennes,
Et que l'on tient ceulx de Rouen courtoises,
Damoiselles il n'y a ne bourgeoises
Plus sur l'estat que les Parisiennes,
Car, comme on voit, de gorres anciennes
Compte ne font, n'aussi de vieilles bagues,
Mais sont ennuyt grandes practiciennes
Pour inventer mille petites bragues [1].

Nous ne croyons pas utile de paraphraser ici les épitres échangées entre les dames de Paris et de Lyon; la paraphrase d'ailleurs ne serait pas longue, car les dames ne font guère que se reprocher les unes aux autres leur coquetterie et leurs galanteries; nous aimons mieux les réimprimer à la suite des deux poèmes de Maximien. Nous ferons précéder chacune de ces compositions de la description des éditions qui nous en sont parvenues et nous y joindrons seulement quelques notes indispensables. Nous suivrons, naturellement, le texte de l'édition qui nous aura paru la plus ancienne. Il nous a semblé que toutes les pièces de ce débat devaient être rapprochées et qu'ainsi réunies, elles offraient un réel intérêt, non seulement pour l'histoire littéraire, mais aussi pour l'histoire des mœurs et du costume [2].

Émile Picot.

---

1. Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XII, 1877, p. 7-9, vers 35-64.

2. Nous tenons à remercier ici notre excellent ami, M. Paul Lacombe, qui a bien voulu revoir et compléter nos indications bibliographiques. C'est lui qui a pris la peine de faire exécuter les clichés et qui les a libéralement abandonnés à la Société de l'histoire de Paris.

Digitized by Google

I

LE DEBAT DES DAMES DE PARIS ET DE ROUEN SUR L'ENTREE DU ROY

[PAR MAXIMIEN]

FIG. 1. — Édition A.

Nous connaissons de cette pièce deux éditions anciennes et une réimpression moderne :

A. — Le debat || Des dames de Paris & de Rouen/sur

Digitized by Google

len-‖tree du Roy. *S. l. n. d.* [*Paris*, 1508], in-8 goth. de 8 ff. non chiffr. de 22 lignes à la page.

Dans la gravure dont est orné le titre (fig. 1), on reconnaît deux des personnages du *Therence en françois*, publié par Vérard vers

Le debat des dames
de Paris et de Rouen/ſur lentree du Roy.
Leſtaſſauoir les Rouẽnoyſes q̃ ſont mal
contentes que le Roy eſt venu veoir les da
mes de Paris. et la replicque que leur font
les Pariſiennes.

Fig. 2. — Édition B.

1500. Le matériel de cette illustration se retrouve ensuite chez différents imprimeurs.

Au v° du dernier f. est la marque de *Guillaume Ier Nyverd* (Silvestre, n° 94, réduite).

Cette édition est certainement plus ancienne que l'édi ion B. Le titre est moins développé, les pages comptent deux lignes de moins. — Biblioth. nat., Rés. Ye. 3797 (ancien Y non porté).

Digitized by Google

B. — Le debat des dames || de Paris et de Rouen sur lentree du Roy. || Cestassauoir les Rouēnoyses q̄ sont mal || contentes que le Roy est venu veoir les da||mes de Paris. et la replique que leur font || les Parisiennes. *S. l. n. d.* [*Paris*, 1508], in-8 goth. de 8 ff. non chiffr. dont les pages les plus pleines ont 24 lignes.

Nous donnons (fig. 2) la reproduction du titre. Au v° du titre est une seconde figure : un homme appuyant la main sur le pommeau de son épée et parlant à une femme. Au v° du dernier f., deux chevaliers rompant des lances.

Les figures et les caractères appartiennent au matériel de *Jehan Trepperel*. — Cat. Rothschild, t. IV, n° 2835.

C. — Le Debat...

Réimpression, d'après l'édition A, publiée, avec notes et notice, par A. de Montaiglon et James de Rothschild, dans le *Recueil de Poésies françoises*, t. XII, 1877, p. 37-52.

Édit. A, Fol. ai. LE DEBAT DES DAMES DE PARIS ET DE ROUEN SUR L'ENTREE DU ROY

L'ACTEUR

Fol. ai v°. Deux jours devant la Saint Martin d'iver,
Phebus luysant comme au printemps dit *ver*,
En rendant l'ær atrempé et serain,
Le bruyt fut tel que, sans rien estriver,
Le roy devoit en Paris arriver
Le lendemain, en estat souverain,
Et estoit la, luy et son noble train,
Près de Paris, environ Villepreux,
Dont pour partir il se metoit en train,
Deliberé comme l'ung des neuf Preux.

Si tost que sceue en fut la verité,
Seigneurs, bourgois et gens d'auctorité
Furent joyeux d'oyr telles nouvelles,
Et fut dès lors conclud et limité
Le recevoir en grant sublimité,

1 B, Deux iours apres.

Digitized by Google

Tant par seigneurs, dames, que damoiselles,
Et d'envoyer les plus sages d'entr'elles
Par devers luy pour luy porter honneur,
Ce que mandé fut a telles et telles
Par ung rescript dont s'ensuyt la teneur.

La Teneur du mandement.

Fol. aij. ***Venite nunc***, visages angelicques,
Venite nunc, yeulx demy basilicques,
Venite nunc, dames tresexcellentes,
Venite nunc, princesses magnifiques,
Venite nunc, contesses clarificques,
Venite nunc, faces estincellentes,
Venite nunc, marquises et regentes,
Venite nunc, corps sentans basmes et mustz,
Venite nunc, langues treseloquentes;
Venite nunc, regem honoremus.

Venite nunc, ymages deifiques,
Venite nunc, corseletz mirifiques,
Venite nunc, bragardes apparentes,
Venite nunc, galoises pacifiques
Venite nunc, gentes, mignonnes, frisques,
Venite nunc, cousines et parentes,
Venite nunc, noz grans vicegerentes,
Venite nunc faire ***gaudeamus***,
Venite nunc, figures reverentes;
Venite nunc, regem honoremus.

Venite nunc, deesses auctenticques,
Venite nunc, nymphes des bois antiques,
v° ***Venite nunc***, notables presidentes,
Venite nunc, sybilles propheticques,
Venite nunc, toutes muses poeticques,
Venite nunc, femmes sages, prudentes,
Venite nunc, bourgoises diligentes,
Venite nunc, francz cueurs d'honneur esmeus,
Venite nunc, Parisiennes gentes;
Venite nunc, regem honoremus.

37 B, vicesgerentes. — 43 A, notable.

Digitized by Google

Venite nunc, fresches, fafees, recentes,
Venite nunc, omnes exultemus;
Venite nunc, presentes et absentes,
Venite nunc, par chemin, rues et sentes;
Venite nunc, regem honoremus.

L'ACTEUR

Ce rescript fait, y eust postes foison
Qui le firent a chacun asçavoir,
Desquelz l'ung vint en quelque grant maison,
La ou j'estoys, qui, a peu de blason,
De son exploit fist tresbien son devoir,
Disant commant le roy les viendroit veoir
Le lendemain, et que plusieurs grans dames
Avoient conclud de l'aller recevoir
Fol. aiij. Et luy monstrer leur noblesse par dragmes.

De ces propos furent assez d'advis
Les assistans, sans plus en enquester;
Aussi fut on en maintz autres convis.
Parquoy dames. sans faire long devis,
S'allerent tost parer et aprester.
Chesnes, colliers, pour eulx mieulx attinter
Furent mis sus de par les plus mondaines,
Qu'on eust ouy d'une lieue tempester
Pour metre a point toutes leurs trigdondaines.

Incontinent que chascune eust disné
Elle pensa de faire diligence
De se trouver au lieu determiné
En la façon qu'il estoit designé,
Affin de veoir la notable excellence,
Et y en vint a si grant affluence,
Si bien en point que pour une passade
On ne vit onc si grant magnificence,
Et eust esté pour faire une embassade.

La eussiez veu maintes saffrillonnettes,
De chesnes d'or et carcans enchesnees,
Traisner velours, satin, martres, genettes,

---

51 A, fresches frasees. — 64 A, Et leur monstrer. — 71 A, mises. — 79 A, de si grande. — 85 B, vellurs.

Digitized by Google

v° Bagues, aneaulx, coquilles et templectes
Et beatilles sur le gourt façonnees;
Puis, quant a plain furent acertenees
De la venue au pareil des Cesars,
Elles eurent mulles et hacquenees
Pour les porter près Saint Andry des Ars.

Ce temps pendant, leurs entremetteurs firent
Parer logis et chambres bien exquises
En plusieurs lieux ou elles descendirent,
Et sur la rue aux fenestres se mirent,
Tenant termes de roynes ou marquises
Pour demonstrer leurs grans bragues exquises
Et leurs habbitz brodez et dyaprez,
Jusques au point de deux heures precises
Que le roy vint par Saint Germain des Prez.

Au devant luy, en bonne ordre civille,
Furent premiers messieurs de Parlement,
Les eschevins, le prevost de la ville,
Tous les archiers et le guet file a file,
Et ung grant tas d'officiers notamment,
Après lesquelz le roy entra gayment
Jusque ou estoient ces dames d'apparence,
Fol. aiiij. Qui en passant bien honorablement
Luy firent lors toutes la reverence.

Quant le roy veist en fenestres parees
Tant de dames et de musequins sades,
Tant de poupees fresches et coulourees,
Tant de filles frisques, deliberees,
Tant de corps gens et gorrieres bragardes,
Il print plaisir aux petites oillades
Qu'elles gettoient sur luy par grant bonté,
Et en feist lors faire une ou deux pennades
A son hobin ou il estoit monté.

Après cela, les dames sans effroy
Adviserent pour le plus proffitable
De retourner en bien notable arroy

---

98 A, brodez de dyaprez. B, bordez. — 101 B, et ciuille.
105 AB, grans. — 107 AB, lusques. — 109 B, toute. — 112 A, peupees. — 118 B, haubin.

Digitized by Google

Par grandes bandes vers le logis du roy
Qu'ilz trouverent prest a se mettre a table,
Auquel tantost, en façon bien notable,
Les plus sages firent une harengue
En quoy le roy prinst soulas delectable,
Car ilz jouoient bien du plat de la langue.

Le roy, voyant le gracieulx recueil
Que lui faisoient jeunes et anciennes
Qui bien sçavoient monstrer ung doulx acueil,
Tout joyeux fut, congnoissant a veue d'œil
Qu'elles estoient grans rethoriciennes,
Car, pour monstrer d'estre courtoisiennes
Elles faisoient valloir leur cordouen[1];
Par quoy il dist que les Parisiennes
Luy plaisoient mieulx que celles de Rouen.

Or fault noter qu'il y eust ung Normant
A ce recueil qui dessus est escript,
Lequel, voyant que, a parler franchement,
L'entree passoit de Rouen notamment,
Il le manda aux dames par escript,
Lesquelles lors jouerent l'Entecrist[2]
Et par despit conclurent en transmettre
Aux mignonnes de Paris ung rescript
Par invective et composé par mettre.

La Rescription des dames de Rouen.

Ce nonobstant, noz dames de Paris,
Que fait ayez plusieurs charivaris
Quant le roy est a Paris arrivé
Et demené grans soulas et grans ris,
Dont n'ont rien sceu mallotins voz marys,
Fol. av. En plusieurs lieux, en secret et privé,
Ne nous cuydez avoir le clou rivé,
Et en effect mieulx que nous avoir fait.
Nulluy ne doit prendre orgueil en son fait.

---

123 B, prest de. A, ce mettre. — 133 B, courtoisiennes. — 144 A, par escript.

---

1. C'est-à-dire leur peau.

2. Les précédents éditeurs se demandent avec raison s'il n'y a pas ici une allusion à la *Farce nouvelle de l'Antechrist*, où l'on voit deux poissonnières et une bourgeoise se disputer violemment.

Digitized by Google

Pourtant qu'avez le babil affaicté
Et fait au roy, d'un desir affecté,
Certain recueil qui ne vault pas deux pommes,
Advis vous est qu'avez tout conquesté;
Mais vous n'avez mieulx de luy onc esté
Que nous avons et qu'encores nous sommes,
Et mesmement de tous ses gentilz hommes,
Tant qu'ilz ont fait en Rouen residence.
Peu se priser est signe de prudence.

Se vous pensez, par voz parlers couvers,
Et par regardz que gectez de travers,
Avoir le bruyt et vogue au temps qui court,
Combien que ayez les engins bien ouvers,
Vous perdrez temps et vostre peine envers
Telz grans dresseurs comme sont gens de court.
Courtisiens, pour le vous faire court,
Sont grans mondains, subtilz, rusez et fins.
On fault souvent de venir a ses fins.

v° De vous vanter d'estre grans bombancieres,
Grans bragardes, prodigues despencieres,
Et de jouer au flux a toutes restes,
C'est peu de fait et train de brenacieres.
Nous sommes bien aussi bonnes censieres,
Et d'un cueur gay autant comme vous estes;
Ne nous tenez donc pour simples ne bestes,
Car nostre estat n'entendez soubz ne sus.
Tous les bons tours qu'on fait ne sont pas sceuz.

N'ont pas esté gens de court bien contans
Et bien traictez de nous durant le temps
Que le roy s'est voulu tenir icy?
Si ont, certes; aussi pour passe temps
Les aucuns d'eulx, hardis, bons combatans,
En ont jousté et tournoyé aussi,
Qui est bien signe evident, Dieu mercy,
Qu'ilz ont trouvé grant courtoisie en nous.
Femmes d'esprit sont a priser de tous.

---

157 B, ne *m.* — 159 B, mieux onc de luy. — 168 B, perdes. — 173 B, boubancieres. — 184 AB, cest. — 186 A, Les anemys. — 190 A, Fernans. B, Femme.

Digitized by Google

Et, fussiez vous plus sages que Pallas,
Ne pensez pas detenir en voz las
Ces gens de court par voz amoureux tours;
Car, quant est d'eulx, ailleurs gist leur soulas.
Fol. avj. D'estre en Paris ilz seroient bien tost las;
Aussi le roy n'y sera pas huyt jours.
Courtisiens vont et viennent tousjours;
En leur promesse il n'y a point d'arrest.
Gensdarmes vont partout ou la guerre est.

De par les dames singulieres
De Rouen, qui, en jeu comptant,
Cuident bien valoir les merdieres
De Paris, autant pour autant.

L'ACTEUR

Quant les dames de Paris d'aventure
Virent l'escript des dames rouennoises,
Et en eurent bien a plain fait lecture,
Tost jugerent, par clere conjecture.
Qu'aucun tachoit les mettre en de grans noises;
Par quoy soudain damoiselles, bourgoises,
Furent d'advis, veu leur presumption,
De leur mander des lettres peu courtoises,
Et leur respondre a leur rescription.

La Responce des dames de Paris.

Qui vous esmeult, noz dames de Rouen,
De despriser noz plaisans musequins.
v° En vous cuidant exaulcer mesouen?
Deportez vous, car vostre cordouan
Ne vault plus rien a faire brodequins.
Vous demonstrez bien tost voz vercoquins
Et ne savez quel mouche vous a point.
Parler d'aultruy ne fault que bien a point.

Si nous avons de cueur et de puissance
Receu le roy, chacune en son degré,
En luy faisant si humble obeissance
Et ung recueil de telle esjoyssance

192 A, peustez. — 207 A, Tout.

Digitized by Google

Qu'il a pour vray prins nostre acueil en gré,
Nostre renom n'en est point denigré,
Et, s'il l'estoit, de l'endurer c'est force.
Chacun tousjours de bien faire s'efforce.

Ce qu'avons fait, n'est que benignité
Qui de le veoir joye nous renouvelle;
Mais qui eust eu bonne oportunité
A mettre avant toute mondanité,
Ainsi qu'on fait en une entree nouvelle.
Notez ce point dedans vostre cervelle,
Que nous eussions fait triumphe incredible.
A cueur vaillant il n'est rien impossible.

Fol. avij. Mais, quant a vous, ou pensoient voz sotins
Povres maris a ceste belle entree,
Qui appellent les nostres maillotins?
Ainsi qu'on voit, ce sont parfaitz mutins,
Et y ont bien leur asnerie monstree,
Car il n'y a ne pays ne contree
Ou aujourd'huy on ne s'en raille et rie.
De fol exploict ne vient que raillerie.

Ja n'est besoing alleguer les deffaulx
De leur desordre; on sait bien tous les neux
De leurs fainctes, de leurs beaulx eschaffaulx,
Et mesmement qu'ilz furent si briffaulx
Que le roy vint luy mesme au devant d'eulx.
Aussi ces roys, en leurs farses et jeux,
Nos escolliers ne les oubliront pas.
Reigler se fault en haulx faiz par compas.

Vous alleguez et dictes que sur toutes
Les gens de court ont dit de vous du bien
Et qu'ilz ont fait grans tournoymens et jouxtes,
Ruades, saulx, pannades, virevoustes,
Et faitz d'armes ung je ne sçay combien;
Touchant ce fait, nous vous mescroyrions bien
v° De leur avoir fait ployer maintes lances.
Pour fait d'amours, ce sont de grans vaillances.

D'avoir traicté et fait de grans secours
A gens de court, mignons, bragars, gorriers,

---

259 A, mainte.

Digitized by Google

Avoir povez les talons si trescours
Qu'ilz ont bien peu estre en voz basses cours
Logez au large en despit des fourriers :
Plusieurs furons ont fouillé voz terriers,
Dont les congnins ont souffert dur assault.
Tel est vaincu qui le premier assault.

Touchant braguer, vous en faictes mestier,
Ou point d'honneur n'avez parolle plate ;
Car la femme d'un povre savetier,
D'un lunetier, d'un cloutier, ou gantier,
Dedans Rouen a robes d'ecarlate ;
Cessez ce train ; le grant estat vous gaste,
Et advisez de vous bien gouverner.
Trop grant orgueil ne peult longtemps regner.

Conclusion. Nous disons sur cecy
Que vous n'avez, ne vous, ne voz marys,
Envers le roy, n'envers la royne aussi
Point eu d'honneur, et le croyons ainsi,
Fol. viij. Quoy qu'en ayez les cueurs assez marris.
Baisez le poulce aux dames de Paris
Qui ont a ce coup vostre entree abolye.
Normans ne sont bons qu'a menger boulye.

Par les dames parisiennes
Qui ont, par leurs nobles espritz
A trencher des courtisiennes,
Emporté sur toutes le pris.

L'ACTEUR

Après qu'on eust ce que dit est traicté
Et depesché le poste sur le champ,
Pour ce que j'ay pour les dames esté
Simple advocat[1], d'en faire le traicté
Je m'advisay, pour lire mesouan
Et pour monstrer que celles de Rouen
Ont eu envye a leur notable arroy,
Car ce debat vient pour l'entree du roy.

De bien en mieulx.

266 B, Plusieurs foulons ont foule. — 282 A, demes. — 286 A, leur.

1. Le poète se présente ici comme l'avocat des dames. Nous avons dit ci-dessus qu'il avait composé une pièce satirique intitulée : *L'Advocat des dames de Paris*.

Digitized by Google

II

LA RESCRIPTION DES DAMES DE MILAN A CELLES DE PARIS ET DE ROUEN

[PAR MAXIMIEN]

La reſcription des dames de Millan/a celles de Paris et de Rouen.

Le Lecteur.

Ces iours paſſez/en vng banquet notable
Que lon faiſoit par ſoulas delectable
Pour feſtoyer pluſieurs bonnes gallоiſes
Apres ſoupper ains que ſortir de table
Fut mis auant vng iargon ſcript veritable
Des ſeignoires/et dames millanoiſes
Quelles mādoyēt aux dames et bourgeoiſes
Tant de Paris que celles de Rouen
Pour appaiſer aucunes debatz et noiſes
Que en ſemble ont eu/ou auroient me ſouuen
Il y auoit pluſieurs grans gens de bien
Et des bragardz/vng ie ne ſcay combien
Bien acouſtrez/bien gorriers/bien en point
Qui entendoient aſſez ytalien
Dont lung dentre eulx qui le parla treſbien
Le declaira a tous de point en point.
Parquoy de ſon ieuz le couraige eſpoint
De le expoſer en mon rude pathos
Ce que iay fait quant iay eu temps a point
De Italien en langaige Francoys

Le treneur des lettres.

a.i.

FIG. 3.

Nous ne connaissons de cette pièce qu'une seule édition dont voici la description :

La rescription des ‖ dames de Millan/a celles de Paris ‖ et

Digitized by Google

de Rouen. *S. l. n. d.* [*Paris*, 1512], in-8 goth. de 4 ff. non chiffrés, de 26 lignes à la page, sign. *a*.

L'édition, imprimée avec les caractères de *Jehan Trepperel*, n'a qu'un titre de départ. Le r° du 1er f. contient 20 vers. La pièce ne renferme aucune gravure. Nous donnons (fig. 3) le fac-similé de la première page. — Cat. Rothschild, t. IV, n° 2854.

Fol. ai. LA RESCRIPTION DES DAMES DE MILLAN
A CELLES DE PARIS ET DE ROUEN

L'ACTEUR

Ces jours passez, en ung bancquet notable
Que l'on faisoit par soulas delectable
Pour festoyer plusieurs bonnes galloises,
Après soupper, ains que sortir de table,
Fut mis avant ung rescript veritable
Des seignores et dames millannoises,
Qu'elles mandoyent aux dames et bourgeoises,
Tant de Paris que celles de Rouen,
Pour appaiser aucuns debatz et noises
Que ensemble ont eu ou avroient mesouen.

La y avoit plusieurs grans gens de bien
Et des bragardz ung je ne sçay combien,
Bien acoustrez, bien gorriers, bien en point,
Qui entendoient assez ytalien;
Dont l'ung d'entre eulx, qui le parla tresbien,
Le declaira a tous de point en point;
Par quoy dès lors j'eus le couraige espoint
De l'exposer en mon rude pathoys,
Ce que j'ay fait quant j'ay eu temps a point,
De italien en langaige françoys.

La Teneur des lettres.

v° Salut a vous, mignonnes de Paris
Et de Rouen, qui, par aucun desroy,
Comme il est bruit, avez les cueurs marriz
Et grant debat pour les charivariz
Que vous avez fait a l'entree du roy;

Digitized by Google

Et, pour monstrer vostre notable arroy
Qui a esté bien sur le hault verdu [1],
Vous en levez ung si terrible effroy
Qu'il semble advis que tout soit ja perdu.

Aucuns seigneurs et chevaliers de France,
Desquelz avons par gracieuseté
Acquis l'amour, la grace et l'acointance,
Et qui vouldroient nous servir en substance
Tant ont trouvé en nous de honnesteté,
Nous ont rescript ce que fait a esté,
Qui n'est signe que d'eulx soyons hayes,
Et en quel point le roy avez traicté,
Dont en Millan nous sommes esbahyes.

Veu qu'on vous tient en France si gentilles
Et que de vous grant louenge on exprime,
Comme avez vous esté si inutilles
Que vous n'avez trouvé façons subtilles
De faire exploict dont partout fust extime?
Pas trop avez le cueur pusillanime;
Bien le monstrez par raison entendible,
Car au recueil d'ung roy si magnanime
Besoing estoit de faire l'impossible.

Quant est de vous, point n'avez de cervelle,
Fol. aij. Rouennoises, bien le manifestez,
De n'avoir fait rien dont il soit nouvelle,
N'aucun triumphe a une entree nouvelle,
Comme est celle dont si fort vous ventez,
Ou vous n'avez nulz esbatz invantez,
Ne aucun bruyt que a honte et deshonneur;
Et par ce point ne vous en tourmentez
D'en parler plus, au moins pour vostre honneur.

30, *Impr.* de de.

---

1. Cette locution signifie « être pimpant ». On lit dans la *Moralité des Enfants de maintenant* (Viollet-le-Duc, *Ancien Théâtre françois*, III, p. 33) :

Ou vont ces compaignons gentilz?
Ilz sont bien *sur le hault verdus*.

Le *Monologue de la Chamberiere desproveue du mal d'amours* (Montaiglon, *Recueil*, II, p. 247) contient encore ce passage :

Suis je pas *sus le hau't verdu*?
Je ne suis point, midieux, fardee
De violettes ni de templettes.

Digitized by Google

Pareillement de vous, Parisiennes,
Quoy que deussiez avoir bon pied, bon œil,
Et estre ennuyt grandes courtisiennes,
De doulx maintien, jeunes et enciennes,
Pour a chascun faire ung joyeulx acueil,
Si vous avez fait au roy bon recueil,
Ce dictes vous, nous vous en croyons bien,
Mais n'en prenez en voz cueurs nul orgueil.
Car, comme on dit, ce a esté moins que rien.

Si vous voulez parler ou mectre en train
Aucune entree ou recueil de cest an,
Parlez comment en estat souverain
Le roy de France atout son noble train
Fist, troys ans a, son entree a Millan,
Dont il fut bruyt jusqu'en Jherusalem
Pour la brague qui y fut lors monstree,
Ce qu'avez fait n'est au pris que boucan;
Jamais ne fut une pareille entree.

On ne sçavroit vous compter l'excellence
Le noble estat, la droicte gentillesse,
v° Le triumphe, la grant magnificence
Et grand recueil, l'honneur, la reverence,
Les chers presens, la prodigue largesse,
Les grans esbas, le soulas et liesse
Que luy firent dames et damoiselles;
Car en effet ce fut telle noblesse
Que, comme on dit, tout alloit par escuelles.

Pareillement on ne vous savroit dire
Les assemblees et sumptueux convys
Que l'on y fist, ou n'avoit que redire;
Les grans bancquetz pour passer temps et rire
Ausquelz furent maintz entremectz servys,
Ne d'autre part, les gracieux devis,
Les beaulx plaisirs et les joyeulx esbas
Qu'on luy faisoit, car il sembloit advis
Que Dieu du ciel fut descendu cy bas.

Par ce moyen, la grace des Françoys
Et leur amour acquismes tellement

77, te grant.

Digitized by Google

Qu'ilz en firent grans jouxtes et tournoys,
Ou l'on rompeist plusieurs fustz et gros boys,
Et se y porta chascun d'eulx vaillamment.
Brief, le roy fust lors si humainement
Traicté par nous qu'il en fut tout joyeulx
Et tous ses gens contens entierement;
Aussi jamais on ne le traicta mieulx.

D'avantage, quant il plairoit au roy
Y retourner, luy et ses gentilz hommes,
Receu seroit en sumptueux arroy,
Fol. aiij. Mieulx que devant, sans aucun desarroy,
Et nous deust il couster d'or mille sommes;
Pour quoy de fait bien esbays nous sommes
De vous autres qui luy avez ainsi
Fait un recueil qui n'a valu deux pommes,
Tant en Rouen comme a Paris aussi.

Du second point, pour le fait de voz bragues,
Vous avez eu ensemble aucun debat,
En reprochant l'ung a l'autre les bagues
Que vous portés, qui sont parolles vagues,
Et en avez mené ung grant sabat;
Mais, puis qu'il fault parler de vostre estat,
De vostre train et belle braguerie,
On nous a dit, pour le vous dire a plat,
Que ce n'est rien que toute pietrerie.

Pourveu que ayez chaperons ou cocquilles
Vieux et usez, tous neufz, de vieulx drapeaulx,
De templectes ou de belles beatilles,
Avec ung tas de menuz agobilles,
Comme afiquetz, patenostres, joyaulx,
Chesnettes d'or creuses, petitz anneaulx,
Chausses trainans, les pantoufles crotees
Et vos corsès dessirez par lambeaux,
Advis vous est qu'estes bien attinctees.

Mais, touchant nous, tout serché et enquis,
Pour vous faire des nostres ouverture,
Nous ne portons que tous habitz exquis,
Acoustremens excellens et requis

1[illegible]6, ces gens. — 121, to'neuf. — 126, Chauses. — 128, attinctes. — 131, expuis.

Digitized by Google

v° De grant valeur et riche garniture;
Et en effect nous sommes de nature
Si fort gentes, si frisques, si gorrieres,
Que, s'en près nous vous estes de vanture,
On vous tiendroit nos simples chamberieres.

Et qu'il soit vray, pour triumpher tousjours
Et nous monstrer fresches et grans bragardes,
Nous ne portons que soye a tous les jours,
Damas, satin, fin drap d'or et velours,
Tout decouppé a travers par taillades;
Puis noz habbitz sont tous faitz a grans bardes,
Entrelassez et bordés de fil d'or,
Dont nous semblons si gayes et gailardes
Que de nous veoir c'est de fait ung tresor.

Dedans Millan nous n'avons poïnt la guise
De nous vestir d'aucune drapperie;
La soye y est comme par despit mise
Et le drap d'or decouppé comme frise
Par grans quartiers; c'est une seigneurie,
Et tout au bors la riche broderie,
De plus grans taulx que perles et rubis,
Car la façon avec l'orfaverie
Couste plus cher que ne font voz habbitz.

Touchant le chef, comme droictes pouppees,
Rien n'y portons, et feist il neige ou glaces,
Les poytrines blanches, bien esquippees
Et de l'abit les manches decouppees
Par grans taillis ou la chemise passe
Fol. aiiij. De Holande, brodee d'or et de passe
D'esguillettes d'or, affin qu'on les voye
Et pantouffles, pour se trouver en place,
Toutes neufves et couvertes de soye.

Pour demonstrer la singularité
Qui est en nous, au soir, sur le serain,
Nous passons temps a nostre huys en esté,
En grans chaises, et pour honnesteté
Tenons chascune ung eventail en main

134, neus. — 141, et fin drap dor et de velours. — 145, Dout. — 159, monches. — 160, gran.

Digitized by Google

En demonstrant lors noz faces a plain,
Plus luysantes que tables cristalines;
Mais, en yver, quant le froit vient en train,
Nous les mussons de martres subelines.

Quant nous voulons aller en lieux divers,
Nous y allons en chariotz triumphans,
Riches, parez, tous de soye couvers,
Dorez par tout a tor et a travers,
Sur des chevaux puissans comme elephans;
Mais, quant a vous, comme petis enfans,
Vous vous faictes mener a gros lourdaulx
Paleferniers, tous salles et puans,
Et qui ne font que sentir les chevaulx.

Ce non obstant que ne voulons tascher
Vous reprendre, regardez desormais
De vos chausses tirer et attacher
Et voz ongles coupper et esplucher,
Sans plus porter voz pantoufles jamais
Si crotees, car, notez pour ung metz,
v° Sy noz maris estoient telz que François,
Quoy que soyons frisques sans aucun mais,
Que le serions encore plus dix fois.

Conclusion, nous ne pouvons penser
Qui vous esmeut d'esmouvoir telles noises
Et de vouloir l'une a l'autre tancer
Pour vous cuider, priser et avancer,
Vous de Paris, contre les Rouennoises
Ou autrement, veu que les Lyonnoises
Qui vous passent n'en ont nul debat pris;
Par quoy nottez que aux dames mylannoyses
De tout honneur est ennuyt deu le pris.

De par les dames et princesses
De Millan, qui sont, compte rond,
Reputees nymphes ou deesses
Au pris que les Françoyses sont.

177, Dorees. — 180, grous. — 186, espelucher.

Digitized by Google

L'ACTEUR

Le lendemain dont j'euz le soir souppé
Au bancquet qui dessus est descript,
Combien que ailleurs fusse bien occuppé,
Après que fut mon serveau destouppé
D'aucun penser dont il estoit prescript,
Je translatay en françoys ce rescript
Qu'avoyent mandé les dames de Millan,
Comme dit est, en lombart, par escript,
Aux mignonnes de Paris et Rouen.

De bien en mieulx.

III

LA RESCRIPTION DES FEMMES DE PARIS AUX FEMMES DE LYON

On ne connaît qu'une seule édition ancienne de cette pièce. On peut en citer en outre deux manuscrits et une réimpression moderne.

A. — la rescrip-‖Tion des femmes de paris Aux femmes de ‖ Lyon. ‖ ℂ Lettres sus mettez vous en voye ‖ Allez chantant fidelium... — [Fol. 2 v° :] ℂ *Cy finist la rescription des fem-‖mes de paris aux femmes de lion.* — [Fol. 3 :] responce ‖ faicte par les dames de lyon : sur la rescriptiõ ‖ des parisiẽnes/qui commence Salut a vous. ‖ ℨ cetera. ‖ Bon iour vous soit donne ‖ Parisiennes... — [Fol. 4 v° :] ℂ *Cy finist ladicte responce. S. l. n. d.* [*Paris, vers* 1512], in-4° goth. de 4 ff. non chiffr. de 30 lignes à la page, sans sign.

Les caractères sont ceux de *Pierre Le Caron* et de son successeur *Guillaume Ier Nyverd*. Ce livret, dont nous reproduisons la première page (fig. 4), ne renferme aucune gravure. Brunet le cite (t. IV, col. 1246) et nous apprend qu'un exemplaire s'en trouvait dans la collection Nugent, vendue en 1831. — Bibl. de Lyon, 767.

B. — Le poème se retrouve dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles (21552-21569); mais il a sans doute été copié sur un imprimé.

C. — Il en existe aussi une copie plus moderne (collection de notre ami, M. Paul Lacombe) exécutée par M. Durand de

Digitized by Google

Lançon, au milieu du XIX^e^ siècle. La disposition graphique

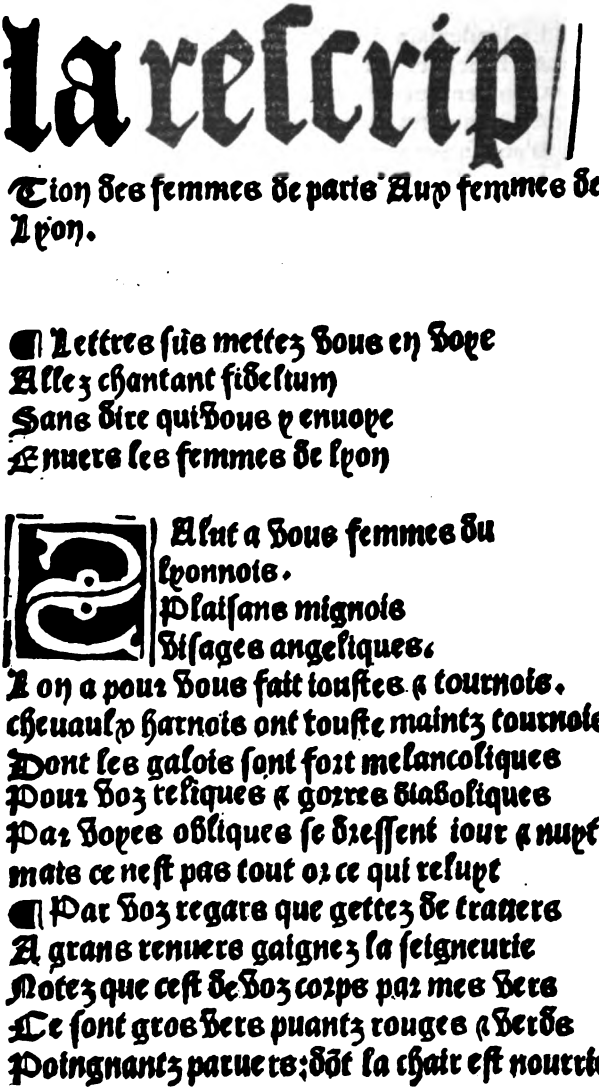

La reſcrip
tion des femmes de paris Aux femmes de Lyon.

¶ Lettres ſus mettez vous en voye
Allez chantant fidelum
Sans dire qui vous y enuoye
Enuers les femmes de lyon

Salut a vous femmes du
lyonnois.
Plaiſans mignois
Viſages angeliques.
A on a pour vous fait touſtes ⁊ tournois.
cheuaulx harnois ont touſte maintz tournois
Dont les galois ſont fort melancoliques
Pour voz reliques ⁊ gorres diaboliques
Par voyes obliques ſe dreſſent iour ⁊ nuyt,
mais ce neſt pas tout or ce qui reluyt
¶ Par voz regars que gettez de trauers
A grans tenuers gaignez la ſeigneurie
Notez que ceſt de voz corps par mes vers
Ce ſont gros vers puantz rouges ⁊ verds
Poingnantz paruers: dõt la chair eſt nourrie.

FIG. 4.

prouve que le copiste avait à sa disposition un exemplaire de la pièce imprimée.

Digitized by Google

D. — Une Poésie satirique du XVI^e^ siècle. — La Rescription des femmes de Paris aux femmes de Lyon. Responce faicte par les dames de Lyon sur la rescription des Parisiennes. Avec un commentaire et des notes, par J. de Lubac. *Lyon, Imprimerie d'Aimé Vingtrinier, rue Belle-Cordière*, 14. 1864, in-8 de 22 p.

Extrait non spécifié de la *Revue du Lyonnais*, t. XXVIII (1864), pp. 558-565, et t. XXIX (1864), pp. 81-90. — L'éditeur a eu la fâcheuse idée de découper les deux pièces par petits morceaux pour ajouter des commentaires à chaque fragment. Le texte qu'il nous donne est incomplet (les vers 64, 87, 89 et 92 de la *Rescription* ont été omis); il est, de plus, inexactement reproduit. Les commentaires ne nous apprennent rien.

M. de Lubac ne nous dit pas où se trouvait l'original qu'il a eu sous les yeux; c'était sans doute celui de la Bibliothèque de Lyon, car nous savons que cet amateur, né à Valence (Drôme) en 1833, a été sous-préfet à Saint-Julien (Haute-Savoie) [1].

LA RESCRIPTION DES FEMMES DE PARIS AUX FEMMES DE LYON

Fol. 1. Lettres, sus, mettez vous en voye,
Allez chantant *Fidelium*,
Sans dire qui vous y envoye,
Envers les femmes de Lyon [2].

Salut a vous, femmes du Lyonnois,
Plaisans mignois, visages angeliques;
L'on a pour vous fait joustes et tournois;
Chevaulx, harnois ont cousté maint tournois,
Dont les galois sont fort melancoliques,
Pour vos reliques et gorres diaboliques;

8, *Impr.* et harnois.

1. O. Lorenz, *Catal. général de la libr. franç.*, t. VI, 1877, p. 184.

2. Une pièce insérée dans *L'Amoureux Passetemps*, l'*Epistre à une dame de Lyon*, qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec la *Rescription des femmes de Paris*, est précédée d'un quatrain qui rappelle celui que nous publions:

Superscription

Lettre, [sus,] mettez vous en voye
Et allez saluer la dame
Que j'ay choisi de cœur et d'ame,
Puis que vers elle vous envoye.

Digitized by Google

Par voyes obliques se dressent jour et nuyct;
Mais ce n'est pas tout or ce qui reluyt.

Par voz regars que gettez de travers
A grant renvers gaignez la seigneurie;
Notez que c'est de voz corps par mes vers :
Ce sont gros vers puantz, rouges et verds,
Poingnants, parvers, dont la chair est nourrie:
v° Quant est pourrie il n'est pas temps qu'on rie.
Quoy que l'on die, c'est vanité sans doubte.
Tel a beaux yeux qui souvent ne voit goute.

Riez, chantez, caquetez, brocardez
Et regardez les gorriers perruquez;
Allez, monstrez voz musequins fardez,
Contregardez voz corps et culz bardez;
Plus ne tardez, trouvez vous aux banquets,
Dressez caquetz, presentez les bouquetz;
Pour tous acquetz le bruyt sur vous redonde.
Mieulx vault bon los que richesse en ce monde.

Je m'esbahis dont vous tenez la guise
D'estre en l'eglise ainsi encaquetees;
C'est grant horreur comme l'on se desguise.
Avez vous quise ceste façon exquise,
Tresmal acquise, qui vous fait effrontees,
Trop moins doubtees et trop plus eshontees
Que les hantees publicques et infames?
Honte siet bien a bonnes preudefemmes.

Lors que devez dire voz oraisons
Ris et blazons en l'eglise cerchez;
Mieulx vous seroit de garder voz maisons
Que jamais homs par telles achoisons
N'eust les prisons, que de voz yeulx trenchez
Vous y marchez ainsy qu'en pleins marchez
Et remarchez mignons a vostre vueil.
C'est en amour un grant poste que l'ueil.

N'avez vous pas congnoissance bien ample
Que Dieu du temple chassa tous les marchans?
Cela devez retenir pour exemple.
Fol. 2. Quant je contemple gorriers en vostre temple
De freeur tremble de voz regars tranchans.

24, et culz fardez. — 48, gorre.

Digitized by Google

Marchez aux champs; vos marchez sont meschanz,
Trop empeschans le sentier de raison.
La maison Dieu est maison d'oraison.

Que peut servir ainsy vous reparer,
Pigner, parer de passes et templetes?
Quant viendra ame et corps a separer,
Bien desancrer fauldra et desmarer
Pour reparer tous voz faictz et emplectes,
Voz boitelettes, pouldres de violettes,
Muscz et baguetes ne vous serviront pas.
Pensez que mort est tresdangereux pas.

Vous œilladez et gettez voz regars
De toutes parts, ainsi que vont oyseaulx,
Selon le vent, vers ung tas de coquars,
Vilains longars qui gettent gros brocquars,
Comme faux gars, plus infectz que meseaulx,
Rouges museaulx; de motz disent nouveaux
Ainsi qu'oyseaulx qui caquetent en cage.
Femme se pert d'escouter tel langage.

Il vous siect bien d'acoustrer voz visages
Et prendre usages de fard qui le cuyr taint,
Dont corrigez nature en ses ouvrages.
O quelz oultrages! Par voz lasches courages
Voulez oultre eages refreschir vostre taint :
Il est bien taint se la Mort vous attaint,
Qui vous estaint. Couleur n'avrez en face :
Il n'est beaulté que soudain ne s'efface.

Femme de bien doit estre en Dieu fervente,
Pour vent qui vente, ferme sans varier;
Mais a Lyon ce beau renom s'esvente :
Tant ait grant rente, elle se met en vente.
Nul ne s'en vante en rien contrarier.
Pour charier filles a marier,
Leur font lier le boucquet sur l'oreille.
Beau biller a qui a bille pareille.

Trop me deplaist que tant laidure dure;
Luxure sure toute noblesse blesse.
Homme qui voit cette laidure dure
Procure cure, la corrompure pure,
Rompure pure, car la simplesse blesse.
Prouesse, ou esse? Si gentillesse lesse,

Digitized by Google

Jeunesse n'esse. Le goust de la Mort mort.
Qui vit il vit, qui est mort il est mort.

Femmes, saichez, pour certain vous mourrez
Quant me orrez comparoir en personne.
En tel estat tousjours ne demourrez;
Plus ne pourrez a l'heure que vouldrez.
Du tout fauldrez si la grant cloche sonne.
Qu'on s'i fassonne, la raison si est bonne.
Il en est temps, ne perdez corps et ame.
S'on vous reprent, c'est signe qu'on vous ame.

Cy finist la Rescription des femmes de Paris aux femmes de Lyon.

Fol. 3. RESPONCE FAICTE PAR LES DAMES DE LYON SUR LA RESCRIPTION DES PARISIENNES QUI COMMENCE : Salut a vous, *et cetera.*

Bon jour vous soit donné, Parisiennes,
Ou bonne nuyt, lequel que mieulx amez!
Tousjours tenez voz façons anciennes
Et tranchez fort des retoriciennes
Quant voz escriptz jusques a Lyon semez.
Moult asprement vous tranchez et blasmez;
Mais a docteur siet mal autruy reprendre
Quant il y a sur sa vie a reprendre.

Se a Lyon on fait jouste ou combat
Pour maintenir gentillesse gorriere,
Se on y dance ou dresse quelque esbat,
Se on y joue, s'on gaudit ou combat,
Et qu'on donne grans coupz a la barriere,
Est il besoing d'en parler en derriere
Et en mener une si malle vie?
Du bien d'autruy ne doit on prendre envie.

v° De noz regars, dont voulez brocarder
Et dont jonchez nous gaignons les seigneurs,
Les yeux sont faictz pour veoir et regarder,
Et s'en garde qui s'en voudra garder;

92. il voit. — 97, si *est supplée*. — 12, quant on gaudist.

Digitized by Google

Car aux seigneurs sont deuz biens et honneurs.
Laissez prescher carmes, freres mineurs
Et mendians; ce n'est a vous affaire.
Ung chacun doit penser de son affaire.

Rire, chanter, dancer et caqueter
Desirons fort, nous autres de Lyon.
Se nous allons par honneur banqueter,
En devez vous tous les sains cliqueter
Et en semer de maulx ung million?
Se aux amans noz cueurs humilion,
Vous ne deussiez en prendre ennuy mais aise.
Un jour plaisant en vaut cent de mesaise.

Se par voz ditz entendez nous dompter,
C'est tout abus; de ce ne tenons compte.
Tousjours voulez simples gens surmonter
Et vostre bruyt elever et monter.
Soubdain descend celluy qui trop hault monte.
Il fait mal veoir une femme sans honte,
Mais detracter est vice aussi dampnable.
De soy mesdit qui blasme son semblable.

Vous nous chargez, quant a l'eglise sommes,
De noz mignons a veue d'œil remarcher;
Ce nous seroient comme importables sommes
Que nous veissions les jeunes gentilzhommes
En leurs gorres sur la terre marcher.
S'en l'eglise vostre parler est cher,
Fol. 4. Le nostre, non, car nous avons dispense.
En beau parler n'a nul qui ne l'y pense.

Quant Dieu chassa les marchans de l'eglise,
Il eut raison, car, festes et jours ouvriers,
Ces larrons la avoient prins une guise
D'y amener vendre leur marchandise,
Et la pluspart estoient grans usuriers.
Ainsy n'est pas de noz gentilz gorriers,
Car nul entend qu'on y achate ou vende,
Mais chascun saint veult avoir son offrende.

Touchant le poinct de noz acoustremens,
Il semble a veoir que fort vous courroussez.
Dont nous portons si beaux abillemens;

Digitized by Google

N'en tenez plus voz plais et parlemens,
Ne caquetez que de voz culz troussez.
Maints amoureux se treuvent destroussez
Pour les estatz que voulez contrefaire.
Necessité fait prou de choses faire.

De reprocher noz regards et œillades,
Il souffisoit une fois l'avoir dit;
D'ouyr parler povres amans malades.
Quant ilz lisent les rondeaulx et balades,
Ce n'est que train de l'amoureux esdit.
Laissons a part se ung mesdisant mesdit
Sur les dames ou n'y a que redire.
Il vaut trop mieulx se taire que mesdire.

A quel propos nous parlez vous de fard?
Ja n'est besoing de ce nous accuser;
Mais vous aultres, qui portez taint blaffard,
Querez moyen trouver estoffe et art,
v° Ou practique pour en savoir user;
Ce n'est que abuz de vous y amuser,
Et de raison passez les fins et bonnes,
Car vous estes aussi belles que bonnes.

Femme de bien qui a le cueur fervent
Pour ung assault ne trebuche ou varie;
Vostre babil, trop plus legier que vent,
Seme partout que a Lyon il se vend
Mainte fille premier qu'on la marie;
Tel langage a raison contrarie
Et qui le dit merite qu'on le paye.
On ne mort pas tousjours ce qu'on abaye.

S'il vous deplaist veoir l'ordure durer
En congnoissant la noblesse blessee,
Besoing sera s'on l'endure endurer;
A vous n'est pas telle cure curer,
Car bien avez vostre adresse dressee;
Pour quoy vous a gentillesse laissee.
Soleil ne luyt en l'ombre, ne par nuyt.
Trop grater cuyt, aussi trop parler nuyt.

71, mesdire. — 75, blaffars. — 76, de trouuer.

Digitized by Google

Assez savons que nous toutes mourrons :
C'est la reigle dont nesune s'exempte.
Quant la cloche ou la trompette orrons,
Non plus que vous derriere demourrons;
A telle heure fauldra qu'on se presente.
Plus n'en avrez pour ceste heure presente;
Mais, si de nous parlez ou blasonnez,
Parisiennes, prenez vous par le nez,

Cy finist ladicte Responce.

IV

LA RÉFORMATION DES DAMES DE PARIS FAICTE PAR LES LYONNOISES

Il existe au moins sept éditions de ce livret, dont deux réimpressions modernes. Nous allons en donner la description. Presque toutes ont dû être accompagnées de la *Replique des dames de Paris* qui sera décrite dans le chapitre suivant. Il semble, en effet que, si la *Replique* a été imprimée pour accompagner la *Reformation*, celle-ci a d'abord paru isolément et que, devant le succès qu'elle trouvait auprès des lecteurs, les éditeurs ont publié la *Replique* en un cahier qui pouvait se joindre au premier. Du reste, ces pièces fort rares ont été presque toujours traitées séparément dans les catalogues des bibliothèques où elles sont conservées. Exception est faite, bien entendu, pour l'édition E, au sujet de laquelle il n'y a aucun doute à avoir, le titre de cette édition de la *Reformation* mentionnant aussi la *Replique*.

A. — La reformation des dames de ‖ Paris/Faicte p les Lyonnoises — ¶ Si fine la reformation des dames ‖ De paris faicte par les lyonnoises. *S. l. n. d.* [*Paris, vers 1512*], in-8, goth. de 4 ff. non chiffr. de 23 lignes à la page, sans signat., fig.

Les caractères sont ceux de Guillaume Ier Nyverd, et la gravure qui orne le titre (voy. fig. 5) est la même que celle qui se trouve sur celui de la première édition du *Debat des dames de Paris et de Rouen*, décrite ci-dessus, I, édition A (fig. 1). Au-dessous de cette gravure, nous avons ici, en guise de préface, un quatrain que nous retrouvons dans les autres éditions de la *Reformation*, notamment dans l'édition E (voy. ci-dessous).

Le seul exemplaire que nous connaissions de la première édition

Digitized by Google

de la *Reformation des dames de Paris*, se trouve à la Bibl. nat. (Rés. Ye 3006 [ancien Y 6154 + A]); il est probable qu'il a autrefois appartenu à Guyon de Sardière et qu'il se trouvait joint à la *Re-*

FIG. 5 — Édition A.

plicque des femmes de Paris, décrite ci-après, article V, édition A (fig. 9).

Nous trouvons en effet dans le catalogue des livres de cet amateur (1759), sous le n° 571, la description d'un recueil composé de dix pièces gothiques dans lequel étaient compris des exemplaires de la *Reformation* et de la *Replique* qui doivent être précisément les

Digitized by Google

exemplaires dont nous nous occupons ici. La collection de Guyon de Sardière ayant été acquise en bloc par le duc de La Vallière, nous devrions retrouver ce recueil dans l'une des ventes du célèbre bibliophile; nous n'avons pu l'y découvrir, de sorte que nous ignorons quand et comment il est entré à la Bibliothèque du roi, où il a sans doute été dépecé.

Fig. 6. — Édition B.

B. — La reformatiõ || Des dames de Paris : faicte par les da-||mes de Lyon. — ¶ Cy finist la reformation des dames || de Paris faicte par les Lyonnoises. — *S. l. n. d.* [*Lyon, vers* 1512?), in-8°, goth. de 4 ff. n. chiffr. de 27 lignes à la page, sans signat., fig.

On peut affirmer, sans la moindre crainte de se tromper, que ce livret, ainsi que la *Replicque* décrite ci-après, article V, édition B

Digitized by Google

(fig. 10), sont d'origine lyonnaise; mais il serait téméraire de vouloir déterminer l'imprimeur auquel nous les devons. Les caractères paraissent être ceux de Claude Nourry, dit le Prince. La gravure de la *Reformation des dames de Paris* semble être due à l'artiste qui a gravé celle du *Discord des trois chevaliers*, sorti des presses de *Martin Havard*, également Lyon.

C'est à une heureuse trouvaille faite dans l'épaisseur du carton d'une vieille reliure, que l'on doit la connaissance des trois seuls exemplaires de cette pièce, qui paraissent subsister. Montaiglon (*Recueil de Poésies françoises*, t. VIII, 1858, p. 241) a eu l'excellente idée de conter le fait, et nous dit qu'il en a vu un exemplaire dans la collection de M. Cigongne. Cet exemplaire a figuré en effet, sous le n° 703, dans le Catalogue de cet amateur et est maintenant conservé à Chantilly (Catalogue Delisle, n° 1405 (1). Un second exemplaire se trouvait chez M. de La Roche Lacarelle (Catal., 1888, n° 168) et fait maintenant partie de la Bibliothèque J. de Rothschild (Catal., t. III, n° 2592 (1). Un troisième exemplaire appartenait à M. Le Roux de Lincy; il a figuré dans la première vente des livres de cet érudit (8-15 nov. 1855), sous le n° 825 (cf. le Catalogue de la vente des estampes, 19-27 nov. 1855, p. 192); nous en ignorons le sort actuel. Ces trois exemplaires présentent cette particularité d'être à toutes marges et en partie non fendus.

C. — ¶ La reformatiõ ‖ des dames de pa‖ris faicte Par les ‖ Dames de Lyon. — ¶ *Cy fine la reformation des dames* ‖ *De Paris faicte par les Lyonnoises. S. l. n. d.* [v. 1520?], in-8 goth. de 4 ff. n. chiffr. de 26 lignes à la page pleine, sign. *A*.

Le titre (fig. 7) est orné d'un bois qui représente un bourgeois et une bourgeoise près desquels un homme est agenouillé. Le même bois se voit sur le titre d'une édition du *Remede Tres‖utile contre La Peste, Laquelle court a p̃sent en plusieurs ‖ lieux...*, qui se trouve dans le même recueil, mais nous n'avons pas retrouvé le livre pour lequel elle a pu être exécutée. Le texte commence au verso du titre.

Les caractères sont ceux de Lotrian ou de l'imprimeur qui travaillait habituellement pour lui. Lotrian ayant exercé comme libraire de 1518 à 1546, la date de cette édition est certainement moins ancienne que les deux précédentes. C'est probablement cette édition que Brunet a citée dans son *Manuel*, t. IV, col. 1178. Nous ne connaissons pas d'édition de la *Replicque* correspondant à cette édition de la *Reformation*. — Biblioth. municip. de Versailles, G. 164 (Recueil E. 472. c., 5e pièce). — Ce recueil, qui fait partie des livres de l'abbé Goujet conservés à la Bibliothèque municipale

Digitized by Google

de Versailles, avait appartenu au duc de La Vallière, et figure dans le *Catalogue* publié par De Bure en 1783, t. II, n° 2975.

D. — ¶ La reformatiõ ‖ Des Dames de Paris, Faicte par les ‖ Dames de Lyon. — Cy fine la reformation des dames de

¶La reformatiõ des dames de pà ris faicte Par les Dames de Lyon

Fig. 7. — Édition C.

‖ Paris faicte par les Lyonnoises. *S. l. n. d.* [*Paris* (?), *vers* 1530 (?)], in-8 goth. de 4 ff. n. ch. de 25 lignes, signature a; fig.

Sur le titre, dont nous avons le regret de n'avoir pas pu, en raison des circonstances présentes, nous procurer de fac-similé, gravure avec passe-partout : un jeune homme et une jeune fille con-

Digitized by Google

versent dans un jardin; en haut, passe-partout vide. Au verso du 4e feuillet, au-dessous des mots *Cy fine...*, etc., gravure représentant des hommes et des femmes.

Nous n'avons pas pu voir cette édition qui est conservée à la Bibliothèque Colombine à Séville; nous en avons emprunté la description à l'excellent catalogue publié par notre jeune ami M. Jean Babelon (*La Bibliothèque française de Fernand Colomb*, Paris, É. Champion, 1913, in-8e, p. 184, ne 193).

L'hypothèse de la date que nous attribuons à ce livret s'appuie sur la note que Fernand Colomb avait l'habitude d'inscrire sur ses livres : *Este libro costo 1 dinero en leon por setiembre de 1535, y el ducado vale 570 dineros*, constatant que la pièce lui avait coûté un denier, à Lyon, en septembre 1535.

E. — La, || Reformation : sur || les Dames de Paris, faicte par les || Lyonnoises. || Responce, ¶ Replicque des Dames de || Paris, Contre celles de Lyon. — [A la fin :] *a Paris, || Par Guillaume Nyuerd Imprimeur. S. d.* [*après* 1557], in-8 goth. de 8 ff. non chiffrés de 26 lignes, signat. B dans le 2e cahier.

Nous avons ici la seule édition dont le titre mentionne à la fois *La Reformation* et *La Replicque;* nous ne pouvons donc nous dispenser de les décrire ensemble. C'est cette édition qui nous fournit le nom de l'auteur du quatrain préliminaire que nous avons signalé dans la notice de l'édition A, édition dans laquelle il est resté anonyme. Ici, il est intitulé : *Quatrain du seigneur du Rouge et Noir aux lecteurs.* Nous avons parlé de ce personnage dans la *Romania*, t. XVI, 1887, pp. 467-468.

Le texte de la *Reformation* commence au verso du titre et celui de la *Replique* au 5e feuillet, se terminant sur le 8e, au bas duquel on lit : ¶ *Fin du replique des dames de Paris.* Au verso, dans un encadrement imprimé sur fond blanc et d'un dessin de style Renaissance, au-dessus du nom de l'imprimeur, on voit la marque de Guillaume II Nyverd ou de Nyverd, qui exerça de 1557 à 1568 à l'enseigne du *Bon Pasteur.* Cette marque (46 millim. sur 32) est inédite, et représente en effet le *Bon Pasteur*, avec cette devise : *Ego sum Pastor Bonus.* Silvestre ne l'a pas recueillie. Dans le haut et dans le bas du cadre, le chiffre G. N. Mais dans le bas, le typographe a imprimé : G. N. (*sic*).

Nous donnons (fig. 8) la reproduction du titre. L'*opulente bourgeoise* qui y est représentée, vient du matériel de Pierre Levet, qui s'est servi de cette gravure pour représenter *la grosse Margot* dans le *Testament* de Villon, imprimé en 1489. Nous en remarquons

Digitized by Google

ensuite la présence dans le *Pathelin* de Germain Bineaut ou Beneaut, puis dans le même ouvrage imprimé par Pierre Le Caron vers 1497 (*Maistre Pierre Pathelin hystorié*. Paris [Soc. des anciens

La,
Reformation: sur
les Dames de Paris, Faicte par les
Lyonnoises.
Resonce, & Replicque des Dames de
Paris, Contre celles de Lyon.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Fig. 8. — Édition E.

textes], 1904, p. 3, édit. *b* et pp. 5-6, édit. *e*. — *Catalogue Fairfax Murray*, n° 435). Et quand, de plus, nous en voyons la contrefaçon dans différentes éditions du *Compost et Kalendrier des Bergiers*, imprimées par Guy Marchant, de 1491 à 1500 (Cf. Pellechet-Polain, t. III, n°s 3903-3910, et le *Catalogue Fairfax Murray*, n° 103), nous

Digitized by Google

renonçons à expliquer les *avatars* de l'existence de cette planche, ainsi constatée au cours de plus d'un demi-siècle.

Le seul exemplaire que nous connaissons de cette édition, décrite par Brunet dans son *Manuel*, t. IV, col. 1178, appartient à la Bibliothèque nationale (Rés. Ye 2998; ancien Y 6153 + A); il fait partie d'un recueil qui a figuré dans le catalogue de la vente La Vallière, de 1783, rédigé par Guillaume De Bure et Van Praet, t. II, n° 2941.

F. — La Reformation...

Réimpression exécutée d'après l'édition E, dans les *Poésies des XV^e^ et XVI^e^ siècles...* Paris, Silvestre (imprimerie de Crapelet), 1830-1832, in-8. C'est la 8^e^ pièce du volume; elle est datée de 1830. Montaiglon a sévèrement critiqué cette réimpression dans son *Recueil de Poésies françoises*, t. VIII, 1858, p. 243.

G. — La Reformation...

Réimpression exécutée d'après l'édition A, par A. de Montaiglon, avec une notice bibliographique, dans son *Recueil de Poésies françoises*, t. VIII, 1858, p. 241-252.

Édit. A, Fol. 1. LA RÉFORMATION DES DAMES DE PARIS
FAICTE PAR LES LYONNOISES

Dedans Lyon, ou femmes sont famees
Et renommées par leurs charivaris
Fut ordonné que celles de Paris
Seroient en tout par elles reformees.

v° Pour reformer voz estas tant divers,
De maulx couvers, notez ce qui s'ensuit.
Premierement voz huis laissez ouvers,
Et, a l'envers, les genoulx descouvers,
Droit et travers appetez le deduit.
Argent vous duyt et du tout vous seduyt,
Dont avez bruyt, qui n'est pas trop propice,
Car ce que faictes ce fait par avarice.

Parisiennes, qu'ainsi voz culz bardez,
Vous vous fardez pour avoir plus beau taint;

Titre C. sur les Dames de Paris. — B C D, faicte par les dames de Lyon. — 1-4, *On lit dans E, en tête de ces vers :* Quatrain du Seigneur du Rouge et Noir aux lecteurs. — 11 B, qui.

Digitized by Google

Nous vous pryons que plus ne nous lardez,
Mais regardez noz motz entrelardez
Et les gardez sans que rien soit enfraint.
Chacun se plaint et dit qu'il est contraint
Par vostre train rompre banque en la ville.
Pour trop serrer on perd souvent l'anguille.

On dit partout que, pour voz grans bobans,
Sur selles, bancz, vous mettez cul au vent;
Pour des panthoufles ou pour quelques rubans
Plusieurs gallans, rongneurs, grateux, gallans,
Foullent dedans vostre trou bien souvent;
Vostre devant sera doresnavant
Mis bien avant au royalme de Surie[1],
Fol. 2. Puis que tels gens ont sur vous seigneurie.

Nul ne vault riens qui ne se fait valoir;
Noble vouloir doibt tascher a cela.
Parisiennes, pour quelque bague avoir,
Comme on peult veoir, et pour petit d'avoir,
Sans dire gare, chascun vous fait cela,
Puis ça, puis la, sans jamais dire « Hola ».
Courez, allez, vela vostre entregent.
De voz personnes on fine a peu d'argent.

Se on vous prie, prenez argent a sommes,
Ou a grans sommes, sans tant vous metre au bas.
Soliciteurs qui n'ont vaillant trois pommes,
Ce sont voz hommes, et les vrays gentilzhommes,
Nobles personnes, vous chassez des esbas.
Dessus voz bas, pour les vieux combas,
On voit a tas monter gens bas percez,
Dont voz honneurs sont bientost renversez.

Pour voz façons on voit, du temps qui court,
Fuyr la court de Paris et frontieres;
Vostre maintien est orgueilleux et lourt;

---

21 E, bombans. — 22 A B E, et bancz. — 23 E, Pour souliers de drapt ou pour aucuns passemens. — 24 E, Plusieurs mignarts. — 35, Allez *ne se trouve que dans* E.

---

1. On rencontre fréquemment ce jeu de mots. *Aller en Surie*, c'est gagner le mal de Naples, mal que les médecins combattaient par des sueurs forcées. Voy. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, I, p. 149; II, p. 107; III, p. 299.

Digitized by Google

Pour faire court, tout mignon frisque et gourt
A nous acourt pour noz doulces manieres.
Vous estes fieres, rebelles et routieres,
v° Grandes ouvrieres de moquer en tout lieu.
Mais qui trop mocque il est mocqué de Dieu.

Plus ne portez les pantofles bridees,
Mais debrideez pour mieux faire clac clic;
Par ce point la sont plus tost deschaussees,
Des piés octees, pour estre tost montees,
Bien eschaufees, dessus quelque chalit.
Souvent on dit que, pour prandre delit,
Sus ung beau lit, de pour qu'on ne le gaste,
Il faut avoir nect piés et nette patte.

Un temps qui fut, vous eustes de Lyon
Passe Fillion[1] pour vous bailler conduite;
De noz fins tours vous monstra ung million;
C'est l'esguillon et vray emerillon,
Plus que Villon a tel finesse duite.
Par grant poursuite a nous l'avons reduite
Et s'est instruicte a Lyon de nouveau.
Chascun oyseau doit trouver son nid beau.

Vous contrefaictes du tout les Ytaliennes;
Dea, Parisiennes, ce cas la fort nous greifve.
Damoiselles, marchandes, courtisiennes,
Jeunes et anciennes, noires comme Egyptiennes,
Sont practiciennes de se coiffer en gresve.
Fol. 3. Le cueur nous cresve, car un porteur de Gresve,
Non vaillant feve, chargera a sa femme
Ung grant estat pour contenter ma dame.

Vous demandez les gorgias carrez,
Cloz et serrez pour hausser la poictrine,

59 E, peur. — 60 A, nectz pied. — 62 A B E, vous *manque*. — 64 A, vrays. — 67 E, et est. — 70 E, ce cas la vous defendons. — 73 E, sont praticiennes se roiffer en passefillions. — 75 E, souffrira a sa femme. — 76 A, conter. — 77 E, les gorgias frairez [*sic*]. — 78, pour cacher.

1. Cette femme galante avait pour mari Antoine Bourcier, marchand lyonnais, que Louis XI fit venir à Paris en lui donnant un office de conseiller à la Chambre des Comptes. Le v. 67 nous apprend que la Passe-Fillon retourna plus tard à Lyon. Voy. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, I, p. 299; XII, p. 247.

Digitized by Google

D'or et de soye dessus billebarrez,
Corsetz pressez et chapperons fourrez
Trop plus que assez, pour mieulx faire la mine.
Orgueil vous mine, follie vous domine;
Sur vous se fine le bien de voz marys :
C'est tout l'estat des femmes de Paris.

Il fault avoir la robe d'escarlate,
Que l'estat gaste, pour mieulx braguer a point,
Des patenostres d'ambre fin ou d'agaste
Par langue plate, qu'ainsi le jhenin flate;
Fault a grant haste avoir l'argent au poin.
Tel n'a pourpoin, ne robe, a ung besoin
Que par ce poin ne faille mettre en gaige.
Il est bien fol qui croit en tel langaige.

Quant vous trouvez es festes et banquestz
Par voz caquestz cuidez qu'on vous reclame;
Pour caqueter cuydez faire conquestz
Et pour boucquetz parvenir aux conquestz
v° D'amour tout pretz; mais cela est infame,
Et gardez fame pour fuyr tout diffame,
Car toute femme doibt estre attrempée.
Parolle dicte n'est jamais recouvree.

Ypocrites, plaines de bigotages,
Varletz et pages avez après la queue;
Aux eglises ilz vous font les messages,
Macquerelages, sans craindre Dieu n'images,
Dont telz oultrages fault que viennent en veue.
Sortez en rue, ne craignez d'estre veue,
Car place deue n'est le temple de Dieu;
Pour tel cas faire fault sercher aultre lieu.

De voz marys jouez a la pelote,
Qu'est chose sotte, dont deussiez avoir honte;
Vostre babil, qui faulceté denote,
Idiotz les note et du tout les assote;
Onc de marote fol ne tint si grant compte.

---

80 A B, Corsetz fourrez et chapperons pressez — E, Corcestz fourrez, chapperons garensez. — 81 B, que assez. — 84 B, que lestat. — 85 E, la grande vertugalle. — 88 B, longue plate. — 96 E, Et par gands [*sic*] musguetz. — 99 A, artrempee. — 101 B E, Ipocrites estes. — E, et plaines. — 108 E, chercher. — 110 B, Qui est. — 111 A B E, batil que. — 112 A E, ydiod. — 113 A E, mariote. — B, mariottes.

Digitized by Google

Chascune dompte le sien et le surmonte,
Comme on racompte, en tresmaulvaise guise.
Tel pluye vient du vent de la chemise.

Vous faictes croyre que de quines sont ternes,
Et de quaternes que se sont ambesars,
De vecies que sont claires lanternes,
Fol. 4. Et de cavernes que sont belles tavernes,
Ou les caternes y jouez par hasars,
Et que liespars se sont petitz poupars,
Aussi que mars ne vient point en careme :
Menteries composent vostre prohesme.

Voz contenances sont par nous sincopees
Et eclopees; pour vostre gravité
On vous nomme de Paris les poupees,
Painctes, fardees, de grace mancipees,
Enveloppees de folle vanité.
Mondanité en a l'auctorité,
Fragilité dedans ses liens vous maine.
Mal advisé endure tousjours paine.

Se nous bragons, nous le povons bien faire,
Car nostre affaire le peult bien supporter.
La court avons, qui nous est necessaire
Pour nous reffaire et nostre estat parfaire
Et contrefaire, pour mieulx contrepeter.
On doit noter que bragues fault porter
Pour contenter gens de voulenté franche.
Selon les bras on doit faire la manche.

N'avons nous pas gens d'Eglise, gens d'armes
Faisans vacarmes par joustes et tournois?
v° En noz frontieres donnent maintes alarmes;
Pour toutes armes, du devant sommes fermes,
Puis a tous termes recepvons maintz tournois.
Françoys, Angloys, Lombars et Genevois
Par plusieurs fois nous portent du contant.
Ung doulx acueil rend tout homme content.

---

121 A, y ioue. — B, il ioue. — 122 B, liepars sont. — 138 B, fault porter. — 147 E, nous apportent.

Digitized by Google

Povoir avons de voz cas reformer
Et d'informer de voz bragues haultaines;
Le train de cour nous a voulu nommer
A droit former, noz editz confermer,
Pour diffamer voz coustumes villaines,
Combles et plaines de grans folies vaines,
Toutes certaines d'une imperfection.
A faulx abus il fault correction.

Corrigez vous, amendez vostre fait.
Ou par effet il y fauldra pourvoir;
Laissez l'estat qui vostre honneur deffaict,
Ord et infaict, de follie refaict,
Tout imperfaict, cler a appercevoir.
Devez sçavoir que nous avons povoir
Et bon vouloir de reformer voz cas;
Nous le ferons, ou mourrons au pourchas.

Si fine la Reformation des dames de Paris faite par les Lyonnoises.

V

LA REPLICQUE FAICTE PAR LES DAMES DE PARIS CONTRE CELLES DE LYON

Il existe de cette pièce au moins six éditions, dont deux réimpressions modernes. Les unes doivent être précédées de la *Reformation* (éditions A et B, par exemple), mais il en est d'autres qui ont pu paraître isolément; peut-être aussi ne connaissons-nous pas les éditions de la première pièce auxquelles celles de la seconde doivent se joindre (éditions C et D). On a pu faire la même remarque, mais en sens inverse, au sujet de la *Reformation*.

A. — Sensuyt la replicque faicte par les ‖ dames de paris ƶtre celles de lyon ‖. — Finis. *S. l. n, d.* [*Paris, vers* 1512], in-8 goth. de 4 ff., dont les pages contiennent 20 lignes, signat. *b*.

---

163 E, voz bas. — 164 A, mouīs. — *Souscription.* — B, Cy finist. — E, *qui omet la mention finale* : a Paris, par Guillaume Nyuerd Imprimeur.

Digitized by Google

Sur le titre (fig. 9) se trouve la même gravure que sur celui du *Debat des dames de Paris* (fig. 1) et sur celui de la *Reformation* (fig. 5); les caractères sont ici les mêmes que dans ces deux pièces et permettent d'attribuer l'impression à Guillaume Ier Nyverd. Nous renvoyons donc, à ce sujet, aux notices qui précèdent de ces deux

FIG. 9. — Édition A.

pièces. — Au verso du titre, deux autres femmes qui sont aussi des personnages du *Therence en françois*, mais dont les banderoles sont restées vides; la signature *b* que porte l'unique cahier permet de croire qu'il doit ne pas être séparé de la *Reformation* (édition A, fig. 5) à la notice de laquelle nous venons de renvoyer le lecteur.

L'unique exemplaire connu de cette édition appartient à la

Digitized by Google

Bibliothèque nationale (Rés. Ye 3008; ancien Y 6154 Aa); il porte le nom manuscrit de Guyon de Sardière.

C'est celui dont Montaiglon s'est servi pour sa réimpression (voir ci-dessous, édition G) et qui a été décrit par Harisse, *Excerpta Colombiniana*, 1887, p. 162, n° 205.

Fig. 10. — Édition B.

B. — Sensuyt la re-‖plicque faicte par les dames de ‖ Paris : contre celles de Lyon. — ¶ Finis. *S. l. n. d.* [*Lyon*, vers 1512?], in-8 goth. de 4 ff. non chiffr. de 19 lignes à la page, signat. *a*, fig.

Le titre, ainsi qu'on peut le voir par notre reproduction (fig. 10) porte une gravure qui est certainement de la même main que la figure ornant le titre de la *Reformation* (édition B, fig. 6). Bien que les petits caractères soient différents, il ne semble pas douteux; pour les différentes raisons que nous avons déjà données, que les deux pièces doivent être réunies.

Digitized by Google

Des trois exemplaires de la *Replicque* qui subsistaient en 1855, nous savons que celui de M. de La Roche-Lacarelle est maintenant dans la Bibliothèque J. de Rothschild (Catal., t. III, n° 2592 (2), et que celui de M. Cigongne se trouve maintenant à Chantilly, Catal. Delisle, n° 1405 (2). Quant à celui de M. Le Roux de Lincy, il a dû suivre le sort de la *Reformation* à laquelle il était joint et nous ne savons pas ce qu'il est devenu.

C. — Sensuyt la re‖plicque. Faicte par les dames de paris con‖tre celles de Lyon sur le rosne.— ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*Paris*, v. 1512], in-8, goth. de 4 ff. non chiffr. dont les pages contiennent 20 lignes. Pas de signature.

Enſuyt la re
plicque. faicte par les dames de paris con
tre celles de Lyon ſur le roſne.

Fig. 11. — Édition C.

Le titre, en trois lignes, dont nous donnons la reproduction (fig. 11), occupe la partie supérieure de la première page, sans gravure. Le verso est blanc, ainsi que le verso du dernier feuillet. Nous croyons reconnaître dans cette impression une tentative de contrefaçon ou imitation de l'édition lyonnaise (édition B, fig. 10). Elle a été décrite par Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, 1887, p. 162, n° 204. — Bibl. nat., Rés. Ye 3007; ancien Y 6154 A.

D.— Sensuit la replique faicte par les dames de Paris contre celles de Lyon sur le Rosne. *On les vend a Paris/ au Palays/ a la galerie comme on va a la chancelerie. S. d.* [*vers* 1520 ?], in-8 goth. de 4 ff.

Nous n'avons pas retrouvé d'exemplaire de cette édition et nous en empruntons la description au *Manuel* de Brunet, t. IV, col. 1240. L'adresse indiquée peut être celle de Jehan Saint-Denis, de sa veuve, de Lotrian, de Jehan Longis et de plusieurs autres libraires qui se sont succédé. Nous sommes porté à croire qu'il s'agit de

Digitized by Google

Jehan Saint-Denis, mais, n'ayant pas vu la pièce, nous ne saurions essayer de préciser la date de publication, qui se placerait entre 1512 et 1531, annees extrêmes de l'exercice de ce libraire.

E. — Sensuyt la replicque...

Édition inséparable de la *Reformation* décrite ci-dessus, Édition E, fig. 8. Voir la notice qui précède cet article.

F. — S'ensuyt la replicque...

Réimpression exécutée, d'après l'édition précédente dans les *Poésies des XV^e^ et XVI^e^ siècles...* Paris, Silvestre (imprimerie de Crapelet), 1830-1832, in-4. — Cf. ci-dessus, *La Reformation...*, édition F.

G. — S'ensuyt la replicque...

Réimpression exécutée d'après l'édition A (fig. 9), par A. de Montaiglon, avec une notice bibliographique, dans son *Recueil de Poésies françoises*, t. VIII, 1858, p. 253-257.

Édit. A, Fol. 1. S'ENSUYT LA REPLICQUE
FAICTE PAR LES DAMES DE PARIS CONTRE CELLES DE LYON

Fol. 2. Pour replicquer a ce que avez dit
Par interdit, la responce notez.
Nous reformer il vous est interdit;
Par faict et dit sur nous n'avez credit.
De droit escript les coustumes hantez,
Nombrez, comptez, mesurez, limitez,
Et vous mettez de ce fait en amende,
Car droit le veult et rayson le commande.

Dedans Paris damoyselles, bourgoyses,
Bonnes galloyses seront privilegees;
Le cueur avons de loyalles Françoyses,
Humbles, courtoises, fuyans debatz et noises;
Mais Lyonnoises sont tousjours eshontees,
D'honte domptees, de plusieurs frequentees,
Et trop hantees pour porter ung bon fruict.
Ce n'est pas tout que d'acquerir grand bruit.

Titre C, Lyon sur le rosne. — D, *ajoute* : On les vend a Paris, au Palays, a la galerie comme on va a la chancellerie. — 1 A, a ce quauez.

Digitized by Google

Puis que parlez si avant de noz fards,
Par noz brocardz vous voulons brocarder
Premierement touchant voz fiers regardz,
Sotz et coquars gettez en plusieurs pars,
v° Qui sont espars de loyaulté garder.
Pour bien larder sur vous fault regarder
Sans plus tarder; lors verrez par effaict :
Qui bien corrige doit corriger son faict.

Ung chascun dit que pour or et argent
Vostre entregent vous vendez tout a plain;
De decepvoir dictes que c'est art gent;
Conte et regent vous rendez indigent,
Dont toute gent de vous se deult et plaint.
Qui honneur ne craint il doibt estre contraint,
Chargé. attaint de reproche et diffame,
Car chasteté doit abunder en femme.

Lubricité vous tient en son cercueil;
Aussy Orgueil vous atraict dans ses las;
Mondanité faict de vous a son veul.
Par veüe d'œil et faintise d'acueil
Plusieurs ont deuil et en disent : helas!
Vostre soulas en fin rend l'hommes las,
Privez d'esbatz et navrez par douleur.
Ung faulx regard deçoit maint noble cueur.

Fol. 3. Si nous bragons par noz bragues haultaines
Portant grans chaines, vous en fault il parler?
Nobles sommes et dames souveraines,
Humbles humaines, de toutes vertus plaines.
Par montz et plaines nostre bruyt peult voller;
On peult aller, rire, chanter, galler,
Sans ravaller bobans comme constantes.
Mieulx vault honneur que richesse ne rentes.

Touchant la cour, ne faisons pas grant compte
De duc ne conte; ne tenons rien qu'en frische;
Gardez la bien, car elle vous remonte.
Sur vous on monte; par argent on vous dompte;

---

18 A, Par voz. — 26 A, argent. — 29 A, deul. — 34 B, de lens. — 36 A, et ataint. — 44 A, et humaines. — 45, A B, peut *manque*.

Digitized by Google

Comme on racompte, vous rendez cerf et biche.
Povre ou riche, liberalle ou siche
Ne vault pas miche quant met son corps a pris.
En voz filez les plus rouges sont pris.

De noz panthoufles vous parlez follement,
Arrogamment et en maulvaise sorte.
Si nous chaulsons sur le gay, mistement
Et frisquement, pour estre proprement,
v° Honnestement, selon l'estat qu'on porte,
Vostre cohorte a deshonneur s'apporte,
Comme on rapporte ça et la en tous lieux.
Nul ne mesdit s'il n'est faulx envieux.

Touchant noz culz, que voulez garsonner
Et blasonner par voz sottes parolles,
Ilz sont formez, rien n'y fault façonner
Ne massonner, pour façon leur donner.
Ne ordonner. Soubz vos fainctes parolles
Vos estes folles et usez de bricolles;
En voz escolles n'a que faulx exercice.
Qui vous ensuyt de folie est complice.

Vous recevez toutes gens pour ostaige;
A brief langaige, vous prenez blanc et bis;
Sur vous s'estend le masculin lignage;
Jeune ou hors d'aage de vous reçoit l'hommage;
Pour le truage tout prenez *pro vobis*,
Pour voz abis et rominagrobis.
Maintz alibis serchez trop deshonnestes.
Au kalendrier on y met les grans festes.

Fol. 4. Vers vous viennent diverses nations
Et mansions pour le faict de la guerre;
Pour les avoir vous faictes pactions,
Adjunctions de basses regions,
Commotions de mettre cul a terre
Pour ce caterre qui descend a grant erre,
Sans aller querre des frontieres de Rains;
De telz honneurs tous voz coffres sont plains.

---

56 A, y sont pris. — 62 A, sa porte. — 69 A, soubz faintes. — 72 AB, et complice.

Digitized by Google

On cognoit bien vostre voulloir avare,
Qui se compare a feu qui brusle et ard;
Ung gros marane ayant force denare,
Ou ung messare, pourveu qu'il vous repare,
Sans dire gare, d'amour luy monstrez l'art;
En toute part, comme ung vieulx jaune lart,
Sans aultre esgard vous estes reclamees,
Lyonnoises, pour argent diffamees.

Finis.

---

93 A, lard.

Digitized by Google

JOURNAL PARISIEN

DES ANNÉES 1412 ET 1413

Au cours de la mission qui nous a permis, à la fin de l'année 1876, de collationner à Rome le manuscrit adopté comme base de notre édition du *Journal d'un bourgeois de Paris*, notre attention s'est portée sur un fragment de Journal parisien pour les années 1412 et 1413, qui nous a paru non seulement différent du *Journal d'un bourgeois de Paris*, mais encore de toutes les chroniques, connues jusqu'ici, se référant au règne de Charles VI. Ce fragment, dont nous avons pris copie et que nous croyons intéressant de faire connaître, est extrait d'un manuscrit du Vatican, fonds de la Reine de Suède, n° 1502, où il forme un cahier, tout maculé de boue, dont l'écriture est du xv^e^ siècle. L'auteur inconnu de ce *Journal* est certainement Parisien; un habitant de Paris, seul, était à même d'entrer dans les détails où se complaît le narrateur; c'est ainsi qu'il s'étend volontiers sur les nombreuses processions qui furent organisées à Paris durant l'année 1412, énumérant les reliques qui furent portées dans ces cérémonies religieuses, ce qui tendrait à faire croire qu'il pourrait bien appartenir au clergé. Quels étaient ses sentiments, il ne les laisse pas trop deviner; pourtant il ressort clairement des feuillets qui nous ont été conservés qu'il ne devait pas être du parti Armagnac, car il ne ménage guère ses adhérents. Dans maintes occasions, il va même jusqu'à les qualifier de traîtres, « qui tendoient de jour en jour à detruire le noble royaulme de France »; malheureusement, il nous paraît bien difficile de dégager la personnalité de l'auteur de notre récit.

A. Tuetey.

Mardy, ceulx de Sainct-Germain-des-Prez et Sainct-Eloy alerent à Sainct-Martin-des-Champs, nus piez et à torches,

Digitized by Google

portans le corps mons[r] sainct Germain et saincte Aure[1], comme devant.

Item, ce jour, les aprentis de la mercherie, chascun nuz piés et ung cierge en son poin de cire blanche peinte où estoit escript *Vive le Roy*, et ung escusson à III fleurs de lis, firent faire autour du cloestre Sainct-Innocent une noble procession, où estoient bien XL prestres, tous chascun un reliquere en son poin, puis firent dire en ladicte eglise devant l'autel sainct Loys une belle messe, où estoient bien... des meilleurs chantres qui pour lors fussent à Paris, et avoit orgues et grant quantite de bas instrumens, tant que le [peuple] disoit que c'estoit la plus belle messe que oncques ilz eust [veu] dire ne chanter.

Mercredi ensuivant, ceulx des Carmes, chascun ung reliquaire à sa main, nuz piez, alerent au Sepulcre[2]; et là dirent une belle messe et firent ung moult bel sermon.

Joeudi, les chauchetiers, nuz piez, chascun ung cierge en sa main, alerent à Nostre-Dame-des-Vausces en la Cite[3] et là firent dire une moult solempnele messe.

Vendredi ensuivant, (x[e]) de juing, tous les eglises de Paris et les Mendians[4] alerent à Nostre-Dame de Paris, et là fut prise la châsse sainct Marcel avec grant quantite d'aultres sainctes reliques, et alerent querir la châsse saincte Geneviefve, et revindrent à Nostre-Dame, où fut dite une solennele messe. Et en la compaignie des II chasses estoient les chasses saincte Clote, femme du Roy Clovis, premier roy de France, sainct Benoist, sainct Germain, saincte Oportune et une de ses costes, et la chasse sainct Justin et [sainct] Justinien, le corps du sainct Innocent tout nutz, les chiefs mons[r] sainct Jacques

---

1. Les reliques de saint Germain, évêque de Paris, étaient conservées à Saint-Germain-des-Prés, et celles de sainte Aure, première abbesse du monastère de Saint-Éloi, dans l'église de Saint-Eloi.

2. L'église du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, fut démolie sous la Révolution et remplacée par une grande maison de commerce, connue sous le nom de Cour Batave.

3. Il s'agit de la chapelle de Notre-Dame-des-Voûtes, au chevet de l'église de Saint-Barthélemy dans la Cité, qui fut annexée à cette église et reçut, en 1525, le nom de Notre-Dame-de-la-Fontaine.

4. Les quatre ordres mendiants, Franciscains, Jacobins, Carmes et Augustins.

Digitized by Google

et sainct Martin, et les bras sainct Thomas d'Acquin et sainct George[1], et moult d'aultres reliques, et tous les III estas de Paris, avecq le cardinal et evesque dessusdit, et la messe finée, fut reconvoiée la chasse saincte Geneviefve, comme elle avoit esté apportée.

Item, ce jour, vindrent à Paris en Nostre-Dame ceulx de Villeneufve-Sainct-George, des aultres villages aussy d'environ, qui aporterent grant quantite de reliques, et estoient hommes, femmes et enffans nuz piez, et portans, chascun selon sa faculté, cierge ou torche ardant[2].

Samedi, XI[e] jour dudit moys de juing, tous freres et seurs de la Confrarie aux bourgoys de Paris firent chanter en l'église de la Magdelaine en la Cité[3] une messe très notable, et tenoit chascun et chascune ung cierge en sa main devotement.

En ce temps, le seigneur de Bloqueaux[4], Robert Le Roux[5], Clignet de Braban[6], tous III traistres, prindrent par traison la ville de Verum Tierache[7], et quant elle fut robée, Robert

---

1. Le bras de saint Georges se trouvait dans l'église du Sépulcre.

2. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 22, décrit la procession générale du 10 juin, « une des plus honnourables que on eust oncques vue », qui attira un concours extraordinaire d'habitants de Paris et des environs dans un rayon de 4 lieues, et signale notamment la présence de ceux de Villeneuve-Saint-Georges.

3. L'église de la Madeleine, dans la Cité, rue de la Juiverie.

4. Peut-être s'agit-il de Raoul de Boqueaux, chevalier, chambellan du Roi, qui commandait la place de Pierrefonds.

5. Le Roux (Robert), écuyer, au service du duc de Bourgogne, prit part en 1408 à la bataille d'Hasbain où furent défaits les Liégeois, et fut chargé en 1417 d'occuper la forteresse d'Auneau (V. la *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, t. I, pp. 357, 359; t. III, p. 220; la *Chronique de Lefevre de S. Remy*, t. I, p. 13).

6. Breban (Pierre de), dit Clignet, seigneur de Landreville, amiral de France (V. sur ce personnage le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 68, note 2).

7. Juvénal des Ursins rapporte cet événement en ces termes : « Le seigneur de Bloqueaux, Robert le Roux et messire Clignet de Breban prirent la ville de Vernon et firent plusieurs courses, et dommaiges au pays, et ne demeura en la place que Bloqueaux, les autres s'en allerent. Les communes du pays, voyans les maux que leur faisoient ceux qui estoient dedans, delibererent de les assieger. Et de fait, à l'aide d'aucuns officiers du Roy, les assiegerent, et trouva Bloqueaux moyen de s'eschapper, et se rendirent ceux de dedans, où fut pris Simon de Banvion et six autres, qui furent amenez à Laon et la eurent les testes coupees. »

Digitized by Google

de Clignet, atout leur pillage s'en partirent, et Bloqueaux demoura qui sus piez, fut assiegée des communes de Rains, de Chalons, de Laon, de Soissons, de Noyon, de Sainct-Quentin et d'aultres plusieurs bonnes villes, et avoit audit siege plusieurs bons gentilzhommes, qui de bon cueur faisoient leur devoir, et eussent prins ledit Bloqueaux, si comme l'on dit, se le ballif de Vermendoys [1] eust pour le Roy fait son devoir, mais lui et le sire Chint [2] firent les communes assaillir d'un costé, et les traistres s'en fuirent d'aultre costé, dont ilz furent tres fort blasmés, mais nonobstant ung chevalier, nommé Symon de Bannon, et VI escuiers furent prins, auxquelz le prevost forain de Laon [3] fist coupper les testes, dont le baillif et le sire Chint furent moult couroucez, mais pour lors n'en oserent dire ne faire riens, et manderent les communes au Roy, qui estoit devant Bourges en Berry au siege, comment la chose estoit alée, dont il fut tres dolent.

Lundi ensuivant, XIIIe dudit moys, ceulx de Sainct-Mor-des-Fossés, acompaigniez des Bons Hommes du Bois de Vinciennes et de XVI villaiges, apporterent le benoist corps mondit seigneur sainct Mor et le chief de monsr sainct Blaise, avec moult d'aultres sainctes reliques, et alerent tout droit à Nostre-Dame de Paris, et là dirent une tres devote messe, et estoient hommes, femmes et enfans, dont grant multitude y avoit, tous nuz piez, et pourtoient les hommes torches toutes ardans, et par especial en y avoit IIII tres notables [4]. Ce jour, ceulx de Sainct-Eustace porterent le corps dudit sainct Eustace à Sainct-Anthoine le Petit [5], et là dirent une moult solennelle messe.

---

1. Le bailli de Vermandois était alors Jean de Bains.

2. Probablement Gilles de Chin, seigneur de Busigny.

3. Peut-être s'agit-il de Thomelaire, prevôt de Laon en 1432, « qui fut assiegé à Passavant par le duc de Bar », fait prisonnier et exécuté. (*Chronique de Monstrelet*, t. V, p. 42.)

4. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 22, relate ainsi cette venue des habitants de Saint-Maur : « Lundi, XIIIe jour dudit moys, vindrent ceulx de Saint-Mor-des-Fossez, acompaignez de XVIII banieres, des reliques tres grant foison, vingt croix, tous piez nudz à Nostre-Dame de Paris, chanterent la grant messe. »

5. L'église du Petit-Saint-Antoine se trouvait rue du Roi-de-Sicile et rue Saint-Antoine.

Digitized by Google

En ce temps, la ville et chastel de Dun, qui moult sont fors et bien garnies de gens d'armes, se rendirent au Roy, saulve (leur) vie et leur harnoys, par si que ilz jurerent jamais eux armer contre le Roy[1], et aussy fist Yssodun[2] et plusieurs aultres villes, forteresses et chasteaux en Berry, auquel le Roy, comme piteux et debonnaire, pardonnoit leur faulte, pour ce que les ungs estoient sodoiers non tenans du Roy, et aux aultres, pour ce que sans lui travellier se venoient rendre.

Samedi, xi[e] de juing iiii[e]xii, arriva le Roy devant la cité de Bourges, atout son ost, qui moult estoit grant, et envyronna la cité tout autour, malgré tous les traistres qui dedans estoient, et tenoit le Roy le siege d'un costé, mons[r] de Guyenne d'aultre, et mons[r] de Bourgongne le tiers. Et le lundi ensuivant, les traistres requirent treves jusques au mercredi ensuivant[3], lesquelles le Roy leur envoya comme debonnaire, mais le mardi ensuivant, environ ii heures après midi, les desloyaulx cuidant trouver l'ost nu et desgarny, issirent iiii[c] [lances] par une faulce poterne pour courir sus à noz gens, qui vaillamment et sy hardiment les reçurent, que à leur dommaige et honte ilz furent repoussés dedans la ville, et y en morut plus de cent sur le champ, et bien xxx noyez et xl et l prins[4]. Et avoient ordonnés que bien ii mil bacinés qui dedens estoient s'en devoient saillir par un lieux, dont les iii devoient aller aux iii sieges, et le quart qui estoient montez sus chevaulx davantaige devoient à force de chevaulx venir prendre le Roy et

---

1. Le siège de Dun-le-Roi, aujourd'hui Dun-sur-Avron (Cher), est relaté avec détails par Monstrelet (t. II, p. 270). On voit par son récit que les assiégés capitulèrent au bout de neuf jours, à condition que Louis de Coraillles, sénéchal du Boulenois pour le duc de Berry, pût revenir auprès de ce duc sain et sauf. Trois jours après la reddition, Charles VI partit, laissant comme capitaine de cette place Gautier de Ruppes, chevalier bourguignon.

2. Juvénal des Ursins (p. 476) mentionne très sommairement la remise des ville et château d'Issoudun sous l'obéissance du Roi.

3. D'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 24 : « les Arminaz demanderent trefves, or furent données deux heures, non plus »; ces trêves furent conclues le 14 juin.

4. Le jour même de la conclusion des trêves, en effet, les assiégés tentèrent une sortie, conduite par le sire de Gaucourt, qui échoua complètement; ils perdirent 120 des leurs, sans préjudice de 40 prisonniers (V. *Monstrelet*, t. II, p. 275, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 24).

Digitized by Google

mons^r^ de Guyenne en leur tentes, et emmener prisonniers, et tuer le duc de Bourgongne, comme par les prisonniers fut sceu, mais Nostre Seigneur, qui tousjours a soustenu et secouru la noble fleur de lis, ne voult pas qu'ilz eschevassent leur tres desloyale entreprinse, et estoient dedans Berry, Bourbon, Albret et Gaucourt[1].

Mardi, XIII^e^ de juing, les XIII parroices de la Cité de Paris[2], nuz piez et tres devotement, alerent dire à Nostre-Dame-des-Champs une messe tres solennelle, et depuis vindrent aux Chartreux dire une anthene de Nostre Dame, et aussy faisoient en aultres lieulx les aultres parroices; et le mercredi ensuivant, ceulx de Sainct-Eustace et de plusieurs aultres eglises alerent, nuz piez comme devant, à Nostre-Dame de Boullongne la petite[3]; et ainsy toute ceste sepmaine, de jour en jour, se continuoient lesdictes processions par grant devocion.

Dimenche ensuivant, les Hospitaliers de Paris et toute la prevosté et viconté alerent, nuz piez comme devant, à Saincte-Geneviefve le Grant[4], et là dirent une belle messe, et puis revindrent au Temple dont ilz estoient partiz en grant devocion. Et le lundi ensuivant, ceulx de Sainct-Germain-des-Prez porterent en II châsses les benoys corps sainct Aniant et de sainct Lieffroy à Sainct-Martin-des-Champs. Et le mardi ensuivant, les parroices de la Cité alerent à Sainct-Martin-des-Champs en l'estat de dessus, et plusieurs alerent ce jour selonc leur devocion; et le mercredi ensuivant, alerent ceulx de la Saincte-Chapelle et plusieurs aultres eglises à Sainct-Marcel, et fut portée la vraye croix et le chief mons^r^ sainct Blaise. En ce jour, ceulx de Sainct-Martin-des-Champs vindrent, nuz piez

1. A Bourges se trouvaient, indépendamment des ducs de Berry et de Bourbon, des sires d'Albret et de Gaucourt, le comte d'Auxerre, Jean, frère du duc de Bar, le sire de Barbazan, les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Paris et de Chartres.

2. La Cité comptait quinze églises paroissiales, savoir : Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Pierre-des-Arcis, Saint-Christophe, Sainte-Madeleine, Sainte-Marine, Saint-Denis-de-la-Chartre, Saint-Barthélemy, Sainte-Geneviève-des-Ardents, Saint-Symphorien, Saint-Landry, Saint-Germain-le-Viel, Sainte-Croix, Saint-Jean-le-Rond, Saint-Martial et Saint-Michel.

3. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 23, mentionne une procession à Notre-Dame-de-Boulogne la petite, des paroisses de Saint-Nicolas, Saint-Sauveur et Saint-Laurent.

4. Il s'agit de l'église abbatiale de Sainte-Geneviève.

Digitized by Google

en la Saincte Chapelle et aporterent grant quantite de sainctes reliques.

Item, ceulx des Billectes, des Blans Manteaux et de Saincte-Croix-de-la-Bretonnerie vindrent à Saincte-Katherine-du-Val des Escoliers, tout le peuple aussy y aloit, nuz piez, tres volentiers sans en estre ennuyez, et ce jour, ceulx de Sainct-Maugloire et de Sainct-Leu-Sainct-Gilles, Sainct-Berthelemy et plusieurs aultres eglises, acompaigniez de grant multitude de peuple, tous nudz piez, alerent à la chappelle de Sains Martirs soubz Montmartre, et là furent portées moult de sainctes reliques, et y chanta-on une moult solennelle messe, en priant que Dieu veille garder le noble Roy.

Item, de jour en jour se continuoient lesdictes processions de mieulx en mieulx, tant dedans la bonne ville de Paris comme à l'environ, et portant grant quantité de nobles et sainctes reliques, et aussy chasses que passé a II ou IIIe ans n'avoient esté portées, et aussy s'efforcioient les prestres de requerir la court de paradis qui voulsist garder le noble royaulme de France que les traistres tendoient de jour en jour à destruire.

Item, quant au gouvernement de Paris, en gardant la ville jour et nuyt, avoit aux portes et par la ville tres grant et poissant guet, et n'estoit jour que ung des eschevins[1] n'alast par toute la ville à compaignie de II à IIIe hommes, bourgoys et marchans, notablement armez et montez, affin que nul inconvenient ne survenist en la bonne ville; et par ce moyen estoit le peuple en bonne paix, dont le Roy, quant il sot la nouvelle, lequel estoit devant la cite de Bourges, il remercya tres haultement Nostre Seigneur, en disant qu'il estoit plus tenuz à la bonne ville que à tout le monde, et que il tenoit et avoit ferme esperance que Nostre Seigneur luy donroit victoire sur ses ennemis par le moyen de son loyal peuple plus que par aultre chose. Et n'estoit gueres jour que le bon Roy et monsr de Guyenne ne rescripvissent à la bonne ville en humblement la remerciant et priant de tousjours perseverer, comme bons et loyaulx, dont estoit grant consolacion aux bons et dolour aux malvais.

1. Les quatre échevins alors en fonctions étaient Jean de Troyes, Jean de l'Olive, Robert de Belloy et Denis de Saint-Yon.

Digitized by Google

Item, le Roy estant devant Bourges, furent prins IIII traistres qui estoient sous l'estandart de mons^r Robert de Boissel [1], maistre d'ostel du Roy et ung des mareschaux de l'ost, lesquelz avoient traictié aux desloyaulx de Bourges de bouter le feu en plusieurs lieux de l'ost, affin que tandis que on entendroit au feu, que ilz courussent à force et destruisissent le Roy et son ost, mays la mercy Nostre Seigneur ilz faillirent à leur envie et par leur confession et par leur desloyal service, les III en furent sur piez decapitez et escartelez, et mis sur lances à pieces devant les portes de Bourges [2]. Les noms desdiz traictres mors sont Gilles de Soisy [3], escuier, nez de Soisy pres Compiengne, le second Enguerrent de Sevre [4], escuier, nez d'Yenville pres de Estrepagni en Veguessin, et son varlet, et le quart traictre, que on guearda pour plus dire, nommé m^e Gieffroy Varoul, nez des Basses Marches, secretaire de mons^r de Guyenne et clerc de mons^r Robert du Boissel, et avoit ledit clerc revelé aux traictres tout l'estat de l'ost, comme

---

1. Boissay (Robert de), chambellan et premier maître de l'hôtel de Charles VI, qui fut arrêté en 1413, lors de la sédition Cabochienne, incarcéré au Palais avec ses deux fils, et mis en liberté par le duc de Guyenne. Il était, en effet, maréchal de l armée envoyée contre le duc de Berry et chargé en cette qualité d'éclairer la marche en avant de la Charité-sur-Loire (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 641).

2. Le Religieux de Saint-Denis, Monstrelet et Juvénal des Ursins entrent dans les plus grands détails sur ce complot tramé par des gens de la maison de Robert de Boissay, qui formèrent le projet de mettre le feu dans la tente du Roi et avaient des intelligences dans la place de Bourges, renseignant les assiégés sur tout ce qui se passait dans l'armée royale.

3. Gilles de Soisy (ou plutôt de Choisy-au-Bac près de Compiègne) est désigné sous ce nom par le Religieux de Saint-Denis et Juvénal des Ursins; il est improprement dénommé, par Monstrelet, Gilles de Torcy, natif de Beauvais; ses biens confisqués furent rendus à sa veuve, Marguerite la Warente, en octobre 1412, par l'intercession du duc de Guyenne (Arch. nat., JJ. 166, n. 321).

4. Ce nom est défiguré par la plupart des chroniqueurs; Juvénal des Ursins l'appelle Enguerran le Senne; Monstrelet, Enguerran Le Fevre, Normand de nation.

5. Quant au secrétaire du duc de Guyenne, les chroniqueurs donnent un tout autre nom; Monstrelet et Juvénal des Ursins l'appellent Geoffroy de Buillon, secrétaire du Roi; le Religieux de Saint-Denis parle de Geoffroy de Villon.

Digitized by Google

celluy qui bien le scavoit; car il avoit receu et escript toutes les monstres.

Lundi, IIIIe jour de juillet CCCCXII, les seigneurs de la Saincte-Chappelle, nuz piez, alerent à Saint-Denis en France et porterent la vraye croix et le chief monsr-sainct Loys, lequel n'avoit este porté, passé avoit LX ans, et alerent en leur compaignie la parroisse Sainct-Eustace, Sainct-Honnouré, Saint-Germain l'Aucerrois, Sainct-Thomas, Saint-Nicolas du Louvre, les Quinze-Vingt, Saint-Innocent, le Sepulcre, Saincte-Oportune, Sainct-Jacques-de-l'Ospital, Saint-Saulveur, la Trinité, les XIII parroices de la Cité de Paris, et les Carmes, Jacobins, Cordeliers et Augustins, et ceulx de Sainct-Bernard, et le peuple environ par commune estimacion XXX mil, la plus grant partie nuz piez estans.

Item, ce jour, plusieurs aultres processions alerent hors de Paris, en l'estat cy devant dist, c'est assavoir, de Nostre-Dame de Boulongne la petite à Nostre-Dame-du-Mestel[1], à Sainct-Mor-des-Fossés, et ceulx de Nostre-Dame de Paris à Sainct-Martin-des-Champs, et moult d'autres processions de villaiges revindrent ce jour à Paris.

Item, ce jour, tandis que on faisoit les processions, ung message vint de par le Roy, lequel aporta lettres à la ville de Paris, comment de Bourges estoient yssus bien cinc cens combatens, qui cuidoient prendre le prevost de Paris qui menoit au Roy tres grant finance de Paris, et c'estoit aresté à la Charité, car plus n'avoit osé aler avant, pour ce que pou de gens avoit[2], mais le bon seigneur de Heily[3], bien acompaignié,

1. La chapelle de Notre-Dame-du-Mesche était un lieu de pèlerinage très fréquenté au XVe siècle (V. le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 24, note 3).

2. Voici comment ce fait d'armes se trouve rapporté dans Juvénal des Ursins (p. 476) : « Or fut envoyé le prevost de Paris de par le Roy à Paris, pour avoir argent, lequel en trouva à bien grande peine et difficulté. Et y eut des capitaines de ceux qu'on disoit Armagnacs, qui sceurent que argent venoit à l'ost du Roy, lesquels se mirent sur les champs pour le cuider destrousser. Et vint la chose à la cognoissance du duc de Bourgongne, lequel envoya au devant le seigneur de Helz, bien acompaigné, parce que les autres n'oserent mettre à execution leur volonté, et fut l'argent apporté seurement jusques à l'ost ». *Monstrelet*, t. IV, p. 27, donne également des détails sur cette action, à laquelle prirent part le duc de Lorraine, et les seigneurs de Ronq et de Heilly.

3. Heilly (Jacques, seigneur de), gentilhomme picard, maréchal de

Digitized by Google

osta lesdicts traictres de leur esperance, car il les desconfy, et en y ot moult grant quantité de mors et prins, dont le peuple fut moult joyeulx, et louoit chascun des bons Nostre Seigneur, et disoit-on que de Paris, ce jour, estoient yssus bien de IIII^**^ à cent mille personnes. Et ce jour, ceulx de la cité de Meaulx et XXVIII villes d'aultour vindrent à Sainct-Denis en France, mais pour ce que ceulx de Paris y estoient, il les convint demourer en une ville nommée Hauberviller, pres de Sainct-Denis, et quant Paris fut yssus, les aultres entrerent et firent chanter une messe tres devotement. Mardy ensuivant, ceulx de la ville de Gonnesse et du Bourget vindrent à Nostre-Dame de Paris, atout grant foison torches, et portoit chascun ung cierge en sa main, et pourtoient tres honnourables relicques. Ce jour aussy, aloit par Paris tant de processions que à grant painne povoit-on aler à cheval ne à piet à l'entour de Paris par dedans.

Item, ceulx de Saint-Nicolas-des-Champs alerent à Saincte-Geneviefve le Grant, alerent nuz piez comme devant, mais avec ce y avoit une moult piteuse chose, car devant eulx aloient nuz piez et sans cinture et sans chapperon bien IIII^c^ petis enfans, et portoit l'on devant eulx une petite bainnière de soye neufve, et y estoit pourtraict tres richement, d'un costé monseigneur saint Jehan l'Euvangeliste, et de l'aultre costé mons^r^ sainct Nicolas et ses III clers[1], et avoient une petite croix tres belle et gracieuse, et aloient lesdiz enfans chantans II à II, tres clere et belle voix, la saincte letanie, et fut leur procession moult louée de toute gent.

Item, lesdictes processions se continuoient de jour en jour de bien en mieulx, tant que lez enfans par parroices et escoles avoient baniere et croix comme devant. Ce temps durant, le prevost des marchans[2] et II eschevins, acompaigniez

---

Guyenne, gouverneur de la Rochelle depuis le 14 mai 1411, était l'un des partisans du duc de Bourgogne et prit part à l'expédition de Jean sans Peur contre les Liégeois, à la bataille de Tongres; il guerroya contre le connétable d'Albret, et s'empara de Poitiers, Chizé et Niort; il fut fait prisonnier par les Anglais une première fois en Guyenne, puis à la bataille d'Azincourt.

1. Allusion à la légende qui représente saint Nicolas, évêque de Myre, avec trois enfants miraculeusement sauvés.

2. Pierre Gentien occupa la prévôté des Marchands du 20 janvier 1412 au 16 mars 1413.

Digitized by Google

de grant quantité de nobles bourgoys et marchans de Paris, richement montez et armez, alerent à Melun, où la Royne et madame de Guyenne [1] estoient, et les receu la Royne tres hounorablement, sy fist madame de Guyenne. La cause pourquoy ledit prevost ala à Melun, si fust que mons[r] de Guyenne envoya l'ost devant Bourges querre madame de Guyenne pour aler par devers lui, et furent les ambaxadeurs mons[r] de Moy [2] et mons[r] Pierre de la Tremoille, s[r] de Dours [3]. Et quant la Royne sot le mandement, elle le fist sçavoir audit prevost et à la bonne ville, que tres grant joye en orent et tres volentiers obeirent, et quant ilz orent esté bien fetoyez par 11 jours, le prevost print congié de la Royne et de madame de Guyenne, et retourna à Paris et laissa ung des eschevins, bon preudomme et honnorable, nommé Jehan de l'Olive [4], lequel atout ces gens d'armes convoya ladicte dame, sans avoir nulles autres gens d'armes fors son train et estat, qui estoit tres bel, jusques à la cité de Sens; et là demoura la dame, pour ce que mons[r] de Guyenne lui manda qu'il vendroit là à elle, et pour ce ne ala plus avant pour lors, mais elle remercia moult gran-

1. Marguerite de Bourgogne, fille de Jean sans Peur, mariée au duc de Guyenne le 31 août 1412, restée veuve le 18 décembre 1415, épousa en secondes noces, en 1423, Artus de Bretagne, comte de Richemont.

2. Mouy (Charles de Soyecourt, seigneur de), chambellan du Roi, capitaine en 1410 du château de Creil, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt.

3. Tremoille (Pierre de la), seigneur de Dours, était en 1393 varlet tranchant de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (Arch. nat., JJ. 144, n° 265). Il fit partie de la maison de Jean sans Peur en qualité de chambellan.

4. Olive (Jean de l'), bourgeois de Paris, l'un des échevins, joua un certain rôle dans les événements de cette époque; lors du siège de Bourges, le Borgne de la Heuse et Antoine de Craon, chargés de mettre le siège devant la ville et le château de Dreux, demandèrent le concours des Parisiens, munis d'artillerie. Un corps de 500 combattants fut envoyé sous la conduite d'Andry Roussel et de Jean de l'Olive. (V. *Juvénal des Ursins.*) Le même échevin fut l'un des commissaires nommés pour réformer les abus du royaume (Voir A. Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, pp. 177, 192, 214, 361, 401). Jean de l'Olive fut impliqué dans la conjuration d'avril 1416 et « condampné pour crime de lèse-majesté » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 70, note 2). On le retrouve peu avant l'entrevue de Montereau faisant partie d'une députation envoyée par les Parisiens au dauphin Charles pour l'engager à ratifier la paix conclue avec le duc de Bourgogne. (V. *la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Léon Mirot, *Les d'Orgemont*, pp. 170, 171.)

Digitized by Google

dement ceulx de Paris et les festia moult honnorablement, et si furent lesdits devant dits II chevaliers, et puis retourna ledit de l'Olive et sa compaignie à Paris, où ilz furent leement receuz.

C'est le traitié fait devant Bourges, lequel fut fait le mardi XII[e] jour de juillet mil CCCC XII [1].

« Primo, baillera le duc de Berry les clefz et fera ouverture au Roy, ou à mons[r] de Guyenne pour le Roy, ou à ceulx qu'il y commettra, en mettant la ville de Bourges en la main du Roy, ou de mons[r] de Guyenne pour le Roy, suppliant que du delay ne vueille prendre desplaisir.

« Item, pareillement, sera fait par ledit de Berry et les aultres seigneurs, ses adherens et aliez, de toutes aultres villes et chasteaulx qu'ilz tiennent, desquelz le Roy vouldra avoir ouverture.

« Item, et renonceront promptement ledit de Berry et les aultres seigneurs à toutes aliances et traitiez d'aliances que on dit qu'ilz ont faictes avec l'adversaire d'Angleterre et ses enfans, ou aultres quelconques, contre et ou prejudice du Roy, ne de son royaume ou de ses subgez, et aussy renonceront aux aliances par eulx faictes ensamble contre mons[r] de Bourgongne, lequel pareillement renoncera aux aliances par luy faictes contre eulx ou aucun d'eulx, et de ce bailleront lettres patentes, telles que par le Roy seront ordonnées en la meilleur forme que faire se pourra.

« Item, prometteront de servir, obeir et aidier le Roy contre ledit adversaire et tous ses aultres ennemis, ainsi que par raison ilz sont tenus de faire.

« Item, promettront tenir la paix faicte en la ville de Chartres par le Roy entre les ducs de Bourgongne, d'Orleans, et ses freres, avec les adjunctions, declaracions, mutacions, ou traictiez de mariaiges, qu'il plaira au Roy faire pour la seureté de ladicte paix, et du consentement des parties.

---

1. Les chroniqueurs de l'époque, notamment *Monstrelet* (t. II, p. 287) et *Juvénal des Ursins* (p. 478), reproduisent les principales clauses de ce traité, qui se trouve également analyse, mais très sommairement, dans le *Recueil des traités*, t. I, p. 383.

Digitized by Google

« Item, promettront les parties tenir, acomplir tout ce que par le Roy et pour la seurté et acomplissement des choses dessusdictes sera ordonné, tant par serement d'eulx, de leurs obeissans, gens d'église, nobles et aultres que le Roy eslira et que les parties requerront, comme pour mettre en la main du Roy et rapporter de leurs villes et seignouries, chasteaux et forteresses, comme le Roy fera declarer.

« Item, quant ad ce que les dessusdis ont requis restitucion de leurs terres et seigneuries, mises en la main du Roy, estre faicte, mons[r] de Guyenne et mons[r] de Bourgongne et aultres estant du sang du Roy presentement avec le Roy, prierent et requerrent (loyaulment et en bonne foy faire) au Roy, lui venu en estat, qu'elles soient à eulx restituées, et promettront loyaulment et en bonne foy d'en faire leur loyal povoir, moyennant que, leurs terres restituées, ilz tendront les vassaux et subgez d'icelles et de celles qu'il tient pour le present paisible et en l'estat qu'ilz estoient par avant, sans lez travaillier, ne donner empeschement en aucune maniere, et sans porter hayne ne dommaige à quelconque personne, pour les causes passées, et sur telles painnes que le Roy advisera, et samblablement sera fait par l'aultre partie. »

Ce fait, le Roy se partit et tout son ost, qui moult estoit grant et noble, et vint à Auxerre, et là vindrent les seigneurs dessus nommez et grant quantité de prelas et clercs de l'Université de Paris, le prevost des marchans et 11 eschevins, et vint honnorables bourgoys et marchans et de plusieurs aultres bourgoys de plusieurs citez de France [1], et là fut faite la paix des seigneurs jurée et affermée tenir comme dessus, mais pour ce que le Roy n'estoit point en bon point, la restitucion des terres cessa jusques à la santé du Roy [2]. Et là cuida Charles

1. Ce fut par ordre exprès du Roi que furent convoqués à Auxerre, pour la confirmation du traité de paix, des membres du Parlement, de la Chambre des Comptes, de l'Université, les prévôts de Paris et des marchands, les échevins et des députés des bonnes villes du royaume, « ja soit que ledit accord et traictié n'eussent pas bien pour agreable » (*Monstrelet*, t. II, p. 294).

2. L'auteur de notre Journal nous parait en contradiction avec d'autres chroniqueurs de l'époque; tandis qu'il prétend que l'état de santé de Charles VI laissait à désirer, Monstrelet (t. II, p. 295) dit tout le contraire;

Digitized by Google

de Labret ravoir l'office de la connestablerie, mais le conte de Saint Pol [1], moult poissemment acompaignié de seigneurs, chevaliers et escuiers, luy contredi, et pour ce se partit ledit de Labret de court sans dire adieu ; et assez tost après le Roy se partit d'Auxerre et s'en vint [à] Melun, où estoit la Royne et tous les seigneurs, c'est assavoir, de Berry, Orleans, Bourgongne, Bourbon, et faisoient bonne chiere l'un à l'aultre, Dieu vueille que ce soit à tousjours mais.

Item, en ce temps le conte d'Alençon [2], le conte de Richemont, frere du duc de Bretaingne, faisoient moult de maulx en Normandie et par entour la ville d'Evreux et aux gens du Roy, mais le conte de Saint Pol, connestable de France, et mareschal de Loingny [3] rencontrerent devant une ville, nommée Saint-Remy-des-Plaines [4], le sire de Gaucourt, acompaignié de VII à VIII[c] traictres, et furent tous desconfiz et mors sur le champ bien IIII[c], et le demourant chachié jusques aux portes de la ville d'Alençon, et depuis n'oserent lesdis II contes gueres lever l'ueil. Et en ce temps fut prins à force et par assault la ville de Dreux et le chastel, qui se tenoient contre le Roy de par Charles de Labret, et fut ladicte ville prinse par le mareschal de Longny et ung vaillant marchant de tapiserie de Paris et bourgoys, nommé Andry Roucel [5], capitainne de ceulx de Paris, qui furent les premiers dedans.

---

il rapporte qu'après avoir quitté Auxerre, « le Roy, estant à Meleun, retourna en assez bonne santé, et pour ce, ung certain jour, à la priere de la Royne, et de sadicte fille, aussi des ducs d'Acquitaine et de Bourgongne et le roy de Cecile ensemble, approuva et eut pour agreable la paix devant dicte ».

1. Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, fut nommé gouverneur de Paris et connétable de France, au lieu et place de Charles d'Albret.

2. Jean I[er], comte, puis duc d'Alençon, tué à la bataille d'Azincourt.

3. Loigny (Louis de), chambellan du Roi, avait été nommé maréchal de France au lieu du sire de Rieux, le 4 février 1412.

4. Il s'agit de la bataille de Saint-Rémy-du-Plain, gagnée le 10 mai 1412 par le comte de Saint-Pol sur les Orléanais, que commandait le sire de Gaucourt. Ce fait de guerre est raconté avec détails par *Monstrelet*, t. II, p. 249, et par *Lefèvre de Saint-Remy*, t. I, p. 55, 56.

5. Andry Roussel apparaît pour la première fois en 1411 sous le nom d'Andry de Roussel, dans Juvénal des Ursins; d'après ce chroniqueur il reçut, à cette époque, le gouvernement des archers et arbalétriers de Paris. Suivant le Religieux de Saint-Denis, il assista au siège du château

Digitized by Google

Le VIII[e] octobre ensuivant, vint le Roy à Paris [1], acompaignié des seigneurs dessus nommez, et portoit le Roy et les aultres seigneurs chapprons de bleu, comme ceulx de Paris, et demourerent lesdis seigneurs avec le Roy, fors le duc d'Orleans, qui par le congié et gré du Roy s'en ala en son pays, et le conte de Vertus [2], son frere, demoura avecques le Roy.

En ce tamps, ung des filz Henry, roy d'Angleterre, nommé Thomas milort [3], descendit en la Basse Normandie atout grant quantité de gens d'armes et archiers, et requeroit aux seigneurs cy devant nommez qu'ilz voulsissent acomplir leurs promesses qu'ilz avoient au Roy d'Angleterre, son père. Et lors le conte d'Alençon et le conte de Richemont se mirent vers lui [4], et le sire d'Alabret et plusieurs aultres traictres, mais quant au duc de Berry, d'Orleans et de Bourbon, ilz n'y alerent point, ne le conforterent quelquement que on sache; toutesfoys le Roy commanda ausdiz seigneurs qu'ilz l'avoient mandé, qu'ilz le feissent widier, pour ce qu'il faisoit moult de maulx, si traicterent avecques lui à certaine somme d'argent; et bailla le duc d'Orleans en hostage son frere, le conte d'Angolesme [5], et par

---

d'Étampes par le duc de Guyenne et prit une part active au siège de Dreux. Roussel fut l'un des meneurs de la conspiration Cabochienne en 1413 et fit partie de la commission criminelle chargée de juger les officiers du Roi faits prisonniers par les séditieux; incarcéré par ordre du duc de Guyenne, il est cité dans les lettres de septembre 1413, parmi les Cabochiens qui furent frappés d'exil et de bannissement.

1. Ce n'est pas le 8 octobre, mais le dimanche 23 octobre que Charles VI rentra à Paris, et, d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 27, « fut faicte à sa venue la plus grant feste et joye du commun qu'on avoit veue, passé avoit XII ans ».

2. Philippe d'Orléans, comte de Vertus, était en effet aux côtés du Roi, lors de son entrée à Paris.

3. Thomas de Lancastre, duc de Clarence, quatrième fils de Henri IV, roi d'Angleterre, qui fut tué à la bataille de Baugé, débarqua à la Hougue-Saint-Vaast à la tête d'un corps de 8000 hommes et dévasta le Cotentin; il se proposait de venir au secours du duc de Berry assiégé à Bourges.

4. Voici en quels termes *Monstrelet* (t. II, p. 291) parle de l'appui donné aux Anglais par les comtes d'Alençon et de Richemont : « Et tantost alerent devers eux les contes d'Alençon et de Richemont, qui de cuer joyeux les receurent, ja soit ce qu'ilz venoient trop tart en leur ayde, et leur fournirent des vivres. »

5. Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, quatrième fils de Louis d'Orléans, fut, en effet, livré en otage aux Anglais, en novembre 1412, pour

Digitized by Google

ce s'en ala ledit Thomas et ses gens en Bourdeloys, et là demoura en faisant aux gens de France moult de griefz jusques à Pasques ensuivant, qu'il sot que son pere estoit mort, et le prince de Galles, son ainsné frere, coronné, et pour ce hastivement il repassa la mer et mena avec luy le conte d'Angolesme.

Item, en ce temps Pierre Gencien, prevost des marchans, fut desmis de la prevosté [1], pour ce que l'en disoit que luy et messire Pierre des Essars, prevost de Paris, avoient fait afeiblir la monnoye d'or et d'argent de pois et de loy, qui estoit grant dommaige pour le peuple, et ilz en prenoient le prouffit [2].

Item, ou moys de mars IIII^c XII, ledit prevost de Paris cuida par nuyt faire prendre le pont et la tour de Charenton par ung de ses serviteurs nommé Thevenin de Brie [3], mais par le plaisir de Dieu le traitre failly et fut mis en prison, et quant le prevost le sot, il se partit de Paris secretement [4], et avec luy Anthoine des Essars [5], son frere, lequel gardoit les goffres du

---

garantie de la somme de 300 000 écus d'or, promise par son frère Charles d'Orléans au roi d'Angleterre, pour prix du secours que ce prince devait fournir à la maison d'Orléans contre celle de Bourgogne; Jean d'Orléans resta en captivité jusqu'en 1444 (V. le *Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 720).

1. Pierre Gentien, qui avait remplacé Charles Culdoe à la prévôté des marchands, fut destitué par la faction Cabochienne, le 28 mars 1413, mais il fut rétabli dans ses fonctions le 9 septembre suivant (V. le *Journal d'un bourgeois de Paris*. p. 45, note 1).

2. On voit, en effet, dans les remontrances adressées au Roi par l'Université de Paris, dont le texte a été reproduit par le *Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 762, que le bruit public accusait le prévôt de Paris et le prévôt des marchands d'avoir altéré, de concert avec Michel Lallier, la monnaie d'or et d'argent, en diminuant l'écu de 2 sols et le blanc d'un denier. Ce qui pouvait accréditer cette accusation, c'est que Pierre Gentien était général des monnaies, poste qu'il occupa de 1399 à 1418.

3. Ce Thévenin de Brie, que Monstrelet appelle Thomelin de Brie et l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* Colin de Brie, était un ancien page du Roi; tout un paragraphe est consacré dans le Journal en question au récit de sa capture et de son exécution aux Halles où il fut décapité.

4. Pierre des Essarts s'était retiré à Cherbourg, dont il était capitaine.

5. Antoine des Essarts, garde de l'épargne et de la librairie du Roi, avait été nommé concierge du Palais, le 20 novembre 1411 (V. la note consacrée à ce personnage dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 36).

Digitized by Google

Roy et estoit concierge du Palays, et savoient peu de gens où ilz estoient alez; et environ le xvi[e] d'avril ensuivant, ilz retournerent comme folz à Paris et se logerent en la forteresse Sainct-Anthoine, dont ledit prevost estoit cappitaine.

Item, le xxiiii[e] dudit moys d'avril iiii[c] xiii, Andry d'Esparnon[1], nouvel prevost des marchans, les eschevins et moult poissent quantité de ceulx de Paris, armez, alerent ou chastel de Sainct-Anthoine, et là furent prins ledit prevost et son frere, et plusieurs aultres, et puis vindrent en l'ostel de mons[r] de Guyenne, et là fut pris le duc de Bar, cousin germain du Roy, et plusieurs chevaliers et escuiers, et aultres serviteurs dudit mons[r] de Guyenne, et fut le duc de Bar et plusieurs aultres menez ou chastelet du Louvre, et les aultres en autres divers lieux. Et fut, ce jour, audit chemin tué un homme nommé Watelet[2], traitre, lequel estoit le meilleur canonnier que on sceut nulle part, et demouroit à Paris, et avoit femme et enfans, mais nonobstant il estoit avec les ennemis du Roy, et estoit en la ville de Bourges, quant le Roy y mist le siege, et geta ung canon jusques à la tente du Roy, et fist moult de grans maulx et dommaiges à ceulx de l'ost, sy en ot à celle heure son paiement devant son huys.

Item, le mardi xxii[e] de may iiii[c] xiii, fut prins à Paris Loys, duc en Baviere, frere germain de la Royne de France, mons[r] Jehan de Nielle, chevalier et chancelier de la Royne, messire Charles de Villiers, maistre d'ostel de la Royne, plusieurs dames et damoiselles de l'ostel de ladicte Royne[3] jusques

---

1. Épernon (André d'), changeur à Paris dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, remplaça, le 16 mars 1413, Pierre Gentien, alors absent, et prit une part active à la révolution cabochienne (V. le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 28, note 4, et le *Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 8).

2. Juvénal des Ursins et le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 22) le signalent comme attaché à la maison du duc de Berry; le second chroniqueur, qui est plus explicite sur son compte, parle de son habileté à construire et diriger des machines de siège et dit qu'on l'accusait d'avoir projeté d'incendier Paris au moyen d'un feu inextinguible. *Lefèvre de Saint-Remy* (t. I, p. 77) s'exprime à son sujet en ces termes : « Ilz tuerent ung canonnier, nommé Watelet, secretaire du duc d'Orléans. »

3. Au nombre des dames d'honneur de la Reine qui furent incarcérées à la Conciergerie du Palais, figurent Catherine de Villiers, Bonne Visconti, Isabeau Maréchal, Marguerite Aubin, Isabeau des Barres.

Digitized by Google

au nombre de xv, et de l'ostel de mons[r] de Guyenne, ung chevalier alemant, mons[r] Conrad [1], mons[r] Regnault d'Angennes, messire Enguerrant de Marcongnet [2], mons[r] Raoul Cassinel [3], mons[r] Jacques de la Riviere, frere du conte de Dampmartin, le tresorier dudit seigneur messire Robert du Boessay, maistre d'ostel du Roy, et ses III filz, moult grant quantité de gentilzhommes et serviteurs du Roy et de mons[r] de Guyenne, et fut tout mis en prison par divers lieux à Paris.

Et en ce temps, s'en fuy le conte de Vertuz, frere du duc d'Orleans [4], lequel conte estoit demouré à Paris pour tenir compaignie au Roy en lieu du conte de Mortain, qui estoit mort [5], et aussy s'en fuyrent plusieurs pour doubted e leur vie.

Item, le jeudi, VII[e] de juing ensuivant, se parti de Paris madame de Charoloys, fille du Roy et femme du conte de Charoloys [6], fil de mons[r] de Bourgongne, et fut ladicte dame convoyée du prevost des marchans, eschevins, bourgoys, à tres belle compaignie, jusques à Saint-Denis, et de là s'en ala à moult grant noblesse en Flandres, où son mary l'attendoit [7].

---

1. Conrad Bayer était maître d'hôtel de la Reine.

2. Enguerran de Marcognet, premier écuyer d'écurie du duc d'Orléans en 1393, puis chambellan de Charles VI, fut l'une des victimes des massacres du Châtelet en 1418 (V. le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 109, note 1).

3. Raoul Cassinel, seigneur du Mont-Saint-Martin, écuyer tranchant de la Reine en 1395, était à cette époque son maître d'hôtel.

4. D'après *Lefevre de Saint-Remy*, t. I, p. 84, après l'emprisonnement du duc de Bar, le comte de Vertus « se party secretement de la ville de Paris, lui III[e] seulement, et s'en alla devers le duc d'Orleans, son frère, lequel estoit à Blois ».

5. Pierre de Navarre, comte de Mortain, frère de Charles III, roi de Navarre, était mort à Auxerre, au retour de l'expédition de Bourges, victime de l'épidémie régnante; son corps fut reçu à Paris à Saint-Antoine-des-Champs, le 5 août 1412, et inhumé aux Chartreux (V. *Monstrelet*, t. II, p. 290).

6. Michelle de France, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, avait épousé le 1[er] juin 1409 Philippe de Bourgogne, comte de Charolais.

7. Ce récit n'est pas absolument exact : la comtesse de Charolais, qui se trouvait à Paris avec son mari, partit le 8 mai pour la Flandre, accompagnée des bourgeois de Paris jusqu'au Landit, et se rendit, ainsi que le comte de Charolais, à l'abbaye de Saint-Denis; leur départ avait été demandé par les Gantois et obtenu du Conseil du Roi, sur les instances de l'Echevinage parisien (V. le *Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 36).

Digitized by Google

Item, le vendredi ensuivant, mons^r^ Jacques de la Riviere[1] morut en la prison où on l'avoit mis, mais, ains qu'il se tuast, il confessa que luy et plusieurs aultres qu'il nomma avoient emprins à mettre la bonne ville de Paris en tel estat que on eust dit : « Yci fut Paris », et plusieurs moult horribles traysons contre la couronne il confessa sans gehenne. Et la maniere de sa mort fut telle que d'une pinte d'estain il se donna tant de colps sur la teste qu'il se cassa le test jusques à la chervelle, et ne se pot metre remede que de ce ne morust, mais nom obstant il fut trayné, et es Halles ot la teste copée, et le corps mené au gibet, et avec lui fut par tel parti ordonné tot vif ung nomme Petit Maynil[2], escuier, lequel estoit de la conspiracion, et dist à sa mort que, puis II^c^ ans, milleur prise, ne plus proufitable pour la coronne, n'avoit esté faicte que de ceulx qui estoient pris.

Item, en ce temps pendant, mons^r^ Arnoul de Corbye[3], qui XXIII ans avoit esté chancelier de France, fut déposé de la chancelerie, et non pas de son congié, et en son lieu fut fait chancelier notable clerc, nommé maistre Eustace de Lestre.

---

1. Jacques de la Rivière, seigneur d'Auneau, fils de Bureau de la Rivière. Diverses versions ont été données par les chroniqueurs au sujet de sa mort. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 31, n'admet que l'hypothèse d'un suicide, d'autres, tels que Monstrelet et Juvénal des Ursins, rapportent qu'Helion de Jacqueville, capitaine de Paris pour les Cabochiens, étant venu le visiter dans sa prison, l'apostropha de façon outrageante, le qualifiant de faux traitre et déloyal, Jacques de la Rivière lui ayant répondu qu'il en avait menti, Helion de Jacqueville lui assena un coup de hachette sur la tête. Le *Religieux de Saint-Denis* donne les deux versions en inclinant pour l'assassinat. Jacques de la Rivière fut traîné et décapité aux Halles, et son corps fut pendu sous les aisselles au gibet de Montfaucon, mais, le 20 août, il fut retiré et inhumé aux Mathurins.

2. Simon du Mesnil, dit le jeune, écuyer tranchant du duc de Guyenne, subit le même sort que Jacques de la Rivière (V. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 31, note 2).

3. Arnaud de Corbie, qui avait remplacé, en 1388, Pierre de Giac, et avait par conséquent occupé le poste de chancelier pendant plus de vingt-cinq ans, fut destitué par la faction cabochienne, et rappelé après le départ d'Eustache de Laitre, mais refusa de reprendre ses fonctions, en raison de son grand âge (88 ans) (V. le *Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 143).

4. Eustache de Laitre, maître des requêtes de l'hôtel, puis président de la Chambre des Comptes, fut nommé chancelier par la faction cabo-

Digitized by Google

Item, le samedi, premier jour de juillet ensuivant, messire Pierre des Essars fu, comme traitre et desloyal à la coronne, et principal de la conspiration, trainés et decolez es halles de Paris [1], dont il estoit prevost, et souverain gouverneur des finances du royaume, et fut son corps pendu au gibet, et nonobstant qu'il avoit bien deservy, le peuple le plegnoit moult et ot pitie de lui, pour ce qu'il avoit fait au commencement moult de grans biens, mais il eust tout gasté au dernier, si Nostre Seigneur Dieu n'y eust pourveu de sa grace; et fut en lieu de lui fait prevost ung chevalier, nommé le Borgne de la Heuse[2].

---

chienne, mais ne remplit ces fonctions guère qu'un mois, car il fut destitué le 3 ou 4 août 1413, banni de Paris, et se réfugia dans les États du duc de Bourgogne; il eut pour successeur Henri de Marle (V. la note consacrée à ce personnage dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 42, note 5).

1. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 32, 33, donne un récit très complet de l'exécution de Pierre des Essarts, qui confirme ce que rapporte l'auteur du présent journal, au sujet de l'attitude du peuple. « Tous ceulx qui le veoient plouroient si piteusement que vous ne oyssiez oncques parler de plus grans pleurs pour mort de homme, et lui tout seul (le prévôt) rioit ».

2. Robert de la Heuse, dit le Borgne, chevalier, fut nommé prévôt de Paris après le départ de Pierre des Essarts, mais n'occupa que peu de temps la prévôté, et fut remplacé par Andry Marchant. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. V, p. 5, 159), après avoir fait son éloge et vanté sa valeur ainsi que son éloquence, déclare, lorsqu'il fut évincé, qu'il était plus habile à se battre qu'à rendre la justice.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Le premier Monastère des Carmélites en France. Le couvent de l'Incarnation, faubourg Saint-Jacques, par François Rousseau 1

I. Les Origines du couvent 1
II. Les Priorats d'Anne de Jésus et d'Anne de Saint-Barthélemy 11
III. La première Prieure française, Madeleine de Saint-Joseph 20
IV. Madame de La Vallière aux Carmélites 35
V. Le Jansénisme au couvent du faubourg Saint-Jacques . . . 46
VI. La Révolution 73
Appendices 98

La Querelle des dames de Paris, de Rouen, de Milan et de Lyon, au commencement du XVI^e^ siècle, par Émile Picot . 107

Bibliographie 117

Journal parisien des années 1412 et 1413, publié par A. Tuetey. 163

TABLE DES ILLUSTRATIONS

I. Ancienne église Notre-Dame-des-Champs. (*Hors texte*). 1
II. Plan du monastère des Carmélites (1534) 8
III. Plan du monastère des Carmélites (1790) 19
IV. Plan des hôtels de Villefort et de Chaulnes 77

Digitized by Google

Pages.

V-VI. Ancienne entrée du monastère des Carmélites, rue Saint-Jacques, 284. — Escalier de l'ancien hôtel de Villefort, rue Saint-Jacques, 282. (*Hors texte*). . . . 79

TABLE DES FAC-SIMILÉS

I. *Le Débat des dames de Paris.* (Édition A.). 117
II. *Le Débat des dames de Paris.* (Édition B.). 118
III. *La Rescription des dames de Milan.* (Édition unique.) . 128
IV. *La Rescription des femmes de Paris.* (Édition unique.) . 136
V. *La Reformation des dames de Paris.* (Édition A.) . . . 144
VI. *La Reformation des dames de Paris.* (Édition B.) . . . 145
VII. *La Reformation des dames de Paris.* (Édition C.) . . . 147
VIII. *La Reformation des dames de Paris.* (Édition E.) . . . 149
IX. *La Replicque faicte par les dames de Paris.* (Édition A.). 156
X. *La Replicque faicte par les dames de Paris.* (Édition B.). 157
XI. *La Replicque faicte par les dames de Paris.* (Édition C.). 158

Paris. — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 53907.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

The Ohio State University
3 2435 05440746 5
THE OHIO STATE UNIVERSITY BOOK DEPOSITORY
D AISLE SECT SHLF SIDE POS ITEM C
8 03 26 27 8 17 012 3
Digitized by Google